This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

SOC 1450.60

Harvard College
Library

FROM THE FUND BEQUEATHED BY
Archibald Cary Coolidge
Class of 1887
PROFESSOR OF HISTORY
1908–1928
DIRECTOR OF THE UNIVERSITY LIBRARY
1910–1928

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

A LA MÊME LIBRAIRIE

CONFÉRENCES ET LECTURES

PAR

AUGUSTIN COCHIN

3e édition. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50

AUGUSTIN COCHIN

PAR

M. le Comte de FALLOUX

De l'Académie française

3e édition. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50

Sceaux. — Imprimerie Charaire et fils.

Digitized by Google

ÉTUDES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

PAR

AUGUSTIN COCHIN

PRÉCÉDÉES D'UNE NOTICE

Par M. le duc de BROGLIE

De l'Académie française

De la Condition des ouvriers français
La Réforme sociale en France
Les Sociétés coopératives
Les Institutions de prévoyance
La Manufacture de glaces de Saint-Gobain

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS

1880

Tous droits réservés.

82

Digitized by Google

Soc 14.50.60

HARVARD COLLEGE
MAR 21 1939
LIBRARY

Coolidge Fund

Digitized by Google

NOTICE

Les écrits que M. Cochin a laissés sont très nombreux et touchent aux points les plus variés. Il n'a jamais songé à les réunir. Dans son rapide passage sur cette terre, plus curieux d'actions que de paroles, il semait ses pensées les plus brillantes sur sa route, sans prendre la peine de les recueillir. Questions morales, littéraires, administratives, il abordait tout, je ne dirai pas en se jouant (car tout était sérieux dans cette âme profonde, et il ne jouait avec aucune vérité), mais avec une facilité gracieuse, qui lui faisait attacher trop peu de prix à ce qui lui avait coûté si peu d'efforts. Sa mort a rendu ceux qui l'ont aimé plus avares des richesses qu'il prodiguait : ils ont formé le dessein de rassembler ces travaux épars dans une série de publications. La première place leur a semblé appartenir aux écrits qui traitent de la condition des classes laborieuses, envisagée au point de vue soit de la science écono-

Digitized by Google

mique, soit des réformes législatives à opérer, soit simplement des devoirs de la charité chrétienne.

Je crois qu'ils ont bien fait de procéder ainsi et qu'ils ne pouvaient faire un meilleur choix pour donner aux lecteurs qui n'ont pas connu M. Cochin une idée complète de son talent et de l'alliance de facultés différentes, presque contraires, qui en formaient le caractère propre. J'ai eu le bonheur d'être le collègue de M. Cochin dans la direction d'une grande compagnie industrielle, en même temps que son collaborateur dans beaucoup d'autres genres d'associations. Il m'est arrivé, en cette double qualité, de l'entendre dans le cours d'une même journée débattre le matin, devant un conseil d'administration, une question de chiffres en comptable expert et en commerçant consommé, et le soir, devant un grand auditoire, aborder avec une entraînante éloquence un point de politique ou de philosophie. Je ne saurais dire, encore aujourd'hui, sur lequel de ces deux théâtres il paraissait plus à l'aise et excellait plus naturellement. Et cette variété de dons qui lui permettait de se prêter à des tâches si dissemblables n'était pas même ce qu'il y avait de plus remarquable. Le trait véritablement étonnant, c'est au contraire que, pour suffire à ces changements de

Digitized by Google

scène, il n'avait pas besoin de varier ses moyens d'action : il restait le même, parlait de la même façon, gardait son tour particulier d'esprit et de langage. Ce n'était pas un artiste qui savait prendre successivement plus d'un rôle. L'art chez lui (si c'en était un) consistait à donner de l'intérêt aux questions les plus arides par la hauteur des principes auxquels il les rattachait, et à faciliter l'accès des plus hautes par la grâce familière de l'expression. Sachant ainsi élever tour à tour et baisser sa pensée comme sa voix, sans en changer le ton, il comblait sans effort la distance qui sépare les ordres d'idées les plus différents. Puis, sous la diversité extérieure, on sentait persister le même fond, une conscience toujours inquiète de la vérité, un désir toujours aussi ardent de tout bien faire. Il y a, dit quelque part La Bruyère, des livres qui surprennent agréablement : on croyait trouver un auteur ; on rencontre un homme. C'est un genre de surprise que M. Cochin a dû causer plus d'une fois à ceux qui entraient dans une relation quelconque avec lui. On n'avait jamais affaire ni à l'orateur, ni à l'auteur, ni à l'administrateur, ni au politique, mais à l'homme, et toujours au même homme, reconnaissable par une lucidité d'esprit, un sens pratique, une élévation de

Digitized by Google

vues et une chaleur de cœur dont le mélange original n'appartenait qu'à lui.

Cette unité dans la variété, qui distinguait sa riche nature, était frappante, quel que fût le sujet de ses préoccupations : mais s'il y avait une occasion où elle fût mise plus particulièrement en lumière, c'est quand il avait à parler à ceux qui travaillent pour vivre ou à parler d'eux. C'est alors surtout qu'apparaissaient tout à la fois et l'ensemble varié de ses facultés et le lien qui les unissait. Tous les problèmes que fait naître la condition des classes laborieuses, dans une société où l'industrie a pris tant de place et où les institutions démocratiques ont prévalu, lui étaient familiers. C'était là l'objet principal et comme le point central auquel il avait rapporté toutes ses études ; il l'avait toujours poursuivi au travers ou plutôt à la faveur des divers emplois donnés à sa multiple activité. Enfant de l'Église, c'est d'elle qu'il avait appris à honorer la noblesse du travail et ce que Bossuet appelle « la dignité du pauvre ». Directeur de grandes usines, il fréquentait volontiers l'atelier, et suivait, dans leur application pratique, tous les rapports du salaire et du capital. Maire d'un arrondissement de Paris, la présidence du bureau de bienfaisance lui avait paru la première

Digitized by Google

de ses attributions, et il avait sondé d'un œil compatissant, mais ferme, toutes les plaies de la misère des grandes cités. Enfin, comme candidat aux élections, il ne craignait pas, dans de grandes réunions populaires, de remuer les couches profondes du suffrage universel. Aussi rien de ce qui touchait à l'ouvrier ne lui était inconnu ou indifférent. Dès qu'il abordait ce sujet favori, sa voix comme son regard s'animaient. Toutes les instructions puisées à des sources si diverses se pressaient dans sa mémoire et se mêlaient dans sa conversation. C'est encore, si nous ne nous sommes bien trompés, le charme instructif qui se trouvera dans les pages qu'on va lire. On y rencontrera, à chaque pas, à côté du raisonnement de l'économiste, l'expérience de l'homme du métier pénétrée par la chaleur du sentiment chrétien. Les classes laborieuses y sont traitées avec un amour, j'ai presque dit un respect égal, sous quelque aspect qu'elles soient considérées : soit que M. Cochin cherche dans leurs rangs les instruments intelligents qui concourent à la production sociale, ou soit qu'il s'adresse à des citoyens dont l'inexpérience a besoin d'être guidée dans l'exercice des droits nouveaux, ou simplement à des frères déshérités en qui Jésus-Christ lui a appris à reconnaître son image.

Digitized by Google

Pour se faire écouter et comprendre sur ces questions qui lui étaient si chères, il n'était pas de sacrifice auquel M. Cochin ne se résignât. Avec une largeur et une souplesse d'esprit dont je n'ai guère connu que lui qui fût capable, il savait au besoin faire taire ses convictions personnelles pour se placer au point de vue de ses auditeurs, même quand leurs principes étaient assez éloignés des siens. On sait en effet qu'il y a deux manières très différentes de considérer les droits et les devoirs réciproques qui naissent pour les divers membres d'une société de l'inégalité présente des conditions. Tout diffère suivant qu'on part de l'Évangile ou des doctrines philosophiques que le dernier siècle a inaugurées, — suivant qu'on donne à l'amour que tout homme de bien doit porter à ses semblables le nom éternellement touchant de *charité*, ou les appellations (déjà un peu passées de mode, mais qu'on n'a pas encore remplacées) d'*humanité*, de *bienfaisance* ou de *philanthropie*. C'est l'Évangile, assurément, qui a eu le premier l'honneur de proclamer, dans un monde où régnait l'esclavage, l'égalité des êtres humains. Mais ce fut une égalité toute morale, — l'égalité des créatures devant leur Créateur, — l'égalité des devoirs imposés à la conscience, — le

Digitized by Google

droit égal aux biens spirituels d'une autre vie. Du partage égal ou même de la répartition plus équitable des biens terrestres, l'Évangile a peu parlé et surtout n'a fait l'objet d'aucune promesse, non assurément qu'il n'ait rien fait pour le bien-être, l'instruction et la liberté des peuples. Partout, au contraire, où la foi chrétienne s'est répandue, ces biens précieux ont marché à sa suite : partout s'est restreint devant elle le champ de l'ignorance, de la misère et de la servitude. Mais tous les progrès qu'elle a fait faire au monde dans ces divers genres d'égalité, elle ne les a ni directement poursuivis ni surtout annoncés d'avance. Les nations chrétiennes en ont reçu le bienfait comme la conséquence du régime moral qui leur était imposé, non comme l'espérance promise à leur ambition. C'est en prescrivant à tous la loi du travail, et aux riches le devoir de l'assistance, que l'Évangile a formé des sociétés où règne l'abondance et où la richesse a été moins inégalement distribuée. C'est en entretenant les esprits des plus hautes vérités surnaturelles qu'il les a préparés à tous les genres de connaissances, et c'est par la foi qu'il a développé la raison. C'est en formant enfin l'indomptable liberté de la conscience qu'il a limité, même dans l'ordre humain,

Digitized by Google

le pouvoir arbitraire de la force. En un mot, l'Évangile a éclairé, affranchi, enrichi les peuples sans avoir disserté nulle part sur les lois économiques de la production, sur le progrès des lumières ou sur les droits populaires. Pour être indirect, il ne semble pas que le procédé ait été moins sûr. Comparez seulement dans quel état était le monde, quand le christianisme l'a reçu des mains de la philosophie antique, et à quel état il l'avait amené quand la philosophie moderne a tenté de le lui enlever, et il sera évident que cette grande parole : « Cherchez le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît », a été adressée aux nations aussi bien qu'aux individus.

D'autres doctrines procèdent sous nos yeux dans un ordre directement inverse. Le principe dont elles partent, c'est au contraire l'égalité absolue, dès ici-bas, de tous les droits entre tous les hommes ; et le but qu'elles se proposent, c'est de rapprocher le plus et le plus tôt possible de cette égalité reconnue en principe le fait qui s'en écarte encore sensiblement.

L'opération est assez facile à accomplir et marche naturellement assez vite, tant qu'il ne s'agit que de l'égalité des droits politiques. Il ne faut que deux lignes et un décret pour attribuer à chaque membre

Digitized by Google

d'une société une fraction égale de la souveraineté. Mais la richesse et l'éducation sont des biens d'une nature plus substantielle et qui, s'acquiérant plus difficilement, se prêtent aussi moins aisément à une rapide diffusion de ce genre. C'est pourtant à l'opérer que tendent toutes les institutions bienfaisantes qui ne relèvent que de la philosophie politique et démocratique de nos jours. Toutes ont pour objet de rendre effective, de nominale qu'elle est aujourd'hui, l'égalité que la théorie proclame et que la loi reconnaît. C'est l'idéal auquel les systèmes les plus modérés se bornent à aspirer, tandis que les plus chimériques espèrent le réaliser sans délai. Et, de fait, après avoir reconnu à tout homme un titre égal à la souveraineté, il n'est que juste d'assurer à ce souverain la sécurité d'existence et les connaissances nécessaires pour exercer en liberté d'esprit son pouvoir.

Entre ces deux manières de servir et d'entendre les intérêts des classes laborieuses, — entre la doctrine qui ne parle à tous, riches et pauvres, que de leurs devoirs, mais place au premier rang le devoir de l'affection mutuelle, — et celle qui ne les entretient que de leurs droits et met ainsi toutes les ambitions en éveil au risque de mettre en même temps

Digitized by Google

toutes les prétentions en conflit, — le choix de M. Cochin n'était pas douteux. A ses yeux (il n'a jamais hésité à le dire), progrès, civilisation, égalité véritable et christianisme, c'étaient des idées inséparables et presque des mots synonymes. Tout progrès est né du christianisme, et, quand on essaye de l'en détacher, c'est un fruit séparé de sa tige qui va sécher demain et dont l'éclat se ternit déjà dans la main qui le cueille. Mais quelles que fussent à cet égard la profondeur, la notoriété même de ses convictions, la netteté de ses professsions publiques, il ne se croyait pourtant pas obligé à repousser de parti pris tous les efforts tentés, tous les résultats obtenus au nom d'autres systèmes, dont il connaissait toutes les lacunes et ne partageait pas les illusions. Il savait que dans tous les ordres de recherches, en partant d'un principe faux ou même erroné, on est souvent arrivé à des découvertes utiles dont une science plus précise et plus large a fait ensuite son profit. Sans professer d'ailleurs pour les institutions démocratiques le culte, je devrais presque dire l'idolâtrie qu'exigent leurs intolérants défenseurs, — sans leur attribuer la vertu magique de faire disparaître les maux attachés à la condition humaine, — il n'avait contre elles aucun préjugé, n'éprouvait aucune ré-

Digitized by Google

pugnance, ne trouvait pas plus de profit que de plaisir à les frapper d'anathème. Je crois même qu'il eût volontiers accordé qu'en forçant les heureux de ce monde (ne fût-ce que par intérêt bien entendu) à songer un peu plus à ceux qui souffrent à côté d'eux, et un peu moins à leurs propres jouissances, la démocratie obtient parfois de leur égoïsme ce que l'Évangile réclame vainement de leur conscience.

Aussi ne demandait-il jamais à une institution de bienfaisance quels étaient son extrait de baptême et son origine, encore moins la pensée personnelle de ses fondateurs et la couleur de leur drapeau politique. Il la regardait en elle-même et l'interrogeait sur le bien réel qu'elle pouvait produire. Peu lui importait qu'elle vînt de la vieille Angleterre protestante ou de la nouvelle Amérique républicaine, de l'initiative de l'Empire ou des constituants de 1848. Qu'on lise ses rapports sur les *Institutions de prévoyance*, sur les *Sociétés coopératives*, son traité des *Assurances sur la vie*, cette hauteur de vue est partout visible. Si on n'y trouve nulle part un mot qui désavoue ou dissimule ses croyances personnelles, on n'en trouve pas un non plus qui puisse blesser ceux qui ne les partagent pas, pas même de raisonnements qu'ils aient peine à suivre, — à moins

Digitized by Google

cependant qu'ils ne qualifient de fanatisme et d'intolérance la pensée partout présente : que l'instruction n'est un bien que si une règle morale en dirige l'emploi, et qu'il n'est aucun bonheur durable ni pour les peuples ni pour les hommes, quand ils se déshabituent de regarder au-dessus de la terre.

Que ne pouvons-nous, à la place de ces écrits qui, malgré leur vivacité touchante, restent toujours froids et muets devant nos regards, ranimer la flamme communicative et brillante de son éloquence si heureusement, si merveilleusement improvisée! Il fallait le voir dans les réunions populaires : c'est là qu'il fallait l'entendre. Dans cet art si difficile de rapprocher par la parole un orateur et des auditeurs que séparent les habitudes de la vie et l'éducation première, il était passé maître, et je ne crois pas que personne l'ait jamais égalé. Familier sans être trivial, élevant, portant toujours en haut la pensée des assistants, sans jamais dépasser leur intelligence, — sachant les émouvoir, les enflammer même par éclair, sans remuer les fibres d'aucune passion malsaine, — il les renvoyait fiers d'avoir goûté la plus noble des jouissances, jamais attristés de la modestie de leur condition.

Mais là aussi il fallait sur le même fonds d'idées et

Digitized by Google

de sentiments savoir varier son langage. Un jour, le théâtre de ces courtes et pressantes harangues, c'était un de ces cercles d'apprentis ou d'ouvriers chrétiens, asiles de paix où de jeunes hommes pleins d'une foi courageuse viennent se retremper pour lutter avec plus de force contre les tentations d'un milieu corrompu. Le lendemain, devant les fourneaux allumés de quelque usine de la compagnie de Saint-Gobain ou dans une gare du chemin de fer d'Orléans, il fallait parler à une de ces foules mélangées que le travail seul rassemble et qui ne mettent en commun que les besoins matériels. Les mêmes conseils ne pouvaient pas toujours être donnés, du moins de la même façon. Aux uns, — à ces jeunes chrétiens qui formaient sa famille de prédilection, — M. Cochin rappelait que ce n'était pas assez de s'honorer du nom de chrétien, qu'il leur fallait encore faire honneur à cette noble profession, en se montrant non seulement les meilleurs, mais les plus habiles. Il leur redisait volontiers que la meilleure manière de faire taire les dédains que leur prodiguent la fausse ou la demi-science, c'était d'être eux-mêmes plus empressés et plus aptes qu'aucun autre à mettre en pratique les progrès que la science véritable fait faire même aux arts manuels. Avec les autres, c'était

Digitized by Google

en leur témoignant une sympathie intelligente et chaleureuse, en s'associant à toutes leurs ambitions et surtout à toutes leurs affections légitimes, qu'il essayait de leur faire apprécier le pieux mobile qui l'animait lui-même, et de leur révéler tout ce que la religion assise à leur foyer y apporterait de charme, de pureté et de paix. Ainsi, par un partage auquel on ne se serait pas attendu, il parlait surtout aux uns de développer leur intelligence, tandis que c'était le cœur des autres surtout qu'il voulait toucher. Mais si le procédé était un peu différent, le but était toujours le même : c'était de faire des bons chrétiens les meilleurs ouvriers possibles et de tous les bons ouvriers des chrétiens. Un instant on a pu croire que ce but était atteint : c'est dans cette journée douloureuse où l'Église qui reçut son cercueil se vit tout à coup remplie par des milliers de travailleurs venus des quartiers les plus opposés de Paris; tous étaient unis dans l'effusion d'une douleur commune, le même nom était sur toutes les lèvres, suivi de la même bénédiction et de la même prière !

DUC DE BROGLIE.

Digitized by Google

DE LA CONDITION

DES

OUVRIERS FRANÇAIS

D'APRÈS LES DERNIERS TRAVAUX [1]

Les *Ouvriers des deux mondes*, études publiées par la Société d'économie sociale, sous la direction de M. Le Play, conseiller d'État, t. II et III, 1860, 1861; Paris, Guillaumin. — *Histoire des classes ouvrières en France*, par M. Levasseur, 2 vol., 1859; Guillaumin. — *Histoire des classes laborieuses en France*, par M. F. du Cellier; 1860, Didier. — *Études sur le régime des manufactures; condition des ouvriers en soie*, par M. Louis Reybaud, de l'Institut; 1859, Michel Lévy. — *Condition des ouvriers du coton*, par le même; 1862. — *L'Ouvrière*, par M. Jules Simon; Hachette, 1861. — Les *Populations ouvrières de la France*, par M. Audiganne; 1859, Capelle. — *De l'industrie moderne*, par M. Verdeil; 1861, Masson et Garnier. — Les *Classes laborieuses; leur condition actuelle, leur avenir*, par M. A. Compagnon; 1858, Michel Lévy. — *Question vitale sur le compagnonnage*, par M. Agricol Perdiguier; chez l'auteur, 1861. — *État de l'industrie houillère*, par M. Burat; 1859. — Les *Corporations nouvelles*; 1862, etc., etc.

Les traités de commerce conclus au nom de la France, en 1860, 1861 et 1862, avec l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, la Turquie et l'Italie, et l'Exposition universelle de Londres en 1862 feront époque dans l'his-

1. Lu au Congrès international de bienfaisance de Londres, sous la présidence de lord Shaftesbury.

Digitized by Google

toire de l'industrie et du travail. C'est le moment de se poser deux questions.

Il serait d'un grand intérêt, en premier lieu, de tracer un tableau complet et précis de l'*état de l'industrie française*, au moment où les traités ont commencé à recevoir leur exécution, tableau qui ferait en quelque sorte toucher du doigt la somme des efforts, des sacrifices et des succès par lesquels l'industrie a répondu depuis un demi-siècle à la protection dont les lois l'avaient entourée. Ce tableau, honorable et rassurant, serait le bilan du régime qui disparaît et le dénombrement de nos forces en face de la lutte qui vient inaugurer le régime nouveau. Tous les éléments de ce tableau se trouvent dans les volumes de l'*Enquête* publiée, à la suite des traités, par le ministère du commerce. Il serait à souhaiter qu'on les eût mis en relief au moment de l'Exposition universelle de 1862.

J'aurais aimé à rencontrer dans cette *Enquête*, et je demande d'avance aux rapporteurs des jurys des renseignements étendus sur la *condition des ouvriers* employés par l'industrie. Dans quelle situation le régime protecteur a-t-il trouvé les populations ouvrières? Dans quelle proportion en a-t-il augmenté le nombre? A quel degré de bien-être, d'instruction et de moralité les a-t-il élevées?

A défaut d'une enquête complète, je voudrais interroger et résumer les principaux écrits consacrés, depuis quelques années, à cette seconde question. Je ne connais point de sujet qui soit plus digne de tenir en éveil le patriotisme et la conscience.

Bornons-nous aux ouvriers de l'*industrie* proprement dite, laissant de côté la condition des ouvriers *agricoles*, sujet plus intéressant encore et plus vaste qui a donné

Digitized by Google

naissance, dans les dernières années, à de très remarquables travaux[1].

La statistique, science fort en progrès, a récemment introduit dans les recensements périodiques de la population un élément important, qui est la répartition de habitants d'un pays entre les diverses professions. Ce renseignement, utile dans plusieurs circonstances, a surtout, à mes yeux, une grande valeur morale. Il n'est pas une discussion, un règlement, une loi, dont les conséquences n'aillent toucher dans leur vie obscure un plus ou moins grand nombre de nos semblables. Il importe d'avoir ce nombre sous les yeux, et de descendre des contemplations idéales de la théorie pour compter, pour regarder en face, alignés et groupés par la science, les êtres humains dont on se prépare à modifier le sort. Il y a de quoi hésiter quand, au bout de ses raisonnements, on voit l'existence, le bonheur ou le malheur de cinq cent mille hommes.

Que de réflexions philosophiques, morales et religieuses s'élèvent dans l'âme lorsque l'on constate, par des chiffres nets, quel est ici-bas le nombre des petits, des pauvres, des hommes qui mangent leur pain à la sueur de leur front !

Ainsi, sur 36,012,669 Français[2], il y a, en 1856 :

Agriculture.	19,064,071
Industrie	10,469,961
A reporter. . . .	29,534,032

1. Voyez l'*Histoire des classes agricoles*, par M. Dareste, ainsi que les travaux de MM. Leymarie, Doniol, Bonnemère, sur le même sujet, et surtout le beau livre de M. Léonce de Lavergne, l'*Économie rurale de la France depuis* 1789.

2. *Recensement de* 1851, publié en 1855, tableau n° 36, p. 179. — *Journal de la Société de statistique*, juillet 1861, p. 180.

Digitized by Google

Report.	29,534,032
Commerce	1,632,331
Professions diverses intéressant les précédentes	100,099
Professions libérales.	1,362,045
Clergés de tous les cultes et associations religieuses de femmes.	142,705
Individus dont la profession n'a pas été constatée.	3,241,457
	36,012,669

Combien sommes-nous donc, nous qui exerçons les professions libérales, propriétaires, fonctionnaires, rentiers, écrivains, savants? A peu près 5 sur 100, au sein de l'une des nations les plus riches et les plus civilisées de la terre.

Cette considération est de nature à inspirer avant tout un vif sentiment d'égalité. L'immense majorité des hommes appartient à une même condition, et la minorité y appartenait hier. D'où sortons-nous? Qui étaient nos aïeux? A qui remontent les rares familles que l'on nomme illustres? Un ouvrier fit notre aisance, un soldat mit en honneur notre nom, un laboureur créa notre propriété. Les familles s'élèvent au-dessus de la pauvreté par des efforts plus ou moins prompts, plus ou moins heureux, plus ou moins durables, mais elles naissent toutes pauvres.

Cette vieille vérité, bien connue mais bien oubliée, m'inspire, avec un vif sentiment d'égalité, un grand respect de l'inégalité, et ces impressions ne sont pas contradictoires. Oui, rien n'est plus respectable que les droits naturels, si ce n'est les droits acquis. Quand la route est si rude, comment ne pas respecter ceux qui sont arrivés? Quand on est en mer, il ne s'agit pas de jalouser ceux qui sont dans le port, il s'agit de les re-

Digitized by Google

joindre. Est-ce au gland à menacer le chêne? au grain à détester l'épi? à celui qui pose la première pierre de sa maison à s'insurger contre celui qui a fini la sienne? Augmentons le nombre de ceux qui échappent à la pauvreté, mais n'y faisons pas retomber ceux qui en sortent. Riches, aimez les pauvres, car vous l'étiez hier. Pauvres, aimez les riches, car vous le serez demain. Ceux qui ont, aidons-les à conserver; ceux qui n'ont pas, aidons-les à acquérir. C'est la vraie fraternité; là où elle ne règne pas, l'envie et la tyrannie se font la guerre avec des destins divers : en Orient, c'est d'habitude la tyrannie qui triomphe; en Occident, c'est l'envie.

On voit que, transformée par le christianisme, la statistique mène loin. Elle m'apprend encore (pour revenir plus directement au sujet de cette étude) que l'industrie n'occupe pas moins de douze millions d'ouvriers.

Or, le recensement précédent (1851) constatait un chiffre moindre, savoir :

		Nombres absolus.	Rapport pour 10,000.
Agriculture.	1851. .	21,992,974	6,146
	1856. .	19,064,071	5,294
Industriels et commerciaux.	1851. .	9,283,895	2,595
	1856. .	12,202,391	3,388[1]

Le rapprochement de ces chiffres constate une diminution sensible des populations agricoles et l'accroissement correspondant des populations industrielles[1]. Le progrès de ce mouvement est confirmé par le recensement de 1861, et, si l'on pouvait comparer les derniers chiffres obtenus avec ceux des dénombrements plus anciens, on serait encore plus frappé de ce résultat. En

1. Voyez aussi M. de Jonnès, *Statistique de l'Industrie.*

Digitized by Google

Angleterre, l'agriculture, qui, en 1801, occupait les deux tiers de la population, n'en employait plus que le tiers en 1851.

En France, on suppose que le nombre des ouvriers de l'industrie a plus que doublé depuis un siècle. Il y a donc eu, dans notre temps, une immense transformation dans la distribution et dans les occupations des hommes placés par la Providence sur le territoire français. Plus nombreux, les ouvriers sont-ils plus heureux? Quelle est leur condition actuelle?

Mais quelle était la condition des ouvriers sous les régimes anciens? Dans quelle situation notre siècle les a-t-il reçus? Voilà ce qu'il convient de se demander d'abord avant de rechercher où il les a conduits.

Les auteurs qui ont récemment étudié les ouvriers français, M. Louis Reybaud, M. Jules Simon, M. Audiganne, ne nous ramènent pas à l'histoire; mais deux savants professeurs, M. Levasseur et M. Ducellier, viennent de la raconter. Un industriel distingué, M. Verdeil, a consacré au passé des pages intéressantes; parmi les observateurs, un seul, M. Le Play, fait mieux que raconter le passé, il nous le montre. Il existe encore, dans la France du XIXe siècle, des Français du XIIIe, du XVe, du XVIIIe siècle; la corporation n'est pas morte partout; de vieux usages ont résisté au temps; le passé a des témoins vivants. Cette manière de retrouver le passé dans le présent est l'une des plus grandes originalités des vastes études de M. Le Play, c'est un véritable service rendu à la science. Car l'histoire des ouvriers est confuse et obscure. Selon la remarque de M. Ducellier, « les ouvriers ont peu fait pour l'histoire, et l'histoire n'a rien fait pour eux. » Les petites

Digitized by Google

choses et les petites gens sont méprisées par l'historien, comme ils l'étaient, à Rome, par le juge, *de minimis non curat.*

Tâchons, à l'aide de nos savants guides, de résumer l'histoire des ouvriers français.

Nous présenterons ensuite avec eux le tableau de la condition des ouvriers actuels dans notre pays.

Nous exposerons à part les conclusions auxquelles cette comparaison conduit, et nous terminerons par quelques réflexions sur les méthodes d'observation employées par les divers écrivains, par les maîtres dont je me fais en ce moment le manœuvre attentif.

I

CONDITION DES OUVRIERS FRANÇAIS AVANT L'ÉPOQUE ACTUELLE.

M. Levasseur divise l'histoire des ouvriers français en sept périodes depuis la conquête de Jules César jusqu'à la Révolution de 1789.

I. Qu'étaient les Gaulois avant la prédication chrétienne et la conquête romaine? Des hommes grossiers, possédant inutilement des terres fertiles, de beaux pâturages et des mines nombreuses, échangeant un esclave contre un tonneau de vin, et pendant au cou de leurs chevaux les têtes de leurs ennemis [1]. Rome leur impose un dur régime, puisqu'après avoir, pendant huit ans,

1. Levasseur, p. 20.

Digitized by Google

épuisé le pays, César le frappe d'une contribution de huit millions de sesterces, et lui enlève, par la mort ou par la servitude, deux millions d'hommes. Rome étend la lèpre de l'esclavage et apporte à la Gaule un mépris du travail et des arts qui dura longtemps, puisque Sénèque s'indignera encore qu'on attribue l'invention des arts aux philosophes et non aux plus vils esclaves [1]. Mais Rome donne à la Gaule des routes, des ports, des lois meilleures, et le placement de ses produits ; le luxe de Rome excite le génie des Gaulois. Ils apprennent à argenter, à dorer, à étamer, à fondre, à tisser, à teindre ; ils s'élèvent au goût des arts, bâtissent le pont du Gard et le théâtre d'Arles. Barbare à l'époque de César, la Gaule est civilisée à l'époque d'Auguste, florissante sous les Antonins [2]. Que s'est-il passé? Un peuple intelligent, mais ignorant et grossier, a été visité par la science et par la richesse.

Par malheur, la liberté n'existe nulle part dans la société romaine des derniers siècles. Même en dehors des esclaves, « chacun, dit très bien M. Levasseur [3], a sa chaîne : le colon est asservi à sa terre, l'officier public à sa charge, le curiale à sa cité, le marchand à sa boutique, l'ouvrier à sa corporation, et nul n'a le droit de se soustraire à sa fonction et de frustrer l'État du service que sa naissance, sa fortune ou son talent lui ont imposé ». L'État pèse sur tous au moyen de règlements inspirés par une détestable économie politique. Ainsi Dioclétien fixe les prix et les salaires [4], et, plus tard, Honorius

1. Levasseur, p. 7.
2. *Ibid.*, p. 26.
3. *Ibid.*, p. 54.
4. *Ibid.*, p. 82.

Digitized by Google

ordonne de rappeler ,des champs où ils se cachaient, dans les villes les ouvriers des *collèges* ou corporations [1]. L'État pèse encore par les impôts; Alexandre Sévère étend l'impôt connu sous le nom de *chrysargyre*, que son historien appelle un très bel impôt, *pulcherrimum vectigal,* à tous ceux qui s'occupent de commerce, et cet impôt s'ajoute aux impôts *directs*, fixes, additionnels, réquisitions de blé, de chevaux, de chariots, de logements, d'ouvriers, de soldats, de journées, *ostiarium*, glèbe sénatoriale, etc., et aux impôts *indirects* sur les ventes, les héritages, les esclaves, les affranchissements, les passages de ponts, routes, etc. A mesure que l'État tombe en décadence, l'impôt augmente. La manufacture devient un véritable esclavage : on n'est pas serf d'un homme, on l'est d'un atelier. D'autres le sont d'un métier, comme les ouvriers occupés des subsistances publiques. La corporation, le collège, qui est une protection dans les temps prospères, devient une gêne dans les temps difficiles; on n'en peut pas sortir, on y conserve des devoirs onéreux, on n'y recueille plus aucun avantage. C'était un rempart, cela devient une prison. La foule des malheureux est accrue et avilie par des distributions de secours publics [2] commencées avec ostentation, continuées avec inintelligence, malgré les efforts du christianisme pour les transformer en même temps que pour changer en hommes libres les esclaves. Rome avait donné à la Gaule la science, la richesse, mais non la liberté; la Gaule prospéra tant que Rome fut grande; quand Rome tomba, la Gaule n'était qu'une propriété,

1. Levasseur, p. 89.
2. *Ibid.*, p. 91.

Digitized by Google

elle n'était pas une nation libre vivant par elle-même; elle tomba avec son maître, et la misère l'avait envahie avant les Barbares. C'est la première période de l'histoire des ouvriers français.

II. Les envahisseurs qui, à la fin de l'année 406, franchirent le Rhin [1], n'apportaient ni la civilisation, ni la paix. Les Germains n'avaient ni villes, ni monnaies, ni industries, ni commerce. Ils multiplièrent le nombre des esclaves, la fondation des grands domaines, et détruisirent presque entièrement le travail libre, chacun ayant chez lui ses ouvriers tenus dans une servitude fort dure, un peu adoucie pour les serfs de l'Église et ceux de la royauté. Toutefois les Barbares, dans leurs lois, en cela supérieures à celles des Romains, regardaient un esclave comme un homme, et, tout en asservissant, ils offraient dans leurs mœurs le goût de l'indépendance et l'habitude de former des associations ou *ghilde* pour la défense mutuelle, associations brutales ou licencieuses que l'Église et les rois durent condamner [2], fort différentes de la corporation, mais qui furent pour quelque chose cependant dans la formation des communes et des confréries et comme une semence de liberté. Dans les villes, les institutions romaines n'avaient pas partout disparu; elles entrèrent largement dans les coutumes locales, qui prirent peu à peu la place des lois romaines et des lois barbares. Les habitants étaient plus égaux : ils élisaient leurs magistrats et leurs évêques. De grandes manufactures subsistaient, comme la fabrique des monnaies royales de Limoges, que dirigeait le père de saint Éloi;

1. Levasseur, p. 105.
2. *Ibid.*, p. 104.

Digitized by Google

ailleurs, de puissantes corporations, comme celle des nautes de Paris. La race industrieuse des juifs étendait le commerce. L'Église intervenait pour condamner la fraude ou pour établir l'observation du dimanche.

Mais ses lois sages avaient surtout pour domaine l'enceinte des monastères. C'est là que se réfugient à cette époque l'intelligence et le travail. Ce que les religieux de Saint-Benoît, portant toujours leur faucille à la ceinture, ont fait pour la construction des routes et des ponts, le dessèchement des marais, le défrichement des bois, la mise en culture des terres, d'autres l'ont fait pour le travail des métiers. Saint Columban comme saint Benoît d'Aniane, saint Isidore de Séville comme saint Maur, établissent ce travail dans leurs monastères, et, dans la terre de Solignac en Limousin que lui donne Dagobert, saint Éloi [1] réunit des ouvriers que l'archevêque de Rouen, saint Ouen, définit ainsi : « *Diversarum artium periti, qui Christi tempore perfecti, semper ad obedientiam sunt parati* ». Les traditions de l'art et du métier se conservent dans les monastères ; ils ont des architectes avec des cordonniers, des peintres et des copistes avec des tisserands.

Ainsi, pendant cette période de transition et de souffrance, la période des invasions, qui se prolonge jusqu'à la fin de la seconde race, à travers le pénible enfantement de la féodalité, plus de commerce, plus d'industrie ; mais le travail s'est réfugié avec l'intelligence dans le cloître, sorte d'arche du travail, de l'art et du savoir, au milieu de ce déluge, d'où l'on verra ces biens de l'homme sortir plus honorés. « C'est l'Église, dit M. Levasseur [2],

1. Levasseur, p. 139.
2. *Ibid.*, p. 136, 157.

Digitized by Google

qui fit connaître au monde que le travail est honorable; ce furent les moines qui le prouvèrent par leur exemple. » L'artisan est plus digne : il est bien près d'être plus libre et la désorganisation de l'industrie a du moins en même temps pour effet de briser les chaînes qui liaient l'homme à la corporation antique.

III. Au Xe, au XIe siècle, il n'y a plus d'invasions depuis longtemps, le souvenir même des invasions s'efface; on n'est plus Germain ou Romain, on est serf ou seigneur; la féodalité succède à la conquête. Le seigneur, maître de la terre et des hommes, tire de toute terre une redevance sous les formes les plus diverses, de tout homme une corvée, un service. Mais l'esclavage a disparu, le serf devient quelquefois seigneur, il peut du moins garder une partie du fruit de son travail et racheter ce qu'il doit. Les chartes d'affranchissement deviennent nombreuses au XIIIe siècle. Les rois en donnent l'exemple, et Louis le Hutin ordonne, en 1315, la liberté de tous les serfs du domaine royal, attendu, dit le préambule, « que chacun doit naître franc, selon le droit de nature ». Les villes s'érigent en communes, et cet affranchissement bien plus important crée l'état civil, la justice par jurés, l'élection municipale qui, souvent faite par corps de métier, élevait les artisans au rang de citoyens. L'influence bienfaisante du pouvoir royal étend les droit municipaux, consacre les libertés civiles et commerciales, et rend aux artisans le service de les mettre en état de se rendre service à eux-mêmes.

Au XIIIe siècle, la bourgeoisie, dit M. Levasseur, était exclusivement composée de gens de métiers, les nobles avaient la propriété, le clergé la science, la classe des magistrats et des légistes existait à peine. L'associa-

Digitized by Google

tion entre gens du même métier était naturelle, et par conséquent immémoriale ; les *marchands de l'eau*, à Paris, descendent des *nautes* parisiens et se perdent dans l'antiquité. Ces associations ou corporations n'étaient pas mortes pendant la féodalité, mais c'est au XIIIe siècle qu'elles se développent ; le mouvement communa qu'elles ont fait naître les fait grandir. La corporation est une petite commune ; elle n'est pas imposée, comme le collège romain, elle est volontaire et défensive contre les officiers du seigneur, les étrangers, les concurrences, les fraudes ; convention privée, elle devient un droit, un privilège après la sanction du roi ou du seigneur. Mais elle devient aussi un monopole et un instrument fiscal, une cause de procès, un obstacle à la grande industrie. Ses abus se font promptement et universellement sentir. Elle ne délivrait pas d'ailleurs les classes ouvrières d'une servitude qui pesait lourdement sur elles, la servitude des impôts, impôts de toute nature, généraux, locaux, seigneuriaux, impôts sur le métier, la personne, la marchandise, le transport, le poids, la place, la vente, impôt militaire enfin. Elle eût plutôt nui que servi au développement de la grande industrie, de l'art, du commerce, sans un grand événement qui, pendant plus d'un siècle, mêla les hommes, multiplia les idées, ouvrit à l'architecture, aux échanges, à la navigation, au luxe, à la civilisation, des voies nouvelles. Ce furent les croisades, entreprises pour délivrer le sépulcre du Sauveur, qui firent sortir du tombeau ou au moins du sommeil les sociétés européennes. Les croisades, la création des communes, la fin du servage, l'organisation des corps de métier, enfin les progrès du pouvoir royal qui grandit en puissance et en autorité morale par la main de

Digitized by Google

Philippe le Bel et de saint Louis, et s'associe avec les métiers contre la féodalité, ont transformé le XIIe et le XIIIe siècle en une époque de renaissance des arts par la foi, des métiers par les arts, du commerce, de l'industrie, de la littérature aussi; on n'ose pas dire sans restriction de la moralité, de la justice et du bien-être, en pensant à la dégradation d'une partie de la classe ouvrière, à la persécution contre les juifs, aux rixes et au désordre, à l'ignorance, au taux infime des salaires [1].

IV. Le XIVe siècle, avec la guerre de Cent Ans, les famines, les exactions, les révoltes, les massacres, les misères, est une époque de décadence et d'appauvrissement. Les rois (ordonnance du roi Jean, 1351) essayèrent d'inaugurer la liberté du travail sans y réussir. Les bourgeois, tantôt avec une certaine grandeur (Étienne Marcel, 1357), tantôt avec de basses passions, tentèrent de maîtriser la royauté. Tous sortirent meurtris, ruinés, divisés de ce long conflit; Charles VII et Louis XI rétablirent l'ordre et relevèrent les métiers en les rendant de plus en plus exclusifs dans leurs monopoles, mais de plus en plus dépendants de l'autorité royale, qui, en protégeant l'industrie, l'impose et la réglemente. Le corps de métier devient la propriété des maîtres, et l'ouvrier, privé presque entièrement par l'obligation de faire après l'apprentissage un nouveau stage comme compagnon et par les coûteuses épreuves du *chef-d'œuvre* de l'espoir de devenir maître, va chercher dans le compagnonnage une protection nouvelle; la classe ouvrière se divise en deux. C'est le beau moment de la *confrérie*, association

1. Levasseur, p. 369-378.

Digitized by Google

plus religieuse que la corporation, plus large, puisqu'elle comprend souvent les gens de plusieurs métiers, mais locale; c'est l'époque du grand développement du compagnonnage, institution très utile à l'ouvrier, auquel elle donne des amis et du travail en tous lieux, mais où la forme a emporté le fond ; les cérémonies et les repas, les signes mystérieux, les prétentions rivales, ont promptement pris le dessus presque complètement sur l'esprit d'assistance des autres et le respect de soi-même. Les origines de la franc-maçonnerie alors sont toutes chrétiennes; dans les statuts de 1459, on exclut les ouvriers « qui jouent, ceux qui vivent dans le désordre, enfin ceux qui n'accomplissent pas leurs devoirs religieux[1] ». Les marchands en gros ou *merciers* (*qui merces vendit*) avaient aussi de vastes associations, et, dans plusieurs provinces, un *roi*, qui délivrait les brevets de maîtrise, autorisait les ventes, avait sa cour de justice et ses revenus ; cette petite royauté fut supprimée par la grande en 1597. On le voit, cette époque est l'âge de l'association sous toutes les formes, dans la profession — corps de métier, dans la ville — confrérie, dans les provinces, dans l'ensemble du royaume, merciers, francs-maçons, compagnons, c'est à tous les degrés le besoin de s'associer, de réunir de petites personnes en une grosse, de constituer sur toute la surface du pays des stations et des moyens de circulation comme autant de ports de refuge sur une côte; progrès incontestable et pourtant limité, sujet à abus, barrière autant que défense pour les classes laborieuses. Il vient un jour où toutes les libertés locales se fondent dans la liberté générale, où toutes les autorités partielles s'effacent

1. Levasseur, I, p. 506.

Digitized by Google

devant l'autorité locale. La royauté, portant dans ses mains la loi, produit cet effet décisif; elle bâtit son trône de tous les débris des petits pouvoirs qu'elle remplace. Elle introduit de l'uniformité dans les règlements, la paix dans les querelles ; elle généralise de bons usages, comme la *marque de fabrique*, devenue obligatoire au XVe siècle. Mais à peine a-t-elle atteint son but qu'elle l'exagère. Elle réglemente trop, elle impose trop, elle est trop arbitraire ou trop tracassière : elle crée de nouveaux abus et travaille au profit de sa puissance plutôt qu'au progrès de l'industrie.

Le luxe et l'art de la guerre, les orfèvres et les armuriers, sont en progrès au XIVe et au XVe siècle; l'architecture religieuse et l'art sont en décadence, mais la gravure sur bois (1423) et l'imprimerie (1453) commencent; les marchés et les manufactures se multiplient; la peinture produit les Van Eyck, l'Amérique sera bientôt découverte. Ce siècle voit les classes ouvrières abandonner leurs droits pour courir aux plaisirs ; jamais les jeux d'arbalète, les repas, les chômages ne furent plus nombreux; il voit, en outre, les salaires très hauts, parce que le nombre des ouvriers avait diminué pendant a dernière guerre, et cependant beaucoup de mendiants. Les Français, franchissant les Alpes, découvrent comme un nouveau monde plus civilisé, plus savant, plus riche, plus élégant, plus artiste.

V. Le XVIe siècle est tellement l'âge du luxe, qu'il faut, en trente-trois ans (1543-1576), huit ordonnances somptuaires aussi nécessaires qu'impuissantes. Il est aussi l'âge de la renaissance des arts. Le Louvre et les Tuileries, Meudon et Fontainebleau, Anet et Chenonceaux sont de cette époque. Les rois encouragent les artistes, et aussi

Digitized by Google

l'imprimerie, « l'invention de laquelle, dit Louis XII[1], semble être plus divine qu'humaine... Par elle nostre sainte foy catholique a esté grandement augmentée et corroborée, la justice mieux entendue et administrée ». Le commerce intérieur et les manufactures prospèrent. Le cardinal de Tournon persuade à François Ier (1543) d'établir une banque à Lyon. En 1547, l'échevinage de Paris s'oppose à la fondation d'une banque dans cette ville, attendu que « ladite banque est contre la loy de Dieu, autorisant l'usure que le roy avoit voulu réprimer... Que la facilité que cette banque donneroit à un chacun de trouver de l'argent par prêt serviroit d'occasion à la ruine de la noblesse... Que les marchands qui, dans le trafic, ne gaignent que quatre ou cinq pour cent avec grand péril, quitteraient la marchandise pour mettre leur argent à ladite banque[2]. » Les tribunaux de commerce datent de ce temps, qui vit naître aussi, mais sans ensemble, les prohibitions douanières ; l'exportation du blé fut défendue dix fois en un siècle, siècle d'activité et de progrès s'il n'avait pas produit Luther et Calvin, si à la Renaissance n'avait succédé la Ligue, qui eut sur le travail et la richesse une funeste influence. Au développement du luxe et des arts avait, par malheur, correspondu un tel abaissement de la valeur de l'argent par suite des importations de métaux précieux et des disettes, que la livre tournois est réduite de 38 francs en 1497 à 3 fr. 97 en 1580, pendant que le setier de blé vaut, en 1520, 5 033 centigrammes d'argent fin, et, en 1580, 12 446 centigrammes[3]. Le travail était abondant, et la misère

1. Levasseur, II, p. 19.
2. *Ibid.*, p. 40.
3. *Ibid.*, p. 56.

Digitized by Google

néanmoins fort grande. Elle pesait sur la royauté, qui s'en tirait par une énorme augmentation des impôts, douanes, péages, et la première ordonnance qui étendit le droit d'importation à tout le royaume. Elle pesait surtout sur les petits, qui s'en tiraient en souffrant, sans pouvoir trouver des secours efficaces dans les corporations envahies alors par les abus et déchirées par des luttes interminables. La royauté, qui grandit à toutes les années de ce siècle et établit l'unité par de mémorables ordonnances, intervient pour détruire les confréries (1539), non toutefois sans accorder des exceptions et en respectant les corps de métier, qu'Henri III (1581) veut réglementer par une ordonnance qui ne fut pas exécutée, jusqu'au moment où Henri IV la renouvela en 1597.

Le mal que la guerre de Cent Ans avait fait à l'industrie et au commerce, au XIVe siècle, les guerres de religion le renouvelèrent au XVe siècle, surtout à Paris; cependant il y avait alors plus de fortunes faites, le luxe était descendu dans la bourgeoisie, les habitudes laborieuses se reprirent plus vite, et la France avait Sully, Olivier de Serres, Henri IV. Elle reçut de ces grands hommes l'ordre, la paix, l'honnêteté dans les finances, l'embellissement des villes, l'encouragement du labourage, l'industrie de la soie, le commerce extérieur, la protection douanière. Richelieu continue l'œuvre. Le fondateur de l'Académie et de l'Imprimerie royale (1640) agrandit l'enceinte de Paris, développe la marine et le commerce, donne à la France ses principales colonies. Les corporations subsistent, mais moins exclusives, moins indépendantes, plus soumises à l'autorité qui crée des monopoles, des offices, des impôts. L'industrie française passe, soumise comme le reste, aux mains de Louis XIV

Digitized by Google

et de son grand serviteur Colbert, qui toucha aux finances, à la justice, à l'administration, à la marine, mais laissa surtout son empreinte sur le régime du travail.

VI. Faire de la France un pays manufacturier, y créer des fabriques de toute espèce, les organiser par des règlements, les protéger par des tarifs, les développer par des colonies, tel fut le plan de Colbert. De 1666 à 1683, cent quarante-neuf règlements sur le travail furent rédigés. Il y eut le code de la draperie, le code de la teinture, qui comprenait trois cent dix-sept articles, et l'on y distinguait « les quatre premières couleurs simples, qui sont le bleu, le rouge, le jaune et le fauve comparés aux quatre éléments, » etc. Au lieu de détruire les corporations, il les multiplia, mais en les rattachant toutes à la royauté. Il poursuivait cette chimère oppressive de l'unité en toutes choses qui, appliquée au travail, met l'uniformité là où la variété est essentielle, l'immobilité là où le mouvement est un besoin, entrave ainsi le progrès et ne peut faire cette violence à la nature des choses sans introduire après elle l'autorité, dont l'intervention en tous les détails est le résultat le plus clair d'une semblable entreprise. Nul ne fit plus, par son active influence, pour créer l'industrie, et nul ne fit plus, par ses règlements, pour la gêner et la détruire. Par bonheur, ses créations survécurent à ses règlements. Continuant les efforts de Henri IV, il encouragea tour à tour les tapis, les glaces, les dentelles, la soie, le velours, les crêpes, les draps, les toiles, les forges et fonderies, l'acier, le goudron, etc. La France doit à Colbert des fabrications nouvelles, l'introduction du travail industriel dans les campagnes, la grande industrie impossible avec les corporations et créée par des monopoles quelquefois justifiables, plus

Digitized by Google

souvent oppressifs ou artificiels, enfin l'immense développement du commerce extérieur et la prospérité des arts.

VII. Après lui on n'eut plus son génie, on garda ses règlements. L'infériorité des hommes, l'abus du système amenèrent une décadence que la funeste révocation de l'Édit de Nantes et la guerre précipitèrent. Louis XIV laissa une dette de plus de 3 milliards 460 millions, sans autres ressources que des expédients financiers, au nombre desquels la création des offices, qui déconsidéra le gouvernement et ruina les communautés industrielles Ces communautés n'étaient pas mortes, elles avaient même conservé leurs confréries, leurs fêtes, leurs règlements, toute leur apparence, mais elles étaient au fond notablement modifiées. La grande industrie avait entraîné la division du travail et la dispersion du petit atelier où l'ouvrier travaillait autour du même établi avec son patron. Dans la manufacture des Van Robais, 1,692 ouvriers étaient employés, et ils appartenaient à plus de cent métiers différents. On laissait pourtant subsister les règlements qui interdisaient le travail à la tâche et le travail en chambre, ceux qui distinguaient les ouvriers en *jeunes*, *modernes*, *anciens*, ceux qui instituaient les *maîtres* et au-dessus les *jurés*, élus par les anciens sous l'autorité royale. Cette autorité pénétrait partout. Les concurrences étaient nombreuses : elle y substituait des monopoles ; les conditions de la maîtrise, du chef-d'œuvre, de l'élection, étaient compliquées : elle créait des maîtrises sans condition ; les rixes étaient fréquentes : elle portait des peines de police ; les fraudes étaient multipliées : elle créait sans fin des offices de crieur, jaugeur, vendeur, inspecteur, contrôleur, etc. ; les limites de

Digitized by Google

chaque corps étaient confuses : elle intervenait par des règlements minutieux ou par des sentences interminables, sans parvenir à accorder les tailleurs et les fripiers, défendant en conseil du roi aux merciers de faire des boutons au préjudice des boutonniers, saisissant, brûlant les boutons, condamnant à 500 livres d'amende les marchands ou même les acheteurs. Tout était pour la royauté occasion d'intervenir, et toute intervention devenait occasion d'établir des impôts. La communauté était pour l'ouvrier une lourde charge, elle n'était plus une protection; la maîtrise était une faveur au lieu d'être un droit dû à l'élection; tout ce régime était une cause de querelle ou un obstacle au progrès. L'industrie dut à Colbert l'activité, la sécurité; il lui manqua longtemps encore la liberté, et il lui manquait plus complètement encore le crédit à la fin de Louis XIV.

L'Écossais Law essaya de le ressusciter (1716). Pendant trois ans ce fut comme la découverte d'une mine d'or; l'intérêt de l'argent baissa, les marteaux retentirent, les boutiques revirent les chalands, chacun se trouva riche, et, comme la jouissance est le premier penchant de la richesse, qu'on recherche la recette de l'Opéra : elle était de 60,000 livres ordinairement, elle dépasse 740,000 livres en 1720; à la même époque, il faut défendre par ordonnance aux laquais de porter des étoffes d'or [1].

Avec le crédit, Law essaye la liberté; il diminue les droits, il ouvre les frontières, il rembourse les offices (1720), et le prix des denrées baisse de 40 pour 100.

Mais le crédit meurt par l'agiotage et la spéculation;

1. Levasseur, II, p. 345.

Digitized by Google

tout l'édifice de papier bâti sur un terrain imaginaire tombe en poussière, et l'épouvantable banqueroute de 1721 rejette la France ruinée dans tous les expédients d'autrefois; les droits, les offices sont rétablis, les lettres de maîtrise vendues de nouveau, les vieux règlements contre la concurrence reparaissent, traînant à leur suite le cortège accoutumé des procès, l'intervention habituelle des gens et des ordres du roi. Quelquefois libérale, la main de la royauté tranche des abus; elle ouvre notamment, en 1755, toutes les villes, excepté Paris, Lyon, Lille et Rouen, à la libre industrie de tout sujet français; plus souvent fiscale, elle se tend pour recevoir, pour menacer, pour prendre, ponr réglementer. Plus de trois cents règlements datent de cette époque; ils ont pour but d'empêcher la fraude, et pour effet de la multiplier, pour but de protéger l'industrie, et pour effet de l'entraver. Il faut trois ans de procès à l'inventeur du laminage du plomb, il faut deux académies, le parlement, les ministres, l'ambassadeur d'Angleterre, pour vaincre la résistance des plombiers, qui s'obstinent à couler le plomb [1]. Le trafic des toiles peintes est puni par les galères. Les patrons sont à la merci du roi, les ouvriers à la merci des patrons, qu'ils ne peuvent quitter sans un congé et un passe-port.

« Le règne de Louis XV, dit M. Levasseur, n'eut rien d'original dans la législation industrielle et ouvrière; il ne fut que la suite et l'exagération du règne de Louis XIV. »

Pour les arts, ce siècle est celui de Watteau et de Boucher, celui des petits appartements et des petites ornementations, relevé un peu dans l'architecture par Souf-

1. Levasseur, p. 358.

Digitized by Google

flot, dans la sculpture par Bouchardon et Houdon; il produit plus de graveurs charmants que de grands peintres, plus de bijoutiers que de sculpteurs. Cependant il n'est pas sans prospérité commerciale et sans activité manufacturière, puisque le commerce extérieur, de 212 millions en 1715, s'était, en 1787, élevé à 1,153 millions; il avait quintuplé en soixante et onze ans. Mais toute cette part de la vie d'une nation qui ne s'exprime pas en chiffres, tout ce qui s'inspire dans le gouvernement ou dans les mœurs publiques de l'honnêteté, de l'intelligence, était aussi bas que possible. Au moment où le pouvoir s'abaissait, où toutes les règles se corrompaient, la nation se montrait pourtant active, riche, ambitieuse du progrès, et, par une réaction qui, grâce à Dieu, commence toujours en France le jour où l'abus semble atteindre sa limite extrême, les idées s'élaboraient, une meilleure économie politique se popularisait, l'esprit public s'améliorait en province, les honnêtes gens affligés se rapprochaient; mais cet heureux mouvement d'opinion était loin d'être complet et surtout d'être en mesure de dominer la corruption générale, lorsque notre pays vit enfin un bon roi, Louis XVI; un grand ministre, Turgot.

Bienfaiteur pendant quatorze ans de l'Angoumois et du Limousin, où il abolit la corvée, établit la liberté du commerce, sut éviter la disette, Turgot fut ministre avec Malesherbes moins de trois ans (1774-1776).

Sans banqueroute, sans emprunt, sans impôts, il releva les finances, créa une caisse d'escompte, améliora les routes et les postes, permit la liberté du commerce des grains; enfin, au commencement de 1776, parurent les six édits fameux qui abolirent : 1° les corvées, remplacées par une contribution; 2° les vieux règlements

Digitized by Google

sur l'approvisionnement de Paris ; 3° les offices des ports, quais, halles et marchés; 4° les jurandes, maîtrises, communautés et confréries d'arts et de métiers, remplacées par un syndic et deux adjoints annuels et élus ; 5° la caisse de Poissy, qui percevait des droits onéreux sur les ventes de bestiaux ; enfin 6° le singulier règlement qui obligeait les chandeliers à n'obtenir du suif que par l'intermédiaire de la corporation qui achetait. Liberté des personnes, liberté des contrats, liberté des transports, liberté des échanges, liberté du travail, Turgot réalisait ces progrès, et, dans le préambule de ces mesures, il les proclamait hautement, déclarant que « le droit de travailler est la première propriété de tout homme ». On sait que le parlement n'enregistra que l'édit relatif à la caisse de Poissy ; forcé d'enregistrer les autres au lit de justice du 12 mars 1776, il protestait par la bouche de l'avocat général Séguier, appelant « l'indépendance un « vice de la constitution politique, » et ajoutant que « les « gênes, les entraves, les prohibitions font la gloire, la « sûreté, l'immensité du commerce de la France[1] ». Deux mois après, le 12 mai 1776, Turgot recevait l'ordre de se retirer sans avoir pu voir le roi. Au mois d'août, les corporations étaient rétablies à Paris, puis dans tout le royaume ; il y en avait partout en 1780.

Ces corporations réunissaient plusieurs métiers autrefois divisés ; elles n'excluaient plus les femmes et les étrangers, elles admettaient des droits de maîtrise moins élevés, elles laissaient libres plusieurs professions. C'était un compromis entre Colbert et Turgot, compromis impuissant, car les mêmes combinaisons devaient conduire

1. Levasseur, II, p. 398.

Digitized by Google

aux mêmes abus : on vit renaître les impôts, les procès, les règlements. Il en fut appliqué de nouveaux aux manufactures par l'édit du 5 mai 1779, autre transaction assez libérale, puisqu'elle permettait aux fabricants de produire des types nouveaux, et, après soixante ans d'exercice, de plomber eux-mêmes leurs produits, aux étrangers de fonder des fabriques. Le traité d'Éden, du 26 septembre 1786, ouvrit même à l'Angleterre nos marchés ; mais nous n'étions pas de force à lutter ; les découvertes de Lavoisier, de Priestley, de Berthollet, les machines de Vaucanson ou de Mongolfier annonçaient l'avenir, mais ne dominaient pas encore le présent ; un libre échange prématuré produisit une crise industrielle terrible qui préparait aux passions politiques un formidable auxiliaire : la misère.

Lorsque les collèges électoraux se réunirent pour la formation des États, tous demandèrent l'uniformité des poids et mesures, la destruction des monopoles et privilèges, la suppression des droits et péages intérieurs, la modification du traité d'Éden, l'abolition des maîtrises et des jurandes. Cette dernière réforme, décrétée dans la nuit du 4 août 1789, passa dans la célèbre loi du 16 février — 2 mars 1791, qui proclama la liberté de l'industrie, le remboursement des offices, l'établissement des patentes.

A ce grand événement s'arrête l'*Histoire des classes ouvrières* de M. Levasseur. Si l'on résume avec lui les sept périodes qui la divisent, on peut les confier à la mémoire sous cette forme sommaire :

PREMIÈRE PÉRIODE. *La conquête romaine.*— Temps d'esclavage personnel ou industriel, corporation oppressive au profit de l'État.

Digitized by Google

Deuxième période. *L'invasion des Barbares.* — Temps de servage et de misère ; l'art et le travail libres sont réfugiés dans les cloîtres.

Troisième période. *La féodalité.*— Les villes s'émancipent, les serfs se rachètent, les croisades mêlent les peuples, la corporation devient protectrice au profit de l'artisan, mais elle demeure locale et tend au monopole.

Quatrième période. *La guerre de Cent Ans.*— Temps de misère et d'anarchie ; en dehors de la corporation naît le compagnonnage, sorte de corporation générale des ouvriers désormais séparés des patrons ; les ouvriers vont à la révolte ; elle se termine au profit de la royauté.

Cinquième période. *La renaissance.* — Temps de prospérité industrielle et d'art, mais lutte entre les corporations, prédominance et intervention croissante de la royauté.

Sixième période. *Les règlements.* — La corporation subsiste, mais le privilège est à côté, la protection au-dessus, réglant, taxant, contrôlant l'industrie en même temps qu'elle la développe et la défend.

Septième période. *Les abus et la Révolution.* — Abus des règlements, abus des privilèges, abus des impôts, abus des corporations, essai de liberté pacifique avorté, explosion de liberté excessive par la Révolution.

C'est à cette date que M. Levasseur laisse l'histoire des classes ouvrières. Il serait inutile de la refaire avec M. Ducellier, dont le livre suit à peu près les mêmes sentiers et est inspiré par le même souffle. Toutefois son ouvrage, bien que moins long, embrasse un champ plus vaste que celui de M. Levasseur ; car il s'occupe de la condition des paysans en même temps que de celle des ouvriers : il s'attache de plus près à l'état moral, à l'instruction no-

Digitized by Google

tamment et aux institutions de charité, enfin il conduit cette intéressante histoire jusqu'au temps actuel, complément que M. Levasseur a réservé pour un autre ouvrage.

Il est curieux de lire dans M. Ducellier avec quels sentiments les ouvriers reçurent, au moment de la Révolution, la liberté du travail et la destruction des corporations. Ils en furent mécontents et inquiets, l'isolement les effraya bien plus que l'indépendance ne leur sourît [1]. Ils se mirent aussitôt à se coaliser et à discuter des projets pour remplacer par des associations les institutions anciennes, dans l'espoir de se garantir contre la maladie, la vieillesse, le chômage, la concurrence. Mais, au moment même où le principe de la liberté du travail entrait dans les lois, un autre principe y prenait également racine, celui de l'omnipotence de l'État.

Dans le rapport qui précède le décret du 14 juin 1791, le député Chapelier s'exprime ainsi : « Sans doute il doit être permis à tous les citoyens de s'assembler, mais il ne doit pas être permis aux citoyens de certaines professions de s'assembler pour leurs prétendus intérêts communs. Il n'y a plus de corporations dans l'État, *il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général. Il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire*, de les séparer de la chose publique par un esprit de corporation. C'est à la nation à fournir des travaux à ceux qui en ont besoin pour leur existence, et des secours aux infirmes... C'est aux conventions libres d'individu à individu à fixer la journée pour chaque ouvrier; c'est ensuite à l'ouvrier à maintenir la convention avec celui qui l'occupe ».

1. Ducellier, pages 321 et suiv.

Digitized by Google

On a, dans ces paroles, le double principe qui a dominé depuis lors, omnipotence de l'État, isolement de l'individu, principes dont la conséquence est, d'une part, la mise à la charge de l'État d'un nombre croissant de responsabilités, même la satisfaction du droit au travail et au secours, de l'autre la défiance et l'interdiction de toute association défensive entre les ouvriers. Bientôt le peuple sera livré aux intrigants ou aux forcenés, le seul travail sera la guerre, les violences du maximum et des assignats ; les théories de Babeuf contre la propriété ou les plans de Barrère sur la bienfaisance nationale auront leur jour et compteront des adeptes. Des bassesses du Directoire la France remontera aux gloires du Consulat, qui lui rendra l'ordre matériel, l'ordre moral, mais sans la paix ni la liberté, et, peu soucieux du sort des masses, ne nommera même pas les ouvriers dans le Code civil, rétablira des monopoles, essayera l'institution des prud'hommes sans la généraliser. La Restauration, plus pacifique, plus libérale, plus religieuse, verra naître les caisses d'épargne (1817) et les salles d'asile (1827). La monarchie d'Orléans multipliera les écoles (loi du 28 juin 1833), les caisses d'épargne (loi du 5 juin 1835), les conseils de prud'hommes (lois des 29 juin 1844 et 9 juin 1847), la surveillance des enfants dans les manufactures (1841). Enfin la République de 1848 essayera l'association (loi du 6 juillet 1848), et, obéissant à des inspirations intelligentes et charitables, elle s'occupera de l'assistance (1849), de l'enseignement (1850), des apprentis (1851), des caisses de retraite (1851) et des secours mutuels, et l'Empire développera tous les bienfaits antérieurs par des mesures nombreuses, en même temps qu'il inaugurera le régime de la liberté

Digitized by Google

commerciale, et mettra fin aux protections à l'abri desquelles avait grandi le travail national (1860-1861).

Mais, à travers toutes ces alternatives de bien, de mal, de folie, de sagesse, de paix, de guerre, de révolutions, de retours, les deux principes de la liberté du travail et de l'intervention de l'État, bien loin de changer quand tout changeait, ont été maintenus dans toutes les constitutions et se sont développés. Livrés à eux seuls, classe mobile et isolée, les ouvriers ont traversé la prospérité sans se sentir garantis et heureux ; un malaise continuel, excité par des utopies auxquelles on ne résiste pas quand on souffre, a été le fond de leur esprit et le fléau de leur condition. Se trouvant plus malheureux à mesure qu'ils étaient plus éclairés, tandis qu'autrefois ils se faisaient à de mauvaises institutions, grâce à leur bon esprit, ils se sont, dans ce siècle, révoltés contre un régime pourtant fondé sur de meilleurs principes. De violentes insurrections après 1830, une révolution en 1848, ont révélé que les classes ouvrières étaient loin de se croire satisfaites. Nous en sommes là. Nous avons l'égalité, nous avons la liberté dans l'ordre industriel. Comment n'avons-nous pas la sécurité ? Comment se fait-il même que nous l'ayons moins qu'autrefois ?

Je regrette que les deux historiens dont j'analyse les importants travaux n'aient pas répondu à ces questions d'une manière plus précise. M. Levasseur conclut par un éloge de la liberté du travail ; elle a produit une plus grande richesse, et ainsi le sort d'un plus grand nombre d'hommes a été élevé. Cela est vrai ; mais, si ces hommes sont plus heureux, comment sont-ils moins tranquilles ? M. Ducellier jette un coup d'œil d'ensemble sur son œuvre, et il regarde l'élévation progressive et constante

Digitized by Google

des ouvriers comme la loi de leur histoire, et la doctrine chrétienne, servie par l'action gouvernementale, comme l'instrument de cette élévation ; il déclare que l'œuvre n'a jamais été en meilleure voie. C'est encore une conclusion optimiste et trop vague.

J'adresse à leurs ouvrages, d'ailleurs si remarquables, cette critique principale. Leur histoire est l'histoire du travail, elle n'est pas l'histoire du travailleur ; ils m'expliquent les changements accomplis dans le régime du travail, ils ne m'expliquent pas les changements opérés dans la condition du travailleur. C'est là que je retrouve M. Le Play, qui me fait creuser plus avant et découvrir ce que je n'ai pas encore vu.

Il ne suffit pas d'amener toutes ses études à une conclusion laudative et de les terminer par un *Te Deum* en l'honneur de l'époque actuelle et des principes modernes. On contente ainsi les opinions générales, on ne répond pas aux préoccupations secrètes des esprits sérieux. Si les principes sont meilleurs, comme cela est affirmé, si la richesse est plus abondante, comme cela est visible, d'où vient donc que les classes ouvrières, tranquilles autrefois, sont agitées aujourd'hui? D'où vient qu'elles menacent les classes supérieures? Quelle est la cause de cet antagonisme certain, croissant, inquiétant, qui ne se produisait pas autrefois? C'est, dit-on, l'effet des révolutions. Non, c'en est la cause.

Sans doute ce malaise n'est pas exclusivement la maladie de la France, mais elle y présente des caractères plus profonds et des symptômes plus aigus. A quoi tient ce malaise? Les historiens du passé ne me l'expliquent pas. M. Le Play seul aborde nettement la question. Il semble qu'on soit un homme du passé quand on la pose.

Digitized by Google

Au contraire, on n'est pas un homme de l'avenir sans l'avoir résolue.

Suivons, écoutons ceux qui ont observé les faits contemporains, et demandons-leur la réponse à cette question capitale de notre époque, l'antagonisme entre les diverses classes du pays au sein d'une société fondée sur la justice et l'égalité, en quête de tous les progrès, favorisée par de belles découvertes, des grands hommes, des temps d'abondance et de paix, un esprit généreux, et cependant profondément souffrante.

II

CONDITION PRÉSENTE DES OUVRIERS FRANÇAIS.

Suivant l'exemple donné en 1835 par M. Villermé, il y a vingt-huit ans, plus récemment par MM. Blanqui et Michel Chevalier, M. Louis Reybaud et M. Audiganne ont publié, dans les deux dernières années, des travaux étendus sur la condition des ouvriers français. L'Académie des sciences morales s'est fait honneur en tenant une enquête perpétuellement ouverte, à laquelle les écrivains que nous avons nommés contribuent. Noble tâche, digne d'occuper davantage encore cette Académie. L'art d'améliorer la condition des petits, n'est-ce pas la science morale et politique par excellence?

Le livre de M. Audiganne et les deux ouvrages de M. Reybaud sont disposés suivant la même méthode; la toile est en quelque sorte la même, le cadre et le tableau sont différents.

Digitized by Google

M. Audiganne décrit la France entière. Son ouvrage est un itinéraire industriel, un guide du voyageur dans les pays de fabriques; on doit le lire la carte à la main. Avec une méthode excellente et dans un style agréable et soutenu, il nous présente les différents groupes du travail sur le territoire de la France.

La région du nord, c'est, d'une part, la Flandre avec l'Artois, la Picardie, Saint-Quentin, Sedan; d'autre part, la riche et industrieuse Normandie.

Le vaste département du Nord, que M. de Lavergne appelait récemment l'une des parties du globe les plus habitées, est la patrie de l'industrie textile, des métaux, du charbon, du sucre. Sa richesse augmente avec sa population, son activité avec sa richesse. Dans ses industries, le partage existe encore entre le travail chez l'ouvrier et le travail chez le maître, le travail à domicile et le travail en fabrique. Mais l'atelier collectif prend le dessus, le village se dépeuple ou devient une ville. A Lille même, et dans les annexes, au sein d'une agglomération croissante, l'association fleurit sous les formes les plus diverses; religieuse ou humanitaire, appliquée à l'épargne ou au plaisir, aux besoins moraux ou aux achats en commun, elle est un des traits saillants de l'industrie lilloise, bien étudiée par M. Audiganne. A Calais, ou plutôt à Saint-Pierre-lès-Calais, centre de la belle industrie des tulles anglo-français, l'association existe à peine. Elle prend difficilement à Saint-Quentin, est plus commune à Sedan, qui se distingue aussi par la répression réussie de l'ivrognerie.

Si nous passons de Flandre en Normandie, nous trouvons la grande industrie manufacturière installée dans la vaste région dont Rouen est la métropole, et dont Lou-

Digitized by Google

viers et Elbeuf sont les points les plus importants, tandis que l'atelier à domicile est le régime des groupes industriels de Caen, Flers, l'Aigle, Vire, Condé, Bayeux. La rouennerie et le drap se fabriquent en commun ; la dentelle, les épingles, la ferronnerie, en famille. Travail collectif, travail domestique, l'un plus immoral mais plus intelligent, l'autre plus moral mais plus routinier, l'un plus rétribué, l'autre plus économe.

Dans la région du nord-est (M. Audiganne appelle ainsi le groupe industriel de Reims et celui de la Lorraine), la fabrication des étoffes de laine occupe plus de 40 000 ouvriers, habitants de la ville de Reims ou disséminés dans un rayon de quinze ou vingt lieues, et partagés entre le travail à la campagne, séjour de la plupart des *tisserands*, et le travail aggloméré, condition dominante aujourd'hui pour le *peignage*, le *cardage*, le *blanchiment*, la *teinture*, etc. Depuis 1848, cette population, agitée et souffrante, paraît plus heureuse et plus calme ; la misère, l'ignorance et le vice remportent encore cependant de tristes victoires. Plus paisibles sont les ouvriers de la Lorraine, les filateurs ou tisseurs de coton de Saint-Dié, de Schirmeck, de Senones, de Bar-le-Duc ; les luthiers de Mirecourt, les ouvriers des cristalleries de Baccarat ou des glaceries de Saint-Quirin. Moins d'ouvriers nomades, un plus fréquent mélange de la vie agricole avec la vie industrielle, des institutions de prévoyance, variées autant qu'efficaces, élèvent le niveau. Les *dentelles* et les *broderies* occupent à domicile des milliers de femmes dans les villages, en ajoutant aux ressources de la famille un supplément bien faible, réduit par les intermédiaires, mais pourtant utile.

Si l'on donnait à deviner à un étranger quelle est la

Digitized by Google

portion du territoire français la moins propre au développement industriel, il nommerait l'Alsace, située loin de la mer, près des douanes, à côté d'une frontière sans cesse disputée par les armes, au milieu des montagnes, et portant sur son sol une population qui parle une langue étrangère, et qui, divisée en plusieurs cultes, ne brille point par des qualités exceptionnelles d'intelligence ou de vigueur. L'Alsace est pourtant l'un des centres les plus vivants de l'industrie française; il semble que là, comme ailleurs, le succès soit en raison de l'obstacle : la lutte a fait la victoire. M. Audiganne compare avec justesse aux *clans* les groupes industriels créés en dehors des grandes villes sur des points qui doivent tout aux usines, Munster, Guebwiller, Wesserling. La capitale industrielle de cette région de l'est, c'est Mulhouse, village de 6 000 âmes il y a cinquante ans, ville de 60 000 âmes aujourd'hui, grâce à des chefs d'industrie qui ont rendu leur nom célèbre en Europe par la supériorité de leurs procédés et de leurs produits, autant que par le nombre de leurs institutions de prévoyance, surtout en ce qui concerne l'encouragement à l'épargne, l'instruction primaire, les logements d'ouvriers.

A la région de l'est, à l'Alsace, l'auteur des *Populations ouvrières* ajoute les artisans du Jura, spécialement les horlogers et quincailliers d'une riche et active petite ville, Morez, puis les *lapidaires*, colonie singulièrement installée depuis de longues années à Septmoncel, au-dessus de Saint-Claude, à 1,044 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il a peint, avec un soin remarquable, la vie de ces lapidaires, qui, remuant des diamants dans leurs mains, ne mangent que du pain noir et des pommes de terre, et vivent là, pauvres, mais heureux, fiers, instruits, unis,

Digitized by Google

grâce à deux secrets plus précieux que leurs pierres précieuses, la vie de famille, la probité.

La méthode géographique suivie par M. Audiganne le conduit des hameaux du Jura à ce point bruyant, croissant et agité de la planète terrestre que l'on nomme Paris. Il esquisse à grands traits la physionomie générale des ouvriers parisiens, qu'il est plus juste d'appeler les ouvriers de la France entière en passage à Paris ; il indique l'étendue de cette industrie de tous les genres, dont les affaires atteignent bientôt deux milliards, puis il discute avec soin les problèmes sociaux qui ont amené l'explosion de 1848; et, après avoir traversé ce grand sujet, il rattache rapidement à la *région du centre* les groupes moins importants de l'industrie du Limousin, du Berry et de l'Auvergne. Un chapitre, beaucoup trop sommaire, est consacré aux industries de la *région de l'ouest*, qui comprend les pays situés entre la Loire et la Gironde, la Bretagne, l'Anjou, le Poitou, la Gascogne. Les populations de ces contrées méritaient une étude plus approfondie.

Des pages extrêmement intéressantes sont consacrées à étudier, dans la *région du sud-est*, les ouvriers de Lyon et ceux de Saint-Étienne.

On sait que, sur 130 000 métiers environ occupés par l'industrie de la soie en France, Lyon et sa banlieue en possèdent à peu près 70 000, qui, à cinq personnes pour deux métiers, emploient près de 175 000 ouvriers ou ouvrières. On sait aussi que, de temps immémorial, cette belle industrie a été divisée entre les *fabricants*, qui reçoivent les commandes, conçoivent le travail, font faire les dessins, fournissent la soie; les *chefs d'atelier*, qui, chez eux, sur leurs métiers, font exécuter, et les *compa-*

Digitized by Google

gnons, qui exécutent. Nul lien permanent entre les diverses classes, mais pas d'agglomération en fabrique. Le chef d'atelier garde, en général, la moitié du prix de façon, et paye l'autre, comme salaire, au compagnon, dont la journée, selon M. Audiganne, ne dépasse pas 1 fr. 80, du moins pour le tissage des étoffes communes. Ce système a quelques avantages et beaucoup d'inconvénients. Si le chef d'atelier est paternel, s'il a surtout pour ouvriers sa femme et ses enfants, si l'on mange ensemble, si l'on est bien logé, c'est la vie de famille et le meilleur régime. Mais le chef d'atelier est souvent intéressé ou grossier; on a cessé de se nourrir avec lui; le tisseur de soie, autrefois nommé *canut*, est mieux logé, mieux vêtu; mais il appartient, non à une grande fabrique, mais à une grande ville, et il est livré, sans bonne influence, à toutes les mauvaises séductions du café, du journal, de la société secrète.

L'industrie est une industrie de luxe, très concurrencée, et, pour les trois cinquièmes, consacrée à l'exportation. Plus de 200 000 métiers battent en Prusse, en Suisse, en Savoie, en Angleterre. De là des crises fréquentes et terribles. Ajoutez à ces causes de malaise les caractères d'une population déjà méridionale, rêveuse, ardente, facilement éprise des idées nouvelles prêchées là plus que partout ailleurs depuis quarante ans. On ne saurait être surpris que, dans un pareil milieu, des insurrections aient fait explosion en 1831, 1834, 1848, parmi des masses que pénètrent heureusement de plus en plus la religion, l'instruction, la mutualité, pendant que des améliorations intelligentes transforment les rues, les maisons et l'antique fractionnement de la ville. En même temps, le système traditionnel de l'industrie est entamé

Digitized by Google

de deux côtés par le travail disséminé dans les campagnes et par le travail aggloméré autour des moteurs mécaniques, le premier excellent s'il est assez payé, le second moins heureux, mais qui pourtant, aux yeux de M. Audiganne, ne doit pas inquiéter, parce qu'il pourra permettre l'influence des patrons sur les ouvriers et la diminution des crises par la confection d'une plus grande quantité de travail à l'avance.

Dans le bassin de Saint-Étienne, 150000 ouvriers, employés aux industries les plus différentes, les rubans à côté du charbon, le verre à côté du fer, la passementerie à côté des fusils, reçoivent le contre-coup des émotions de la population lyonnaise. Cependant, distribués (sauf les ouvriers en soie) par grandes compagnies ou grandes manufactures, en général mieux payés, très attachés à leur sol et très fiers de leur état, ils offrent moins de facilité au désordre. De grands efforts ont été faits par de riches et bienfaisants industriels pour loger, soigner, instruire les ouvriers. On peut citer notamment Terre-Noire et ses *maisons d'ouvriers*, confiées aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, et contenant un hospice, un asile, une école, un ouvroir. La compagnie de la Loire n'avait pas dépensé moins de 1200000 francs en établissements de prévoyance. Toutefois ces vastes fondations d'une compagnie invisible ne valent pas pour l'ouvrier les rapports d'homme à homme, de cœur à cœur, avec un patron qu'il peut connaître et aimer; ces larges secours ne valent pas des salaires plus élevés, et il ne faut pas espérer que les efforts de la charité soient un palliatif suffisant contre les crises du travail.

La vaste région du midi est divisée par l'auteur des

Digitized by Google

Populations ouvrières en deux parties, la rive droite et la rive gauche du Rhône.

Voici d'abord l'intelligente et ardente population des Cévennes, occupée à Nîmes de l'industrie des châles qui décroît; de celle des tapis qui progresse, de la soie, de la laine, du coton; puis les mineurs et les forgerons d'Alais et de la Grand'Combe, et toutes les familles adonnées à l'*éducation* de ce singulier être, dont la vie est si courte, si bizarre et si précieuse, le ver à soie, population très remarquable, où l'ivrognerie est rare, la passion religieuse ardente, la fidélité politique persévérante, la vivacité d'esprit si visible. La grande industrie, selon M. Audiganne, s'y occuperait peu de fonder pour les ouvriers des établissements de bienfaisance; c'est une erreur facile à démentir quand on visite Alais. Mais Dieu surtout a fait pour ces hommes un sol riche, un ciel heureux; il a donné la santé à leurs membres, la droiture à leur âme, et à mesure que le midi sera plus couvert de chemins de fer et la Méditerranée de navires, cette région entrera dans la voie d'une prospérité qu'elle ne peut réaliser dans ses rapports avec Paris, dont elle est éloignée et séparée par Lyon.

Il en sera de même des industries du Tarn et de l'Hérault, de la Montagne-Noire, de l'Aveyron, industries qui fleurissent dans des localités si curieuses; Lodève, où se fabriquent les draps de troupe, ville à la fois très religieuse et très bruyante; Bédarieux, tout occupée des draps de casquette; Mazamet, presque inconnue il y a vingt ans, et qui doit sa prospérité, qui a effacé Castres, aux bas prix dont se contentent ses habitants, aux eaux utilisées de l'Arnette, et à un fabricant intelligent, M. Houlès; Villeneuvette, organisée comme une caserne,

Digitized by Google

où tout est prévu et d'où la misère est exclue; puis Decazeville, Graissessac, Aubin, houillères et forges pleines d'avenir, et Cette, si active, qui emploie, outre ses forges et son port, 3,000 ouvriers à la fabrication des vins de liqueur.

De l'autre côté du Rhône, M. Audiganne a choisi, comme points caractéristiques, quatre villes: Avignon, centre de la production de la garance, importée à la fin du siècle dernier par un homme singulier, Althen, né en Perse, esclave, puis fugitif, venu en France, et mort, après des efforts qui ont fait la richesse d'une contrée, pauvre et dénué de tout; Aix, avec sa fabrication d'huile d'olive; Toulon, avec ses industries maritimes; Marseille enfin, avec ses savons, mais surtout avec son port, qui sera peut-être un jour le premier port du monde. Ces industries, la garance, l'huile, le savon, la marine, ont l'avantage de tenir au sol même, d'être fondées sur un commerce qu'on ne peut pas déplacer, et d'offrir les meilleurs éléments de progrès à une population vive, qui aime les plaisirs et les affaires, s'instruit et s'associe volontiers, garde ses vieilles traditions de corporation ou de foi, et est, de toutes façons, l'une des plus intéressantes de ce beau pays de France, où l'homme est aussi varié et aussi bien doué que la terre.

C'est par la Provence que M. Audiganne termine le tableau général de la condition des ouvriers français. Un dernier livre est consacré à des considérations étendues sur leur sort, ses progrès, ses lacunes; c'est un peu plus loin que ces considérations trouveront leur place.

Nous retrouvons Lyon, Saint-Étienne, Nîmes et Avignon dans le volume publié en 1859 par M. Louis Reybaud, sur la *Condition des ouvriers en soie*. Il n'a pas

Digitized by Google

étudié toutes les industries d'une même région, mais toutes les régions d'une même industrie. Encore se borne-t-il à l'*industrie* même, c'est-à-dire au tissage de la soie, laissant de côté la production, la préparation de la matière. Il a passé la frontière, et c'est à Viersen et à Crefeld, à Elberfeld et à Barmen, à Bâle et à Zurich, qu'il nous mène d'abord, pour passer en revue les forces des adversaires que Lyon et Saint-Étienne ont à combattre, excursion très instructive et très nécessaire, mais qui sort du cadre de cette étude, exclusivement consacrée aux ouvriers français.

Le plaisir que l'on éprouve à lire M. Reybaud se compose de plusieurs plaisirs. La description ingénieuse de procédés curieux aiguise dans l'esprit une curiosité ardente et comme une soif de progrès; on se figure toujours que l'homme va inventer quelque clef pour ouvrir la porte des secrets du grand Ouvrier. On ne pénètre pas les relations étroites de l'industrie avec l'agriculture, d'un métier avec un autre, du commerce avec le travail, d'un pays avec la terre entière, sans s'élever à la jouissance d'un noble spectacle, celui de l'union, du concert universel de la famille humaine. Enfin, l'âme tout entière est captivée, émue, soit en suivant l'homme dans sa rude condition, aux prises avec la peine, dépendant de mille accidents divers, soit en saisissant les liens qui unissent le bien-être à la morale, la morale avec la politique, la vie du plus petit avec la vie de tous, et le repo-d'un enfant avec le repos public. Ces tableaux, ces vues, ces réflexions nous apparaissent, revêtus d'un style clair, souple, sans emphase, qui prête à l'idée juste le mot juste, et donne aux détails techniques de l'attrait et aux répétitions nécessaires de la variété. Le talent de M. Reybaud

Digitized by Google

est aussi une industrie, un art délicat, et son ouvrage est comme un tissu de soie, agréable à voir, à étudier, à manier, tant il a su répandre sur un sujet sérieux d'éclat, de chaleur, de clarté.

L'écrivain n'a pas la même ressource que le dessinateur; il ne peut copier un modèle en raccourci, il ne peut le réduire sans le défigurer. Aussi je ne puis résumer M. Reybaud. Je ne connais pas d'étude plus curieuse que celle qu'il a consacrée à l'industrie de Lyon, déjà étudiée avec un bonheur auquel il rend justice par M. Audiganne. Il nous montre à merveille les causes de la fortune de cette ville, placée entre le nord et le midi, avec les habitudes laborieuses du nord et le goût du midi; il indique les sources des crises qui éprouvent l'industrie de la soie, soumise aux caprices de la mode, aux incertitudes de l'exportation, à des hausses subites dans les prix de la matière par suite de maladie du ver ou du mûrier; puis il signale les causes de l'agitation de la population lyonnaise, si souvent soulevée, et encore si inflammable; enfin la tendance qui pousse la fabrique à la manufacture ou au village, l'une préférable pour la supériorité des produits et le patronage, l'autre pour la modicité des façons et les bonnes mœurs. Trois fabriques remarquables, qui allient la vie religieuse à la vie industrielle, la Seauve, Jujurieux, Tarare, ont été étudiées par M. Reybaud; comme M. Audiganne, il croit cette transformation en usines à grands moteurs mécaniques inévitable, et il approuve l'organisation prévoyante et morale des grands établissements qu'il a visités. Saint-Étienne, Saint-Chamond, puissantes dépendances de Lyon, Nîmes, Avignon, où l'industrie de la soie est au contraire en déclin, sont ensuite l'objet de ses investigations. Puis, dans un ta-

Digitized by Google

bleau bref et clair, il se résume, et il nous montre l'industrie de la soie grandissant avec le goût du luxe, de telle façon qu'entre deux Expositions, celle de 1851 et celle de 1855, la production, pour la France seule a augmenté de 157 millions. Plus exposée qu'aucune autre aux fluctuations, elle a de plus à subir le renouvellement que le coton, la laine, le chanvre, le lin, ont traversé, et à craindre de redoutables concurrences, en Angleterre notamment; elle occupe une population bien exposée à la misère, agitée par des influences dangereuses, et qui a plus besoin que toute autre d'être éclairée et améliorée par ceux qui l'emploient.

En 1861, M. Reybaud présentait à l'Académie une série encore inachevée de lectures sur l'industrie du coton. C'est une industrie contemporaine. L'Europe l'a prise plus tard et l'a menée plus loin que toutes les autres industries. L'Europe ne produit pas le coton; les autres parties du monde ne le fabriquent pas aussi bien qu'elle; il a fallu que le commerce unît les deux éléments de cette grande industrie, la culture, l'ouvraison. La culture, par un douloureux contraste, ne s'est étendue qu'en Amérique avec l'esclavage; l'ouvraison ne s'est perfectionnée en Europe qu'avec la liberté du travail et la grande industrie. La marche a été rapide. En 1747, Charleston envoie sept balles de coton à l'Angleterre; en 1860, l'exportation du coton américain atteint 4 675 000 balles. Même progrès dans la fabrication. Il y a un siècle, le coton occupe le rouet de la vieille femme, le métier de la chaumière; l'Angleterre n'en produit pas encore pour 5 millions en 1760. En 1860, le coton occupe 50 millions de broches, et la consommation atteint 4 milliards et demi, pendant que le mètre d'indienne baisse de 6 francs à 50 centimes.

Digitized by Google

M. Reybaud visite les régions animées par cette industrie puissante; ses premiers pas sont tournés vers l'Alsace et les Vosges, où la mise en œuvre de ce duvet n'occupe pas moins de 85 000 ouvriers et une force de 15 000 chevaux-vapeur; puis il nous transporte à Tarare, petit village de 1 500 âmes, il y a cinquante ans, maintenant habité par 12 000 âmes, et servant de centre à 50 000 ouvriers, grâce à un produit charmant, la mousseline, et à un homme d'âpre persévérance, Simonet. La Picardie, Amiens, Saint-Quentin, résistent, avec leurs 200 000 tisserands, au travail mécanique qui les envahit, et Lille, Roubaix, servent de comptoir et de cœur à des établissements qui emploient 1 200 000 broches. Industrie énorme, qui voit ses débouchés croître avec la population, et n'est rien pourtant, comparée à la même industrie en Angleterre, qui occupe 35 millions de broches et fabrique des tissus dont la longueur, s'ils étaient mis ensemble, dépasse celle du rayon terrestre. Mais nous ne suivrons pas le savant auteur en Angleterre, en Suisse, en Allemagne. Bornons-nous à la France.

Là, comme dans le reste de l'Europe, l'industrie du coton est la dernière qui ait été fondée, la première qui ait été renouvelée. Quel a été l'effet de cette révolution? Elle a augmenté la production et diminué les prix, cela n'est pas douteux. Mais les ouvriers en ont-ils profité? Au point de vue du nombre, cela n'est pas douteux: 1 500 000 ont remplacé 60 000. Selon M. Reybaud, le travail est plus intelligent, l'atelier plus sain, le salaire est plus élevé. Mais la famille est détruite jusqu'au jour où le salaire sera assez élevé pour que la femme reste à la maison. En outre, une guerre maritime en troublant les arrivages, la liberté des esclaves en tarissant les ap-

Digitized by Google

provisionnements, menacent de crises terribles cette industrie. Les hommes n'étant que les passagers d'un navire, un nuage, un souffle, un flot, un rocher, les menacent toujours.

La destruction de la famille! C'est là le vrai mal de la grande industrie. Il n'est pas irréparable, mais jusqu'ici il n'est pas réparé. Un écrivain éloquent, M. Jules Simon, l'a prouvé dans un beau livre qui fait penser et pleurer, l'*Ouvrière*.

Oui, ne nous berçons pas d'illusion, le travail de la femme est de plus en plus nécessaire à l'industrie, qui cherche des salaires réduits, et, avec les machines, n'a plus besoin de forces musculaires; le salaire de la femme est de plus en plus nécessaire à la famille, qui a besoin de ressources plus élevées avec les nouvelles habitudes de la vie et le prix croissant des subsistances. Dès lors, plus de foyer domestique, parce que la femme n'y reste pas, parce que l'atelier l'entraîne et la corrompt; plus d'économie, parce que la femme ne dirige plus le ménage, parce que le célibataire n'est poussé à l'économie que par la raison (le père seul l'est par le cœur), parce que les repas se prennent au cabaret. Si encore la femme ne faisait que les travaux qui lui appartiennent, si la soie, depuis la cueillette des feuilles jusqu'à la confection des chapeaux, lui était réservée comme la broderie, la dentelle, les travaux d'aiguille, il n'y aurait pas de mal. Mais l'homme prend l'aiguille, la femme prend l'outil; on voit des femmes imprimeurs et des hommes chemisiers; on mêle aux hommes les femmes dans des ateliers où leurs souffrances sont en raison de leurs vertus. On profite de ce que les femmes ont moins de besoins pour les payer moins, 2 francs par jour est le maximum,

Digitized by Google

et on place ainsi entre la misère et la séduction de frêles créatures. Ces malheurs, éloquemment décrits par M. Simon, sont réels, désastreux et croissants. Comment faire?

Interdire les manufactures aux femmes est impossible et serait cruel, relever les salaires ne depend pas de l'État. M. Simon pense que la restauration de la famille dépend d'une condition matérielle, la transformation des logements. Il ajoute ailleurs : « Le mal est surtout un mal moral, ce sont les âmes qu'il faut guérir. » Il devrait affirmer plus haut que la religion et l'instruction sont les instruments de cette guérison. Mais il a raison de dire que la vertu est un tour de force quand toutes les conditions matérielles poussent au vice, et qu'on ne peut rendre les femmes plus honnêtes qu'en les rendant plus heureuses.

Je le remercie aussi, parce que je suis chrétien, d'avoir écrit que, « de toutes les entreprises, la plus déloyale et en même temps la plus inutile est de prêcher la foi étant incrédule, et de faire de Dieu un instrument de domination. » On se figure que prêcher la religion, c'est prêcher la patience. La religion plaît comme une police dans l'âme des petits. Cette vue est étroite, cette entreprise est stérile, elle conduit à faire détester Dieu et ceux qui le prêchent. La vraie manière d'améliorer le sort des classes inférieures, c'est de réformer l'esprit des classes supérieures.

Nul n'a plus clairement démontré, nul n'a plus nettement affirmé ce point que M. Le Play, soit dans ses *Ouvriers européens*, soit dans les *Ouvriers des deux mondes*, qu'il publie avec la collaboration de la *Société d'économie sociale*. Ici, ce ne sont plus tous les ouvriers

Digitized by Google

d'un pays, tous les ouvriers d'une profession, tous les ouvriers d'un sexe, qui paraissent à la fois devant nos yeux; ce sont un, deux, trois ouvriers vivants, étudiés directement et à fond, dans ces quatre éléments qui comprennent tout, leurs ressources, leurs besoins, leur histoire, leur vie morale. Dans trois volumes qui se sont succédé rapidement, la *Société d'économie sociale* a étudié vingt-huit types, en France, en Angleterre, en Espagne, en Savoie, en Belgique, en Toscane, aux États-Unis, au Maroc, en Syrie et à Tunis. Dix-sept de ces types appartiennent à l'industrie française.

C'est, pour Paris seulement, le charpentier, le tisseur de châles, le carrier, le tailleur d'habits, le porteur d'eau, le débardeur, le manœuvre.

L'ouvrière n'est pas oubliée : la brodeuse qui travaille à la campagne dans les Voges, la lingère, exposée à tant de périls dans les grandes cités, à Lille, figurent à côté de l'ouvrier monteur ou décapeur d'outils du Doubs, du savonnier de la Basse-Provence, du ferblantier de la Savoie et de plusieurs types agricoles.

Pas un de ces ouvriers qui ne soit étudié à fond et pris sur le vif avec chacun des membres de sa famille, depuis sa naissance, dans tous les détails de sa vie, de sa santé, de son vêtement, de sa nourriture, de son travail, de son habitation, de ses plaisirs, de ses dépenses et de ses recettes les plus minutieuses. Un minerai n'est pas analysé avec plus de soin, une étude au microscope n'est pas conduite avec plus de méthode. M. Le Play a eu la patience de rédiger une série de questions, expliquées dans une excellente *Instruction* sur la méthode d'observation dite des *Monographies de famille*, questions qui peuvent servir à tout observateur, pourvu

Digitized by Google

qu'il soit sincère et patient, à étudier près de lui des types nouveaux.

Après quelques années, lorsque trois ou quatre cents monographies semblables auront été faites en Europe, ce sera une galerie admirable et une collection sans égale de renseignements sur la condition de ceux qui travaillent. Tous les observateurs, même M. Reybaud si perspicace, même M. Simon si chaleureux, sont obligés de demeurer dans une certaine généralité, et le même vague se reproduit dans les conclusions. Ils en conviennent eux-mêmes. La crainte d'accuser la société enlève au langage quelque chose d'énergique. Il faut « créer des germes pour l'avenir, donner une meilleure impulsion à l'activité générale », dit M. Audiganne, conseils très justes, mais très vagues. M. Reybaud et M. Simon précisent davantage, M. Le Play me paraît seul aller au fond. La lecture d'une monographie montre qu'en faisant poser un seul modèle à la fois le portrait prend un caractère inattendu de ressemblance et de vérité.

Mais nous comparerons, en finissant, les méthodes. Comparons avant tout les résultats.

III

CONCLUSIONS.

Nous avons maintenant devant les yeux, autant que le comporte une analyse imparfaite, deux tableaux, le tableau de la condition des ouvriers en France dans le passé, le tableau de la condition des ouvriers dans le

Digitized by Google

présent, tous les deux tracés par la main des plus récents historiens et des plus habiles observateurs.

Il est temps de résumer les impressions et les réflexions générales qu'une telle étude suggère.

La première impression est triste. Dans ses savants écrits, si bien commentés par M. Flourens, Buffon a démontré que la *quantité de vie* sur la surface du globe était toujours la même. On serait, hélas! tenté d'en dire autant de la *quantité de bonheur*, surtout du bonheur des petits de ce monde. Parcourez cette longue histoire des ouvriers. Ils sont victimes de tout, ils ne profitent presque de rien. Ils sont victimes de l'invasion et de la guerre, de la mauvaise justice et des mauvais impôts, des octrois et des douanes, des luttes de la royauté et des disputes des grands, des caprices de la mode et des vicissitudes des saisons, des règlements et de l'absence de règlements, de la diminution de la valeur de l'argent et de l'augmentation du prix des subsistances. Quand un progrès s'accomplit, ils payent les frais de la transition. Quand une calamité survient, ils reçoivent les premiers coups du malheur. Les révolutions faites par eux tournent contre eux. Les institutions inventées pour leur bien se corrompent et engendrent des abus. Depuis quinze siècles, sur le territoire de notre patrie, de quoi ceux qui travaillent n'ont-ils pas souffert et de quoi ont-ils profité? Entre le manœuvre du XVIIIe siècle avant notre ère et le manœuvre du XIXe siècle contemporain, entre le tailleur de pierre qui travailla aux pyramides d'Égypte et le tailleur de pierre qui travailla à l'Arc de Triomphe de Paris, où est la différence? L'homme qui travaille est toujours, selon l'énergique expression de la langue populaire, un homme de peine!

Digitized by Google

Ces plaintes sont exagérées. Si l'on veut peindre la condition générale des hommes sur la terre, ah ! certes, la vie n'est clémente pour personne. Mais si l'on sait comparer, si l'on se contente de chercher ce progrès lent, relatif, intermittent, mais cependant réel, qu'il est donné à l'humanité d'atteindre ici-bas, on le constate dans la condition des classes laborieuses en France plus nettement peut-être que partout ailleurs. Deux ou trois grands événements l'ont produit. Quels sont-ils ?

I. Il est très évident que le principal événement de l'histoire du monde, le christianisme, est aussi le principal événement de l'histoire des ouvriers. Dieu habitant l'atelier d'un artisan, artisan lui-même, ces mots tombant de ses lèvres adorables : « *Venez à moi, vous qui travaillez, vous qui êtes chargés, et je vous soulagerai* [1], » le travail réhabilité, la justice ordonnée, la fraternité prêchée, la raison et la conscience remises en mouvement à la poursuite de tous les genres de perfection, une nouvelle industrie, la charité : voilà la plus immense révolution qui ait été accomplie dans l'histoire du genre humain, et surtout dans celle des pauvres, des petits, des travailleurs. Je ne rappellerai pas ce que la religion a fait pour leur corps préservé de la brutalité, soigné dans ses maladies, prémuni contre les penchants mauvais, défendu par la pureté gardienne et conservatrice des familles ; pour leur âme, élevée à de pures notions sur Dieu, la vie, le ciel, comblée de consolations, d'énergie, de gaieté ; pour leur condition enfin, plus digne, plus douce, placée sous la garantie de lois justes, peu à peu transformée par la même influence. L'histoire a été

1. Matth., ch. XI.

Digitized by Google

écrite sous l'empire de bien des passions diverses ; cependant elle rend, par toutes ses voix et de plus en plus, témoignage au christianisme ; elle salue dans son Auteur, même quand elle ne l'adore pas, l'inimitable bienfaiteur du genre humain, ou plutôt l'histoire devient comme un cinquième Évangile qui atteste sa divinité. Sans le christianisme, l'histoire de la terre serait celle d'une région dont une multitude d'étoiles plus ou moins belles auraient consolé les ténèbres, mais sur laquelle le vrai soleil n'aurait pas lui.

Et que serait donc l'histoire de la classe ouvrière en Europe? Elle aurait pour analogue, dans le passé, la condition des esclaves de la Grèce et de Rome ; dans le présent, l'état des populations malheureuses et obscures de l'Inde, du Thibet, de la Chine, de l'Océanie ou de la Nigritie, qui traînent entre la paresse et la contrainte une existence abjecte et douloureuse, dont la vie des bêtes de somme est le portrait, quelquefois l'idéal.

Les plus grands événements pour les ouvriers, après le christianisme, furent les conséquences mêmes du christianisme, l'abolition de l'esclavage et du servage, la diffusion des écoles, puis la justice dans les lois et la paix dans la société. Ce furent de lents mais d'immenses progrès. Au lieu de l'ouvrier païen, esclave, ignorant, opprimé, misérable, l'Europe a connu l'ouvrier chrétien, libre, éclairé, ne manquant ni de droits ni de travail : les autres parties du monde ne connaissent pas encore cet ouvrier-là.

II. Il était réservé à notre époque d'accomplir encore deux transformations considérables, l'une par l'*alliance de la science et du crédit*, l'autre par la *liberté du travail*.

Digitized by Google

Les découvertes de la science, les progrès de l'art, ont transformé le régime du travail, cela n'a pas besoin d'être démontré. Quand les Gaulois furent civilisés par les Romains, quand les croisades mirent l'Occident en contact avec l'Orient, quand l'Italie donna à la France l'âge de la Renaissance, quand un grand ministre, Colbert, encouragea les inventions nouvelles, toutes les fois, en un mot, que l'art et la science furent en progrès, le travail fut en prospérité. Or le plus grand mouvement des sciences qui se soit jamais produit dans leur application à l'industrie appartient au XIXe siècle. Les développements ingénieux et immenses du crédit sont de la même époque. Ils ne pouvaient naître qu'à une époque où, malgré tant de vicissitudes, les lois sont en général justes et obéies, la propriété bien constituée, la société paisible et régulière. Car le crédit, c'est la confiance des hommes les uns pour les autres, garantie par la confiance de tous dans l'application d'une loi commune. A la faveur de la science, du crédit et de la paix, un énorme développement de la richesse s'est accompli, la somme du travail commandé s'est considérablement accrue, le prix d'une partie des objets de consommation, en particulier le prix des instruments et des vêtements, s'est notablement abaissé. En même temps, les écoles s'ouvraient dans toutes les communes, et l'instruction, gratuitement répandue, pénétrait toutes les classes,

On ne saurait nier ces progrès évidents auxquels nous devons le bon ouvrier contemporain. Laissons aux romanciers et aux pessimistes des peintures exagérées sur l'immoralité, la paresse, les passions, les menaces, la misère des ouvriers. Ces traits sont vrais çà et là, et nous ne nions pas le mal. Mais il y a aussi, il y a partout,

Digitized by Google

chaque ville possède, chaque atelier renferme des ouvriers d'élite, honnêtes, rangés, laborieux, ardents comme nos soldats, intelligents comme nos artistes, que les autres nations envient, dérobent quelquefois sans pouvoir en produire d'égaux. Nous les devons aux qualités natives du génie français et aux progrès généraux de la société chrétienne, accélérés à notre époque par les causes que nous venons d'indiquer rapidement.

III. l'abolition des corporations, des maîtrises et des jurandes, en autres termes, la *liberté du travail* fut-elle un autre progrès? Je le crois.

La théorie de la corporation est attrayante. Elle est une association naturelle entre gens du même métier pour se défendre, se perfectionner, s'enseigner, s'assister, s'édifier, se réjouir. Avec ses fêtes et ses coutumes, ses règles et ses secours, ses juges et ses chefs, elle attira pendant bien des siècles les ouvriers. Ils s'y trouvaient chez eux, plus forts, plus relevés à leurs propres yeux que partout ailleurs. Ce fut longtemps le seul lieu où ils eurent des droits, où ils pussent prétendre à des honneurs; elle a été le levier des artisans pour se faire une place à part au milieu de la féodalité. Mais, d'une part, tous les ouvriers ne vivaient pas en corporation, les ouvriers ruraux, une grande partie des ouvriers industriels, ne connaissaient pas ce régime. D'autre part, ses abus sont presque contemporains de sa naissance; instrument de délivrance, la corporation n'était pas un moyen de progrès, car elle devint vite un monopole qui exclut encore plus qu'il ne protège et sert aux forts à empêcher le développement des faibles. Elle devint aussi un instrument fiscal, car il fallait payer pour être apprenti, payer pour être du métier, payer pour devenir maître,

Digitized by Google

payer au maître, payer au métier, payer aux confrères, payer au roi ou aux divers seigneurs qui avaient juridiction sur le métier. A un autre point de vue, les statuts des corporations contenaient des garanties utiles, quoique trop minutieuses, de moralité et de bonne façon, mais aussi des règles qui, en défendant, souvent au prix de procès embrouillés et sans fin, le monopole du métier à l'extérieur, consacraient surtout à l'intérieur les droits des gros sur les petits, gênaient la division du travail et empêchaient la grande industrie plus encore qu'elles ne servaient la petite. C'était pour le travail un privilège, pour le travailleur une protection, mais un privilège qui arrêtait le progrès en gênant la concurrence, une protection qui empêchait le petit de devenir pauvre, mais encore bien plus de devenir grand. Qu'on juge les corporations d'autrefois par celles qui subsistent aujourd'hui : c'est le meilleur moyen de les bien connaître, selon la juste remarque de M. Le Play, qui a étudié de si près la corporation des boulangers, et cette expérience confirme pleinement les affirmations que nous lui empruntons.

Pourquoi donc l'ouvrier a-t-il regretté la corporation? pourquoi les opinions les plus diverses sont-elles d'accord pour vouloir la ressusciter? Comment ce vœu figure-t-il dans les historiens les moins favorables au temps présent et dans les écrits des socialistes et des ouvriers mêmes [1]? Comment la franc-maçonnerie et le compagnonnage, que l'Église et l'État ont poursuivis, ont frappés par une série de décisions que M. Augustin Thierry a pris la peine de réunir, sont-ils si vivaces et toujours subsistants?

1. *Cahiers des travailleurs* (les *Corporations nouvelles*), Paris, 1862.

Digitized by Google

Il faut, à cet égard, distinguer la forme et le fond. La forme était mauvaise, on a bien fait de l'abolir; le fond, c'est le besoin d'association; fondé sur la nature, il est impérissable, il renaît toujours, et il serait absurde autant qu'inutile de s'y opposer. Par quoi a-t-on remplacé les règlements et les corporations? Par d'autres règlements et d'autres corporations, les syndicats [1], les chambres, les comités consultatifs, mais sans satisfaire assez largement à la tendance impérieuse qui porte les ouvriers à s'associer dans leurs plaisirs, leurs besoins, leurs efforts.

Ne sommes-nous pas ici sur la trace d'une des causes profondes du malaise qui travaille les classes ouvrières, l'isolement soit entre eux, soit envers leurs patrons? Oui; mais il en est une seconde qui aggrave la première.

Les ouvriers sont isolés, et en même temps ils sont agglomérés.

IV. La substitution des grandes manufactures aux petits ateliers, la substitution des villes aux villages, de la vie des villes à celle des villages, voilà le second trait saillant de la transformation à notre époque. Cet effet est dû à trois causes : les *mines*, les *machines*, les *associations commerciales*.

L'extraction minérale l'emporte de plus en plus sur l'exploitation forestière. C'est dire que les hommes s'entassent autour d'un trou au lieu de se disséminer sur de vastes surfaces. Les machines, les puissants moteurs, l'engrènement autour d'un même moteur d'une foule d'opérations autrefois divisées produisent le même effet;

1. Voir le livre curieux de M. Compagnon sur le *Syndicat des tapissiers*.

Digitized by Google

le métier n'est plus fait pour les deux bras d'un homme et à la mesure de sa chambre; cent serviteurs, mille serviteurs ne sont pas de trop autour de ce muet despote qu'il faut toujours alimenter et toujours suivre. Enfin la concurrence a conduit à l'association, l'association aux monopoles, aux fusions, aux vastes capitaux, aux vastes établissements et aux sociétes anonymes.

Ces trois causes réunies ont transporté l'industrie dans les villes ou transformé en villes les lieux où elle s'exerce, en villes uniquement composées d'ouvriers.

Cette révolution est le grand fait industriel de notre époque.

Consultez les statistiques du mouvement de la population, ouvrez les ouvrages spéciaux, et notamment le livre si curieux de M. Burat sur l'*Industrie houillère*, vous apprendrez comment en cinquante ans l'industrie a peuplé un lieu inhabité, l'a transformé en village, puis le village en ville, la ville en chef-lieu. C'est l'histoire du Creuzot, d'Anzin, de Saint-Étienne, de Fourchambault, d'Alais, de la Grand'Combe, de Montluçon créés par le fer et le charbon; c'est l'histoire de Roubaix, d'Elbeuf, de Mulhouse créés par le coton, le fil ou la laine; c'est enfin l'histoire de Lille, de Rouen, de Lyon, et surtout de Paris, qui a vu en moins d'un demi-siècle sa population ouvrière augmenter de près de 500 000 âmes.

Aurait-on pu, aurait-on dû s'opposer à ce mouvement? S'y opposer était impossible; prendre plus de précautions contre ses périls eût été sage. Il était possible d'exiger que les grandes usines s'établissent à quelque distance des villes et avec des conditions préalables de propriété territoriale ou de logements construits. Il a été, selon moi, fort impolitique de laisser le siège du gouver-

Digitized by Google

nement devenir une ville industrielle immense, Mais les regrets sont superflus. Tout ce que l'on peut dire de ce mouvement, c'est qu'il était inévitable et qu'il est accompli. Deux ou trois régions, deux ou trois industries ont résisté heureusement, mais elles sont peu à peu entraînées dans le même sens.

Hâtons-nous de le constater, ce mouvement a son bon côté. La tendance qui porte les hommes à se grouper en grandes réunions est naturelle et utile. Si les riches aiment les villes, pourquoi donc les pauvres ne les aimeraient-ils pas? Qu'y viennent chercher les riches? La satisfaction plus facile de tous leurs besoins et de tous leurs goûts, bons ou mauvais. Les ouvriers y cherchent la même chose, et, de plus, ils y suivent les riches, de qui dépend leur travail et qui n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes quand ils se plaignent que les ouvriers quittent les campagnes. Que font-ils, sinon les imiter ou les suivre? Est-ce que la vie de l'ouvrier à la campagne, dans sa chaumière, derrière son métier, est toujours saine, morale, intelligente, heureuse? On compare trop souvent des chaumières comme il n'y en a que dans les paysages avec des ateliers comme il n'y en a que dans les romans socialistes. A la ville, l'ouvrier est mieux instruit, mieux nourri, mieux soigné, mieux égayé, et il trouve plus aisément de l'emploi pour tous les membres de sa famille. Voilà le bon côté.

Voici le mauvais côté :

Quand une garnison entre dans une ville, elle y a des logements préparés et des approvisionnements faits. Mais les régiments d'ouvriers ne sont pas si heureux. Attirés par le besoin ou le caprice, ils ont une peine extrême à se loger. Leur présence fait hausser le prix

Digitized by Google

des vivres. Leur concurrence tient les salaires bas, ou plus souvent encore un haut salaire les appelle; mais il n'est que momentané, et le travail manque subitement et fréquemment. Mal logés, ils désertent leur famille. Pas de foyer sans une femme, et la femme doit travailler pour que la famille mange. Ce logement repoussant coûte très-cher aux ouvriers des villes. Manquant de travail ou d'ordre, ils ne peuvent payer, changent ou laissent leurs meubles, et la vie nomade reparaît au milieu de la vie civilisée. Toutes les tentations les attendent au sein de cette vie agitée. Ils n'ont plus de lien avec leur paroisse natale, ils ne connaissent pas leur pasteur, et, dans des paroisses de 10 000, 20 000, 40 000 âmes, le pasteur ne connaît pas son troupeau. Pas de dimanche ni de fêtes, dès lors nulle instruction, nulles pratiques religieuses, le cabaret est le lieu de réunion toujours ouvert, le journal est le prédicateur de ce temple, le comptoir engloutit les épargnes. Qui est le patron? Il habite rarement son usine, quand il la possède. Plus souvent elle est en société. Le maître est un être inventé par la loi, il n'a pas de visage, on ne le voit jamais. Est-ce qu'il se montre par des bienfaits? Non. L'école, le secours, l'hospice, sont payés par la ville, l'industrie n'y est pour rien, on ne lui doit pas de reconnaissance. Ainsi, peu à peu, dans les grandes villes, les mauvais logements et le travail forcé des femmes détruisent la famille; la religion s'en va faute de dimanche, la morale succombe au cabaret avec l'épargne qui seule pourrait conduire à la propriété, et la société anonyme et la charité légale tuent le patronage bienveillant et affectueux du maître.

Pas de patronage, il n'y a pas de patron. Pas de por-

Digitized by Google

priété, il n'y a pas d'épargne. Pas de famille, il n'y a pas de logement. Pas de religion, pas de fêtes, pas de chants, pas de promenade en habits propres, il n'y a pas de dimanche. Pas d'association, il n'y a pas de liberté. Pas d'instruction, il n'y a pas de loisir. Non seulement tout cela n'existe pas, mais le contraire existe. S'il n'y a pas de patrons, il y a des meneurs. S'il n'y a pas d'épargne, il y a le cabaret. Au lieu de famille, le concubinage. Au lieu de dimanche, le lundi. Au lieu d'association libre, la société secrète. Au lieu du livre utile, le mauvais journal. Que peut devenir une population entre de telles lacunes et de telles séductions? Il faut entendre à cet égard le témoignage des ouvriers eux-mêmes. Dans une brochure très curieuse sur le compagnonnage, dont il a si bien montré les avantages, M. Agricol Perdiguier a écrit cette plainte éloquente :

« De Bordeaux, de Nantes, de vingt autres villes, on me mande les choses les plus navrantes. On me parle des lundis, des mardis, des ateliers trop souvent silencieux, de l'oubli des devoirs du mari, du père de famille, du gaspillage du salaire journalier, du dénuement de l'intérieur du ménage, des cris de détresse de l'épouse et de la famille.

« Que je voudrais voir, au moins une semaine par année, les rôles de l'homme et de la femme intervertis! Époux! à toi l'intérieur; à toi de fournir la maison de tout avec la bourse vide; à toi le soin du ménage et des enfants qui pleurent... Épouse! à toi les cabarets, les estaminets, les cafés! Joue au billard, aux cartes, aux dominos! Avale du vin, de la bière, des glorias, des liqueurs douces et fortes... Bois, fume, chique... Grise-toi sans retenue; entre à la maison en te tenant à peine, dépourvue de tout sentiment et plus morte que vive... Et si un éclair de vie reluit en toi, fais du vacarme... A toi le grand rôle pendant huit jours!

« Je crois qu'un tel tableau ne serait pas sans enseigne-

Digitized by Google

ment, et que bien des hommes diraient, se mirant dans leurs femmes et se reconnaissant à merveille : « Je ne me croyais pas si laid ! »

Il faut des miracles de courage et de vertu persévérante pour demeurer moral et se créer un petit capital dans de telles conditions. Ces miracles ne sont pas rares. Nous l'avons déjà dit, et nous aimons à le répéter, il y a dans chaque ville une classe assez considérable de bons ouvriers, et, plus l'instruction se répand, plus ils deviennent intelligents de leurs intérêts, plus les ouvriers, notamment à Paris, se divisent en deux classes bien tranchées, l'une qui s'élève, l'autre qui s'abaisse. Comparez, par exemple, les charpentiers et les menuisiers. Mais, on n'en saurait douter, l'immense masse des ouvriers dans les grandes villes est la victime des conditions que nous avons décrites. En veut-on la preuve? Vienne un vent de révolution, presque tous ces ouvriers sont aux barricades. Vienne un vent d'adversité, presque tous ces ouvriers sont à l'indigence.

Tout est ordinairement mieux dans les petites villes, presque uniquement composees d'ouvriers, que dans les grandes villes, dont les ouvriers composent une partie seulement de la population. Comparez Paris et Mulhouse. A Paris, quand un patron veut cent ouvriers, il les trouve ; quand il n'en veut plus, il les renvoie. La veille, il ne les connaissait pas ; le lendemain, il ne les connaît plus. A Mulhouse, le patron tient à conserver sous sa main son personnel ; s'il le perd, comment le remplacer? Ce personnel s'est formé peu à peu, il se recrute parmi les enfants des ouvriers, apprentis de leurs pères. Ils connaissent le maître, et celui-ci, ou son père, les a vus naître. Quand le travail baisse, on travaille à perte plutôt que

Digitized by Google

d'arrêter. L'église, l'école, l'hospice, la caisse de secours, c'est le maître qui les a fondées. La femme du patron visite la femme de l'ouvrier; elle est la confidente de ses peines, la protectrice de ses enfants. Pour loger, pour nourrir son monde, le patron bâtit des maisons, achète des denrées. Puis, dans une petite ville, la terre n'est pas loin, elle n'est pas trop chère, l'ouvrier s'éprend pour elle de cette passion que tout homme ressent pour la nourrice des hommes. S'il a une maison, un jardin, un intérieur, s'il aime son clocher, s'il a l'esprit un peu instruit et le cœur un peu reconnaissant, le bonheur commence pour lui, et pour la société commence le repos.

Cette comparaison suffit à prouver deux choses : la première, c'est que la meilleure condition pour l'industrie, à tous les points de vue, c'est l'éloignement des grandes villes et l'installation dans un centre spécial où il se forme des rapports faciles et permanents entre l'ouvrier et l'usine, entre l'homme et la terre.

Comment donc les industriels affluent-ils dans les grandes villes et surtout à Paris? Il y en a deux ou trois motifs que l'on dit, et qui ne sont pas dominants, deux ou trois que l'on ne dit pas, et qui sont les principaux. On prétend se rapprocher du centre du goût et des affaires; or l'industrie du goût par excellence, la soie, est à Lyon; les affaires, grâce aux développements du crédit, de la vapeur et du télégraphe, se font partout. La vérité triste, c'est qu'à Paris on a pour soi plus de plaisirs, et, envers ceux qu'on emploie, moins de devoirs.

La seconde conclusion, c'est que, si mauvaises que soient les conditions où se trouvent les ouvriers agglomérés, ces conditions ne sont pas invincibles. On peut mieux loger les ouvriers, on peut s'occuper davantage

Digitized by Google

de leur moralisation, on peut leur faciliter l'épargne, on peut observer le dimanche, on peut créer des associations, on peut attacher les ouvriers à leurs patrons, et j'ajoute : la grande industrie a plus de moyens pour cela que la petite, et elle entre généreusement dans cette voie.

Mais prenons garde de nous payer de phrases officielles. Tout cela est fait! s'écrie-t-on. Les *crèches*, les *salles d'asile*, les *écoles*, les *caisses d'épargne*, les *secours mutuels*, les *hôpitaux*, les *hospices*, sont les bienfaits de notre siècle; jamais on ne s'en est plus occupé.

Et quel temps fut jamais plus fertile en miracles?

Je me plais à reconnaître que l'œuvre est *commencée*, mais il s'en faut qu'elle soit *achevée* et même *avancée*.

La diffusion de l'instruction primaire est seule depuis quarante ans en voie de grand progrès. Il y a maintenant une école dans presque toutes les communes. Il y a encore beaucoup à faire, mais nul ne s'y oppose : tous les gouvernements, toutes les opinions, toutes les croyances, sont d'accord pour agir; c'est une victoire gagnée.

Il s'en faut que les salles d'asile et les institutions de patronage aient suivi le même pas que les écoles. Près de quatre millions d'enfants fréquentent nos écoles; les salles d'asile et les patronages n'en reçoivent pas un million.

Les *caisses d'épargne* sont la fondation la mieux réussie après les écoles. Depuis 1818, ni les lois (5 juin 1835) ni les actes officiels n'ont manqué pour les encourager. Combien y a-t-il de livrets? pas même un million et demi, et la moyenne des livrets n'excède pas 300 francs.

Digitized by Google

Le dernier rapport constate que les dépôts des ouvriers des fabriques augmentent peu.

Les *sociétés de secours mutuels* sont aussi fort encouragées. Combien d'ouvriers en font partie? Moins de 500,000. A quoi s'applique la mutualité? Presque uniquement aux maladies. La variété infinie des services qu'on en peut tirer reste sans essai.

La *caisse des retraites* est une admirable institution. Combien compte-t-elle de déposants? 147,906 seulement, d'après le rapport de 1861, p. 10, qui constate en outre, que presque tous les dépôts de la classe ouvrière sont faits d'office par les compagnies qui les emploient.

Veut-on un autre renseignement moins connu? Les grandes usines possèdent presque toutes, dit-on, des maisons de sœurs avec écoles, ouvroirs, pharmacies. Les anciens compagnonnages ont la *mère* des ouvriers; la religion a inventé la *sœur* des ouvriers; rien n'est plus admirable. Or j'ai sous les yeux la liste des établissements fondés jusqu'en 1862 dans les centres industriels par une seule communauté, il est vrai, mais la première de toutes, celle des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. J'en compte trente-trois seulement, et, sur ce nombre, combien d'établissements ont précédé le grand ébranlement, la grande leçon de 1848? Deux.

Il s'est bâti beaucoup d'églises; je n'en connais pas le nombre. C'est aussi de 1848 que date cet heureux mouvement.

Que la France ne flatte donc pas sans cesse son sommeil. L'œuvre de l'amélioration du sort des classes ouvrières est commencée, elle n'est pas avancée.

Que l'on ne se contente pas non plus de phrases sur l'utilité de prêcher la famille, la propriété, la religion.

Digitized by Google

Il faut, pour que les semences germent, que la terre soit préparée. Il faut de même, pour que les doctrines morales poussent, que les conditions pratiques soient favorables. Comment conduire à l'amour de l'épargne et de la propriété si les salaires sont trop bas ou les chômages trop fréquents pour qu'on épargne, et si les lois rendent l'accès de la propriété très coûteux et sa conservation très difficile? Comment prêcher la vie de famille si la femme est absente et le logement inhabitable? Comment répandre la religion si le dimanche n'est pas observé, et si les prédicateurs d'irréligion ont seuls la parole? On fait des pauvres, et l'on dit à l'État : « Secourez-les. » On fait des gens vicieux, puis l'on dit à l'Église : « Moralisez-les. » C'est comme si l'on menait une armée dans un marais pestilentiel, et que l'on dît à la médecine : « Guérissez les malades. »

Enfin, qu'on ne se permette pas de comparaisons dédaigneuses, de classifications arbitraires. On ne sait comment faire, dit-on, pour rendre heureux ces *gens-là*. Les ouvriers les mieux payés sont les plus vicieux. On fonde des écoles, ils n'y envoient pas leurs enfants; on prêche la religion, ils ne la pratiquent pas. On leur ouvre la caisse d'épargne, ils n'y déposent pas.

Ces gens-là sont pétris du même limon que nous. Est-ce que les plus riches, parmi nous, sont les plus vertueux? Les gros salaires rendent l'épargne possible, mais aussi la débauche; c'est la vertu qui fait choisir. Les gros salaires sont rares, quoi qu'on en dise. Les salaires ont haussé beaucoup sans doute, pas plus cependant que le prix des subsistances. Mais l'immense masse des ouvriers gagne bien strictement ce qu'il faut strictement pour vivre. Le dernier mot de la hausse des salaires n'est pas

Digitized by Google

dit, je l'espère, et l'on n'a pas inventé la dernière forme de rétribution du travail. Quant à la vertu, elle vient avant tout de l'exemple qui descend d'en haut. C'est aux riches d'abord qu'il importe de prêcher la propriété, la famille, la religion. Or les lois qui régissent la propriété et les successions en France sont-elles les meilleures? La famille y est-elle respectée? La religion y est-elle libre et influente?

De la condition des classes ouvrières on revient donc toujours nécessairement à la condition générale de la société. C'est le mérite des écrivains dont nous analysons les ouvrages, de M. Le Play, notamment, de s'être élevé à cette considération sans se borner à la conclusion ordinaire de plusieurs économistes, qui est la théorie de Malthus, ou à celle de plusieurs socialistes, qui est la théorie de l'*association*.

Ils ne se bornent pas à une lamentation sur l'excès du nombre des enfants parmi les ouvriers comparé au lent accroissement des subsistances. Cette thèse surannée de quelques économistes tombe devant deux faits : l'un, malheureux, étudié avec une profondeur si ingénieuse par M. Le Play, est le nombre décroissant des enfants par mariage ; l'autre, heureux, c'est que, les surfaces en culture étant à peu près les mêmes en France qu'avant 1789, la masse des subsistances produites s'est accrue par le perfectionnement des cultures dans une proportion bien plus forte que la population. Plus de monde mange plus de pain, et le pain ne coûte pas plus cher.

Si tout le mal ne vient pas de l'excès de la population, tout le bien ne viendra pas de l'association ouvrière. J'ai une certaine confiance dans ce procédé à mesure que les

Digitized by Google

ouvriers seront plus éclairés et plus aisés, c'est-à-dire que son application est bornée ; elle paraît d'ailleurs restreinte en même temps à des travaux simples qui ne demandent ni grands capitaux, ni une administration et une répartition compliquées. Mais l'association est applicable à d'autres objets qu'une entreprise. Elle est un moyen de défense pour le règlement des salaires, d'instruction, d'honnête plaisir, d'arbitrage pour les intérêts, d'économie pour les besoins de la vie, etc. J'attends beaucoup de l'association ; mais j'attends, cela n'est pas fait.

Cette partie, trop longue et pourtant trop courte, de mon étude, peut se résumer par ces deux mots :

Le progrès de la condition *générale* des ouvriers dépend du progrès de la condition des sociétés dont ils font partie. Leur sort s'améliore par les victoires de la religion, de la paix, de l'instruction, de la liberté, de la science, de la justice, de la richesse. C'est une chimère dangereuse de séparer les classes et de leur faire croire que leurs intérêts sont distincts.

Quant à la condition *spéciale* des ouvriers français au XIXe siècle comparée à leur sort pendant les siècles précédents, elle est supérieure en ce qu'ils ont plus de liberté, plus de travail, plus de facilités à s'instruire et à s'élever ; elle est inférieure en ce que, par l'abolition des anciennes mœurs et l'introduction du nouveau régime d'agglomération industrielle, ils sont à la fois plus exposés à l'isolement et à la tentation.

Parmi eux, le bien-être matériel, la puissance politique, la libre disposition d'eux-mêmes, l'instruction, l'abondance du travail, sont en progrès ; la religion, la famille, l'épargne, sont en péril. C'est ainsi que nous

Digitized by Google

avons à la fois plus de prospérité et moins de sécurité.

Tout ce que l'on a fait pour combattre ces périls est bon, mais est peu étendu encore.

Quand toutes ces institutions spéciales seront généralisées, cela sera très bon, mais cela sera encore peu de chose, si les conditions générales de la société ne sont pas en même temps profondément améliorées. Les sociétés sont comme les arbres : quand la tête n'est pas malade et quand la racine est en bonne terre, les branches malades, avec un peu de soin, peuvent toujours reverdir, mais il ne suffit pas d'arroser les branches.

IV

MÉTHODES D'OBSERVATION.

Ce travail, déjà long, serait pourtant incomplet, si nous ne le terminions pas par quelques réflexions sur les méthodes d'observation adoptées par les écrivains dont nous analysons les remarquables travaux.

Ces méthodes se réduisent à deux; elles ne sont autres que l'usage des deux procédés de l'esprit humain, la *synthèse* et l'*analyse*. Les uns ont observé par voie d'*enquête générale*, les autres par voie d'*enquête particulière*.

Dans le premier procédé, M. Audiganne a employé ce que l'on peut appeler l'enquête *administrative*, M. Reybaud ce que l'on peut appeler l'enquête *industrielle*. Le premier nous apprend tout ce qu'un administrateur sait de son département, le second nous fait connaître ce qu'un chef sait de son établissement; le second renseignement

Digitized by Google

est bien supérieur au premier ; toutefois chacun des deux a son défaut. Pas d'administrateur qui ne loue son règne et ne voie avantageusement les choses passées sous son autorité ; pas d'industriel qui ne grossisse ses obstacles et n'exagère un peu sa peine. De là deux nuances différentes, comme il y a des éléments divers dans les eaux de deux sources ; le renseignement administratif est d'ordinaire optimiste, et le renseignement industriel pessimiste ; la plus haute dose de vérité est dans le second.

A tous deux on peut faire le même reproche que nous avons adressé aux historiens des classes ouvrières. Ils nous montrent le régime du travail bien plus que la condition du travailleur.

M. Le Play suit une autre méthode, l'enquête particulière par voie de monographie ou d'étude directe d'une famille ouvrière. Il y a dans l'Évangile un passage où le divin Maître envoie demander à saint Jean : « *Quid dicis de te ipso?* — Que dis-tu sur toi-même ? » M. Le Play va droit à l'ouvrier, et il lui pose la même question ; il l'interroge lui-même sur lui-même ; il nous dit non pas ce que dit le préfet ou le patron, mais ce que l'ouvrier pense sur le sort de l'ouvrier. Il l'interroge avec précision, et, par des questions bien conduites, il l'oblige à être sincère, à rendre des comptes que souvent il ne s'est pas rendus à lui-même, et, au lieu de se répandre en griefs et en soupirs, à dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

Quel que soit le mérite comparatif de ces méthodes, il est clair qu'elles se complètent, qu'elles ne peuvent pas se passer l'une de l'autre, qu'elles s'éclairent réciproquement. Par conséquent, et pour le dire tout d'abord, elles ne devraient pas se battre.

Digitized by Google

Je me permets donc de regretter les critiques adressées à la méthode de M. Le Play dans la préface de l'intéressant ouvrage de M. Audiganne. Il croit que l'observation par groupes « offre des conditions réelles de sécurité et revêt un véritable caractère scientifique », tandis que l'observation par famille est *illusoire et aventureuse*. Il attaque les conclusions autant que la méthode. L'auteur des *Ouvriers européens* appellerait « *l'intervention de l'autorité dans les plus petits détails de l'économie industrielle* », il aurait « *le tort de demander des solutions à l'émigration, qui n'est qu'un palliatif sans importance ou une cause directe d'appauvrissement* » ; il ferait du patronage un retour au passé, « *à un type de société qui ne se rencontre plus que dans les populations les plus arriérées du monde oriental ;* » il viserait au « *rétablissement du droit d'aînesse* » ; ses idées seraient « *des rêves* », qui nous placent en face du mauvais côté du passé, en face d'« *une sociabilité tout asiatique* » ; elles sont « *opposées aux inspirations populaires les plus légitimes, et impropres à ramener dans les esprits un calme stable et à favoriser un solide accord entre les intérêts divers et le développement des éléments qui tiennent le plus de place dans les aspirations si essentiellement progressives du temps présent* ».

Cette sévérité ne me semble pas méritée. Nul auteur n'a, plus que M. Le Play, attaqué l'*intervention de l'État* en toutes choses. L'*émigration* n'est considérée dans aucun pays par aucun économiste comme un palliatif sans importance, et M. Legoyt vient d'en faire l'objet d'un livre spécial du plus grand intérêt. Le *patronage*, c'est-à-dire l'influence persistante et bienfaisante du maître sur l'ouvrier, M. Audiganne y fait appel à chaque page de son livre, sans croire qu'il conseille une imita-

Digitized by Google

tion du monde oriental. La *liberté de tester*, pratiquée aux États-Unis, dans la société la plus démocratique du monde, n'a pas pour conséquence le droit d'aînesse. C'est précisément pour favoriser l'*accord entre les intérêts*, c'est pour rechercher les causes et les remèdes d'un antagonisme qui est un fait effrayant et nouveau, que M. Le Play s'est imposé vingt années de travail.

En ce qui concerne ses observations, il est trop évident que M. Le Play n'a pas prétendu juger l'Europe sur moins de cinquante types; ce sont des exemples d'application de la méthode. Comment, dit-on, généralisez-vous sur deux ou trois faits ? Chaque observateur en est réduit là. Comment décrire la vie des ouvriers, si ce n'est après avoir visité un ou deux ouvriers ? Comment les personnes que vous consultez répondent-elles à vos questions générales sans faire appel dans leur mémoire à des faits particuliers ? Et quelle est la partie la plus curieuse de l'ouvrage de M. Audiganne ? C'est celle où, quittant les vues d'ensemble, il s'arrête dans un petit village du Jura, à Septmoncel, et, là, étudie de près une petite industrie dans un petit hameau. Qu'est-ce qui rend le livre de M. Reybaud supérieur à celui de M. Audiganne ? C'est qu'il embrasse moins; il voit mieux, parce qu'il voit peu. Qu'est-ce qui rend le livre de M. Simon si attachant ? C'est qu'il étudie une spécialité. Qu'est-ce qui donne tant de prix aux rapports, aux mémoires, faits par des écrivains divers sur les industries de leur arrondissement, de leur ville, de leur profession ? C'est qu'elles sont spéciales et circonscrites. Dès que le champ de l'observation se resserre, comme elle prend de la force !

Cessons d'opposer l'une à l'autre les deux méthodes.

Digitized by Google

Entre les mains d'hommes de talent et de cœur, comme ceux dont nous analysons les écrits, elles sont toutes deux bonnes, toutes deux nécessaires ; mais l'une est la plus facile, l'autre est la plus parfaite.

Je résume ainsi les avantages de l'étude *monographique*.

Elle est morale. Comme la vraie charité visite le pauvre à domicile, la vraie science sociale étudie l'ouvrier à domicile ; elle voit son intérieur, elle respire l'air qu'il respire, elle compte ses hardes et ses outils, elle entend ses chagrins, elle connaît ses enfants ; ses souvenirs sont exacts, ils sont surtout vivants ; elle n'entend pas seulement, elle voit. Cette méthode est encore philosophique. La monographie se compose de trois parties : les considérations, les détails, les conclusions ; une vue générale et confuse, une analyse minutieuse, une vue claire et résumée. Si l'on me permet cette expression, elle voit en gros, puis en détail, puis en grand. C'est la marche naturelle de l'esprit humain.

Cette méthode est encore rigoureuse et scientifique. Ses conclusions ne sont que les hypothèses de l'auteur, et il en est ainsi dans toutes les méthodes ; mais ses observations sont complètes ; du sujet qu'elle étudie, elle sait tout. De ce creuset, il ne sort qu'un échantillon bien petit, mais cet échantillon est connu, décrit, analysé, on en possède les éléments et la formule.

Enfin elle est neuve, elle sort des sentiers battus, et, par suite, elle conduit à des résultats nouveaux. Ce n'est pas que M. Le Play prétende avoir rien découvert, mais il a remis à leur rang des vérités laissées dans l'ombre ou montré sous leur vrai jour des questions un peu défigurées. J'en citerai quatre exemples.

On exaltait volontiers les corporations ; l'auteur des

Digitized by Google

Ouvriers européens a très bien prouvé l'obstacle qu'elles opposaient au développement des individualités supérieures, sous prétexte de protéger les existences misérables. On n'avait signalé l'influence de la loi des successions qu'au point de vue des grandes propriétés, on ne l'avait pas étudiée dans ses effets destructifs sur la conservation du petit patrimoine et des lentes épargnes de l'ouvrier. On avait déploré les nécessités qui forcent les femmes à travailler dans les fabriques, on n'avait pas calculé que le travail domestique de la femme représente souvent plus que son salaire. On composait les ressources de la famille ouvrière exclusivement du salaire, on n'avait pas indiqué les subventions, les industries domestiques, les diverses sources qui contribuent à alimenter son mince budget, sources qu'il est si important de grossir afin que l'ouvrier vive du salaire, mais n'en dépende pas absolument. Ces traits délicats et profonds sont comme la récompense des observations minutieuses auxquelles l'auteur des *Ouvriers européens* et les membres de la *Société d'économie sociale*, qu'il a fondée, se livrent depuis plusieurs années.

C'est là, dit-on, une statistique sans fin.

Il faut bien s'y résigner : étant données les conditions changeantes de la vie humaine et de la vie sociale, la statistique doit être sans fin, comme la lutte, comme le travail, comme le progrès, comme la vertu; c'est tous les jours à recommencer. M. Audiganne est nécessaire après M. Villermé et M. Blanqui, M. Reybaud après M. Audiganne, M. Le Play après M. Reybaud. Ah! n'usons pas notre temps en discussions, mais en efforts; que tous les observateurs, quelle que soit leur méthode, tous les écrivains, quelles que soient leurs opinions,

Digitized by Google

tous les hommes intelligents et généreux, quels que soient leur culte, leur parti, leurs fonctions, réservent une part de ce temps si court qu'il leur est donné de passer ici-bas à étudier sérieusement la condition de ceux qui travaillent, en vue de l'améliorer ! Il fut une époque où l'on ne s'occupait pas des ouvriers, une autre où ils furent abandonnés aux intrigants, aux utopistes et aux agitateurs. Les travaux que nous avons analysés, et dont nous remercions chaudement les auteurs, prouvent que la science, la politique et le christianisme sont entrés dans une meilleure voie, celle de l'observation sérieuse des choses et de l'amour persévérant des hommes.

V

Lorsqu'après plusieurs visites à l'Exposition de Londres on rentre dans sa patrie, à l'éblouissement succède une réflexion un peu triste, comme tous les retours sur les choses d'ici-bas, et, pendant que la plus grande merveille de l'industrie, la machine à vapeur, vous entraîne rapidement, devant l'esprit rêveur plusieurs tableaux se succèdent.

La vue d'une usine en repos pendant un chômage est un morne spectacle. A travers les vitres brisées ou enfumées, les rayons du soleil tombent sur des cendres refroidies, des blocs informes, des murailles salies et de laides machines noires ; ni la majesté des ruines, ni le placide aspect des pauvres chaumières, ni la riche tranquillité d'une cour de ferme n'appartiennent à ces

Digitized by Google

grands bâtiments sans caractère et sans beauté qui servent de théâtre aux scènes bruyantes de la vie industrielle. Mais, le lendemain, l'homme entre en maître dans ce domaine, la nature et l'art obéissent, l'eau coule, la vapeur monte, le feu éclate, la machine se meut, le bruit, le mouvement, la lumière suivent l'homme, un esprit pénètre la matière, *mens agitat molem*, et quand chaque ouvrier est à son travail, chaque outil à sa fonction, la mort devient la vie, et cette vie est pleine de beauté.

Un jour vient où tous les ateliers des deux mondes sont conviés à présenter et à comparer leurs produits. C'est la grande fête, ce sont les jeux Olympiques de l'industrie. Un palais s'élève, d'immenses galeries s'ouvrent, la France et l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie, l'Italie et l'Espagne, les deux Amériques, l'Orient, l'Inde, la Chine, l'Afrique, entrent, en se donnant la main, offrant aux regards des voyageurs venus de tous les pays des étoffes, des machines, des objets d'art, des pierreries, des ustensiles de ménage ou des bijoux de luxe, toutes les inventions du génie, tous les caprices du goût, toutes les merveilles du travail.

Admirable spectacle ! On a, je crois, accusé les Expositions de l'industrie d'être comme les temples du culte de la matière. J'y vois les preuves et les effets du travail, et le travail est saint ; il me semble que Dieu même, qui fit du travail l'épreuve et la loi des hommes, accorde à ces produits de leur obéissance un regard satisfait. Il bénit le travail, non-seulement parce qu'il l'a commandé, mais parce qu'il le partage. Il est le maître ouvrier.

L'eau, l'air, le feu, le fer, les métaux, le bois, le duvet du coton, le fil du chanvre, le tissu de la laine, l'éclat du

Digitized by Google

diamant, qui a fait ces dons gratuits à la terre? C'est Dieu.

Pour exciter l'homme à l'effort, il a créé l'obstacle et mis tous ses dons au prix d'une peine. Il a fait comme un père qui mêle devant son enfant les lettres de l'alphabet, lui laissant le soin de les assembler et d'en faire des mots.

Qui a tiré parti de ces dons, qui a démêlé cet amas de matériaux confondus, qui a été l'artisan de ce vaste atelier qu'on nomme la terre, qui a tissé ces fils, forgé ces métaux, coulé ces glaces, coloré ces étoffes, tourné ces bois, taillé ces pierres? C'est l'homme.

Je me trompe, ce n'est pas un homme, ce sont trois hommes. Celui qui a inventé, c'est le savant; celui qui a payé, c'est le riche; celui qui a fabriqué, c'est l'ouvrier. Ces trois hommes, où sont-ils?

Le riche, il aura les honneurs et les profits; c'est pour lui que se préparent les banquets, que se frappent les médailles. Cela est juste. Sans lui, rien ne serait fait. Il a eu les soucis, les responsabilités, les combinaisons, les risques, il a eu la confiance, il l'a inspirée, il a payé les essais; il a fait, comme le mot le dit, les *avances;* il est avant les autres : sa fortune représente d'ailleurs de longs travaux antérieurs, beaucoup d'intelligence, de peine et d'épargne; il mérite, il obtient le premier rang.

Où est le savant? Dans le fond d'un laboratoire, entre ses instruments et ses livres, aspirant à un peu de gloire après beaucoup de labeur souvent méconnu. Cependant ne calomnions pas notre temps. Il ne prépare pas des situations toutes faites, des retraites, des canonicats, qui engagent à l'étude en assurant l'indépendance. Les débuts sont donc rudes. Mais ni les honneurs ni les profits ne manquent aujourd'hui au vrai savant. L'État ni l'in-

Digitized by Google

dustrie ne sont ingrats. Cela est juste encore. Sans le savant, pas d'industrie.

Où est l'ouvrier? L'artisan dont les doigts habiles ont tissé cette soie ravissante, il est à Lyon, au cinquième étage d'une maison malpropre, et il n'y apporte pas souvent de la viande ou du vin. Ce diamant qui rayonne a été taillé par un paysan qui mange dans sa chaumière, sur le sommet du Jura, du pain d'avoine. Voilà des vases de cuivre qui ont compromis la santé des ouvriers de Swansea. Ces broderies magnifiques, ces dentelles si fines, ont rapporté quinze sous par jour aux femmes de Mirecourt ou de Bayeux. Pour maroquiner ces peaux, l'ouvrier de Paris dort dans un garni malsain du faubourg Saint-Marceau et c'est sans voir jamais le soleil que le mineur de Saint-Étienne ou de Newcastle a tiré de la terre ce charbon qui met en mouvement ces machines.

Il y a dans ces réflexions un sentiment amer qu'il serait coupable d'exagérer, mais qu'il serait aussi coupable de ne pas éprouver. L'ouvrier français du XIXe siècle est plus heureux, je le crois, que l'ouvrier français du XVIIIe ; il est plus heureux que l'ouvrier de plusieurs contrées de l'Europe, sans parler du noir qui a récolté le coton ou de l'Indien qui a cultivé l'indigo dont l'artisan de Rouen ou de Mulhouse s'est servi. Mais sa condition n'est pas encore tout ce qu'elle peut être. Ce n'est pas la faute de la société s'il souffre : telle est la condition humaine ; mais c'est la faute de la société si ses souffrances ne diminuent pas. Comment les amoindrir? par un coup de baguette, par un décret, par une invention soudaine? Nullement ; les sociétés s'améliorent, comme les hommes, par un effort continu. Malgré bien des causes de malaise, la société

Digitized by Google

française a un grand avantage, c'est que les crises terribles qui commencent pour d'autres, pour elle sont traversées, achevées. Je n'ai rien à dire ici des crises politiques. Mais la crise sociale de l'égalité est finie, la crise économique des machines est finie, la crise commerciale du libre échange est fort avancée. Tous les efforts sont maintenant exigés par le grand combat contre la misère, le vice et l'ignorance. L'État n'est pas chargé seul de cette lutte, elle est notre affaire à tous et à chacun.

L'Exposition universelle de Londres réunit les vingt mille industriels qui tiennent entre leurs mains le sort des millions d'ouvriers que renferme l'Europe. Quelle occasion plus favorable pour mettre en commun toutes les pensées qui peuvent influer sur ces innombrables familles? Ne se formera-t-il pas, au sein d'une telle réunion, une ligue du bien public? n'établira-t-on pas un jury pour honorer les patrons qui traitent le mieux leurs ouvriers?

On croit que les hommes sont divisés par leurs points de vue, leurs opinions, leurs intérêts : sur le terrain du bien à faire aux classes les plus nombreuses, tous ces points de vue sont d'accord. La religion veut que les hommes soient parfaits, l'humanité souhaite qu'ils deviennent heureux, la politique s'efforce de les maintenir tranquilles. Ordre, bonheur, progrès moral, ces mots sont des synonymes ; ils sont au fond une seule et même chose, ils servent à désigner autant de courants sortis de la même source pour se rejoindre au même but. La religion, l'humanité, la politique, ne sont que des formes diverses d'un même art, qui est toute la destinée de l'homme ici-bas, l'art de faire le bien.

Digitized by Google

LA
RÉFORME SOCIALE
EN FRANCE

Le titre placé par M. Le Play en tête de son dernier ouvrage, *la Réforme sociale en France*, attire naturellement l'attention, mais en excitant un peu la défiance. Ce titre peut couvrir, en effet, l'œuvre d'un esprit rétrograde ou chimérique aussi bien que le livre d'un ami du progrès.

Or les utopistes ne méritent pas qu'on les lise ; l'esprit se fausse à cette lecture, et le temps se perd ; on ne peut pas recommencer sans cesse l'humanité comme on reconstruit un temple sur un plan nouveau, et l'homme n'a pas deux vies, l'une pour rêver, l'autre pour agir.

Un peu plus dignes d'être écoutés, les pessimistes, ordinairement ennuyeux, souvent injustes, sont surtout inutiles ; ils sont dans le vrai quand ils nous exhortent à respecter le passé, ils sont dans le faux quand ils nous engagent à le ressusciter ; le passé a le grand inconvénient d'être passé. Que gagne-t-on, d'ailleurs, à critiquer à l'excès les défauts de la société contemporaine ? Sans doute l'humilité conduit au repentir, mais souvent aussi à une défiance de soi qui paralyse tout effort, ou plutôt

Digitized by Google

à des faiblesses nouvelles que l'on justifie par ces défauts eux-mêmes. Les sévérités contre le pays se tournent ainsi en griefs contre ceux qui l'ont élevé, en excuses pour ses nouvelles rechutes, et surtout en prétextes pour ceux qui le gouvernent.

J'aime, absolument comme un conscrit harangué par son capitaine, j'aime que l'on commence, en me parlant de la France et du temps présent, par me dire que mon pays est le premier pays du monde, et que mon siècle vaut mieux que tous les siècles antérieurs, et, franchement, je le crois.

M. Le Play, qui n'est ni un rêveur ni un pessimiste, mais un ami ardent du progrès, ne refuse pas à ses lecteurs cette satisfaction. Mais, partant de là, il les oblige aussitôt après à convenir que la France souffre pourtant, souffre plus qu'aucune autre nation et plus qu'en aucun temps de deux maux profonds, qui sont l'*instabilité* et la *division*.

Il y aurait bien à dire sur le défaut de sécurité. La sécurité politique est mal établie, mais combien n'a pas gagné la sécurité de chaque citoyen dans sa maison et devant la loi ! Au surplus, l'instabilité des institutions n'est que le second mal, conséquence du premier, qui est la division des esprits. Oui, voilà le mal suprême, le mal mortel, c'est l'antagonisme entre les hommes, les opinions, les partis, les cultes, les écoles, les classes. Vingt ans d'épreuves supportées en commun, des naufrages répétés sur les mêmes rives, des ressemblances frappantes entre les doctrines, des controverses multipliées, l'évident avantage de l'alliance des intérêts, rien ne parvient à faire oublier les vieux dissentiments. L'inutilité des révoltes démontrée par de cruels événements n'a pas

Digitized by Google

éteint la haine et l'envie. Y a-t-il en France deux hommes qui soient exactement de la même opinion sur les questions fondamentales, et de ces deux hommes en désaccord, l'un n'est-il pas plus prêt à opprimer l'autre qu'à le tolérer ?

Rétablir l'accord dans les idées fondamentales, déterminer tous les bons citoyens à modifier leurs sentiments particuliers de manière à produire cet accord, telle est la grande tâche à laquelle M. Le Play se dévoue pour sa part, et c'est ce qu'il appelle la *réforme sociale*. Le mot de réforme, à ses yeux, indique ainsi un changement pacifique dans les opinions, nullement une perturbation violente dans les choses, et il a bien raison. Selon l'expression très juste d'un auteur de talent, M. Lanfrey, « quand la révolution est opérée dans les idées, tôt ou tard les faits se courbent en serviteurs dociles ».

Mais comment parvenir à cet accord ?

Est-ce par la discussion ? Nullement.

Dans les discussions de pure théorie politique, l'abus de certaines généralités vagues se mêle à l'entêtement des préjugés particuliers pour rendre tout accord presque impossible. Au fond, la division dont nous parlions tout à l'heure n'empêche pas que tous les hommes ne veuillent, d'une manière très générale, la même chose, à savoir le bonheur, et ils le poursuivent sous ses noms divers : la prospérité, la justice, la liberté, la sécurité, la gloire. Lisez les discours officiels, c'est de ces grands mots que les gouvernements se parent ; lisez les réponses opposantes, c'est des mêmes grands mots que les partis se décorent. On est donc d'accord en apparence, et si bien d'accord que les foules naïves sont alternativement menées par des influences opposées usant de pro-

Digitized by Google

grammes identiques. Mais, pour qui ne se paye pas de mots, cet accord apparent couvre la division la plus profonde dans le choix des moyens, et l'on peut dire de la discussion appliquée aux questions sociales ce que Voltaire a écrit spirituellement sur d'autres controverses [1] : « Les deux contendants tournent sans avancer, comme s'ils dansaient un menuet ; ils se retrouvent à la fin tous deux au même endroit d'où ils étaient partis. »

Le premier sacrifice que M. Le Play demande aux hommes de bonne volonté, c'est de renoncer à la *discussion*, de l'ajourner au moins, et de se conduire par l'*observation*.

L'observation méthodique est la mère de tous les progrès des sciences physiques. La même méthode, et, pour l'appeler de son vrai nom, l'expérience, voilà l'institutrice des sciences morales, et quel autre arbitre reste-t-il au milieu de la mêlée confuse des opinions?

Appliquer l'observation à l'étude des faits sociaux, tel est le point de départ, l'idée mère du livre de M. Le Play; s'il m'est permis de me servir de ces mots, il prétend ne rien démontrer, tout montrer; les exemples, pour lui, font la règle ; les idées se déduisent des faits.

L'objection à cette méthode exclusive se présente d'elle-même. L'observation, en effet, c'est l'observateur ; elle aura tous les défauts de l'œil et de l'instrument d'optique. Il faut commencer, que l'on me permette ces mots familiers, par essuyer les verres de la lunette, puis la mettre au vrai point. Comment débarrasser l'observateur de ses préjugés, et quelle méthode doit-il suivre?

C'est à répondre à ces deux questions préliminaires

1. *Commentaire sur l'Esprit des lois*, t. I.

Digitized by Google

qu'est consacrée la savante et curieuse *Introduction* du livre de M. Le Play. Il aurait pu l'intituler : *la Guerre aux préjugés*. Avec quelle vigueur il entre en matière, et de quelle main puissante il écarte, il fauche à droite et à gauche, comme des broussailles incommodes, les préjugés qui encombrent son terrain, opposant dès les premières pages, selon sa méthode, à des erreurs répandues des faits certains ! Suivons-le dans cette première mêlée, où il se précipite sans crainte.

Révolté des reproches qu'on lui adresse, l'orgueil national se dédommage par une série d'affirmations présomptueuses. Et d'abord, on croit avoir tout dit quand on a vanté les progrès matériels, et le dernier maire du dernier hameau, comme les ministres de l'État ou les princes de la science, ont, à table, des phrases éclatantes sur la vapeur qui diminue la distance, le télégraphe rapide comme la pensée, le crédit et ses merveilles, la vie qui s'allonge, les biens qui circulent, la paix et ses travaux. Ces banalités sont des vérités, nullement des consolations. Oui, le progrès matériel est heureux, salutaire, admirable, mais observez, regardez ! le perfectionnement des mœurs n'est pas intimement lié au progrès des sciences et des arts. Ils s'égarent, ceux qui ne tiennent pas compte des infirmités natives de notre espèce. L'homme étant ce qu'il est, plus de richesse l'expose à plus de corruption.

La réforme des mœurs viendra-t-elle de doctrines nouvelles, astres dont on annonce toujours l'aurore sans la contempler jamais ? Coupable illusion, démentie encore par l'expérience et par l'histoire ! En physique, il y a du nouveau ; en morale, il n'y en a pas.

Que parlez-vous de réformes ? L'homme naît bon, et le

Digitized by Google

progrès, malgré les apparences, est indéfini ; quand il y a des obstacles, les révolutions les surmontent. Ou bien, dit-on en sens contraire, les sociétés sont comme les individus ; on les voit grandir, vieillir, mourir, au gré d'une destinée qui ne rend pas compte de ses actes. Ces préjugés puissants sont de franches erreurs, dit M. Le Play. L'observation, la froide observation répond encore que l'homme naît enclin au mal, qu'il se corrige par l'âge et l'effort, en sorte que la mort, qui enlève les vieillards, la vie, qui apporte les enfants, entraîne sans cesse la sagesse hors de la scène du monde et y fait rentrer la folie. Les révolutions augmentent le mal et le désordre. Néanmoins, aidé par la raison, par la religion, par l'expérience, enrichi de tout ce que lui ont légué ses prédécesseurs, l'homme est toujours à même d'opérer le bien, de réprimer le mal, et les sociétés sont, à chaque instant de leur durée, conduites par les hommes faits, non par ceux qui commencent à vivre ou par ceux qui achèvent de mourir. Le progrès n'est donc pas infaillible, pas plus qu'il n'est fatalement borné ; il est toujours libre.

Est-ce que la destinée des peuples est une question de *race* ? Est-ce qu'elle dépend de la température et de la latitude ? Est-ce que la petite dépression de terrain, le caprice de la nature qui a fait passer un étroit bras de mer entre Douvres et Calais, explique pourquoi les habitants de Douvres ont des droits et des aptitudes que les habitants de Calais n'ont pas ? Cette théorie favorite et commode est encore démentie par les faits ; elle subordonne l'ordre moral à l'ordre physique, et fait du vice ou de la vertu, de la grandeur ou de la dépendance, une question de tempérament. Le stoïcisme, comme l'a très bien dit

Digitized by Google

M. Bersot, n'est plus que la prédominance du système nerveux, et le christianisme une victoire de l'élément lymphatique. L'éducation n'est plus rien, la moralité devient l'œuvre de la nourriture, j'ai presque dit de la digestion. L'expérience résiste, et voici, heureusement, ce qu'elle enseigne : un long mélange d'existences soumises aux mêmes conditions produit sans doute des ressemblances et de communes inclinations. Mais la race n'est après tout que la collection des familles ; or, dans une même famille, les enfants des mêmes parents ne sont-ils pas très différents ? Comment donc peut-on affirmer des membres d'une même race ce que l'on ne peut pas même affirmer des membres d'une même famille ? « Non, non, dit M. Le Play [1], la grandeur de l'humanité consiste précisément en ce que les forces matérielles peuvent être subordonnées à des forces morales, dominées elles-mêmes par notre volonté, en sorte que chaque peuple peut trouver en lui-même les ressources nécessaires pour s'élever à la hauteur de ses rivaux. »

Les fausses théories d'histoire se sont longtemps mêlées à tous ces préjugés pour nous faire prendre le change sur les conditions de la réforme. Le XVIIIe siècle a été trompé par des historiens ignorants ou passionnés, présentant à ses regards une fausse antiquité, un faux moyen âge, ou un faux christianisme. Heureusement, et c'est l'honneur de notre époque, l'honneur particulier de M. Thierry et de M. Guizot, on a restauré les monuments et aussi les vérités historiques ; les écrivains ont su revenir aux sources, aux titres, aux histoires locales, et ils ont réussi à faire connaître, avec ses défauts et ses

1. Page 17.

Digitized by Google

avantages, cet ancien régime européen, encore subsistant dans plusieurs parties de notre continent, et dont l'amour-propre national n'a pas à rougir, car il a produit ce que nous n'avons plus, l'harmonie sociale, en même temps que la raison publique n'a pas à le regretter, car il était trop souvent contraire à la justice et hostile à la liberté.

Se débarrassant ainsi de préjugés puissants, M. Le Play voit plus clair, mais il sent bien que les observations d'un seul homme manquent de certitude quand elles ne sont pas contrôlées par d'autres hommes.

Observer directement, c'est le premier précepte de sa méthode ; *contrôler les observations*, c'est le second ; et le troisième consiste à *bien choisir les sujets d'observation et les contrôleurs*. Comment y réussir ?

Il s'agit de savoir comment les peuples parviennent au plus haut point de vertu, de talent, de bonheur. Ce sont bien là les trois caractères de la civilisation, les trois éléments de la grandeur d'un homme et d'une nation, et s'il est permis de s'élever jusqu'au plan divin, ce sont bien là les motifs du Créateur dans la création. Enfanter des êtres heureux, intelligents et purs, n'est-ce pas là cette gloire et cette satisfaction que le suprême artisan a dû chercher dans son œuvre ? Or, le bon moyen de savoir comme les peuples se civilisent n'est-il pas d'étudier les peuples les plus civilisés, c'est-à-dire ceux où l'opinion commune reconnaît le plus haut développement de vertu, de talent, de bonheur, signalé aux regards par ces deux caractères extérieurs : la prospérité, la liberté ? Quels sont-ils ? Aucun doute à cet égard. Les plus remarquables établissements des hommes sur la terre, à notre époque, s'appellent la France, l'Angleterre, la Russie et les États-Unis.

Digitized by Google

Dans ces contrées, quels témoins convient-il d'interroger ?

M. Le Play se livre à un curieux travail d'élimination, récusant les oisifs, parce qu'ils ne savent rien ; les pauvres, parce qu'ils sont mécontents ; les prêtres ou les fonctionnaires, à cause de leur esprit de corps ; et il conclut en faveur des hommes d'un certain âge, pères de famille, grands propriétaires ou industriels, ayant, en un mot, su porter avec succès une responsabilité sérieuse. Observation directe, contrôle sévère ; étudier, parmi les peuples, les meilleurs, et parmi les témoins, choisir les meilleurs, se laisser diriger par le succès joint au respect, telles sont ses règles pratiques. « J'ai observé, dit-il fort bien [1], par la méthode de Descartes et des naturalistes ; j'ai conclu, en m'aidant de la méthode des gouvernements représentatifs et des tribunaux. »

Il m'a paru nécessaire d'insister sur l'*Introduction* de la *Réforme sociale*. J'y trouvais l'exposition très nette de la méthode de l'auteur, l'application résolue de sa méthode à des questions préliminaires très graves, et en quelque sorte la révélation de sa manière, de sa doctrine et aussi de son caractère. Il brave courageusement les préjugés puissants ; il ne croit pas l'homme parfait, il ne demande rien aux révolutions, il n'appartient à aucun parti, il attend le progrès de l'effort individuel, il ne met pas sa confiance dans la rare et inquiétante apparition des hommes de génie, mais dans l'application patiente, et dans la libre émulation de tous les hommes de bonne volonté. Ces principes sont d'un philosophe, d'un libéral et d'un chrétien.

1. Tome I, p. 41.

Digitized by Google

Laissons-le maintenant, ainsi armé, ou plutôt ainsi dégagé, s'avancer lui-même devant le tribunal de l'opinion, pour déposer de ce qu'il a vu, jurant de dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité, comme un témoin sincère.

A-t-il toujours bien observé? Nous pouvons déjà répondre affirmativement. A-t-il toujours bien conclu? C'est ce que nous allons voir en poursuivant ce résumé fidèle.

I

LA RELIGION.

La religion a toujours été le premier fondement des sociétés, elle l'est encore; voilà le premier fait observé.

Non, répondent d'une commune voix les ennemis de la religion; la science la repousse, l'histoire la condamne, le progrès la délaisse.

A ces attaques, M. Le Play oppose froidement des faits.

Il n'est pas exact que la science repousse la religion, et nie le surnaturel. Les vrais savants se bornent à constater que, par les méthodes de la science, on ne remonte pas aux causes premières; ils ne condamnent pas, ils se déclarent incompétents. Ils ajoutent cependant que la puissance créatrice a dû intervenir au moins deux fois, une fois pour créer la matière inorganique, une autre fois pour y déposer le premier germe vivant. Si l'on avoue que la toute-puissance a dû nécessairement intervenir, comment borner son intervention? Sans répondre

Digitized by Google

et sans nier, la science véritable s'arrête sur ces limites et ne les franchit pas, mais elle ne les prend pas pour les limites de tout ce qui est.

L'histoire établit que les rares populations étrangères au sentiment religieux tombent dans une barbarie abjecte, même dans les pays les plus civilisés. Cela fut vrai de tout temps, et entrez encore de nos jours dans une ville sans religion, et vous êtes sûrs d'y constater ceci : les enfants dans la rue, les femmes à l'abandon, les hommes au cabaret, les vieillards à l'hôpital; plus de foi, plus de cœur. L'histoire enseigne au contraire que la supériorité de la civilisation et le progrès de la foi vont ensemble. Cette foi, c'est la foi chrétienne, mère de la période de civilisation la plus longue et la plus élevée qu'ait vue le monde. L'histoire contemporaine établit encore que les trois nations qui, depuis deux siècles, ont le plus grandi, l'Angleterre, la Russie, les États-Unis [1], sont en même

1. Les *Notes de voyage aux États-Unis*, de M. de Tocqueville (*Œuvres complètes*, t. VIII, 1865), récemment publiées par son ami M. de Beaumont, confirment de la manière la plus complète l'opinion de M. Le Play et celle du P. Lacordaire (*Discours de réception à l'Académie*), sur le rôle et le rang de la religion dans la grande fédération américaine.

Page 239. — *Conversation avec M. S., avocat obscur de New-York.*

« Je ne crois pas qu'une république puisse exister sans mœurs, et je ne crois pas qu'un peuple puisse avoir des mœurs lorsqu'il n'a pas de religion. Je juge donc le maintien de l'esprit religieux un de nos plus grands intérêts politiques.

Page 236. — *Conversation avec M. John Spencer, légiste très distingué.*

« ..... C'est une opinion générale chez nous qu'une religion quelconque est nécessaire à l'homme en société, et d'autant plus qu'il

Digitized by Google

temps les nations chez lesquelles les croyances se conservent avec le plus de fermeté.

Ainsi donc, l'incrédulité a beau grossir sa voix, multiplier ses armes, étendre le nombre de ses adeptes, de ses

est plus libre. J'ai entendu dire qu'en France on était bien tenté d'abandonner toute religion positive. Si cela est vrai, vous n'êtes pas près de voir consolider chez vous les institutions libres. »

Page 245. — *Conversation avec M. Mullon, prêtre catholique.*

« Pensez-vous que l'appui de la puissance civile soit utile à la religion? — Je suis profondément convaincu qu'il lui est nuisible. Je sais que la plupart de mes confrères, en Europe, ont une croyance contraire. S'ils pouvaient habiter ce pays, ils ne tarderaient pas à changer d'opinion. »

Page 278. — *Conversation avec M. Adams, ancien président des États-Unis.*

« Nous parlâmes de la religion, que M. Adams paraissait considérer comme une des principales garanties de la société américaine. »

Page 280. — *Conversation avec M. Channing, le plus célèbre écrivain de l'Amérique* (1831).

« Je ne puis croire qu'il faille désespérer de voir la France religieuse. Tout, dans votre histoire, témoigne que vous êtes un peuple religieux, et puis, je crois que la religion est un besoin si pressant pour le cœur de l'homme, qu'il est contre la nature des choses qu'une grande nation reste irréligieuse. »

Page 287. — *Conversation avec M. Brown, riche planteur de la Louisiane.*

« En Amérique, je ne connais pas de matérialiste. La ferme croyance à l'immortalité de l'âme et à la théorie des récompenses et des peines est, on peut le dire, universelle. »

Page 289. — *Conversation avec M. Stuart, médecin.*

« La grande majorité, aux États-Unis, est *véritablement croyante* et tient fermement cette opinion : qu'un homme non chrétien ne donne aucune garantie sociale. »

Digitized by Google

journaux, de ses chaires, de ses œuvres; elle a contre elle la science, l'histoire, la pratique des peuples libres et prospères.

Répétons-le avec M. Le Play : la religion a été toujours et est encore le premier fondement des sociétés; c'est un fait, et il n'est pas contestable. La religion chrétienne en particulier a été et est toujours la mère de la civilisation moderne; c'est un autre fait, et il est également certain.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans ses observations si nombreuses et si curieuses sur l'état de la religion chrétienne en Europe; il nous la montre aveugle et solide en Russie, libre et universellement respectée en Angleterre, grandissant par la lutte aux États-Unis. Mais nous devons nous arrêter avec lui à cette question capitale : *D'où vient le progrès du scepticisme en France?*

Depuis cinquante ans, l'incrédulité a plutôt diminué dans notre pays; mais elle a certainement augmenté, si l'on remonte en arrière d'un ou deux siècles. Pourquoi?

Attribuer uniquement ce résultat à l'influence de quelques grands esprits, apôtres de l'incrédulité, c'est n'envisager que le petit côté de la question, et la reculer sans la résoudre. A quelles causes est due cette influence elle-même? Qui est coupable de ce grand malheur?

M. Le Play répond nettement : L'Église et l'État, le clergé et la législation.

Selon lui, l'Église a été ambitieuse et intolérante, l'État a été tracassier et oppressif, l'essor du scepticisme à la fin du XVIIe siècle a été surtout une réaction de l'esprit public contre la corruption, l'intolérance et l'action politique du clergé. La religion est par elle-même aimable et aimée; bienfaitrice des peuples, elle leur reste chère,

Digitized by Google

même au prix de lourds fardeaux et de tristes exemples. L'opinion adverse ne prend de la force qu'à raison et dans la mesure des défauts du clergé et des croyants. Quand l'Église ou l'État sont détestés, ils le doivent surtout à leurs serviteurs. Leur intolérance, bien loin de multiplier les croyants, multiplie les ennemis; elle laisse, même après qu'elle a cessé, l'opinion en défiance, et il ne manque jamais d'adversaires pour entretenir, avec une implacable ardeur, cette défiance, dont l'objet n'existe plus. C'est ainsi qu'en France, en ce moment, le clergé le plus pur, le plus zélé, le plus national, continue à être accusé d'ambition, d'intolérance et d'attachement obstiné à l'ancien régime. Parce qu'elle est ancienne, on croit l'Église inféodée à tout ce qui est ancien, et on la confond dans les haines dirigées contre le passé; on oublie qu'elle n'a pas d'âge.

On oublie encore plus un fait pourtant certain. Je ne crois pas que le clergé français regrette l'ancien régime; mais je sais bien qu'il le subit toujours. Les vieilles lois, avec les vieilles rancunes, sont toujours vivantes contre lui, contre lui seul. Les anciennes ordonnances des rois des deux derniers siècles sur la justice ou l'administration sont remplacées par des lois nouvelles; les décrets de la Révolution, les bons comme les mauvais, sont tombés en désuétude. Les cours, dans leurs arrêts, les ministres, dans leurs ordonnances, l'empereur et les Chambres, dans les lois, ne visent plus aucun acte législatif du XVIIIe siècle. Contre le clergé et les ordres religieux, la déclaration de 1682 est en vigueur; les arrêts des parlements du XVIIIe siècle sont en vigueur; les décrets de la Convention, en vigueur; les ordonnances arrachées à la monarchie restaurée, en vigueur; les ordres du jour

Digitized by Google

obtenus des défiances parlementaires, en vigueur. Contre cette Église qui ne meurt pas, rien ne meurt. Et pourtant tout est changé ; à la puissance de l'Église on avait opposé des entraves, à ses propriétés des limites, à son indépendance des résistances ; la puissance, la propriété, l'indépendance ont disparu ; les entraves, les limites, les résistances subsistent. J'ai donc raison de le dire : je ne sais pas si le clergé est attaché à l'ancien régime, mais je sais bien qu'il y est soumis.

En vérité, depuis 1789, nous sommes semblables à des constructeurs qui, ayant démoli puis commencé à relever un édifice, ne seraient jamais d'accord sur le plan définitif. Quelle place donnerons-nous à l'autorité ? où logerons-nous la liberté ? quel sera l'espace réservé à la religion ? Cela n'est jamais définitivement convenu. Pour le moment, cette grande institution n'est point logée, elle n'est ni dedans, ni dehors, on l'abrite provisoirement, on lui marchande le terrain, on ne l'admet pas avec toute sa suite, on place des surveillances à sa porte, et l'État en garde les abords et la clef, la recevant chez lui comme une étrangère de haut rang, ne l'établissant jamais chez elle. Ah ! quand donc serons-nous sortis enfin de ces polémiques, de ces défiances, de ces hésitations ? La religion a mieux à faire que de discuter avec les gouvernements ; ce n'est ni son rôle, ni son goût. Quand donc la société française accordera-t-elle à l'Église chrétienne la liberté, la sécurité, en un mot le moyen de ne plus penser à elle-même et de se dévouer tout entière à sa mission divine, au progrès des nations, à la paix des âmes, au soin des malheureux ?

La législation qui régit le culte en France est un mélange singulier : elle n'est ni la protection, ni la liberté,

Digitized by Google

elle s'appelle d'un seul mot, l'arbitraire, un arbitraire tantôt respectueux, tantôt oppressif. Chaque nouveau conflit révèle les vices d'un tel état de choses. Ils augmentent, à mesure que le droit commun se modifie dans le sens de la liberté. Qu'est-ce, en effet, qu'un concordat? Une convention synallagmatique par laquelle l'Église accorde à l'État certaines concessions en échange de certains privilèges. « Vous interviendrez dans la nomination de mes pasteurs, a dit l'Église, et, à cette condition, vous m'accorderez le droit de réunir, de parler, d'imprimer, et un traitement en échange de mes anciennes propriétés. » La condition est énorme; le droit, pour un pouvoir qui peut s'appeler Louis XV ou Barras, et dans les moments ordinaires M. Martin ou M. Fortoul, de choisir les évêques, est vraiment exorbitant, et tout croyant sincère est de cet avis. Du moins, l'équivalent a quelque prix. Le droit de parler, d'imprimer, de réunir, c'est un sérieux avantage à l'état d'exception. Mais dès que l'exception devient la règle, dès que ce droit octroyé devient le droit commun et s'étend à tout le monde, le contrat cesse d'être avantageux; bien plus, il devient onéreux; au lieu d'avoir acheté un supplément de droits, le clergé a moins de droits que le reste des citoyens, et on a vu ses associations dissoutes, ses publications interdites, ses relations avec son chef entravées, sous une législation assurément peu libérale, mais qui accorde cependant des réunions à toutes les compagnies industrielles, et des correspondances étrangères à tous les journaux. Lorsque le salaire est infime et exclusif de la liberté de posséder et de transmettre, ce que l'on reçoit n'est pas comparable à ce que l'on perd. L'Église se trouve alors dépendante, appauvrie, humi-

Digitized by Google

liée, réduite à l'état de service public contesté. Des tiraillements et des accidents prouvent que la machine est usée. On ne se rend pas encore un compte très net de la manière de sortir d'embarras. Mais les esprits les plus généreux commencent à prononcer le mot de *liberté*.

Or la liberté de l'Église catholique repose sur deux conditions : l'indépendance de son chef, garantie par une souveraineté pleine ; celle de ses membres, garantie par des lois justes et des ressources fixes, au lieu d'être abandonnée aux caprices de la faveur et à la mesure étroite et mobile de la protection.

Eh quoi! vous voulez donc séparer l'Église de l'État? L'Église ne le veut pas plus que l'État.

Ceux qui reviennent à satiété sur cet argument oublient que l'État, dans les sociétés modernes, ce n'est plus le gouvernement. Autrefois, tout droit ou plutôt tout privilège descendait du trône. L'Église et l'État, la justice de l'État, l'armée de l'État, les colonies de l'État, le commerce de l'État, les finances de l'État, ces mots voulaient dire alors l'Église et le roi, les gens du roi, l'armée du roi, les finances du roi. Mais c'est au tour des citoyens à dire aujourd'hui : « L'État, c'est nous. » Nous avons des droits et une situation légale, indépendante des gouvernements ; nous vivons sous la souveraineté de la loi, dont le monarque est seulement le représentant et l'exécuteur. La loi est la reine des pays libres. Nous comprenons l'Église soumise à la loi commune, c'est-à-dire ayant le droit de réunir, de parler, d'imprimer, de posséder, sans abandonner au ministre du monarque le droit de faire ses évêques et de régler ses dépenses. Seulement, comme les lois sont mobiles, parce que les peuples sont changeants, l'Église sera à jamais assurée de la liberté de

Digitized by Google

son chef, et aucun roi de la terre n'aura le Souverain Pontife sous son sceptre. A ces conditions, l'Eglise, dans chaque pays, peut accepter à la fois le bénéfice et le joug des lois générales de l'État ; elle ne sera pas séparée de l'État, parce que l'État, aujourd'hui, ce n'est pas la cour, c'est la loi.

Pourquoi ces idées ne sont-elles acceptées, même au sein du clergé, qu'avec hésitation? Parce que le droit commun est encore fort éloigné de la liberté. Tant que cela dure, un peu de privilège paraît doux, même quand il est mêlé de beaucoup d'arbitraire.

Je conviens que les doctrines du clergé sont encore assez souvent peu libérales, mais celles de l'État, celles des libéraux, le sont-elles plus? On a coutume de dire en France, et cette phrase semble un argument sans réplique : *Pas d'État dans l'État.* Voilà une petite société charitable, une grande compagnie financière, une association scientifique, un syndicat de propriétaires, en un mot une réunion d'intérêts ou de dévouements groupés librement! Qu'on les disperse! qu'on les subjugue! Point d'État dans l'État. Tant que cette maxime règnera en France, il n'y aura pas dans ce pays de vraie, de forte liberté. En Angleterre, les petits États dans l'État se comptent par centaines; une famille, une compagnie, une église, une corporation, sont autant d'intermédiaires naturels, heureux, salutaires, entre l'individu trop faible et l'État trop fort. Ne laissez vivre personne au-dessus et en dehors de la loi; mais, sous la loi, laissez grandir tout ce qui aspire à grandir. Voyez les pays, comme la Belgique, les États-Unis, l'Angleterre, dans lesquels l'enseignement, l'association, la publication, la parole, la possession, sont libres! L'Église use des droits

Digitized by Google

communs sans en demander d'autres, et elle ne permet pas au pouvoir d'aider aux lumières du Saint-Esprit dans le choix des pasteurs, ni à la générosité des fidèles dans les besoins du culte. La liberté qu'elle demande, sans stipuler pour autrui, elle trouve bon qu'on l'accorde à autrui, et elle ne s'expose pas ainsi trop justement aux violentes représailles de ces faux libéraux qui demandent la liberté pour tous, excepté pour l'Église.

Tolérance au lieu d'*intolérance*, voilà l'esprit, et *indépendance* au lieu de *dépendance*, voilà le régime que M. Le Play souhaite à la religion dans notre pays. J'avoue que, pour mon humble part, je suis entièrement d'accord avec lui.

Je regarde comme un axiome que la religion est utile à la société, et comme un autre axiome que la liberté est utile à la société, et à la religion; j'en douterais pour la société, que je n'en douterais pas pour la religion. Puissance morale, elle aspire à se répandre, et son empire est dans les cœurs bien ouverts, sa force dans la parole bien libre. Je suis loin de vouloir juger ni de blâmer surtout l'ancien régime religieux de l'Europe; il a produit des fruits abondants; il est soutenu par de grands esprits et par de grandes raisons. Ne parlant que du petit coin du monde et du temps où je vis, je suis profondément uni à ceux qui désirent que la liberté de l'Église soit placée sous la protection des libertés générales; ce régime me paraît, en théorie, le plus généreux, en pratique, le plus acceptable, et, au point de vue du simple intérêt, le plus sûr.

Ce n'est pas, en tous cas, se montrer trop hardi que de demander comme conclusion, avec M. Le Play, une *Enquête* sur le régime légal qui convient le mieux à cette

Digitized by Google

divine religion chrétienne, à laquelle les sociétés modernes marchandent son droit et sa place, comme si elle n'était point leur mère, leur bienfaitrice et la messagère céleste qui apporte aux âmes et aux nations, après tous les orages, le rameau de paix.

II

LA PROPRIÉTÉ

En théorie on peut tout discuter, et faire de la propriété une question. En fait, on la voit s'établir chez tous les peuples élevés à un certain degré de civilisation, devenir un droit plus clair, plus libre et plus sacré, à mesure que la civilisation grandit, et se présenter enfin, après la religion, comme un des traits fondamentaux de l'organisation des sociétés humaines. Cela est certain.

En second lieu, la possession à titre *collectif* fait place, de plus en plus, à la possession à titre *individuel*, récompense naturelle du travail et de l'épargne, vertus sur lesquelles est fondé le bien-être de l'espèce humaine. Cela est encore enseigné par l'observation des faits.

Ainsi, devant l'histoire, devant l'expérience, le socialisme, le communisme tombent, avec l'impiété, au rang des systèmes rétrogrades. Revenir à la propriété collective, c'est marcher au rebours du progrès. Le régime patriarcal, c'est l'état d'enfance, bien voisin de l'état sauvage, où tous les produits sont consommés jour par jour. Les biens communaux partagés presque partout,

Digitized by Google

les biens de main-morte renfermés dans certaines limites, l'expropriation confiée au pouvoir législatif et non plus au pouvoir exécutif, au jury et non plus au juge, les propriétés indivises, partagées, la propriété de l'homme sur l'homme interdite et exécrée, la propriété de l'homme sur les choses plus absolue, plus aisément commutable, plus disponible, plus accessible à tous, en un mot plus personnelle et plus générale : telles sont les tendances visibles de toutes les sociétés en progrès.

La liberté de *possession* entraîne-t-elle la liberté de *transmission* après la mort?

Toutes les législations dignes de respect répondent affirmativement. Il est juste, en effet, que celui qui a su produire ou conserver pendant sa vie puisse disposer; s'il n'avait pas pu transmettre, il n'aurait pas conservé; l'homme n'est pas un pur égoïste; l'espoir de laisser ses biens à ceux qu'il aime est le grand stimulant de son activité, de son économie. M. de Parieu rappelait récemment que Leibnitz regardait le testament comme une grande preuve de la croyance instinctive des hommes à l'immortalité de l'âme. Je me souviens d'avoir vu en Angleterre un enfant de quatre ans, en habits de deuil, jouant au pied d'un immense château qu'entourait un parc merveilleux, au sein d'une population ouvrière misérable. Une pauvre femme en haillons me dit : « Ce petit enfant est le propriétaire de ce château; son père et sa mère sont morts sans fortune; un oncle le lui a laissé par sa dernière volonté, et quand passe ce petit enfant qui saura dans quinze ans ce qu'il possède, nous le saluons en mémoire de son oncle. » La dernière volonté d'un mort, la libre disposition d'une partie de la

Digitized by Google

terre après qu'on l'a quittée, le droit reposant respecté sur la tête d'un petit enfant, et de pauvres mendiants qui comprennent, approuvent et saluent... ah! si les hommes ne sont pas des esprits immortels, éclairés et attirés par les rayons de la justice divine, expliquez-moi ce mystère, je vous prie, par la physiologie, et chargez cette science d'empêcher ces mendiants de piller cet enfant et les constables de se mettre de la partie!

Cependant les biens de ce monde doivent-ils être gouvernés par la dernière volonté des morts, sans que cette volonté puisse être redressée, si elle est abusive? Lorsque cette volonté ne s'est pas exprimée, la loi ne doit-elle pas régler la transmission? Les peuples civilisés ont tous prévu et résolu ces questions, et le régime des successions occupe dans tous les codes une place importante. On voit même le législateur, qui intervient de moins en moins dans la possession, intervenir très impérativement, très minutieusement dans la transmission, revendiquer pour l'impôt une partie des biens transmis, régler d'avance et souvent corriger la volonté du propriétaire disparu. Enfin, quelquefois, le législateur opère d'une manière radicale, dans la vue systématique de refondre la coutume, de déranger la répartition des biens, de changer de direction le courant établi, parce que le régime des successions exerce une influence profonde sur tout l'ordre politique et social, selon qu'il perpétue ou qu'il affaiblit l'importance et l'indépendance des familles, selon qu'il restreint ou qu'il multiplie le nombre des propriétaires.

Les lois de succession sont soumises à ces vues diverses, extrêmement variées; toutefois, elles peuvent se rattacher, et M. Le Play les rattache en effet, avec

Digitized by Google

beaucoup de talent et de clarté, à trois types principaux, qu'il classe ainsi :

1° Le *régime de conservation forcée* de tous les biens ou seulement des biens immobiliers dans les mains d'un seul héritier, qui est ordinairement, pas toujours, l'aîné de mâle en mâle. Ce régime est né spontanément, il a été une coutume volontaire avant d'être une loi imposée; mais il est de plus en plus délaissé par les législations européennes, « et justement, dit M. Le Play, parce qu'il est scandaleux, quand la vertu ne se transmet pas avec la fortune, et surtout parce qu'il est contraire à la liberté [1] »;

2° Le *régime du partage forcé* entre tous les descendants directs du défunt, quelle que soit la volonté de celui-ci, étroitement limitée à une petite part disponible. Il a été imposé par Lycurgue à Sparte, par le parlement anglais en Irlande, par le gouvernement russe aux biens nobles, par la Convention en France, par Napoléon Ier à Naples, dans le but avoué ou déguisé de réduire à néant les grandes familles;

3° Le *régime de la liberté testamentaire*, qui permet au testateur de disposer de tous ses biens, ou au moins de la plus grande partie, en faveur des héritiers qu'il lui plaît d'instituer.

Ce dernier régime est celui de l'Angleterre, des États-Unis, d'une partie de l'Allemagne et de l'Italie; il est complété par une loi *ab intestat* qui prescrit tantôt la conservation, tantôt le partage.

La loi française prescrit le partage égal, à défaut de testament, et elle réduit la quotité disponible au quart,

1. Page 117.

Digitized by Google

lorsqu'il y a trois enfants ou plus. Elle est intermédiaire entre le second et le troisième régime.

M. Le Play est partisan très convaincu de la liberté testamentaire *absolue*, et il voudrait que, dans toutes les familles, on prît la coutume de faire un testament, chacun faisant ainsi sa loi selon sa situation. Il a pris pour épigraphe de tout le chapitre ce vieux texte de la loi des Douze-Tables : *Uti pater familias legassit super pecunia tutelave suæ rei, ita jus esto.* La volonté du père fait la loi. A défaut de cette volonté, l'auteur de la *Réforme sociale* indique un système de transmission *ab intestat*, par lequel les biens associés au travail du père jusqu'à sa mort, notamment l'habitation de famille, sont transmis intégralement à l'héritier qui partageait ce travail, les autres biens sont partagés également [1].

La liberté absolue et l'usage universel du testament, voilà son vœu le plus ardent.

Comme la préoccupation de cette idée capitale apparaît dans tout le cours de l'ouvrage, comme cet ouvrage a été jugé surtout sur cette idée, regardée à tort comme l'idée exclusive et fixe de l'auteur, il importe de s'y arrêter un peu.

Avant tout, admirons l'immense quantité de renseignements, d'observations, de vues, de comparaisons, réunie par M. Le Play sur ce point à la fois obscur et brûlant, environné de ténèbres et de passions. Nul jurisconsulte ne connaît mieux les lois de succession, nul économiste, nul moraliste n'en a mieux indiqué les effets et l'esprit, nul historien n'en a mieux présenté les vicissitudes. On ne peut plus passer indifféremment

1. Page 151.

Digitized by Google

devant ce problème de droit, de philosophie et d'histoire depuis que M. Le Play l'a éclairé d'une lumière intense. Il faut bien, bon gré, mal gré, l'écouter désormais. Il est le maître de cette question, les arguments qui circulent dans les conversations et les livres sont des monnaies à son effigie ; on les retrouve tous dans son livre, et ils ont déjà fait un tel chemin qu'on les a vus, non sans surprise, se présenter au Corps législatif sous la forme d'un amendement encore timide, un peu effarouché par la lutte, mais signé par des députés originaires de quarante-six départements de la France et venus, ce qui est plus frappant, de tous les coins du monde des idées, démocrates, industriels, propriétaires, commerçants, nobles, bourgeois, citadins. Il est vrai, l'opposition a été vive, elle s'est prolongée dans la presse, et cette première bataille n'est pas une victoire; mais quoi! il n'y avait pas même d'armée ni d'armes avant que le courageux et infatigable auteur de la *Réforme sociale* n'ait remué quelques esprits et tant d'idées!

On ne marchande pas l'estime, en Angleterre, à tout homme qui met en avant son nom, sa peine, sa popularité, son temps, sa fortune, pour servir une seule et même question, toujours combattu, toujours combattant, jusqu'au plein succès ou à la pleine défaite, tout homme qui s'acharne en quelque sorte à débarrasser l'esprit humain d'un problème, de manière qu'on n revienne plus après lui. Rien de plus respectable, après les hommes d'un seul serment, que les hommes d'une seule question. Partisans et adversaires, nous devons tous à M. Le Play ce rare tribut de respect.

A cet éloge, j'ajoute aussitôt mes réserves sur le fond du débat.

Digitized by Google

Je reproche à M. Le Play d'exagérer l'importance et les effets probables de sa conclusion. On se méprend ainsi sur ses arguments et on s'en défie tout bas, en suivant d'ailleurs avec un intérêt immense sa très remarquable discussion. Cette discussion a tout l'air de tendre à une réforme fondamentale et toute politique dans les lois, tandis qu'elle se réduit en réalité à une réforme relativement petite et d'intérêt plutôt domestique et moral.

Pourquoi l'auteur a-t-il pris pour épigraphe la loi des Douze-Tables : « *Pater familias uti legassit, ita jus esto?* » M. Rossi a très-bien montré que le père, aux premiers temps de Rome, était roi, maître, pontife, et qu'il créait un patricien par son testament et non pas un fils; la toute-puissance des testateurs était une mesure toute politique, bientôt remplacée par les droits de la parenté naturelle dès que l'équité commença à peser sur l'esprit des Romains [1].

Partant de ce souvenir historique, gémissant sur l'instabilité des fortunes, alléguant souvent l'exemple de l'Angleterre, M. Le Play semble attaquer l'égalité des partages, et regretter un état politique fondé sur l'inégalité.

C'est le reproche qui lui est bruyamment adressé; sans y regarder de plus près, on l'accable de discours qui prêtent à des triomphes faciles, parce que l'émotion est très naturelle.

Nous sommes en France très divisés avant tout par la politique; c'est de la politique que les esprits sont préoccupés principalement quand il s'agit des lois de succession. Nous ne sommes pas très éloignés de la date

1. Rossi, *Cours d'économie politique*, sixième leçon, page 141.

Digitized by Google

fameuse qui a consacré la conquête de l'égalité civile. Sans doute, quatre-vingts ans à peu près se sont écoulés, mais à la conquérir cette égalité précieuse il avait fallu plusieurs siècles, et il n'y a pas bien longtemps que vivaient les hommes, nos pères, qui nous ont raconté pour les avoir subis, les inconvénients, les abus du régime d'inégalité. Nous avons toujours une peur affreuse d'y retomber, et nous avons bien raison. Or, il n'y a pas loin de l'inégalité dans la famille à l'inégalité dans la société. On craint donc que l'inégale répartition des biens ne reconduise tout doucement à l'inégale répartition des droits. Ces ne sont pas des idées qui se repoussent, ce sont des défiances.

J'ajoute que ce sont aussi des erreurs qui se combattent. Nous ignorons profondément à Paris ce qui se passe en France, et en France nous ignorons ce qui se passe en Europe.

J'ai vu tout récemment un membre du parlement anglais très surpris de lire dans l'*École* [1], de M. Jules Simon, cette phrase : « En Angleterre, une sœur qui est l'égale de son frère n'a point de part à l'héritage paternel. » Erreur profonde, me dit-il. La sœur a exactement le même droit que le frère, c'est-à-dire aucun jusqu'à ce que le père ait décidé; c'est lui qui fait la loi, c'est le testament qui est la loi; le père peut ce qu'il veut, vis-à-vis de tous ses enfants. Il est vrai, s'il n'a pas disposé par testament (et c'est un cas très exceptionnel), le *bien foncier* appartient à l'aîné, et dans ce cas la sœur est encore l'égale des frères cadets; mais la *fortune mobilière* se partage également; or, dans les for-

1. Page 176.

Digitized by Google

tunes anglaises, les valeurs mobilières ont bien plus d'importance que la terre, et il y a mille combinaisons d'assurances, inusitées en France, qui constituent aux femmes des dots considérables. La sœur est l'égale du frère; le père, supérieur à tous deux, est maître de les traiter selon son cœur et selon sa volonté.

Il est très naturel que nous, Parisiens, rentiers, avocats, journalistes, fonctionnaires, nous professions l'égalité absolue des partages; nous sommes occupés à remuer des idées, à rendre des services, à suivre des plaisirs, toutes choses essentiellement individuelles et viagères; nous ne fondons rien. Mais cet honnête paysan qui s'est levé à quatre heures du matin pendant quarante ans pour cultiver son petit domaine, qui l'a arrondi, qui s'y est bâti une maison, qui a élevé là ses fils et ses filles, croyez-vous qu'il ne verse pas des larmes à la pensée que cette création de ses mains sera vendue, divisée, anéantie? Pourquoi ne pas lui permettre d'y laisser sa famille unie autour du meilleur de ses fils? Et ce commerçant qui a tant dépensé d'efforts pour accrocher au mur une enseigne et rassembler une clientèle, dont il est aussi fier que s'il avait conquis un blason et levé un régiment, cet industriel qui a construit, disposé, créé, animé, alimenté une usine, seront-ils forcés de liquider de leur vivant cette fondation à laquelle la loi, s'ils ont plusieurs enfants, refuse tout avenir? Or, les avocats, les rentiers, les journalistes, les fonctionnaires ne sont pas les membres principaux d'une nation; elle se compose avant tout des paysans et des commerçants, des propriétaires et des industriels. N'allez pas au Palais ou au Parlement discuter ces questions; allez chez le petit propriétaire du Languedoc

Digitized by Google

ou de la Normandie, visitez les usines de l'Alsace, consultez les manufacturiers et les agriculteurs. Parisiens, sortez de Paris ; Français, regardez hors de France.

Tel est le langage, tel est le point de vue de M. Le Play. La dernière chose dont il s'occupe, c'est la politique ; la dernière autorité qu'il consulte, c'est la théorie abstraite. Il n'a en tête que les intérêts domestiques, sociaux, économiques. Il observe les faits, il compare les peuples, il cherche à deviner les causes du progrès, nullement à préparer les voies du retour vers un passé qu'il déclare justement détruit et pour jamais.

A cette réponse, ses adversaires changent d'argument se retournent et lui disent :

— S'il en est ainsi, vous attachez trop d'importance à la réforme de la loi des successions. Ah ! si vous vouliez ressusciter une aristocratie, relever sur un autre plan notre édifice politique, cela vaudrait la peine de livrer une grande bataille ! Ainsi les uns reprochent à M. Le Play de vouloir ressusciter l'inégalité, les autres lui reprochent de ne pas le faire.

Or il sait bien qu'il perdrait cette seconde bataille, et pour deux raisons : la première, déjà alléguée, c'est qu'on ne comprend plus en France un régime légal de transmission des biens qui ne serait pas le même pour tous les citoyens et qui serait en désaccord avec la loi naturelle, une combinaison artificielle, politique, reconduisant au droit d'aînesse attaqué non seulement par l'insurrection des cadets, mais encore par le cœur des mères, la conscience des pères, l'équité de tous ; on a horreur du droit d'aînesse dont l'avantage, disait Johnson, était de ne faire qu'un sot par famille. La seconde, c'est qu'on ne relève pas une aristocratie uniquement par

Digitized by Google

l'argent. Il s'est formé depuis vingt ans des fortunes plus considérables et plus nombreuses que n'étaient les fortunes possédées par les familles nobles d'autrefois ; on a bâti bien des hôtels, on n'a pas fondé ce que l'on appelait jadis une *maison ;* les grands sentiments et les grands services font l'aristocratie. L'argent ne manque pas, mais il ne suffit pas. Je crois donc que M. Le Play perdrait la bataille sur ce terrain, s'il avait envie de la livrer ; je crois de plus qu'il n'en a aucune envie, étant aussi libéral au moins que ses contradicteurs.

Que veut-il donc? Ne lui supposons pas des intentions ou des desseins dissimulés ; nous avons affaire à un homme qui dit tout ce qu'il pense, rien de plus, rien de moins, avec une entière probité.

Que veut-il, et d'abord quels faits met-il en avant, selon sa méthode?

Est-il vrai, oui ou non, historiquement, que la loi française a été faite dans le but avoué de disperser les biens et d'empêcher la perpétuité des patrimoines et des familles?

Est-il vrai, oui ou non, que ce système ait eu pour effet de soumettre toutes les familles, tous les quinze ou vingt ans, à une sorte de liquidation forcée?

Est-il vrai, oui ou non, que cette liquidation détruise non pas les grandes familles qui se recomposent par les mariages, mais avant tout les petites, formées avec tant de peine, et tombant en poussière à chaque coup de la mort?

Est-il vrai, oui ou non, que le fisc et la procédure s'abattent au même moment sur les patrimoines, les déchirent et les diminuent à l'envi?

Est-il vrai, oui on non, qu'après les petits domaines,

Digitized by Google

les clientèles commerciales et industrielles sont victimes de cette cause périodique de ruine, et qu'il n'y a pas, en France un établissement industriel qui puisse échapper à la mise en société ou en liquidation, quand son chef laisse une famille nombreuse ?

Est-il vrai, oui ou non, que ce soit là un de nos côtés faibles, dans la lutte à laquelle la liberté des échanges expose nos industries agricoles et manufacturières ?

Est-il vrai, oui ou non, que, de peur de voir diviser l'héritage, on s'arrange pour ne pas multiplier les héritiers ? La stérilité des mariages n'est-elle pas certaine et systématique ?

Est-il vrai, oui ou non, que, le partage étant fait d'avance par la loi, l'autorité paternelle est sans nerf, le père est méprisé, et les résultats, les *espérances* de sa mort sont calculés d'avance ?

Est-il vrai, oui ou non, que, dans les pays libres comme les États-Unis, on laisse le père juge dans la famille, et on préfère à toute la sagesse des lois la tendresse des pères ?

Est-il vrai, oui ou non, que le testament est un acte de l'initiative individuelle, en usage dans les pays où cette initiative est libre et forte, tandis que la loi française teste pour tout le monde, décourage et restreint le droit des testateurs ?

Est-il vrai, oui ou non, que les parties de la France, le midi, l'Auvergne, la Normandie, où la coutume réagit encore contre la loi, sont les contrées où la famille est forte, la terre bien cultivée et la société bien assise?

Sans énumérer toutes les conséquences de notre régime des successions, que M. Le Play a déroulées avec une minutieuse précision, convenons que les faits qui précè-

Digitized by Google

dent ont une grande valeur et une incontestable réalité.

Seulement on a raison d'objecter que ces conséquences tiennent aux mœurs et aux idées de notre pays, plutôt qu'à ses lois.

Il y a eu, à la fin du XVIIIe siècle, un affaiblissement lamentable de la famille, à la fois corrompue et attaquée, un profond mépris de la tradition, un mouvement d'opinion ardent contre le testament, et l'éloquence de Mirabeau mourant pèse encore, avec l'esprit du XVIIIe siècle, sur nos âmes. Les Français ont peu d'enfants ; le fait est déjà signalé dans les écrivains du siècle dernier. Ils se servent peu du testament, mais ce n'est pas la loi qui les en empêche.

Le Code civil, en effet, n'impose pas le partage égal ; il laisse aux pères une assez large disponibilité ; les pères n'en usent pas ; ce que vous appelez le partage forcé est le partage volontaire ; ne vous en prenez pas au Code, prenez-vous-en au cœur humain et à la coutume ; prétendez-vous les changer ?

Voulez-vous que le droit commun, à défaut de testament, soit le partage égal ? Oui.

Voulez-vous que la liberté du père soit telle qu'il puisse déshériter entièrement ses enfants au profit d'un étranger ? Abandonnerez-vous la distribution des biens à toutes les faiblesses des vieillards ? Laisserez-vous, par respect pour le père mort, les fils vivants à la charge de la société ? En un mot, effacerez-vous du Code toute réserve légale ? Non.

S'il en est ainsi, vos réformes de la loi de succession se réduisent à ceci :

1° Augmenter un peu la quotité disponible ;

2° Ne pas permettre de demander dans tous les cas le

Digitized by Google

partage en nature qui force de liciter les petits héritages, parce qu'on ne peut couper en deux la vache, la maison, le champ, la vigne;

3° Diminuer les droits de succession;

4° Faciliter les partages entre majeurs et mineurs;

5° Mettre une borne légale, un minimum admis dans certains pays, au morcellement des héritages, et faciliter la réunion des parcelles;

6° Encourager l'usage des testaments et la pratique de l'indivision, de l'association des héritiers et des ménages;

7° Faciliter les partages entre vifs par le père de famille;

8° Donner à la mère un rang plus juste dans l'ordre successoral.

Voilà d'excellentes mesures, et sur lesquelles il y a, je crois, peu d'hésitation, quand on a lu M. Le Play.

Demande-t-il davantage? Je ne le crois pas.

Dès lors on a tort de l'attaquer par des soupçons que ses idées ne provoquent pas.

Mais, à son tour, il a tort d'attendre, des réformes qu'il poursuit, un effet considérable.

Augmenter la quotité disponible, faciliter et répandre l'usage du testament, c'est sans doute opérer un changement important dans les lois et dans les mœurs. S'il en résulte une conservation plus facile des biens et des industries dans les familles, un exercice plus habituel de l'initiative privée, un accroissement de l'autorité paternelle, ce sera un grand, un très grand bien, mais j'ai peine à croire que cette mesure sauve la famille, réforme la société et relève les colonnes du temple!

J'ai beau faire, je ne puis partager entièrement ni les espérances de l'auteur ni les craintes de ses adversaires;

Digitized by Google

je partage seulement sans réserve l'admiration de ses lecteurs à la vue de tant de savoir, de courage, de persévérance, mis au service d'une conviction si forte sur un point si grave.

III

LA FAMILLE

Le chef-d'œuvre de Dieu, l'idéal de l'homme, la force de l'État, la véritable unité sociale, c'est la famille. Dans la famille se réunissent et se développent toutes les qualités de l'individu et tous les avantages de l'association. Asile tour à tour le plus doux, le plus sûr, le plus sacré, de l'homme aux différents âges de sa vie, la famille transforme ses inclinations et double ses forces. Naturellement égoïste, il devient, dans la famille, désintéressé ; sa paresse native se change en activité; violent, il s'incline et sourit devant un petit enfant; impur et avide, il est chaste, il se fait économe ; et toutes ces vertus s'épanouissent en secret, dans l'ombre, sans calcul, sans éclat, pour obéir à cette puissance énergique et délicieuse de nos cœurs, l'amour honnête.

De tous les hommes, le moins imparfait, c'est un père, et la plus parfaite de toutes les femmes, c'est une mère.

Voilà sans doute des vérités bien banales. L'éloge de la famille est un lieu commun, si l'on entend par ce mot un lieu commun à tous les esprits et où ils se rencontrent tous. Car, de toutes les institutions fondamentales, la famille, selon la remarque de M. Le Play, est l'institution la moins contestée. On nie la religion, on attaque la

Digitized by Google

propriété, on s'incline devant la famille. Mais cette banalité n'en est pas une dans l'histoire, ni sur toute la surface du globe, ni dans les mœurs publiques. La famille de l'antiquité, la famille actuelle, de la Turquie, de l'Asie, de l'Afrique, la famille des deux tiers de la terre, ne sont pas la famille, et parmi les heureux habitants du monde chrétien, où ce chef-d'œuvre est réalisé, il est plus célébré que respecté. L'esprit divin la forme, on dirait que l'esprit du mal se plaît à la détruire, ici par l'ivrognerie, ailleurs par l'esclavage, là par le désordre, plus loin par l'atelier, ou bien enfin par une certaine tendance générale des lois et des sociétés ; c'est cette tendance que M. Le Play cherche avant tout à constater et à redresser.

Quelles sont, selon lui, les conditions fondamentales de la famille?

Cette association se compose de trois membres, le père, la mère, l'enfant.

Or le rôle à assigner au père et à la mère dépend de l'idée que l'on se fait des droits, des aptitudes et des besoins de l'enfant.

Si l'enfant, en naissant, apporte des inclinations toujours bonnes, il suffit de l'instruire, puis de l'émanciper, et telle est, en effet, la conclusion de théories fort répandues. Donnez-nous des écoles et des libertés, le progrès se fera tout seul. Ce n'est pas tout; chaque génération sait plus, et par conséquent peut davantage que les générations précédentes. Les pères et les mères représentent donc la routine; ils méritent qu'on les honore, nullement qu'on les écoute. « Telle est la rapidité du progrès, a écrit un économiste cité par M. Le Play [1], qu'aux deux

1. Page 207.

Digitized by Google

tiers de sa carrière le père de famille n'est plus au niveau de ce qu'il faut savoir ; ce n'est pas lui qui enseigne ses enfants, ce sont ses enfants qui refont son éducation... »

Avec cette théorie, la mère est une nourrice, le père un nourricier, à peine un précepteur; le foyer domestique est un nid, d'où la couvée s'envole, dès qu'elle a des ailes. On ne voit pas trop pourquoi le ménage ne se séparerait pas aussi, quand a passé la belle saison des hymens : le printemps.

La pratique universelle, l'expérience, la religion et le bon sens sont d'accord pour contredire cette théorie trop attrayante. « La propension constante vers le bien ne se rencontre que chez quelques natures exceptionnelles; le mélange des deux instincts est le trait distinctif de la majorité, et pour une importante minorité la tendance vers le mal est décidément prédominante [1]. » Voilà la vérité sous tous les climats, dans toutes les classes, chez tous les peuples. Osons le dire : l'homme naît ignorant et vicieux. La religion affirme le fait, l'expérience le confirme.

L'instruction, l'école ne suffisent pas à corriger ce penchant vicieux.

L'école est une salle où un maître enseigne à un élève de dix ans les éléments de la science; or le bon maître est une exception, le bon élève une rareté; à dix ans on n'est pas formé, et la science n'est pas la morale. Ne demandez donc pas à l'école de réformer les nations.

Le progrès le plus rapide, la civilisation la plus brillante ne fournissent pas à l'individu le moyen de se suffire à lui-même, et ne détruisent pas l'inclination vers

1. Page 211.

Digitized by Google

le mal. C'est ailleurs que Dieu a mis le remède des penchants vicieux de l'homme. Il a confié ce redressement au père et à la mère, et la première condition de la famille, c'est la plénitude de l'autorité du père et de la mère sur l'enfant. Quel doit être le rôle de ces deux autorités ?

Le père est roi, la mère est reine, l'enfant est un sujet aimé mais docile : telle est la thèse de M. Le Play.

Le père est un souverain, plus qu'un souverain, car il a formé la société qu'il dirige. Il aide le Créateur à transmettre la vie, il précède et seconde le prêtre dans l'enseignement de la foi, il possède la terre et il en dispose, il communique à ses enfants la tradition de la patrie, le patrimoine acquis de l'esprit humain, et les mots mêmes de *patrie* et de *patrimoine* sont formés de son nom. La grandeur d'un peuple se mesure à l'autorité qu'il reconnaît aux pères, et la liberté, chez ce peuple, a la même mesure, car l'État peut se réserver une plus petite puissance quand les pères en exercent une grande. Si les pères sont corrompus, ne cherchez pas de remède, tout est corrompu. Si les pères sont méprisés, n'attendez pas de progrès moral : la source du respect, de l'obéissance et de la religion même est tarie. Dieu n'est que le premier père.

Le rôle des deux sexes dans la famille est profondément différent.

La mère est retenue au logis pour être mère, et il convient de l'y laisser ; elle en est la reine et tout le gouvernement intérieur repose sur elle. Mère de famille, elle est aussi la véritable mère du progrès social ; car la pureté de la femme oblige l'homme à être pur, s'il veut être aimé, et la langue française si délicate, la langue italienne si expressive, se servent du même mot *galant*

Digitized by Google

homme pour exprimer que celui qui obéit à l'honneur plaît aux femmes par le même moyen. Première institutrice de la langue si bien appelée *maternelle*, la mère donne à la race l'âme autant que le corps. Ne la mêlez pas à l'administration de la fortune, à l'exercice de l'industrie, aux travaux de l'atelier, aux agitations de la vie publique. Mais élevez, perfectionnez de plus en plus son éducation, son instruction, et que ce soient là les deux attributs de la femme : élever son esprit et sa famille. Une fois échappées au foyer domestique, les femmes sont plus perverses que les hommes. Cessant trop tôt d'être mères, elles deviennent oisives, s'adonnent au luxe, au théâtre et aux vains amusements. L'homme fait les lois, la femme fait les mœurs; le père gouverne les affaires, la mère élève les enfants : l'autorité tempérée par l'amour, c'est la famille modèle.

Mais cinq conditions capitales, selon M. Le Play, sont nécessaires pour que l'autorité paternelle et l'autorité maternelle soient ce qu'elles doivent être. Il faut :

1° Que la famille soit dirigée par la religion et appuyée sur la propriété d'un foyer domestique;

2° Que le mariage soit indissoluble ;

3° Que les lois punissent la séduction comme un délit, au moins comme un dommage entraînant réparation;

4° Que la femme ait dans l'héritage une moindre part que l'homme, afin que le mariage soit l'objet d'un choix et non d'un calcul;

5° Que la libre et entière disposition des biens appartienne au père.

A ces conditions se fonde le type de famille auquel il donne ce nom, qui lui plaît plus qu'à moi : la *famille-souche*.

Digitized by Google

La *famille-souche* n'est pas la famille *patriarcale*, union un peu trop forcée d'individus nombreux, habitant des régions où la vie isolée est impossible, et obéissant aveuglément à un chef, union favorable aux faibles et aux enfants, souvent insupportable aux natures intelligentes.

Elle est encore moins la famille *instable* de nos populations ouvrières ou urbaines, formée au hasard, volontairement peu féconde, promptement dispersée.

La *famille-souche* est celle où le ménage des parents habite sous le même toit avec le ménage d'un ou plusieurs des enfants, avec les ascendants, les parents célibataires, quelques domestiques fidèles, sans jamais se séparer, dans les liens d'une association libre et pourtant permanente. Là l'enfant nouveau est une richesse, le vieillard un exemple aimé, le serviteur un ami. Sur leur propriété, les membres d'une telle famille se suffisent et s'enrichissent, ne demandant rien à l'État et lui offrant en grand mombre des émigrants pour ses colonies, des prêtres pour son clergé, des soldats pour ses armées. La Suède et la Bavière, l'Auvergne et le Tyrol, les Pyrénées et les Alpes sont encore le berceau de semblables familles. Supposez, avec M. Le Play[1], que la France repose sur 2 000 000 de familles ainsi établies, ayant les ressources nécessaires pour soutenir leurs jeunes enfants, leurs malades, leurs infirmes, leurs vieillards, livrant annuellement aux services publics et aux nouvelles entreprises privées 400 000 jeunes gens des deux sexes dressés au travail et à la vertu, quelle nation lui serait comparable?

1. Page 233.

Digitized by Google

Aucune, pas même l'Angleterre. Car la famille se désorganise en Russie, surtout dans les hautes classes, elle est en décadence aux États-Unis, elle se maintient en Angleterre, mais cependant le père n'habite pas en général avec son héritier marié; sous ce rapport, l'ancienne famille française (Arthur Yung l'avait remarqué) était supérieure à la famille anglaise.

Reste à savoir si les cinq conditions demandées par l'auteur de la *Réforme sociale* sont toutes équitables, désirables et faciles à réaliser?

La religion de nos pères et la maison de nos pères, comme on dit en bon français, voilà les deux colonnes de la famille! Je n'ai pas besoin de dire à quel point je suis d'accord avec lui sur cette première condition, et aussi sur la seconde, l'indissolubilité du mariage.

Fort heureusement, le divorce est aboli. Il est impossible de mieux expliquer les salutaires effets de l'indissolubilité du mariage que ne l'a fait M. Le Play [1] : « Le lien conjugal, dit-il, s'offre aux populations avec un caractère plus auguste; les conjoints apportent plus de réflexion dans un acte qui engage la vie entière; ils sont plus enclins à atténuer, par de mutuelles concessions, les inconvénients du contraste des caractères; les personnes dépourvues des qualités qui rendent les mariages heureux ne peuvent point provoquer de nouveaux scandales en contractant de nouvelles unions; enfin les enfants peuvent compter plus sûrement sur les soins et l'affection de leurs parents. » Il ajoute que toutes les femmes respectables sont de cet avis, et il pourrait dire aussi que le bon sens et le bon cœur du peuple sont

1. Page 197.

Digitized by Google

opposés au divorce ; un ouvrier, un paysan mènent souvent, avant le mariage, une vie de désordre; une fois mariés, ils peuvent donner aux riches l'exemple du respect du ménage.

Mais si « l'approbation donnée aux lois qui interdisent le divorce par les femmes les plus éminentes a toujours paru à M. Le Play le fait le plus propre à asseoir les convictions du législateur [1], croit-il qu'elles soient de son avis sur ces deux articles qu'il veut introduire dans la loi de succession, l'un qui attribue aux femmes une part héréditaire moindre qu'aux hommes, l'autre qui laisse le père maître absolu de partager inégalement ses biens entre ses enfants?

Est-il bien vrai que l'homme soit plus difficile dans son choix lorsque la femme est sans fortune? N'est-il pas vrai aussi que la femme, dans cette condition, est moins difficile? L'homme, en France, cherche à tout prix un mariage riche ; mais la femme, en Angleterre, cherche avec la même ardeur un mariage quelconque. On est scandalisé de la rage des Français pour la fortune, et on n'est pas moins surpris de la rage des Anglaises pour le mariage. Y a-t-il vraiment en Angleterre plus de mariages d'inclination, et en France plus de mariages d'argent? Je n'en voudrais pas répondre. Je conviens seulement qu'en Angleterre les fortunes sont mieux composées, qu'il y a plus de combinaisons pour laisser au fils le bien patrimonial tout en dotant les filles, et surtout que la femme s'y renferme et s'y complaît davantage dans l'intérieur de la famille.

J'adopte pleinement les idées de M. Le Play sur la

1. Page 197.

Digitized by Google

séduction. Le législateur français manque à ses devoirs de législateur chrétien en ne protégeant pas ici les faibles. L'opinion, le théâtre, les romans sont complices du silence de la législation. La femme séduite, on l'accable de mépris ou de sarcasmes; le séducteur, on l'honore et on le reçoit dans les bonnes compagnies. Ce scandale m'a toujours paru des plus choquants. Entre le voleur de mouchoirs et le voleur de l'honneur, on ne condamne que le premier.

Mais je répète à propos de la famille ce que j'ai dit à propos de la propriété. Le mal est bien moins dans la loi que dans l'opinion. C'est l'opinion qu'il s'agit de réformer, et cela est si vrai que, dans tout l'ouvrage de M. Le Play, quand il attaque les idées régnantes, il est lumineux; quand il provoque la réforme des lois, il me semble un peu hésitant et vague. Avec d'autres idées on pourrait faire de nos lois, telles qu'elles sont, un tout autre usage.

Cela est si vrai encore que, deux siècles avant nos lois actuelles, M. Le Play le reconnaît, le mal était déjà le même sous d'autres lois.

En voulez-vous la preuve? Ouvrons Molière; nous sommes en 1671; sur la scène est un père parlant à un serviteur.

ARGANTE

Il le fera, ou je le déshériterai.

SCAPIN

Vous?

ARGANTE

Moi.

SCAPIN

Bon!

Digitized by Google

ARGANTE

Comment, bon?

SCAPIN

Vous ne le déshériterez point.

ARGANTE

Je ne le déshériterai point?

SCAPIN

Non.

ARGANTE

Non?

SCAPIN

Non.

ARGANTE

Ouais! voici qui est plaisant. Je ne déshériterai point mon fils?

SCAPIN

Non, vous dis-je.

ARGANTE

Qui m'en empêchera?

SCAPIN [1]

Vous-même!

Nous voici bien loin, malheureusement, du père respecté et du domestique dévoué. Et il paraît bien que les servantes ne valaient pas beaucoup mieux que les serviteurs, si nous en croyons Béline et Argan le malade imaginaire :

ARGAN

Il y a je ne sais combien que je vous dis de me la chasser.

1. *Les Fourberies de Scapin*, acte I, scène VI.

Digitized by Google

BÉLINE

Mon Dieu! mon fils, il n'y a point de serviteurs et de servantes qui n'aient leurs défauts... et vous savez qu'il faut maintenant de grandes précautions pour les gens que l'on prend [1].

La maîtresse de Toinette avait bien raison, car elle entrait en scène le 10 février 1673, et, le 25 mars 1673, le lieutenant-général de police, M. de La Reynie, était obligé de défendre aux laquais de s'attrouper *sous peine de la vie*, et de porter des cannes ou bâtons sous peine de punition corporelle. Il avait dû, le 5 juin 1669, remettre en vigueur d'*anciennes* ordonnances défendant aux domestiques de quitter leurs maîtres sans congé [2]; ce qui prouve que l'attachement des domestiques, qui paraît de nos jours à l'Académie une rareté digne du prix Monthyon, n'était pas, il y a deux siècles et même avant, une vertu commune, du moins à Paris.

N'accusons donc pas notre siècle et notre loi. Il y a longtemps que la religion, la propriété, la famille, ne trouvent plus dans l'opinion l'appui qu'elles méritent, comme les premiers biens de la société humaine. Il y a longtemps que la littérature est la principale ennemie de la famille; la philosophie, l'ennemie de la religion; la législation, l'ennemie de la propriété, et ces trois ennemies ont trouvé un asile et des complices dans les classes supérieures et auprès des gouvernements. Les exemples ont commencé la corruption, les idées la continuent, les lois l'achèvent. M. Le Play accuse hautement Louis XIV. A ses yeux, Louis XIV et sa cour ont ébranlé les mœurs;

1. *Le Malade imaginaire*, acte I, scène VI.
2. Pierre Clément, *Notice sur Nicolas de La Reynie.*

Digitized by Google

le XVIIIe siècle s'est chargé d'ébranler les esprits, puis les lois. L'honneur du XIXe siècle serait de remettre les lois et les mœurs d'accord avec les idées vraies.

Pas de société sans religion, pas de religion sans famille, pas de famille sans propriété, pas de propriété sans liberté. Voilà les vérités fondamentales. Ce n'est pas notre siècle qui les a détruites. Il en est de ces vérités augustes, comme des statues de nos cathédrales; en naissant, nous les avons trouvées mutilées; la Révolution n'a brisé que les statues; le siècle précédent avait chassé les saints. Fils de ce siècle, nous restaurons les pierres, nous laissons à terre les vérités; et pendant que la société, sans le savoir et par instinct de conservation, vit de ces vérités, l'opinion se nourrit encore de leurs contraires.

On regarde toujours le mouvement de 1789 comme le résultat des idées du XVIIIe siècle; c'est, selon moi, une profonde erreur. Ce grand mouvement est la suite et la conclusion de toute notre histoire; la philosophie du XVIIIe siècle est au contraire le produit passager d'une époque de corruption. Les sociétés appartiennent désormais à 1789, c'est-à-dire à la cause de l'égalité civile, de la liberté religieuse et de la liberté politique; tous les principes de 1789 se réduisent à ces trois choses, rien de plus rien de moins; mais cette cause ne sera sauvée que lorsqu'on cessera de la rattacher aux utopies ou aux niaiseries qui n'ont rien de commun avec 1789 que la date.

J'en donnerai un exemple. A la suite de plusieurs éditions complètes des œuvres de Montesquieu, on a placé, avec les notes de Voltaire et les lettres d'Helvétius, un commentaire de M. de Tracy, des observations de Condorcet, et enfin un mémoire sur *Les Moyens de fonder la morale d'un peuple.*

Digitized by Google

A cette immense question, l'auteur, qui écrit en janvier 1798, répond en ces termes et, dit-il, *avec le sentiment profond de la certitude la plus entière :*

« ... D'abord, et avant tout, l'exécution complète, rapide et inévitable des lois répressives;

« Une balance exacte entre les recettes et les dépenses de l'État.

« ... Après ces deux points capitaux, *d'une importance à laquelle nulle autre n'est comparable*, je demanderai :

« L'exclusion des prêtres de toute fonction publique, y compris celle d'enseigner la morale.

« Tout de suite après viennent *le divorce*, *l'égalité des partages*, *la prohibition presque entière de la liberté de tester.*

« Ce sont *les bases éternelles des vertus domestiques*, *de la paix des familles et de la bonne éducation des enfants*, *et*, *de plus*, *elles favorisent la dispersion des richesses accumulées.*

« J'ai peine à imaginer ce qu'on peut désirer de plus pour conduire les hommes à la vertu; et je n'ai pas encore dit un mot de l'instruction publique proprement dite.

« ... Après avoir indiqué si rapidement des objets d'une efficacité si prodigieuse, j'ai quelque honte de m'arrêter à l'utilité faible et éloignée que la morale *des hommes faits* peut retirer de quelques leçons directes, données dans des écoles et des fêtes publiques. Il me semble que c'est négliger l'artillerie d'une armée pour s'occuper de sa musique.

« ... Le moindre dégrèvement d'impôt augmentera plus le nombre des hommes sachant lire et écrire qu'une légion de maîtres d'école... »

Digitized by Google

Ainsi donc, pas d'église, pas d'école, pas de testament, pas de famille, de bonnes prisons et de bonnes finances, et pour devise : *pénalité*, *fiscalité*, voilà les bases éternelles des vertus domestiques. Cela s'imprimait et cela s'est réimprimé à la suite de Montesquieu.

Le titre de ce curieux mémoire d'un philosophe de 1798, *Moyens de fonder la morale d'un peuple*, pourrait être aussi le titre des deux volumes publiés par M. le Play en 1864, avec ce nom : *La Réforme sociale*. L'objet est le même, mais combien l'esprit est différent!

En 1798, c'est un philosophe qui parle, l'auteur de l'*Idéologie*, et il affirme que la morale est la moins avancée de toutes les sciences, qu'elle ne précède jamais, qu'elle suit au contraire de très loin le progrès des sciences physiques et mathématiques; il demande la fondation d'une école polytechnique des sciences morales.

En 1864, c'est un élève sorti le premier de l'École polytechnique, un ingénieur en chef, un conseiller d'État, un homme que de longs voyages et l'organisation de deux, bientôt de trois Expositions universelles de l'industrie ont mis en rapport avec tous les principaux fabricants et savants du monde civilisé, c'est en un mot un homme pratique, et tout le contraire d'un idéologue qui prend la parole. Dès les premières pages de son livre, il établit que la science morale est faite et parfaite, que le progrès ne consiste pas à la découvrir, mais à la pratiquer.

L'un fonde la morale sur le code pénal et le budget, l'autre sur la religion et la famille.

Qui a raison : le philosophe de 1798 ou l'observateur de 1864?

Si l'on interroge les esprits éclairés, et surtout s'ils

Digitized by Google

s'interrogent eux-mêmes en silence, ils seront presque tous du côté de M. Le Play. Si l'on interroge les préjugés dominants, l'opinion penchera peut-être pour M. de Tracy, et le projet d'une école polytechnique des sciences morales rencontrerait peu d'actionnaires, mais beaucoup d'approbateurs.

Si l'on interroge les faits, on verra que la société vit de religion et de famille, pendant que l'opinion se repaît de questions et de doutes.

Si l'on interroge enfin les lois, les tribunaux, le droit public, on verra que, pendant que la presse ou la philosophie agite encore les questions, tout l'ordre légal repose sur les réponses, et suppose l'âme, Dieu, la famille, la propriété, la société, des vérités à jamais démontrées.

Ce n'est donc pas le droit public qu'il faut réformer, c'est l'esprit public.

M. Le Play voudrait réformer les deux choses à la fois.

On le voit, je me sens d'accord avec tous ses principes, j'hésite et je regimbe devant quelques-unes de ses conclusions; il veut une réforme dans les opinions et une réforme dans les lois; je donne les mains, le cœur, la conscience à la première; je ne crois pas beaucoup à la seconde.

Écoutons de nouvelles raisons. Nous ne sommes pas au bout, et les trésors d'observation accumulés dans ce livre sont inépuisables.

Digitized by Google

IV

LE TRAVAIL

Lorsqu'on jette les yeux sur l'immense variété de animaux qui peuplent la terre et des végétaux qui l'embellissent, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'au milieu de cette admirable multiplicité un nombre relativement très petit d'animaux et de végétaux sert à la nourriture de l'homme. Le reste l'amuse ou l'enrichit ; mais il ne se repaît, depuis le commencement du monde, que de deux ou trois plantes, toujours les mêmes, et qu'il sème et répand partout autour de lui. Il en est de même dans l'ordre intellectuel et moral. Le nombre des idées enfantées par l'intelligence, exprimées par le langage, est incalculable ; mais, au fond, l'homme et la société des hommes ne se nourrissent que de cinq ou six grosses vérités que l'on peut appeler le pain, la chair et le vin des nations. On cherche de temps en temps à acclimater quelques espèces nouvelles ; nous allons les voir par curiosité : nous nous en amusons, nous ne nous en repaissons point.

Or, lorsque l'homme a dit : « *Mon Dieu, ma femme, mes enfants, mes parents, ma maison,* » lorsqu'il a nommé la religion, la famille, la propriété, il a nommé tous les biens principaux dont il lui soit donné de jouir en cette vie. La patrie est le lieu sacré qui les renferme, l'autorité les conserve, la loi, la justice et la force s'unissent pour les défendre, la liberté les développe ; ils sont

Digitized by Google

embellis par les arts; tout est ordonné en vue de ces biens supérieurs.

Mais cette jouissance est soumise à une condition qui est le travail. Le travail est un acte à la fois pénible, honorable et fécond. Il est le signe de la puissance de l'homme sur la nature et aussi sur lui-même. La doctrine chrétienne est ici en intime accord avec la réalité. L'effort est si pénible que l'homme asservit l'homme pour se dispenser de travailler lui-même, ou bien il ne travaille que pour gagner de quoi ne plus travailler, et cependant il tire de cette peine sa joie, sa vertu et son profit. Ceux qui accusent le christianisme de déclarer que le travail est une peine ne connaissent ni le travail ni le christianisme. Au moment où j'écris, bien que la plume soit le plus agréable de tous les outils, je sens que mon âme réagit contre mon corps qui aimerait mieux dormir, mais je sais aussi que cette peine est un triomphe, et que je ne suis pas un condamné, mais un vainqueur, trouvant, selon la doctrine chrétienne, mon honneur et mon avantage dans mon effort.

Le travail est plus utile que la richesse. Comparez, dans une ville, les quartiers de l'oisiveté opulente et les quartiers du travail intelligent. Comparez, dans le monde, les climats que le soleil voue à la paresse avec les régions du commerce, de la science, de l'effort en tous les sens. Comparez les races qui travaillent et les races qui font travailler, la race saxonne et la race musulmane. Oui, le travail est plus utile que la richesse; il sert à l'ordre moral, et la richesse nuit à l'ordre. « Le but suprême du travail est la vertu et non la richesse, dit avec un sens profond M. Le Play; et j'aperçois de plus en plus que l'intelligence de cette vérité contient en germe toute

Digitized by Google

la science sociale. » Il y a en effet une sorte de loi mystérieuse qui conduit et reconduit au travail tous les hommes, après qu'ils ont traversé seulement pendant quelques générations la richesse comme une région fortunée vers laquelle ils aspirent tous et où ils se perdent. Le travail moralise et enrichit, la richesse civilise mais corrompt, la corruption ruine et fait redescendre au travail. Qu'on n'aille pas au delà des vues de l'auteur; qu'on ne lui fasse pas faire, pour tous les hommes, un vœu universel de pauvreté; mais qu'on se pénètre bien avec lui de cette grande idée : que « le but du travail est la vertu, et non la richesse ».

Il convient d'insister sur ce point, et de reprendre cette idée sous une autre forme.

L'immense majorité des hommes, pendant le plus grand nombre des heures de chaque jour, est tenue par le travail dans une occupation morale et utile. Il est peut-être abusif de dire « qui travaille prie », mais qui travaille sert assurément Dieu, ses semblables et lui-même, et la religion, en qualifiant la paresse de péché capital, a élevé l'amour du travail à la dignité de vertu capitale. Pendant les mêmes heures que le soleil éclaire, la richesse tient le petit nombre de ceux qui demeurent oisifs dans une condition évidemment stérile, facilement coupable. Le travail soustrait et l'oisiveté expose à toutes les tentations du mal; le travail moralise, et la richesse corrompt, et c'est pourquoi la loi imposée à tous les hommes est le travail, parce que le but proposé à tous les hommes est la vertu; telle est la thèse de M. Le Play, fondée, comme toujours, sur l'observation.

Il va sans dire que la liberté se met de la partie. Il y a des classes laborieuses qui se corrompent; le travail

Digitized by Google

n'est pas l'inspirateur, il n'est que le préservateur de la vertu. Et réciproquement, il y a des classes riches qui ne se corrompent pas, parce qu'elles ne quittent le travail de la main que pour se livrer au travail de l'esprit. Elles sortent de ce qu'on peut appeler l'ordre des intérêts pour entrer dans l'ordre des sacrifices; elles font des sacrifices aux arts, aux lettres, à la patrie, à la religion, à la charité, à la civilisation; elles méritent et exercent un ascendant utile ; elles se maintiennent à la hauteur de la mission de gouvernement et de progrès évidemment départie à ceux qui, n'ayant pas besoin de travailler pour manger, n'en sont pas moins soumis à la loi du travail, ou plutôt y sont tenus encore davantage.

Il y avait à Versailles, au commencement de ce siècle, un respectable évêque nommé Mgr Borderie, qui répondit un jour à un père fort riche qui le consultait sur la carrière de son fils : « *Monsieur, faites-le beaucoup travailler; quand les riches ne travaillent pas, ils volent, car ils sont payés d'avance.* »

On peut ajouter qu'ils sont punis d'avance, parce que l'oisiveté conduit à la corruption, la corruption à la ruine, et la ruine replace les enfants déshonorés sous le joug du travail, qui reprend sévèrement et rapidement tous ses droits.

L'intelligence de cette loi mystérieuse et sage invite à rechercher quels sont les meilleurs moyens de favoriser le travail et de préserver la richesse, quels sont les travaux qui élèvent le niveau intellectuel et moral des travailleurs, et les devoirs qui occupent le plus utilement l'activité des hommes parvenus à la richesse. M. Le Play fait preuve, dans ce classement des diverses professions,

Digitized by Google

au point de vue de la moralité, d'une sagacité vraiment remarquable.

Il commence par distinguer les arts *usuels* qui consistent à produire, élaborer, transporter et vendre les objets matériels, et les arts *libéraux* qui comprennent l'exercice des fonctions, la culture des sciences et des lettres, la pratique de la médecine ou de l'enseignement, en un mot toutes les œuvres immatérielles.

« Les politiques, a dit le cardinal de Richelieu dans son *Testament*, veulent, en un État bien réglé, plus de maîtres ès arts mécaniques que de maîtres ès arts libéraux. » M. Le Play adopte et prouve cette maxime. Il reconnaît que les arts libéraux exigent de plus hautes facultés, jettent plus d'éclat, rendent plus de services, font plus d'honneur à l'humanité. Mais, après tout, les arts usuels nourrissent les autres, leur pratique aiguise l'intelligence; l'atelier a précédé le laboratoire et l'école primaire; ces arts se transmettent dans les familles sans exiger des aptitudes exceptionnelles, enfin ils résistent mieux que les arts libéraux à la corruption. En effet, une famille vouée à l'exercice des arts usuels ne peut jouir qu'autant qu'elle produit; dès qu'elle se dérange, elle déchoit, tandis que dans les professions libérales la négligence est rarement punie, et souvent même le vice est lucratif. A la fin du siècle dernier, on a vu la société française, corrompue par les classes supérieures, trouver des défenseurs dans les classes laborieuses; on l'a vue, vingt-cinq ans après, lever, non pas seulement une armée, mais une administration et un gouvernement parmi les familles obscures filles du travail. Plût au ciel, dit M. Le Play, que la Convention eût été composée, comme l'armée, de paysans et d'ouvriers, au lieu

Digitized by Google

d'être remplie par des avocats, des écrivains, de mauvais prêtres et des magistrats corrompus ! Ainsi donc, au point de vue de la splendeur de la civilisation, les arts libéraux sont les premiers ; au point de vue de l'ordre moral, les arts usuels passent avant eux, et il est juste qu'ils soient de plus en plus associés à l'influence autrefois exclusivement réservée aux professions libérales.

Parmi les professions usuelles, toutes ne sont pas également propres à moraliser les nations. Quel rang convient-il d'assigner, à ce point de vue, à la grande industrie et à la petite, à l'agriculture, à l'art forestier, aux mines, aux manufactures, au commerce ?

La grande industrie réussit mieux que la petite industrie à créer la richesse et à perfectionner les méthodes, la petite industrie assure mieux la moralité et l'indépendance des familles ; il n'y a point d'influence internationale sans la grande industrie, il n'y a pas de vertu durable, et partant pas de stabilité sociale sans la petite industrie.

L'industrie la plus morale et la plus utile, le premier des arts usuels, parce que ses intérêts s'accordent le mieux avec les intérêts généraux, c'est l'agriculture. Elle établit entre les hommes le sol, les plantes, les animaux, le soleil, les eaux, des liens harmonieux et intimes, en même temps qu'elle donne à la patrie ses meilleurs citoyens, à la morale ses soutiens les plus fermes et ses types les plus respectables, à la liberté ses appuis les plus indépendants. La conservation des familles agricoles est le premier intérêt des États. Or, selon M. Le Play, elles sont, dans notre pays, en voie de décadence et de destruction. Les progrès du luxe atteignent ces familles dans leur simplicité ; la littérature les déprécie

Digitized by Google

et les classe faussement au-dessous du rang qui leur appartient ; le gouvernement n'accorde aux propriétaires aucune importance et les accable de l'ennui d'une inaction menacée par des impôts croissants ; les pouvoirs publics ne maintiennent pas un juste équilibre dans les dépenses et, prodiguant l'argent aux villes chaque jour métamorphosées, ils attirent les populations hors des campagnes ; la mort, la loi, le fisc, détruisent en un jour le bien patrimonial lentement acquis ; les mœurs ne maintiennent plus dans la famille l'ouvrier qui la sert et les parents non mariés ; ce ne sont pas seulement les voies ferrées dont la faible pente et le cours rapide entraînent les paysans vers les villes ; il y a tout un ensemble de faits, d'idées, d'influences et d'institutions qui précipitent les désirs sur une pente autrement forte et avec une vitesse bien plus grande.

Il faut lire dans M. Le Play tout ce paragraphe 34 sur l'*Agriculture*. Il y trace un tableau, fait de main de maître et qui est le fruit de ses observations directes, de la condition des classes agricoles dans toute l'étendue de la France. Je ne crois pas que l'on trouve ailleurs, sur ce sujet, rien de plus curieux et de plus instructif.

Il nous montre, dans une partie de l'empire, le type antique et honorable du paysan propriétaire de sa maison, berceau d'une nombreuse famille, de ses arbres, ombrage favorable au repos des vieillards, aux jeux des enfants, de sa prairie dont le fourrage alimente les animaux de l'étable, de ses champs remplis par des cultures variées. Sur ce domaine, à l'exemple de ses pères, le paysan se suffit, arrive à la vieillesse en mangeant peu de viande et en travaillant toujours ; il règne en père aimé sur les fils qui l'aident, les filles qui pré-

Digitized by Google

parent les aliments et blanchissent le linge, sur les domestiques nés dans la maison qui les verra mourir. Il a sa place à l'église et il l'occupe ; sa place au conseil de la commune, et il s'y dévoue ; sa place au cimetière du hameau, et devant son nom les têtes se découvriront. Un de ses fils lui succédera comme un pilote succède à un autre au gouvernail, sans que l'équipage se disperse et sans que la barque s'arrête. M. Le Play a vu ce type du petit propriétaire *à famille-souche* dans une grande partie de l'Europe; il le croit prêt à disparaître en France.

Il est remplacé par les propriétaires dont la famille est *instable*. Ici on conserve le patrimoine en fraudant la loi, on fonde un préciput, les héritiers sont d'accord pour dissimuler la valeur des immeubles et pour vivre ensemble jusqu'à ce que les gens d'affaires, se mettant sur la piste de ces délinquants heureux, les forcent à se diviser et à se ruiner dans les règles. Là, c'est le père qui s'est, pendant sa vie, arrangé avec un de ses enfants pour faire tort à ses autres enfants et brèche au Code civil. Ailleurs on vend à des capitalistes qui arrondissent, afferment et détruisent à la fois la petite propriété et la petite culture. Enfin dans d'autres régions, on partage et on conserve, mais le lambeau est trop petit pour y bâtir, on s'endette pour vivre, on s'engage comme salarié, la famille est déchue. Enfin d'autres familles se réunissent dans des villages *à banlieue morcelée*, où elles occupent non plus une vaste maison, un vaste domaine, asile de toute une famille indépendante et unie, mais de petites maisons enchevêtrées les unes dans les autres, étroites, sales et laides, avec un cabaret et une auberge au milieu. Ces maisons sont vendues ou transmises tous les quinze ou vingt ans. Les champs sont

Digitized by Google

éloignés et d'une exploitation difficile, la routine s'enseigne de porte en porte, les mœurs sont démolies par la promiscuité des familles ; le hameau devient un fragment de petite ville, et tout y est petit, l'espace et l'esprit.

Les mêmes influences pèsent sur la grande propriété. Les grands propriétaires sont détournés de la résidence sur leurs terres, qui est leur premier devoir, moins encore par la mode funeste que les exemples de la cour ont fait prévaloir depuis les Valois et Louis XIV que par l'injuste défiance qui les exclut des fonctions utiles, confiées sous leurs yeux à de petits hommes de loi étrangers, avides d'avancement, indifférents au bien public, sortes de colons passagers qui traversent un pays pour y gagner de l'avancement et plaire au maître lointain de leur destinée besoigneuse.

M. Le Play, en insistant de nouveau et principalement sur la réforme du régime des successions qui aurait pour effet, selon lui, de conserver la propriété, grande et petite, dans les mêmes mains, et de repeupler la France de familles agricoles, me paraît oublier qu'il a lui-même attribué l'émigration des campagnes à des causes nombreuses et non pas à une seule.

J'ai essayé de montrer ailleurs [1] que les hommes, en s'agglomérant dans les villes, obéissent à une sorte de loi de concentration qui agit partout, quel que soit le régime légal ou politique, dès que les trois obstacles à cette tendance, à savoir : le défaut de communications, les règlements prohibitifs et l'ignorance, s'affaiblissent

1. *Paris, sa population, son industrie.* Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques.

Digitized by Google

et disparaissent. Le peuple anglais devient un peuple citadin aussi bien que le peuple français. Si l'on comparait, en 1851, la population des cinq cent quatre-vingts villes de l'Angleterre avec celle des campagnes environnantes, on trouverait à peu près moitié de chaque côté. Dix ans après, en 1861, les campagnes avaient augmenté de 500,000 âmes, et les villes de 1,500,000 âmes ; Londres seul avait reçu 500,000 habitants, et sa population totale s'élevait à 3,316,932 habitants[1], plus que n'en contient l'Écosse tout entière. Or le système de liberté testamentaire existe en Angleterre et n'existe pas en France. Il faut chercher ailleurs les causes et par conséquent les remèdes, ou plutôt considérer ce mouvement comme naturel et inévitable, tant que des sentiments plus simples et des salaires plus hauts ne retiendront pas ou ne ramèneront pas dans les campagnes. Un peu plus de vertu y ramènerait, un peu plus de bien-être y retiendrait.

Sans doute le législateur de 1793, qui a voulu détruire la grande propriété et fonder la petite, a bien mal réussi, car il n'a pas empêché la grande propriété de se reconstituer et il n'a pas donné à la petite le moyen de se conserver. J'applaudirais, avec M. Le Play, à des institutions qui encourageraient, par des primes, les familles rurales établies dans une habitation centrale sur un domaine aggloméré ; à une législation empruntée à plusieurs États de l'Allemagne, qui faciliterait l'échange ou la vente des parcelles enclavées, fixerait un minimum à la division des terres labourables (non des vignes, maisons ou jardins), diminuerait les droits de mutation

1. Cens, p. 12.

Digitized by Google

pour les petits héritages. J'applaudirais surtout à des institutions qui associeraient les propriétaires à l'administration locale. Mais ces palliatifs heureux, le dernier surtout, qui nous occupera plus loin, sont une faible barrière à opposer à ce grand courant dont M. Le Play a su, comme un ingénieur chargé de surveiller un fleuve, noter si exactement la marche, l'accroissement, la direction, le danger.

Si la terre labourable change souvent de mains, il semble que le sol forestier soit encore plus difficile à conserver, car la durée nécessaire à la croissance d'une futaie est bien supérieure à la durée du gouvernement d'un chef de famille, et l'étendue nécessaire à l'aménagement de cette forêt est bien supérieure à l'espace communément possédé par un simple particulier. La propriété de l'État ou la destruction sont l'alternative à laquelle se trouve exposé ce genre de culture, richesse indispensable, ornement magnifique et salubre de la terre.

La famille n'est pas plus capable, en France, de posséder à elle seule une mine qu'une forêt. Aussi cette belle industrie *minérale*, sorte de culture souterraine de récoltes et de forêts cachées aux regards, se servant de moyens plus savants que la culture, mais semblable à elle par l'abondance de ses produits, la fixité de leur prix, industrie nationale, sédentaire, passe mécessairement entre les mains de sociétés. Du moins elle attache au sol des générations d'ouvriers qui se transmettent le même métier.

Moins stable, moins nationale, parce qu'elle entre en lutte ou en partage avec le monde entier, l'industrie *manufacturière* peut encore s'exercer en famille, et elle or-

Digitized by Google

ganise aisément d'heureuses relations entre les ouvriers et les patrons, surtout lorsque l'usine est associée à une exploitation rurale ou forestière. La machine à vapeur, en groupant brusquement autour d'un même moteur d'immenses populations, dans des lieux où rien n'était préparé pour leur bien-être et leur moralité, a créé le paupérisme manufacturier, si connu, si lamentable. Mais l'ordre a peu à peu repris le dessus dans ce chaos momentané, et l'on revient soit aux bonnes relations de patronage, soit aux petits ateliers domestiques, travaillant pour une manufacture centrale, soit enfin aux meilleures traditions qui consistent à introduire de la régularité dans sa clientèle, à se ménager une population stable et économe, réaction heureuse qui s'opère presque partout, excepté dans les grandes agglomérations urbaines, menacées par des spéculations, des crises et des discordes continuelles.

De même qu'il y a grande culture et grande industrie, petite culture et petite industrie, il y a aussi *grand commerce* et *petit commerce*, l'un développant les nations à l'aide du crédit, l'autre assurant l'indépendance des familles à l'aide de l'épargne. Tous deux ont besoin de deux conditions, à savoir la stabilité, qui permet les longues perspectives, la liberté, qui facilite les combinaisons habiles, et ces deux conditions sont, en France, très peu assurées. L'auteur de la *Réforme sociale* accuse le régime des successions de l'instabilité, et les règlements prohibitifs sur le taux de l'intérêt, le courtage, etc., du second mal.

Malgré ces obstacles très réels, le commerce français du XIXe siècle est au moins cent fois plus développé que celui du XVIIIe siècle. Une chaudière dans nos bateaux

Digitized by Google

à la place d'un morceau de toile a plus fait que ne pourrait faire la suppression d'un article du Code civil.

Je n'attribue pas non plus à une cause unique l'infériorité de nos colonies, dont il est question dans un paragraphe 39 qui serait peut-être mieux placé ailleurs. Nous avions colonisé mieux qu'aucun peuple, et nous avons perdu nos colonies par la guerre, par la faute des gouvernements bien plus que par la faute de la nation. J'accorde que les Français ont peu d'enfants, mais on s'en plaignait dès le XVIIIe siècle et il est naturel que la propriété, toute propriété, la grande comme la petite, porte à la prévoyance et aux calculs. Je ne les approuve pas, je les comprends ; on ne veut pas déchoir. Ne nous comparez pas ici avec l'Angleterre, la différence des deux lois n'est rien à côté de la différence des deux sols ; la France est un jardin qui peut nourrir tous ceux qui le cultivent, l'Angleterre est un navire où il n'y a pas place pour tous les passagers et qui en débarque une partie, bon gré, mal gré, à tous les coins du monde.

Après cette grande classification des professions *usuelles* au point de vue moral, qui distribue très justement les rangs ainsi qu'il suit : le paysan, le mineur, l'artisan, le commerçant, M. Le Play revient aux professions *libérales*, et il s'applique à les mettre de même à leur place et à leur degré sur l'échelle de la moralité.

Quelles sont les professions les plus capables de bien ou de mal? Le mal est en raison directe du bien. En autres termes, la profession libérale qui peut faire le plus de mal est celle qui pourrait faire le plus de bien, celle qui exerce le plus de pouvoir avec la moindre responsabilité. *C'est par la tête que pourrit le poisson*, disent les pêcheurs de la mer d'Azof.

Digitized by Google

La classe des *ingénieurs, architectes*, etc., qui forme la transition entre les arts usuels et les arts libéraux, ne peut pas faire grand mal; la concurrence en ferait bientôt justice. M. Le Play semblerait oublier un peu ici messieurs les fonctionnaires de l'État, s'il ne devait pas les retrouver quand il parlera des fonctionnaires.

L'innocent est ensuite à ses yeux l'*homme de guerre*, à condition, s'empresse-t-il d'ajouter, qu'en temps de paix il ne vive pas en garnison. A la guerre, en effet, le militaire, commandant ou soldat, actif, soumis, dévoué, est un des plus beaux types de l'humanité. Mais comment éviter la garnison, fléau de la morale autant que du budget? M. Le Play indique à cet égard les systèmes curieux adoptés par plusieurs peuples.

Le *professeur*, dont la mission est d'aimer et d'instruire, vit sous le contrôle des familles. Le *savant* est protégé par le travail et même par un orgueil qui ne recherche pas la popularité. Le *lettré*, l'*artiste*, qui procurent aux hommes leurs jouissances les plus hautes, deviennent, s'ils se dépravent, des corrupteurs dangereux, et leur vanité, le mélange avec de faux lettrés et de faux artistes, la passion des éloges vulgaires, les exposent à ce danger. L'*avocat* n'est pas seulement le propagateur du bien, il en est le défenseur, le vengeur; s'il faillit à sa mission, ses succès deviennent des calamités. Le *médecin*, appelé à être un savant et un ami, un soldat par le dévouement, descend, s'il l'oublie, au rang des malfaiteurs. Vient encore à un degré plus élevé le *magistrat*, puis, plus haut, le *prêtre*, et nul ne tombe aussi bas qu'eux s'ils se laissent tomber. Enfin, au sommet de l'échelle, sont placés les *fonctionnaires*, les *membres et le chef du gouvernement*. « Nul plus que l'homme d'État,

Digitized by Google

dit M. Le Play [1], n'a le privilège de tirer parti de ses vices en en rejetant les inconvénients sur le public, et sa corruption, transmise à une multitude de subordonnés, est la plus contagieuse et la plus dangereuse. »

La conclusion pratique de cette classification, c'est que le pouvoir pour le mal étant en raison directe du pouvoir pour le bien et du degré de responsabilité, il importe : 1° de diminuer le nombre des classes les plus dangereuses ; 2° d'augmenter tous les moyens de contrôle et de publicité.

Peu de fonctionnaires, beaucoup de contrôle, qui ne souscrirait, au nom de la liberté, à cette démonstration si bien faite par l'auteur de la *Réforme sociale*, au nom de la moralité et de la stabilité ?

Ce chapitre est un véritable traité de philosophie morale du travail.

V

L'ASSOCIATION.

Pour M. Le Play, l'association n'est pas un principe, elle n'est qu'un instrument supplémentaire. L'agent naturel, c'est l'individu ; la société naturelle, c'est la famille. L'association sert et doit être exclusivement affectée aux entreprises auxquelles l'activité individuelle ou domestique ne saurait suffire. Sans doute les hommes étant aujourd'hui plus éclairés et plus isolés, les grands ayant moins de pouvoir, les petits plus de vouloir, si l'on peut

1. Page 348.

Digitized by Google

parler ainsi, il est naturel que les hommes cherchent à se fortifier en se groupant. Mais l'association n'est pas, comme on l'affirme bruyamment, un remède universel. Bien plus, sous certaines formes, elle est et doit être en décadence.

Ainsi les communautés de travailleurs, fréquentes au moyen âge, se restreignent de plus en plus au profit de l'activité individuelle, et les efforts faits pour les restaurer ont été peu fructueux. Les communautés de capitaux ont plus largement réussi, et elles sont, dans les deux mondes, au nombre des moyens les plus puissants de civilisation matérielle. Mieux organisées, les associations de travailleurs ont un bel avenir, et notre auteur a raison de les appeler « une des manifestations les plus honorables de la réforme au XIXe siècle ». Les sociétés par actions grandiront encore ; mais les unes et les autres ne sont que des exceptions, elles ne sont pas le type d'une organisation générale qui remplacerait le travail domestique, elles sont seulement le supplément de l'individu et de la famille, le signe et l'auxiliaire de leur faiblesse.

Il en est de même des *corporations*, utiles quand elles aident librement à la propagation de la religion, de l'enseignement, de la charité, de la prévoyance, ou des lettres, des sciences, des arts ; nuisibles quand elles sont formées par l'État, érigées en monopoles, et lorsqu'elles tendent à se substituer à l'individu, à la famille, à l'initiative personnelle, au clergé régulier.

L'enseignement supérieur des sciences, des lettres et des arts, paraît à M. Le Play la grande fonction et le rôle propre des corporations libres. Il s'exprime ici, dans des pages très curieuses, pleines de vues neuves et justes,

Digitized by Google

sur la question de l'enseignement. A ses yeux, l'école primaire n'est pas le berceau de la civilisation générale, elle n'est qu'une modeste succursale du foyer domestique et de l'Église ; elle doit être enlevée à l'influence des partis qui se succèdent au pouvoir, rendue à l'influence des familles qui ont des enfants et non des systèmes à établir. L'obligation est une tracasserie, la gratuité une injustice et une illusion. L'école professionnelle est une tentative dont on exagère l'importance ; l'école professionnelle, c'est l'atelier. Dans le vaste service de l'enseignement primaire, l'État ne doit intervenir que par des subventions.

Dans l'enseignement secondaire et supérieur, le rôle de l'État n'est pas différent. « Il est raisonnable, disait le cardinal de Richelieu, que les universités et les jésuites enseignent à l'envi, afin que l'émulation aiguise leur vertu [1]. » Cette vérité n'a pas changé depuis deux cents ans. La libre concurrence des corporations laïques ou religieuses et les efforts des individus, les encouragements des classes riches, les subventions de l'État, voilà les instruments nécessaires, mais suffisants, de l'instruction publique des hommes. La seule école convenable des filles est la famille, et la meilleure maîtresse ne vaut pas la mère ; l'école de filles est et ne doit être qu'une exception.

Je ne fais que résumer sèchement ce que M. Le Play développe et démontre avec une abondance de faits impossible à reproduire. Je ne suis pas d'accord avec lui sur deux ou trois points. Je crois plus que lui à l'avenir des associations ouvrières, destinées à transformer en

1. *Testament*, ch. II, section 11.

Digitized by Google

partie le salariat, et à supprimer des intermédiaires pesants, au moins dans les grandes villes. Je crois plus que lui à l'utilité de l'intervention de l'État dans la fondation des écoles primaires et dans l'avancement de l'enseignement professionnel. Je crois plus que lui aux services rendus par les associations religieuses. Je crois plus que lui à la nécessité des écoles primaires de filles. Sur des détails importants, je me permets de le contredire. Mais qui donc, parmi les économistes habiles, les hommes d'État, les historiens et les honnêtes gens, pourrait contester un seul des principes qu'il avance, et ne pas admirer de quelle voix ferme, hardie et sincère, il dit à tous ce qu'il croit la vérité? On dirait qu'il ignore toutes les passions soulevées autour de ces questions difficiles, tant il les traverse avec sérénité; et, sous le publiciste, on retrouve le savant métallurgiste, habitué à se promener tranquillement au milieu du bruit et des flammes.

La région qu'il aborde au chapitre suivant n'est pas plus paisible et plus tempérée.

VI

LES RAPPORTS PRIVÉS.

L'égalité, la fraternité, la liberté, telle est la traduction en langue sonore de ce titre un peu sourd : *les rapports privés*. C'est à dessein que M. Le Play écarte de son livre cette célèbre formule à demi effacée sur nos murailles. Chacun des mots qui la composent est, pour

Digitized by Google

lui comme pour tout homme raisonnable et chrétien, un mot respectable et sacré. Mais il nie que leur réunion exprime exactement l'état de nos mœurs et le caractère de notre siècle. Ses réflexions, à cet égard, sont très neuves, très fines, et, je le crois, très exactes, surtout en ce qui touche l'*égalité*, que l'on appelle si volontiers la grande conquête du XIXe siècle, et la seule, dit-on, à laquelle les Français soient inébranlablement attachés.

Tous les Français ont les mêmes droits, quelle que soit entre eux la différence des cultes, des fortunes, des naissances, des dignités, des résidences, des professions. Aucun culte n'entraîne une incapacité ; aucune propriété n'est frappée d'une redevance dont une autre serait exempte ; aucune dignité n'entraîne la dispense d'une charge publique ; aucun nom ne confère un avantage exceptionnel ; aucune ville n'a des règles ou des privilèges qui ne lui soient pas communs avec les autres ; aucun travail n'est soumis à des règlements ou à des empêchements particuliers ; aucun citoyen n'est justiciable d'un tribunal qui ne soit pas le tribunal de tous les autres. Voilà les grands traits de l'admirable égalité introduite, à partir de 1789, dans les lois de la France, égalité tellement fondée sur la raison, la justice et la nature qu'on ne s'imagine même plus qu'elle ait pu ne pas exister et qu'elle ait tant tardé et tant coûté, tellement indestructible que les gouvernements se succèdent sans l'entamer, tellement désirable que les nations étrangères, bon gré, mal gré, l'imitent à l'envi.

Mais savez-vous quel est l'effet de ce régime nouveau? Il met fin, non pas à l'inégalité, mais à l'égalité, répond M. Le Play. Résumons les explications qui lui servent à démontrer cet apparent paradoxe.

Digitized by Google

L'ancien régime, en élevant une classe au-dessus des autres classes, et la royauté au-dessus de la noblesse devenue impuissante, maintenait l'immense majorité de la nation dans une égalité forcée, égalité de toutes les populations rurales retenues au même lieu et dans la même condition par les droits seigneuriaux, égalité de toutes les populations urbaines, retenues au même lieu et dans la même condition par les corporations et les règlements. Le régime nouveau met un terme à cette *égalité forcée*, et il donne essor aux *inégalités naturelles*.

Voyez comme la différence native des aptitudes et le désir instinctif de l'élévation se font jour! Jamais on n'a attaché plus de prix aux titres de noblesse qui n'entraînent plus aucun avantage légal, aux croix et décorations, même les plus ridicules, aux fonctions publiques surtout, dont les titulaires forment aujourd'hui une aristocratie à la fois dépendante et impérieuse. Aux théâtres, dans les fêtes publiques, dans les chemins de fer, et jusque dans les églises, des places diverses sont réservées. Les corporations scientifiques, Académies, Facultés, sont soigneusement limitées et fermées. Plus d'affabilité pour les serviteurs. Parmi les ouvriers, ceux qui s'élèvent sont durs et intolérants envers leurs camarades de la veille. Enfin une grande classification s'est faite, ou plutôt un abîme s'est ouvert entre les prévoyants et les imprévoyants, entre les riches et les pauvres. En Russie et dans tout l'Orient, on s'élève difficilement, mais les derniers ne sont pas entièrement dénués de moyens de subsistance; en France et dans l'Occident, on s'élève librement, mais les derniers tombent à un degré de misère lamentable. Les constitutions anciennes étaient-elles donc faites pour les petits, à condition que personne ne grandisse? Le

Digitized by Google

régime moderne, fondé en vue du facile avancement des forts, professe-t-il le mépris et l'oubli indifférent des faibles? Nullement; mais, selon la très juste définition de M. Le Play, ce régime laisse la carrière libre aux inégalités naturelles. Bonheur aux bien doués, malheur aux mal doués, bonheur aux prévoyants, malheur aux imprévoyants, serait la devise des sociétés modernes, si le christianisme, élevant sa grande voix au-dessus de nos passions, ne répétait sans cesse : Que chacun se suffise et soit responsable de lui-même, ainsi le veut la justice; mais que chacun se souvienne de ceux qui souffrent, et prenne pitié de ceux qui tombent, ainsi le veut la charité!

Sans le christianisme, plus indispensable à mesure que l'homme devient plus libre, les sociétés modernes, les démocraties, partiraient de la justice pour aboutir à l'injustice, de la liberté pour aboutir à l'oppression; elles ne seraient que la grossière compétition des plus forts et le continuel délaissement des petits et des vaincus de la vie. La prévoyance est un admirable sentiment; inspirée par l'amour des siens, fondée sur le sacrifice généreux des jouissances, elle s'élève à la hauteur d'une vertu; elle est le grand ressort de l'avancement des hommes et des sociétés, mais elle dégénère aisément en égoïsme, et, au sein d'une nation d'enrichis et de parvenus, la jouissance et l'insensibilité domineraient en dépit de toutes les belles phrases, si la religion de l'Évangile était morte au fond des cœurs.

Liberté, égalité, fraternité, ces mots ne vont donc pas toujours ensemble, car la liberté du travail, pour ne parler que de celle-ci, a donné naissance à l'inégalité croissante des fortunes, laquelle est loin d'avoir engendré partout la fraternité.

Digitized by Google

Osons convenir que le mal, improprement appelé le *paupérisme* (ce terme indique seulement la pauvreté définie et soulagée par la loi, en Angleterre), a pris dans notre temps des proportions caractéristiques. La pauvreté n'est pas plus grande qu'autrefois, cette assertion est le contraire de la vérité ; mais elle a un caractère de permanence singulier, elle est pour ainsi dire naturelle, elle pousse toute seule dans certaines circonstances, elle se montre affreuse à côté de la richesse ; elle offre en un mot à l'observateur des symptômes lamentables et nouveaux.

Hâtons-nous d'ajouter et de démontrer avec M. Le Play que ce paupérisme a des causes accidentelles, que le mal est guérissable et que la convalescence est commencée.

Deux immenses transformations se sont produites à la fois depuis moins d'un siècle. L'égalité venait à peine de jeter tous les hommes dans la lutte de la vie, avec la pleine responsabilité de leurs actes, que la rénovation des procédés du travail changeait toutes les conditions de leurs actes. La morale naturelle a fait irruption dans la loi, peu de temps avant l'époque où la science faisait irruption dans l'industrie. L'Amérique a été matériellement transformée par un petit duvet, et l'Europe par une fumée légère. La machine, aidée par le crédit, a changé tout simplement la répartition des hommes sur la terre. Des paysans qui vivaient avec de petits salaires sans jamais quitter leur famille et leur clocher sont devenus des ouvriers nomades, bien payés, casernés dans des villes nouvelles sans clocher ; ils ont été déracinés et transportés dans des vallées désertes, autour d'un puits, ou dans des faubourgs autour d'une cité de luxe, sans que rien ait été préparé pour leur moralité ou leur bien-être.

Digitized by Google

L'industrie a subitement levé des armées, formé des camps, livré des batailles. Les crises commerciales et les crises politiques ont jeté le trouble dans ces armées improvisées. On a vu ce douloureux phénomène d'une industrie qui enfantait à la fois la richesse et la misère, et, on ne saurait trop le rappeler, c'est au moment où la loi venait de dire à l'homme : « Désormais tu dois te suffire ; tu es libre, mais tu es responsable ; plus d'entraves, mais plus d'assistance, tu vivras à tes risques et périls, » que ces risques et périls ont centuplé. L'Angleterre a mérité d'être ravagée, plus qu'aucune autre nation, par le fléau du paupérisme manufacturier ; elle a dû à la stabilité de son régime politique de pouvoir sortir la première d'un abîme où nul ne s'était laissée tomber avec une logique plus dénuée de charité et de prévoyance. Toutes les nations civilisées y sont tombées après elle.

Une telle situation a fait naître deux écoles que l'on pourrait appeler l'école de la colère et l'école des larmes ; des écrivains ont poussé aux révolutions en avant, d'autres aux révolutions en arrière ; les uns et les autres ont accusé la civilisation moderne de maux qu'elle n'a point enfantés. Que s'est-il passé, en effet ? L'industrie a placé momentanément une partie des populations en dehors de la civilisation générale, en les privant des bienfaits de la religion, de la propriété, de la famille. Que faut-il faire ? Rendre à ces populations ce qui leur manque : la religion, la propriété, la famille. Qui leur rendra ces biens ? L'accord des classes qui font travailler avec les classes qui travaillent, établissant entre elles des engagements libres, mais permanents.

Tout chef d'industrie, tout patron, tout propriétaire qui comprend ses devoirs et ses intérêts, a pour premier

Digitized by Google

devoir et pour premier intérêt de maintenir autour de de lui la population ouvrière, en la plaçant dans la vie de famille, de religion, de propriété. L'Église et l'école restaurent l'ordre moral; le logement et l'occupation de la femme à la maison rétablissent la famille; les institutions et associations de prévoyance conduisent à la propriété. La paix publique repose sur ce patronage volontaire et sur cet attachement libre, sans intervention de l'État. Harmonie entre les classes afin d'éviter le désordre, concurrence entre les nations, afin d'écarter la routine, telles sont les conditions de l'avenir, sans aucun retour vers le passé, sans aucune violation des justes principes d'égalité, de responsabilité. Il n'y a pas de pierre philosophale à découvrir, il n'y a pas d'ancien régime à regretter; il s'agit de rendre aux hommes, comme on rend l'eau aux poissons pour qu'ils vivent, les conditions éternelles de leur existence, un culte, une famille, une propriété. Tout ce qui écarte de là mène au mal, tout ce qui conduit là mène au bien. Cette démonstration de M. Le Play me paraît la vérité même. J'aurais voulu seulement qu'il étendît le mot *propriété* jusqu'à la propriété du travail, et qu'il accordât à l'association, à la participation aux bénéfices, un rôle de plus en plus important dans l'avenir, dans un avenir encore éloigné, j'en conviens, et pourtant déjà visible. Il aurait pu traiter plus amplement l'épineuse question des salaires.

Quoi qu'il en soit, n'oublions pas cet important témoignage d'un homme qui a vu et étudié les principaux établissements industriels de l'Europe entière, qui a vu et interrogé les principaux fabricants des deux mondes, en qualité de commissaire général de l'industrie universelle.

Digitized by Google

et qui vous dit : Le paupérisme n'est pas né des principes modernes, il ne sera pas guéri par des utopies révolutionnaires ou rétrogrades.

Les populations y tombent, quand l'industrie les place en dehors des conditions de la religion, de la famille et de la propriété ; elles en sortent, quand elles sont replacées dans ces conditions.

C'est simple comme une règle d'hygiène, clair comme une règle d'arithmétique, beau comme une loi providentielle.

VII

LE GOUVERNEMENT.

Les six chapitres précédents sont consacrés à la *vie privée*, le dernier à la *vie publique*. Or deux progrès caractéristiques signalent notre époque. En premier lieu, la vie privée tend à se développer aux dépens de la vie publique ; la part de l'individu, le rôle de la liberté grandissent ; la part de l'État, le rôle de l'autorité diminuent. En second, la vie publique, ou en d'autres termes le *gouvernement* tend à se modeler de la même façon dans toutes les nations civilisées. Être de moins en moins gouvernés par des institutions de plus en plus semblables, telle n'est pas encore la conquête, telle est du moins la tendance certaine de l'Europe.

Chaque peuple apporte à cette grande œuvre ce qu'il a de mieux, celui-ci sa liberté religieuse, celui-là son système financier, tel autre la simplicité de ses ressorts administratifs, un quatrième la moralité de son régime

Digitized by Google

pénal, un cinquième ses libertés politiques et communales. Dans ce concours universel entre les représentants les plus élevés de la famille humaine, on se demande qui mérite le prix d'excellence?

Aux yeux de M. Le Play, c'est l'Angleterre. Inférieure à la France et à d'autres nations par des défauts considérables, cette nation présente cependant trois titres de supériorité éclatants; elle réunit le maximum de liberté politique et locale, le maximum de sécurité et d'harmonie sociale, et enfin elle n'a point d'égale dans son aptitude à se corriger elle-même.

Comment, par quelles institutions, par quelles mœurs, par quels procédés l'Angleterre est-elle parvenue à posséder de si précieux avantages?

Il faut lire la réponse à cette question dans les sept paragraphes (54-60) consacrés par M. Le Play à l'analyse et à la description de la constitution et du gouvernement britannique. Ces sept paragraphes mériteraient d'être traduits en anglais, et distribués à tous les membres du Parlement; je doute qu'il y ait un seul membre aussi instruit que notre auteur français de tous les ressorts de cette libre et puissante organisation. Les livres renommés de lord John Russell et de M. Erskine May, les excellents résumés de M. Fonblanque et de M. de Franqueville, n'en donnent pas une idée aussi complète en si peu de pages. Cette partie de *la Réforme sociale* est un chef-d'œuvre de précision, de savoir, de profondeur, en même temps que de clarté.

Le paragraphe 55 décrit les institutions privées, le système religieux, fondé sur une religion établie en face des communions dissidentes depuis peu affranchies; — la propriété, perpétuée par la liberté testamentaire, la

Digitized by Google

conservation des biens fonciers et le partage des biens mobiliers; — la famille appuyée sur le respect de l'autorité paternelle et le choix des épouses sans considération de la dot, mais affaiblie et attristée par la séparation habituelle des ménages; — le régime du travail, basé sur la propriété rurale, malgré le développement de l'industrie; — les professions libérales plus rétribuées qu'honorées, tenues à leur place et ne dominant pas l'opinion; — la presse entièrement libre, auxiliaire des classes dirigeantes, instrument de conservation, de contrôle et de progrès, au lieu d'être une arme de critique et de destruction; — les classes dirigeantes, respectées, très attentives à conserver et à renouveler leurs titres à la confiance pnblique, toujours ouvertes aux supériorités nouvelles, et déployant une grande activité à la tête des associations qui améliorent la condition générale; — l'industrie, longtemps désordonnée, commettant encore la faute d'exposer l'ouvrier à des crises continuelles, d'engager au travail la femme et l'enfant, source du paupérisme et de la taxe des pauvres, mais revenant peu à peu à des conditions meilleures, donnant à la fois l'exemple du mal et celui du bien.

La paroisse, décrite dans le paragraphe 55, est l'unité politique en Angleterre; ses attributions tendent à diminuer; elle est encore souveraine pour le culte, les cimetières, les voies publiques, la charité.

Mais le service des routes paraît devoir bientôt lui être enlevé, et celui des pauvres se rattache de plus en plus à l'*Union*, groupe de paroisses, ayant pour centre le *workhouse* (56), et rattachée elle-même, depuis la loi de 1834, à une administration centrale, *poor law board*. L'union est maintenant chargée encore de l'état civil,

Digitized by Google

sous le contrôle du *General Register office*. L'union grandit pendant que la paroisse décroît.

Entre la paroisse et la province est le *comté*, dirigé par le *shériff*, magistrat et gardien de la paix choisi par la reine parmi les grands propriétaires pour une année, sur la présentation des juges des assises; par le *lord lieutenant*, gouverneur militaire et gardien des actes publics, nommé à vie et gratuitement par le souverain parmi les grands propriétaires, enfin par les *magistrates* ou *justices of peace*, juges et administrateurs à la fois, se réunissant en petites et en grandes sessions, fonctionnaires gratuits, choisis encore par le souverain parmi les propriétaires, à vie mais révocables. Le *jury*, composé de presque tous les citoyens, et les juges, en très petit nombre, complètent l'ordre judiciaire du comté. Les attributions de chacune de ces autorités sont énumérées par M. Le Play avec une minutieuse exactitude (57).

Depuis un temps immémorial, on distingue des comtés certaines corporations municipales, bourgs ou cités, autorisées à s'administrer elles-mêmes. La loi de 1835 en a reconnu cent soixante-dix-huit. Il existait beaucoup d'autres centres considérables de population, agissant comme des paroisses. Depuis 1848, elles peuvent demander à être rattachées au service central de salubrité (*General board of health*) et, depuis 1858, elles peuvent demander à être administrées conformément à une loi générale, *local government act*, mais toujours par le moyen d'un pouvoir municipal électif.

Les institutions *provinciales* qui subsistent en Angleterre sont la justice, et les institutions particulières de l'Écosse et de l'Irlande.

Au sommet de l'édifice, le *gouvernement central* se

Digitized by Google

compose du pouvoir *législatif*, exercé par le souverain et par les deux Chambres, et du pouvoir *exécutif*, exercé par le souverain assisté de ses conseils et servi par des fonctionnaires peu nombreux, bien rétribués, et tous responsables devant les tribunaux de droit commun. Il faut lire dans M. Le Play, il est impossible de résumer l'énumération des pouvoirs, des coutumes, des procédés de chacun des organes de ce grand corps, et particulièrement la distribution méthodique des différentes parties du budget.

Quoi que l'on puisse penser de l'imperfection de telle ou telle partie, du défaut de logique ou d'ensemble, du nombre des exceptions ou de la singularité des règles, il faut bien prononcer ce seul mot qui réduit à rien toutes les objections : *Cela va bien et cela dure.* On a beau critiquer, et, comme Garo, disputer sur la place des glands et des citrouilles, tous les théoriciens de constitutions, les Sieyès de tous les pays, sont obligés, en regardant l'Angleterre, de dire : *Vidit quod esset bonum.*

« Cela est dû à la noblesse, » murmure avec un soupir banal la foule des bourgeois qui rêvent l'anoblissement et, en attendant, ne sont pas fâchés d'être dispensés d'imiter les classes riches du pays voisin. Cette opinion est un préjugé. Dans ce pays, tous les hommes peuvent devenir les premiers, seulement on ne dispute pas aux premiers la place et le rôle de premier. La noblesse proprement dite, la noblesse titrée, en Angleterre, se compose de 1672 personnes, et la nation de 28 millions d'habitants. La noblesse est exactement soumise aux mêmes lois que le reste de la nation. Si elle compose la

1. Page 167.

Digitized by Google

Chambre des pairs, l'hérédité y est respectée, non au profit de quelques-uns; mais si elle est placée, à titre d'utilité publique comme l'inamovibilité judiciaire, à un rang supérieur, elle est sans cesse contre-balancée par l'élévation de nouveaux anoblis du talent et de la fortune. La Chambre des pairs de la Restauration n'était pas moins populaire que la Chambre des lords.

Le véritable pouvoir, en Angleterre, c'est l'opinion; la véritable fonction, c'est la propriété. L'opinion domine et inspire toutes les classes. Elles sont d'accord pour trouver bon que les honneurs soient déférés aux riches en échange de sacrifices. Elles sont d'accord pour reconnaître à ceux qui peuvent s'occuper de la chose publique le droit de s'en occuper. Elles sont d'accord pour déclarer que la chose publique est la chose privée de chacun, *public business is private business of every man.* Elles sont d'accord pour concéder à chaque personne, à chaque idée, à chaque pouvoir, sa place et sa liberté. Elles sont d'accord pour restaurer et réparer sans cesse les détails de l'édifice, sans jamais le renverser. En un mot, elles sont *tolérantes*, et il n'y a pas une influence qui ne serve de contrôle à une autre influence, et ne soit elle-même contrôlée, dans un admirable équilibre.

L'individu, la famille, l'association, et, en dernier lieu seulement, la fonction publique, voilà dans quel ordre les rôles sont distribués. Les premiers rôles sont laissés aux individus et aux familles, surtout aux familles de propriétaires ruraux. En France, la propriété ne confère aucun droit, la fonction assure une multitude de petites faveurs et l'impunité. En Angleterre, la propriété est une source de devoirs et de puissances, la fonction est responsable; voilà la différence fondamentale.

Digitized by Google

Ajoutez enfin que toutes les familles ont en quelque sorte pour nourrice et pour précepteur l'Évangile. L'Anglais, égoïste et brutal dans sa politique, ardent à la poursuite de la richesse, moins sociable que le Français, goûtant peu les arts et l'idéal, est cependant, dès le berceau, profondément imbu de cette doctrine admirable qui apprend aux hommes à ne rien détruire, à améliorer sans cesse, et à se tolérer les uns les autres. La politique extérieure du peuple anglais est souvent païenne; sa politique intérieure, malgré ses incohérences, est profondément chrétienne, c'est-à dire à la fois respectueuse et réformatrice.

En France, nous avons le choix des maux; quand nous ne sommes pas indifférents, nous sommes intolérants, et nous passons du sommeil qui n'entend rien à la peur et à la colère qui ne ménagent rien. L'intolérance se manifeste doublement, par la faveur exclusive accordée par chacun des gouvernements qui se succèdent à un principe et à une classe, au préjudice des autres principes et des autres classes, et par la tendance à détruire toute concurrence, et à vouloir faire le bien du prochain malgré lui, en en chargeant tantôt l'Église, tantôt l'État, tantôt la multitude. Que doit être la noblesse? Tout. Que doit être le tiers état? Tout. Que doit être l'Église? Tout. Que doit être le gouvernement? Tout. Que doit être le suffrage universel? Tout. Personne ne se contente à moins.

Comment corriger cette intolérance, toujours funeste, souvent brutale?

M. Le Play répond hardiment et parfaitement : *par la liberté de discussion.*

Mais comment résister aux ravages de la liberté de discussion?

Digitized by Google

Un gouvernement ne le peut pas, une nation tout entière le peut, lorsqu'elle est associée au gouvernement, par une large immixtion des citoyens et des réunions des citoyens dans la vie publique. Ainsi donc, tandis que l'opinion aveuglément conservatrice pousse à fortifier l'autorité et à restreindre la liberté, M. Le Play a le courage de dire : Étendez la liberté, diminuez la bureaucratie. *Liberté de la presse*, *décentralisation*, voilà les deux grands instruments de conservation.

Convenons que, pour un fonctionnaire, le langage est hardi, et que, venant d'un fonctionnaire, la déclaration est importante. « Ces officiers de toute espèce, disait Sully, sont des certificats sans réplique des malheurs arrivés à un État ou des avant-coureurs de la ruine. » Il faut lire, dans les paragraphes 62 et 63, les pages nerveuses et sensées de l'auteur de la *Réforme sociale* sur la presse et sur la bureaucratie. Précédé du tableau de la nation anglaise, ce tableau de nos misères fait rougir et penser.

Comment les guérir?

M. Le Play voudrait que l'on commençât par accorder la liberté de discussion et la responsabilité des fonctionnaires, puis que le gouvernement instituât de grandes enquêtes méthodiques qui détermineraient peu à peu les limites de la vie privée et celles de la vie publique.

Voici quels seraient, selon lui, quelques-uns des résultats principaux d'une pareille recherche, à laquelle tous les principaux citoyens du pays seraient associés :

La *commune* est trop petite; la vie publique prendrait fin dans les villages, et grandirait dans les *cantons* et dans les *villes;* les attributions des petites autorités communales seraient restituées les unes à la vie privée, les autres à des circonscriptions plus étendues. Le gou-

Digitized by Google

vernement grouperait les intérêts ruraux dans le canton et le *département*, et ressusciterait la *province* pour le service de quelques intérêts plus généraux. Déjà la nature des choses amène les petites communes à se grouper, et la justice, l'armée, l'agriculture, l'instruction publique, correspondent à des ressorts, à des divisions, à des régions, à des académies, fort analogues aux circonscriptions provinciales. En droit, la commune et l'arrondissement existent, la province n'existe pas; en fait, la petite commune est morte, l'arrondissement n'a jamais vécu, le canton et le département ont une vie robuste, et la province est ressuscitée. On a encore des préjugés contre le nom, contre le souvenir, mais le fait a pris le dessus. Il ne s'agit que de donner à la force des choses la force des lois.

M. Le Play a nommé d'avance les douze villes qui pourraient partager avec Paris l'honneur d'être les capitales de la justice, de l'enseignement, de l'armée : Rouen, Lille, Bourges, Rennes, Limoges, Tours, Strasbourg, Dijon, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Marseille.

Au centre, il propose de supprimer au moins trois ministères, celui des travaux publics et de l'agriculture, celui des cultes. et celui de l'instruction publique. C'est en 1717 que Montesquieu écrivait : « Quand se défera-t-on de ce préjugé, que la province n'est point en état de perfectionner les sciences, et que ce n'est que dans les capitales que les Académies peuvent fleurir? » Le préjugé pourra bien durer encore en 1917. M. Le Play admet la liberté de l'enseignement, et la formation d'universités libres, élevant les enfants plus près des familles et entretenant dans toutes les régions de la patrie des foyers de lumière et des centres d'études.

Digitized by Google

Comme on voit, le projet d'organisation centrale, provinciale, départementale et locale de notre auteur le rapproche des projets de décentralisation récemment élaborés, notamment par les hommes si actifs et si compétents que possède la Lorraine. Il n'aboutit pas seulement à changer la main qui donne les signatures et la place du cabinet où on les donne. Il va droit à la vraie décentralisation, qui consiste à supprimer une foule de signatures, à décharger l'État de toutes les attributions qui peuvent être convenablement remplies par l'individu, la province ou la commune.

Son vœu se réduit d'ailleurs, en ce point comme en tous les autres, à une demande d'enquête, et, sous une forme modeste, cette demande contient toute une révolution dans les habitudes administratives. Quelle nouveauté! Au lieu de consulter, sur une réforme, ceux qui sont intéressés à ne pas la faire, on consulterait ceux qui sont intéressés à ce qu'elle s'accomplisse. Le cavalier, pour la première fois, chercherait à savoir de la monture elle-même où le bât la blesse.

VIII

CONCLUSION.

Le chapitre sur le gouvernement, prodigieux assemblage de vues, de faits, d'idées, de comparaisons, est le dernier chapitre de l'ouvrage de M. Le Play. Six pages de conclusion résument tous ses vœux. Plusieurs documents très curieux sont annexés, sous forme d'appen-

Digitized by Google

dice, au second volume, qui se termine par une *table analytique* excellente, rédigée avec autant d'exactitude que de talent par un ingénieur des mines fort distingué, M. Donnat.

Essayons de conclure aussi, de résumer notre résumé, de formuler, comme dans une table, les principales idées du savant auteur, et ce que l'on peut appeler le *Credo* de la science sociale, telle qu'il la comprend.

Faut-il dire un mot des divisions du livre, du style de l'auteur, de l'esprit général du livre? Je crois ces remarques accoutumées de la critique inutiles et tout à fait secondaires, en face d'un ouvrage de ce genre.

Pourquoi six divisions, pourquoi pas sept? Comment l'une d'elles n'est-elle pas notamment consacrée à la *liberté*? N'est-ce donc pas pour l'auteur un principe fondamental? J'ai entendu adresser à la *Réforme sociale* ce reproche qui comporte deux réponses. M. Le Play n'a pas pris la liberté pour titre d'un chapitre spécial, parce que ce principe est variable selon les temps, selon les pays, il est susceptible de plus ou de moins. Sans doute, au point de vue philosophique et absolu, la liberté est le but suprême de l'homme considéré individuellement ou socialement. Mais, au point de point de vue relatif et pratique, *les libertés*, — c'est-à-dire la dose de liberté dont tel homme, dans telle branche d'activité, à telle époque, est capable et peut jouir sans nuire à la liberté de son voisin, — sont susceptibles de plus ou de moins. Ce ne sont pas des principes invariables, comme la religion ou la famille. Toutefois cette première réponse est, j'en conviens, insuffisante, car le régime de la religion, de la famille ou de la propriété est également variable. La vraie raison de M. Le Play, pour ne pas parler de la

Digitized by Google

liberté dans un endroit, c'est qu'il en parle dans tous; elle reparaît à chaque page; il n'est pas un chapitre dont elle soit le titre, il n'en est pas un dont elle ne soit la conclusion. Liberté de l'individu, de l'enseignement, de la presse, du commerce, des cultes, des testaments, des associations : que voulez-vous de plus?

Cette énumération incomplète suffit pour prouver que l'auteur n'est pas un rétrograde. Les critiques ont la manie de classer les écrivains et de leur placer des étiquettes sur le dos. Or ils n'en connaissent que deux. En littérature, on est classique ou romantique; en politique, on est novateur ou rétrograde. Pas de milieu. M. Le Play demande que les propriétaires soient comptés pour quelque chose dans l'État, et qu'ils puissent transmettre intégralement leur bien; or il y avait quelque chose comme cela dans le passé; donc M. Le Play est un homme du passé, voilà qui est convenu; il ne s'en relèvera pas. Mais quoi! ce rétrograde demande l'abolition des octrois, l'intervention du jury dans les affaires civiles, la suppression de trois ministères et l'entière liberté de la presse. Cet homme du passé n'a-t-il pas l'air d'un novateur et d'un révolutionnaire? Ni rétrograde, ni novateur, il ne rentre pas dans les catégories consacrées, il faut en prendre son parti, il faut ouvrir une catégorie nouvelle pour cet homme et pour beaucoup d'autres qui vont droit leur chemin, prenant le bien où ils le trouvent, disant le vrai, quelle que soit sa couleur, et se formant une opinion sans se choisir un parti. En philosophie, on appelle *éclectisme* cette manière de procéder; dans la langue ordinaire, elle mérite les noms d'indépendance et de sincérité.

Je ne veux donc pas critiquer les divisions du livre, ni

Digitized by Google

chercher ses lacunes; regardez, consultez la table : il y a fort à parier que ce que vous demandez se trouve à quelque endroit; je n'imagine pas quelle question a été oubliée dans ces deux volumes. Je ne veux pas classer l'auteur dans un parti ou dans une école; rien n'est plus arbitraire et ne serait plus faux ; il a l'honneur d'être un penseur original.

Je ne chercherai pas davantage à caractériser ou à critiquer son style. Les Français aiment beaucoup le style, ils ne prisent que les idées mises dans leur plus belle toilette. C'est un goût délicat, quelquefois trop raffiné. M. Le Play ne possède pas évidemment la plume admirable de M. de Tocqueville; il est loin d'écrire comme lui; il conclut plus que lui, et, plus que lui, il brave les préjugés puissants. N'est-ce pas quelque chose? Si l'on cherche une lecture d'agrément, qui promène l'esprit dans un vallon riant, avec des montagnes, un ciel, des fleurs, et un ruisseau poétique, on ne la trouvera pas. N'y a-t-il donc aucune beauté dans ces champs de blé, aux épis lourds, pressés, chargés de grains jusqu'à verser quelquefois, que l'homme du métier contemple avec satisfaction en se disant tout bas : « Il n'y a pas de vide, et la moisson sera opulente! » Je comparerai volontiers ce grand ouvrage à ces champs de blé. Toutes les pages sont pleines, presque trop pleines, et l'aspect général est un peu uniforme. Le ton s'élève cependant avec le sujet; les pages sur la tolérance, la famille, la bureaucratie me paraissent des modèles de raison ingénieuse, d'émotion vraie, de satire méritée.

Revenons aux conclusions.

Si l'on exauçait M. Le Play, on ouvrirait successivement six grandes enquêtes :

Digitized by Google

La *première*, sur la *religion*, aboutirait à remplacer le budget des cultes par une dotation, et l'intervention de l'État par l'intervention des fidèles;

La *seconde*, sur la *propriété*, aboutirait à réformer le régime des successions dans le sens de la liberté testamentaire, et à faciliter l'échange et la conservation des petites propriétés;

La *troisième*, sur la *famille*, aurait pour résultat l'accroissement de l'autorité paternelle, une loi contre la séduction, et diverses mesures propres à relever le rôle et l'éducation des femmes;

La *quatrième*, sur le *régime du travail*, prouverait que les arts usuels sont moins corrupteurs que les arts libéraux; qu'il convient de diriger le plus grand nombre des hommes vers les arts usuels, que l'industrie doit tendre à replacer ceux qu'elle occupe dans les conditions de la famille et à se les attacher par des engagements libres, mais permanents, si l'on veut guérir le mal du paupérisme;

La *cinquième*, sur les *associations*, établirait que leur action est secondaire, mais doit être libre; qu'il faut confier à des corporations indépendantes l'enseignement, l'assistance et les services que la famille ne peut entreprendre à elle seule; que l'association parmi les ouvriers ne transformera pas les conditions du travail, mais produira, partout où elle est praticable, des fruits excellents;

La *sixième*, enfin, sur le *gouvernement*, conduirait à diminuer le nombre des fonctionnaires salariés, à augmenter le nombre des fonctionnaires gratuits, en associant la propriété rurale à la justice et à l'administration; à transporter au canton une partie de la vie communale, et à la province une partie de la vie centrale;

Digitized by Google

à réaliser le gouvernement représentatif, avec la liberté de la presse, à l'image de l'Angleterre.

Le système des enquêtes a en sa faveur deux grands arguments. Appliqué déjà en France à deux ou trois questions importantes, il a toujours abouti à des réformes dans le sens de la liberté. En outre, il est sans cesse pratiqué en Angleterre, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, le gouvernement anglais est tranquillement représentatif, parce qu'il est continuellement consultatif. Il est en communication non interrompue avec l'opinion du pays.

Que voulez-vous donc? Nous avons le suffrage universel. Cela ne suffit-il point?

La réponse n'est pas sérieuse. Quel que soit le système électoral, les élections montrent de quel côté est la force, non de quel côté est la vérité. Sur des problèmes aussi délicats, aussi compliqués, il ne faut pas consulter le grand nombre des hommes pris au hasard, pas même le petit nombre des discoureurs et des écrivains, mais bien le petit nombre des hommes compétents. « Vous me dites, écrivait le premier consul au Directoire, que vous m'envoyez un homme qui a de l'esprit; ce n'est pas cela : envoyez-moi un homme qui ait l'esprit de la chose. »

Les élections sont des batailles livrées avec passion par tout le monde et sur tous les sujets à la fois. Les discussions des Chambres et de la presse, avec l'organisation actuelle de ces deux pouvoirs en France, sont des luttes d'influence et des querelles sans fin entre des opinions trop extrêmes pour se rapprocher. Les enquêtes sont des questions adressées aux hommes compétents, ayant l'*esprit de la chose*, qui répondent avec calme et réflexion.

Digitized by Google

Je parle des enquêtes bien conduites. Les questions faites aux préfets sont trop souvent des invitations à répondre ce que l'on suppose plaire aux ministres. J'ai vu des recensements confiés à la garde nationale dont le résultat pouvait s'appeler l'opinion des portiers interprétée par les tambours.

Je ne connais rien de plus solennel, au contraire, et de plus efficace que cette grande enquête de 1834, en Angleterre, qui a conduit à réformer la loi des pauvres et le régime des manufactures; quelques-unes des enquêtes récemment dirigées par le conseil d'État français méritent les plus grands éloges, et on ne saurait trop persévérer dans cette excellente méthode.

Dans les bureaux et dans les salons, on oublie trop que sous le monde officiel et sous le monde élégant il y a le monde réel qui travaille, réfléchit, agit, se renouvelle, en un mot la nation, qui mérite bien d'être consultée et passée en revue. On dit, avec des airs de profondeur : *Tout peuple a le gouvernement qu'il mérite*, car s'il lui était insupportable, il ne le supporterait pas. Cette phrase ne m'a jamais ébloui. Ce sont les plus honnêtes gens qui se soumettent le plus volontiers; faut-il dire que Malesherbes et Turgot méritaient de vivre sous Louis XV, parce qu'ils ne le renversaient pas? La France de Louis XV valait mieux que Louis XV, la France de la Convention ou du Directoire valait mieux que la Convention ou le Directoire, et je ne poursuis pas plus loin la comparaison. Je suis de ceux qui croient que les peuples se corrompent surtout par la faute des gouvernements, et qu'il y a dans les nations depuis le christianisme, et j'ajoute volontiers depuis 1789, une sève intérieure de progrès moral, de développement maté-

Digitized by Google

riel, d'accroissement de lumière et d'activité, qui les ferait grandir en tous les sens, si ce travail était compris et favorisé par les gouvernements, et qui les fait en effet grandir sous nos yeux, malgré des maladies aiguës, dès qu'il y a un moment de convalescence sous la main de gouvernements dignes de leur mission.

C'est pourquoi j'estime que les gouvernements n'ont qu'à gagner en consultant souvent la nation, je ne dis pas la nation qui vote, je dis la nation qui pense, agit, travaille. L'élection est le moyen de tâter le pouls pendant la fièvre, l'enquête est le moyen de se régler, au moment du calme, sur les battements du cœur.

J'ai parlé de 1789. A cette époque, en effet, ont été résolus les plus grands problèmes, à savoir la liberté religieuse, la liberté politique, la liberté du travail, l'égalité civile. Cela ne peut être nié, et ce sont si bien les plus grands problèmes, que, depuis ce temps, toutes les autres questions qui nous passionnent semblent secondaires. Nous avons conservé, accru, envenimé notre ardeur militante, et, au fond, nous sentons bien que nous ne nous battons pas pour grand'chose ; les victoires décisives sont remportées. Aussi le pays demeure indifférent. L'enseignement doit-il être, ou non, obligatoire ? Comment l'assistance privée doit-elle se combiner avec l'assistance publique ? Grandes questions, et pourtant, à mes yeux, questions surfaites, ou du moins bien petites, à côté de celles qui occupaient nos pères et qu'ils ont résolues. Mais ces questions résolues elles-mêmes, ce patrimoine politique du XIXe siècle menacé tantôt par nos imprudences, tantôt par nos malheurs, ce patrimoine, que nous défendons avec une si légitime vivacité, quelle est son importance, si ce n'est de nous faire jouir ample-

Digitized by Google

ment et équitablement des biens principaux de l'homme, biens de tous les siècles, biens éternels, qui sont la religion, la famille, la propriété, le travail, l'indépendance?

Les gouvernements méritent d'être aimés dans la mesure où ils gardent ces biens; s'ils les usurpent, s'ils les restreignent, ils méritent d'être combattus.

Je sais un gré infini à M. Le Play d'avoir employé tous ses efforts à prouver cette vérité et à replacer ces biens au premier rang dans l'estime des hommes.

En commençant son livre, il avait l'ambition de combattre deux maux, l'*instabilité des institutions*, la *division des esprits*. A mon avis, il a insuffisamment attaqué le premier de ces maux, admirablement le second.

Il croit qu'avec un meilleur régime de successions la France retrouverait la sécurité. A ses yeux, l'usage du testament est le premier droit de la créature périssable, et le seul moyen qui lui soit accordé de fonder ici-bas quelque chose de perpétuel. Il croit que si les biens étaient conservés dans les familles, les familles seraient régénérées, les enfants seraient plus dociles, les pères plus respectés, les sentiments plus simples, les campagnes plus habitées, les mariages plus féconds, les colonies plus peuplées, la nation plus solide et plus libre; à ses yeux, la société est comme le chêne, elle a sa racine dans la terre, la propriété foncière est le fondement de tout l'édifice.

Cette opinion, si profondément réfléchie, mérite au plus haut degré l'attention, et je constate qu'elle fait peu à peu son chemin dans les esprits. J'ai déjà dit que j'avais le regret de ne pas partager entièrement la confiance qu'elle inspire à M. Le Play. Je ne crois pas que la ré-

Digitized by Google

forme de la loi des successions ait le don de nous rendre la sécurité *politique*; quand on a vu tomber tour à tour, en moins d'un siècle, quatre ou cinq gouvernements appuyés sur les principes politiques les plus divers, et dont les partisans n'ont pas perdu l'espoir, le charme est rompu, la sécurité ne se refait pas : on en est toujours à la seconde attaque d'apoplexie, on attend la suivante. Quant à la sécurité *sociale,* au contraire, je la crois très grande ; il reste à conquérir le couronnement de l'édifice, mais les bases sont stables, parce qu'elles sont justes, et on sent la société dans le vrai, malgré tant d'imperfections, de perturbations et d'incohérences. Les grandes réformes sont faites dans les lois. Vous dites que l'autorité est toujours instable, parce que la propriété croule sous nos pieds. Ce n'est pas seulement la propriété qui croule, c'est la vie. Ne vous en prenez pas à l'auteur du Code, mais à l'auteur du monde. Il a voulu que chaque génération eût son labeur, sa responsabilité, ses luttes ; il n'a pas voulu qu'un homme pût, au delà de la tombe, fixer pour longtemps l'avenir.

Nous avons ce droit dans une petite mesure ; on peut l'élargir, mais déjà nous n'en usons pas. Je sais que j'appartiens à ces classes d'avocats, de magistrats, de fonctionnaires et de Parisiens endurcis, que M. Le Play place si mal sur l'échelle de la moralité, de l'intelligence des besoins sociaux. Sorti d'un tel berceau, mon esprit se refuse à trouver dans l'usage du testament la sécurité de la patrie. J'attends beaucoup plus des autres réformes dont le savant auteur a si fortement démontré la convenance ; et, sauf un ou deux points, j'ai le bonheur de me trouver avec lui dans un accord parfait.

Je crois, avant tout, que M. Le Play aura puissamment

Digitized by Google

agi sur le mal fondamental qui est la division des esprits, et je ne m'étonne pas qu'il ait réuni les éloges d'hommes aussi divers que M. Sainte-Beuve et le Père Félix.

Son grand mérite est d'avoir fortement établi quels sont les biens premiers de l'homme en société. A quelque opinion qu'on appartienne, je défie qu'on lise son livre sans sentir monter du fond de l'âme la conviction vigoureuse qui l'anime lui-même. La nécessité, la beauté, la sainteté de la religion, de la famille, du travail, de la propriété, de la liberté, vous apparaissent comme inondées d'une lumière nouvelle. On en comprend mieux le rôle et le prix. Ces choses sacrées étaient connues, et on dirait qu'on vient de les découvrir. Elles étaient aimées, et on se reproche de ne pas les avoir assez aimées. Pour les défendre, on se sent plus fort, plus armé, plus convaincu. Il semble qu'un architecte habile vous ait conduit dans la partie la plus secrète d'un temple magnifique et vous ait montré les colonnes souterraines dont la chute ferait tomber le monument par terre. Quand donc imiterons-nous les Hébreux ? quand donc saurons-nous placer nos vérités fondamentales dans une arche d'alliance, à l'abri de mains étourdies ou criminelles, sous la garde de l'opinion universelle ?

Digitized by Google

CONFÉRENCE

SUR LES

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES[1]

La question des *sociétés coopératives* mérite une attention sérieuse et sympathique, parce qu'elle se rattache à ce noble effort pour l'amélioration de la condition des ouvriers, qui demeurera le grand titre d'honneur de notre siècle.

Je n'aime pas beaucoup le mot *coopératif;* il est mal fait, il n'est pas clair. L'économie sociale a le tort d'emprunter ses termes savants ou nouveaux aux mots les plus sourds de la langue littéraire, ou bien aux expressions les plus suspectes du vocabulaire politique. Tout particulièrement les dérivés : *association*, *sociale*, *sociétaire*, qui tournent autour du mot : *société*, ont toujours un peu l'air d'exprimer des choses, des combinaisons, qui sortent de l'ordre régulier de la société proprement dite. De cette mauvaise physionomie résulte une mauvaise impression. Que nous apporte ce mot nouveau : *société coopérative?* C'est un pléonasme, au point de vue de la grammaire, à peu près une *société de société*. Au point de vue légal, la loi du 24 juillet 1867 a consacré à cette forme particulière quelques dispositions spéciales que

1. Donnée à Paris, au *Cercle agricole*, en 1868.

Digitized by Google

j'aurai à analyser, mais elle rejette le terme, adopté cependant par la grande Enquête du conseil d'État, en 1866, qui a précédé la présentation de la loi. L'opinion, avant tout examen, est déroutée par ce terme obscur, et elle se partage en deux. Quel bonheur! disent les amis des idées nouvelles; quel bonheur, si l'on a combiné quelques moyens de rendre les hommes plus heureux, et de diminuer, au moins pour quelques-uns, la somme de misère qui pèse sur les épaules de presque tous les hommes qui viennent en ce monde! — Oui, mais quel désespoir! répondent d'autres personnes, instruites par de trop cruelles expériences; quel désespoir, si nous voyons encore, sous des apparences généreuses et à la faveur de mots sonores, l'utopie, l'erreur, l'esprit de faction, faire des dupes et des victimes! Défions-nous des mots; allons au fond des choses : vos sociétés coopératives ne sont pas des sociétés comme les autres, elles ont pour but ou elles auront pour effet d'enrégimenter les ouvriers, de les pousser aux grèves ou aux séditions. Le mot est neuf, la chose est vieille, et ce que vous appelez un *mouvement coopératif* est ou sera une renaissance *socialiste*.

A mon tour, je demande aussi qu'on aille au fond des choses, qu'on se garde d'adopter, mais aussi qu'on se garde de condamner les mots uniquement parce qu'ils sont nouveaux, et je veux essayer de démontrer que, dans ma conviction, le mouvement *coopératif* actuel (prenons le mot, puisqu'il est passé dans l'usage) diffère profondément du mouvement *socialiste* de 1848. Bien qu'il soit dû aux mêmes causes, il n'est pas l'œuvre des mêmes influences; il se produit avec des caractères tout différents. Il peut dégénérer, il peut glisser sur une pente dangereuse, je le reconnais sans hésiter; mais

Digitized by Google

quant à présent, et en elles-mêmes, les sociétés coopératives, multipliées en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Suisse, en Italie, en France, ont une origine très légitime, une forme très raisonnable, une action très utile : elles sont une application intelligente des principes et du droit, communs à toutes les sociétés.

J'examinerai successivement les causes, les caractères, les résultats, les périls et les limites de cette intéressante et considérable tentative, laissant aux faits le soin de définir les mots.

I

CAUSES DU MOUVEMENT COOPÉRATIF.

Ce n'est pas seulement parmi les ouvriers que l'association a pris un développement extraordinaire, et ce n'est pas seulement en France. L'association ouvrière n'est qu'un détail, un incident, du mouvement universel qui a porté les habitants de l'Europe à former entre eux, principalement en vue de leurs intérêts matériels, des sociétés de tout genre, et ce mouvement lui-même n'est qu'une des conséquences du vaste ensemble de faits qui composent ce que l'on peut appeler la vie économique et sociale des nations de l'Europe au XIXe siècle.

Il y a, en cette question, une distinction à faire et une autre distinction à ne pas faire.

Si l'on veut apprécier sainement la condition des ouvriers, il ne faut pas la considérer à part de la condition de toutes les autres classes de la société. Les gains et les pertes, les risques et les périls, les progrès et les

Digitized by Google

défauts, de tous les membres d'une nation, se mêlent et se correspondent; ce qui profite aux uns profite aux autres; ce qui nuit aux uns nuit aux autres. Rien de plus faux, rien de plus dangereux, que de parler sans cesse de questions *ouvrières*, d'intérêts *ouvriers;* autant de distinctions inexactes, autant de provocations à la haine et à la division des citoyens. Il y a une vie et une histoire générales du corps de la nation, auxquelles tous les membres participent. Il y a des causes générales et des phénomènes dominants qui agissent et réagissent sur toutes les existences. On va voir que l'association des ouvriers tient à ces causes, se rattache à ces phénomènes.

Mais, d'une autre part, si l'on veut juger selon la vérité l'histoire de la France au XIXe siècle, il faut toujours distinguer entre les faits de l'ordre *économique* et les faits de l'ordre *politique*. Sans cette équitable et nécessaire distinction, il est impossible de voir clair et d'être juste. La France m'apparaît toujours comme un champ magnifique, abondamment béni, patiemment travaillé, savamment amélioré, mais périodiquement ravagé par la grêle. Ce mauvais destin décourage les cultivateurs; leur courage ne se porte plus sur aucun travail avec énergie, parce que leur regard ne se pose sur aucune espérance avec sécurité. Et pourtant que de moissons merveilleuses, et, malgré la grêle, que d'incontestables progrès! Je compare à la grêle les révolutions politiques; la vie sociale se continue et se développe en dépit de leurs ravages. Jugez-en par quelques faits connus :

La production moyenne des céréales en France s'est élevée de 60 millions d'hectolitres à 90 millions [1].

1. *Enquête sur les céréales*, 1859.

Digitized by Google

Le commerce de la France était, en 1826, représenté par le chiffre total de 1,616 millions. Il atteint en 1865 8,014 millions [1].

Les escomptes de la Banque de France portaient, en 1800, sur 111,820,000 francs. Le chiffre du compte rendu de 1866 est de 6,040 millions [2].

Le réseau des chemins de fer français, non encore achevé, transporte déjà 80 millions de voyageurs, à 40 kilomètres en moyenne, et 4 milliards 630,000 tonnes à 1 kilomètre, réalisant sur les anciens modes de transpor une économie *annuelle* d'environ 1,500 millions de francs [3], sans compter je ne sais combien de millions d'heures.

Il n'y a plus que 800 communes privées d'écoles sur 37,000, et le nombre des enfants recevant l'instruction primaire s'est élevé, depuis trente ans, de 3 millions à 5 millions [4].

N'accumulons pas plus de chiffres. D'où ceux-ci sont-ils extraits? De ces volumineuses enquêtes dont les documents trop peu lus encombrent les bibliothèques publiques et, par leur poids, disait Charles Nodier, mettent en péril l'équilibre du globe. Pourquoi ces enquêtes ont-elles été entreprises? Pour répondre à des plaintes, à des gémissements répétés, pour porter remède à des souffrances.

Eh bien! je ne crains pas de dire que si les commissions d'enquête avaient eu pour présidents Colbert, Tur-

1. Y compris les métaux précieux. (*Enquêtes sur les Banques*, et *Tableaux de commerce*, 1866.)

2. Y compris les succursales.

3. Discours de M. de Franqueville, directeur général des chemins de fer, 1866.

4. Rapport sur l'enseignement primaire, 1863.

Digitized by Google

got, Vauban, ces grands hommes, comparant la France de leur temps à notre France, au lieu de s'apitoyer sur nos infortunes, se seraient écriés : « De quoi vous plaignez-vous, heureux ingrats? L'ordre règne, la richesse augmente, l'instruction se répand, les conditions s'élèvent, l'armée se recrute et l'impôt se perçoit sans le moindre obstacle, les transports sont à grande vitesse et à bas prix, les lois civiles sont justes, les tribunaux bien organisés et bien obéis. De quoi vous plaignez-vous donc? »

Nous pourrions répondre respectueusement à ces grands hommes que nous nous plaignons de n'avoir plus un Colbert, un Turgot ou un Vauban ; mais nous serions forcés de convenir que nos enquêtes, ouvertes afin de guérir des souffrances, réelles assurément, des souffrances très graves, aboutissent cependant à constater, chemin faisant, des progrès réels aussi et des progrès immenses. Oui, depuis le commencement de ce siècle il y a eu, pour employer une expression de la science économique, il y a eu, dans une proportion énorme, production et distribution de richesse, production et distribution de crédit, production et distribution de transport, production et distribution d'instruction, production et distribution de justice et d'égalité. Et ce grand courant s'est accru et s'est continué sous tous les gouvernements et par tous les gouvernements, par tous les partis, par toutes les opinions, malgré et à travers tous les événements, tantôt retardé, tantôt grossi, jamais interrompu, semblable au cours d'un fleuve qui ne cesse pas de s'élargir et de s'écouler, quelles que soient les batailles livrées sur ses bords, ou les barrages essayés dans ses ondes, parce que ce fleuve s'alimente à une source intarissable et obéit à une pente irrésistible.

Digitized by Google

Quelle est donc la source du mouvement économique de ce siècle, et quelle est sa pente? Il est dû à deux causes : la justice dans les lois du pays, la science dans les procédés du travail. Voilà la source. Et quelle est la pente et la direction de ce mouvement? Il aboutit d'une manière générale à diminuer l'inégalité des conditions. Toutes les classes de la société en profitent, mais, pour ne parler que des ouvriers, évidemment, depuis cinquante ans, ils sont devenus, et je m'en réjouis beaucoup, plus libres, plus instruits, plus riches, et pour tout résumer d'un mot, plus puissants.

Je n'apprécie pas le fait, je le constate, et j'y ajoute aussitôt deux faits considérables.

Ce grand changement dans la condition des populations les plus nombreuses a été accompagné de deux changements non moins graves dans la manière de vivre d'une grande partie de ces populations.

Parmi les classes vouées aux travaux de l'industrie proprement dite, aux métiers, la *vie domestique* a été déracinée. Le travail disséminé a été remplacé par le travail aggloméré, l'atelier de famille par l'usine.

Et ces classes devenant chaque jour plus nombreuses, la *vie rurale* a été aussi déracinée. L'ouvrier est passé du village à la ville, et des villages sont devenus des villes.

Ces deux faits ne sont pas spéciaux à la France, ils sont universels. La vapeur et la houille, substituées à l'eau et au bois, ont fait les manufactures et les *villes noires*. La liberté du travail et la facilité des transports ont fait les grosses villes. En Angleterre, la population urbaine est déjà à la population rurale dans la proportion de moitié ; en France, sur cent habitants nous en avons déjà trente dans les villes. Le même changement dans la

Digitized by Google

répartition des hommes entre les villes et les villages s'opère en Prusse, en Italie, en Espagne, même en Suède, même en Russie. Prenez ces lieux privilégiés qui servent de capitales aux nations, Londres, Paris, Rome, Vienne, Madrid, Berlin, New-York, Saint-Pétersbourg ; aux premières années de ce siècle, ces villes étaient peuplées, toutes ensemble, par un peu plus de deux millions d'habitants, et en 1863, par sept millions. Entraînés par ce mouvement, dont ils ne sont pas responsables, les ouvriers se sont trouvés d'abord placés, autour des grands moteurs et des nouvelles usines, en dehors de toutes les conditions de la famille, de la morale, du bien-être, et cette brusque transition a causé en Angleterre, en France, en Belgique, le *paupérisme*, hideux compagnon des premiers développements de l'industrie au XIXe siècle, maladie guérissable et en voie de guérison, disons-le bien haut, grâce aux efforts des industriels et des ouvriers pour créer des logements, des écoles, des églises, des institutions de prévoyance, des associations ; maladie qui n'a pas encore disparu cependant et que la moindre insouciance ou la moindre calamité exposent à d'épouvantables rechutes.

Les moyens de guérison auxquels je fais allusion ne sont d'ailleurs pas applicables à toutes les agglomérations.

Dans les villes adonnées à une même industrie, et dont l'industrie fait toute l'existence, comme Mulhouse ou le Creusot, Thann ou Roubaix, Chauny ou Fourchambault, les patrons, riches, intelligents, humains, obéissant à la fois au devoir et à l'intérêt, ici pleinement d'accord, peuvent entourer leurs ouvriers, et ils les entourent en effet, de soins prévoyants ; ils peuvent leur

Digitized by Google

assurer par des logements et des jardins la vie domestique et rurale, par des écoles et des bibliothèques la vie intellectuelle, par l'observation du dimanche la vie religieuse, par la musique, les jeux d'adresse, les cercles et les fêtes, la vie agréable. Il se forme peu à peu ce que l'on peut appeler des colonies industrielles, demi-rurales, encore imparfaites, encore empoisonnées par les ouvriers nomades, les logements ignobles et les cabarets autorisés, mais pourtant de mieux en mieux organisées, grâce au *patronage* que certains écrivains insultent, mais que les ouvriers savent comprendre et bénir.

Mais telle n'est pas, telle ne peut pas être la condition des grandes villes, surtout depuis la période de transformation. L'agriculteur, — l'ouvrier des petites villes de manufactures ou de mines, — l'ouvrier des grandes cités au-dessus de 25,000 âmes, voilà trois conditions radicalement différentes. Dans les grandes cités, à Paris, à Lyon, à Lille, à Marseille, à Rouen, il y a véritablement trois classes parmi les ouvriers, comme l'a très bien indiqué M. Corbon[1], les habiles, les médiocres, les mauvais ; les *habiles*, intelligents, ardents, instruits, gagnant beaucoup, les premiers ouvriers de chaque état ; les *médiocres*, fraction la plus nombreuse, attirés récemment des champs, mal logés, mal nourris, passant d'atelier en atelier, inertes, routiniers, se suffisant pourtant ; les *mauvais*, tapageurs, viveurs, ou bornés d'esprit, ou accablés par la maladie, par les épreuves, glissant par le vice ou tombant par la misère dans une fange dont ils sont par eux-mêmes incapables de se tirer.

Ces trois classes des ouvriers de grandes villes, si dif-

1. *Le secret du peuple de Paris.*

Digitized by Google

férentes entre elles, se ressemblent toutes par un point. Ils sont tous *isolés*, livrés à eux seuls, perdus dans la foule, sans appui naturel. Ici, pas de famille, pas de patronage. La dernière enquête de la Chambre de commerce de Paris nous révèle que sur 60,000 patrons recensés, il n'y en a que 7,000 employant plus de 10 ouvriers, ce qui signifie : beaucoup d'intelligence, puisqu'il y a une multitude d'ouvriers devenus chefs de métier, petits patrons, et beaucoup d'isolement, pas de grands ateliers, pas de grandes institutions pour les ouvriers, par conséquent. Je pourrais citer tel industriel qui emploie 5,000 ouvriers ou ouvrières dans Paris, sans en réunir autour de lui plus de deux cents, et sans avoir envers les autres, qui travaillent çà et là dans leurs chambres, aucun devoir; il ne les connaît même pas. Ajoutez que l'immense quantité des gens de travail manuel dans les grandes villes sont occupés à nourrir ou à vêtir les habitants. Qui donc connaît les commis de son boucher ou les couturières de sa modiste? L'école, l'hôpital, l'asile, sont, dans les villes, défrayés par l'impôt, gouvernés par l'autorité publique. Entre les patrons et les ouvriers, entre les riches et les pauvres, entre les fournisseurs et les consommateurs, entre les voisins et leurs voisins, aucune relation, aucun lien permanent, isolement complet.

Résumons et concluons.

Si les ouvriers sont à la fois plus libres, plus riches, plus instruits, mais aussi plus isolés, plus abandonnés à eux-mêmes, comment n'auraient-ils pas la pensée, le désir de s'associer?

Si cet isolement les expose à ne plus être protégés, mais aussi à être exploités, s'il s'accumule dans les villes

Digitized by Google

une multitude d'intermédiaires et de concurrents, qui rendent la vie chère et le travail précaire, la tentation de s'associer ne devient-elle pas un besoin s'ajoutant à un désir ?

Si les plus grandes choses s'accomplissent sous les yeux des ouvriers par voie d'association, sociétés qui couvrent en trente ans l'Europe de chemins de fer, l'Océan de bateaux à vapeur, communautés qui bâtissent des églises et fondent des collèges et des écoles, associations qui se réunissent pour s'instruire ou s'amuser, compagnies qui assurent contre tous les risques, n'est-il pas naturel que la tentation de s'associer soit accrue par l'exemple ?

Et si tous les faits que nous avons réunis, progrès de la liberté et de la science, à partir de Turgot et Lavoisier, de 1776 et de 1789, progrès de l'instruction primaire à partir de l'ordonnance de 1816 et de la loi de 1833, progrès de la richesse fécondés par trente années de paix, développement et transformation de l'industrie excités par la création des chemins de fer à partir de 1840, accumulation de la population dans les villes, funestes excès du paupérisme autour des manufactures, prodiges accomplis par les grandes compagnies ; si tous ces biens et tous ces maux, si toutes ces causes aboutissent et convergent à ce que l'on peut appeler leur maximum d'intensité, vers le milieu du XIXe siècle, n'est-il pas probable que l'idée, le désir, le besoin de l'*association*, nés de toutes ces causes à la fois, auront précisément à cette époque leur moment d'expansion, leur jour de naissance ?

Or, c'est bien exactement à cette heure, vers 1848, un peu plus tôt, un peu plus tard, que le mouvement d'as-

Digitized by Google

sociation parmi les ouvriers des villes se produit et éclate. Il était dû, je crois l'avoir démontré, à des causes profondes, sérieuses, légitimes.

Mais la marche des faits, parmi les créatures raisonnables, ne se sépare jamais de la marche des idées. C'est spécialement le caractère et l'honneur des ouvriers français, caractère que j'appelle essentiellement chrétien, de ne se laisser entraîner que par des idées vastes et généreuses. Leur condition les tient dans une vie étroite, mais leur idéal est placé très haut.

Le grand mouvement des faits économiques, dont l'association ouvrière procède, a rencontré, vers 1848, le mouvement des idées socialistes ; aux causes naturelles se sont mêlées des influences qu'il importe de caractériser.

II

LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES DE 1848.

Je le répète, l'ouvrier français, comme le soldat français, s'enflamme au contact des idées généreuses. Or tous les écrits de l'école socialiste de 1848 auraient pu se résumer en trois pages, deux pages belles et vraies, une page fausse et dangereuse. La première était une vive exposition du divin idéal de justice, d'égalité, de dévouement fraternel, de liberté, apporté au monde par l'Évangile ; la seconde, une peinture un peu sombre, mais encore exacte, et très nécessaire à recommencer souvent, des maux et des souffrances qui pèsent sur les hommes dont le travail manuel est la seule ressource,

Digitized by Google

maux et souffrances augmentés par la mauvaise direction imprimée aux premiers développements de l'industrie à notre époque. Mais, dans la troisième page, les écrivains socialistes laissaient entendre qu'ils étaient les premiers à poursuivre ce noble idéal, les premiers à découvrir ces souffrances, les premiers à s'en émouvoir; ils ajoutaient que les gouvernements, les lois et les riches, étaient coupables de tout le mal; ils affirmaient enfin qu'ils avaient inventé et qu'ils apportaient des moyens infaillibles et nouveaux de transformer les sociétés humaines. L'idéal était beau, la peinture était vraie, la prétention était fausse.

« Croyez-vous à la fraternité des hommes? — Oui. — « Alors vous êtes socialiste! » me dit dans un article très bienveillant du journal *la Coopération* (8 mars), M. Hubert Valleroux, fils d'un des promoteurs les plus honorables et les plus dévoués de l'association ouvrière. Ah! si cette définition était complète, tous les chrétiens seraient socialistes et tous les socialistes seraient chrétiens. Je rends hommage, je m'unis pleinement à ces sentiments; je crois, j'aspire, je travaille, à la transformation des sociétés par l'intelligence, la vertu, la justice, la liberté; mais il est impossible de séparer le terme du chemin qui y conduit, et l'idéal des systèmes imaginés pour l'atteindre. C'est aux systèmes, nullement aux intentions, que je fais la guerre, et dans quel but? avec l'ardent désir de servir ces associations ouvrières que vous aimez, d'écarter de leur route les pierres contre lesquelles de généreux efforts se sont brisés, et d'arriver, par une autre voie, au même but, le progrès et la paix de la patrie française.

Ce n'est pas le lieu d'exposer les différents systèmes

Digitized by Google

socialistes, depuis l'anarchie de M. Proudhon jusqu'au communisme de M. Cabet. Je veux me borner à caractériser l'influence des théories de cette école sur l'association ouvrière, objet de cette rapide étude. Tous les écrivains dont je parle ont vivement engagé les ouvriers à s'associer, je suis loin de méconnaître la part de mérite qui leur revient dans la formation des associations, à cette époque : je l'ai dit, le besoin de s'associer se rattache à des causes profondes, et il faut distinguer entre les *causes* et les *influences*, entre les raisons et les conseils ; le mouvement économique de tout le XIXe siècle a fait naître les associations ouvrières et les portera à renaître sans cesse ; le mouvement socialiste les a fait grandir. Seulement, en hâtant leurs progrès, il a, je le crois, hâté leur mort ; les germes de la mort, je les trouve dans quatre erreurs principales, inoculées par les écoles socialistes à presque toutes les associations ouvrières de 1848 :

La première erreur est la *guerre au capital* ;

La seconde est la *théorie de l'égalité des salaires* ;

La troisième est l'*appel à l'intervention de l'État ;*

La quatrième est la *croyance à l'universelle puissance de l'association.*

Faire la guerre au capital, en matière d'industrie, c'est comme si, en matière d'agriculture, on faisait la guerre à la terre, c'est comme si le grain de blé se faisait l'ennemi du sillon. On ne peut pas raisonner sans une idée première, cultiver sans un champ, produire sans un capital, qui n'est que du travail accumulé et épargné ; tous les ouvriers savent cela maintenant.

L'égalité des salaires, c'était le paradis des paresseux ; le bon ouvrier travaillait pour le mauvais, et les fainéants

Digitized by Google

pouvaient, en regardant les ouvriers capables, retourner le fameux mot d'Abraham Lincoln sur les propriétaires d'esclaves : « Nous mangerons *notre* pain à la sueur de *leur* front. »

Faire appel à l'intervention de l'autorité et des finances de l'État, c'est rendre obligatoire ce qui doit rester libre; c'est appliquer l'impôt, ou le sacrifice de tous, au profit exclusif de quelques-uns; c'est tuer d'avance les associations elles-mêmes, en les habituant à compter sur un secours qui leur manquera tôt ou tard, au lieu de compter sur l'énergie et l'habileté de ceux qui les composent.

Charger l'État, c'est-à-dire la volonté de quelques-uns appuyée sur la force, de transformer radicalement la société, sur un plan obligatoire, tel est, au fond, le cachet, telle est la prétention de presque tous les systèmes socialistes.

Enfin, l'association n'est pas un moteur qui marche tout seul et qui est appelé à remplacer tous les autres; ce n'est pas un mot magique ni une baguette magique destinés à transformer salariat, propriété, société. L'association est une manière d'agir très perfectionnée, très compliquée, et par conséquent très exceptionnelle. Il faut y apporter des qualités et, ajoutons-le, des vertus, tout à fait rares, et supérieures aux qualités et aux vertus communes.

Cela est vrai surtout dans l'*association de production*, vers laquelle se dirigèrent presque exclusivement les efforts des ouvriers et de leurs conseillers en 1848. Il faut, dans toute société, un capital suffisant, une comptabilité rigoureuse, une direction intelligente, une probité absolue et un accord de tous les instants. Mais la société de

Digitized by Google

production exige plus encore : elle exige la réunion du fabricant, du comptable et du commerçant; elle est exposée à des concurrences et à des rivalités écrasantes; elle est soumise à toutes les crises des prix et des affaires; enfin, pendant que les autres formes d'associations n'engagent leurs membres que pour un temps déterminé, les laissant libres de changer d'atelier, de résidence, de condition, la société de production lie toute la personne et toute l'existence de l'ouvrier par une sorte de vœu perpétuel. C'est, en un mot, la plus difficile à former, à conduire, à conserver.

La réflexion et l'expérience ont fait justice de ces quatre erreurs principales; il n'est pas inutile de les rappeler cependant, parce qu'elles peuvent renaître. *Ce sont là des doctrines jugées,* écrit M. Hubert Valleroux, dans le même article auquel j'ai fait allusion.

Oui, elles ont été jugées à la lumière des événements, et voici les faits :

Premièrement, on a vu les associations qui n'étaient pas tombées dans ces erreurs et qui, ayant cherché avant tout l'habileté des associés et leur moralité, avaient mené leur société comme une affaire, on a vu, dis-je, ces associations survivre et traverser non sans souffrance, mais sans ruine, les moments les plus pénibles. Citons, entre toutes, et sans parler des sociétés anglaises dont la plus célèbre est celle de Rochdale, citons les sociétés dues à l'influence de M. Buchez et des rédacteurs du journal l'*Atelier*, et notamment la plus ancienne, car elle existe depuis 1834, à Paris, l'association des ouvriers bijoutiers.

Secondement, les associations fondées sur des combinaisons systématiques, bien qu'appuyées par des hommes très intelligents et très incontestablement dévoués,

Digitized by Google

bien qu'ayant eu part au fonds de trois millions voté par l'Assemblée nationale, sont successivement mortes. De trois cents il n'en a pas survécu quinze ou vingt. Elles sont mortes, dit-on, *sous les coups de la réaction* [1]. Soyons francs, toujours francs, et des deux côtés. Oui, il y a eu des inimitiés, des concurrences, des résistances. Est-ce qu'il ne fallait pas s'y attendre? Est-ce que vos barques n'étaient pas construites pour aller à la mer et affronter l'orage? En outre, quelques associations ont été interdites par l'autorité, cela est vrai. Mais il y a eu cependant aussi, d'autre part, bonne volonté, encouragement, intérêt réel; et la plupart des associations ont été tuées faute de capital, par la misère, ou faute de bon accord, par l'anarchie, ou faute d'esprit pratique, par l'utopie. La plupart, en un mot, sont mortes parce qu'elles n'étaient pas nées viables [2].

Troisièmement, les causes qui ont fait naître les associations ont survécu aux erreurs qui les ont fait mourir, et, depuis dix ans, l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Italie, la Suisse, les voient ressusciter, mais avec un degré d'intelligence, d'esprit d'affaires, de sens pratique, et sous des formes qui les distinguent nettement de la plupart des associations fondées en 1848, sous l'influence des idées socialistes. Il est facile et il importe de le démontrer clairement.

Je vais me livrer à cette démonstration, nullement dans l'intention de poursuivre d'accusations tardives les

1. Lettre de M. Élisée Reclus à la *Coopération* (8 mars).

2. Il faut lire à cet égard, dans l'*Enquête sur la coopération*, les déclarations si sincères et si curieuses de M. Cohadon, gérant des ouvriers maçons (p. 301), de M. Surugue, membre de la société des tourneurs en chaise (p. 348), etc.

Digitized by Google

associations de 1848. Ah! M. Reclus a bien raison de le dire avec éloquence [1] : « Quand même ces associations auraient succombé par leur faute, nous leur devrions une reconnaissance filiale, car elles nous ont montré le chemin à suivre, et, arrivés dans la place, notre premier devoir est de nous rappeler les compagnons d'armes tombés au premier rang. » Oui, l'expérience s'achète, et bien chèrement; celle de 1848 n'aura pas été inutile, *à une condition cependant*, à la condition d'en profiter, et de ne pas retomber dans les mêmes abîmes. Or, je m'étonne qu'un esprit aussi distingué rattache le mouvement coopératif, à qui? à Proudhon, à Owen, à Cabet, c'est-à-dire précisément à l'école du *communisme autoritaire;* je n'aurais pas pu mieux désigner par des noms propres les écueils qu'il faut à tout prix éviter. Grâce à Dieu, ils ont été soigneusement évités par les fondateurs de la plupart des sociétés coopératives, dont quelques-uns sont les meilleurs ouvriers, les vétérans des associations de 1848, revenant à la tâche avec autant d'ardeur et beaucoup plus d'expérience [2]. Laissons parler les faits.

III

CARACTÈRE DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES.

Ce n'est plus en France, c'est dans la patiente Allemagne et dans la pratique Angleterre, que les associations

1. *Coopération*, 8 mars.

2. Déposition de M. Surugue, tourneur en chaises, *Enquête*, p. 317 :

« Nous datons de 1848; après avoir compté 107 membres, nous

Digitized by Google

nouvelles ont pris naissance, à partir de 1863, et elles n'ont pas commencé par les sociétés de production, qui plaçaient le travail au-dessus du capital, elles ont débuté par les *sociétés de crédit*, c'est-à-dire par des sociétés ayant pour but premier la réunion d'un capital.

Ce fait est bien caractéristique ; il prouve le sens pratique du principal promoteur des sociétés de crédit en Allemagne, M. Schulze-Delitsch, dont le nom est si justement populaire, et il prouve aussi combien les idées des ouvriers se sont modifiées. Cette transformation a gagné les esprits, même en France.

Écoutez cette réponse faite dans la dernière enquête [1] de 1866 par M. Muneaux, l'un des gérants de la *Société des Lunetiers*, l'une des sociétés de Paris qui a survécu à toutesles crises :

« En 1848, les ouvriers ont bien mal compris leur affaire ; ils ont cru que le travail était tout, et que le capital n'était rien. *Nous sommes bien revenus de ces idées...* Je suis l'un des fondateurs de la Société ; voilà dix-sept ans que j'en fais partie ; je n'ai pas encore touché ma part des bénéfices. Tout va au capital ; cela prouve que nous en comprenons l'importance. Notre fonds social est de 300,000 fr. ; nous faisons 600,000 fr. d'affaires... La Société est une mère ; mais, pour qu'elle puisse travailler, il ne faut pas que ses enfants prennent tout son lait et l'épuisent. Nous avons eu le bonheur d'avoir M. Goud-

sommes réduits à 11. *Nos échecs sont dus à l'inconstance des associés, nullement à l'autorité, qui ne nous a pas inquiétés.* Tout le mal est venu de la réduction du capital. La société a été reconstituée, avec la condition qu'aucune partie du fonds social ne pourrait être retirée avant la fin de la société... »

1. Page 324.

Digitized by Google

chaux pour rédiger nos statuts, et il nous disait toujours : « *N'oubliez pas que le capital est la base du travail; tout est là.* »

Écoutez encore cette page du très utile et très intéressant *Guide de l'association*, que vient de publier M. Cohadon, l'un des gérants de la Société des maçons (p. 127) :

« Je sais d'avance qu'en assignant trois éléments à la production au lieu d'un seul, le *travail*, et en adjoignant à celui-ci la conception, c'est-à-dire la *direction*, et l'approvisionnement, c'est-à-dire le *capital*, je suis en désaccord avec bien de mes maîtres, avec beaucoup de mes camarades, *et avec mes propres croyances de* 1848. Vingt ans d'expérience et de pratique journalière m'ont appris, à l'école des faits, combien ceux-ci modifient toutes les théories qui les négligent. »

Sous l'empire de ces idées justes, on a vu s'accomplir des sacrifices vraiment admirables, on a vu se former les *groupes à deux sous* [1], caisses d'épargne entre associés afin de parvenir à la formation d'un petit capital, et les *banques populaires allemandes*, dont cette lente et nécessaire formation est également le but principal. J'aime à citer une *Société des ouvriers* du chemin de fer d'Orléans, dont les membres, au nombre de 2,500, se sont imposé trois années de versements et de capitalisation, et sont parvenus à réunir un fonds de retraite de 400, 000 francs. Commencer par constituer un capital, au lieu de faire la guerre au capital et de mettre en société du travail seulement, voilà le principe des associations coopératives.

Aucune de ces associations n'admet l'*égalité des salai-*

1. Jules Duval, *Conférences sur les sociétés coopératives.*

Digitized by Google

res. Quelques-unes désirent exclure absolument les salariés, soit à la journée, soit aux pièces, mais la pratique l'emporte sur la théorie ; obligés de s'associer avec les premiers venus ou de borner le chiffre de leurs affaires à la quantité de travail que les associés peuvent exécuter par eux-mêmes, les membres des sociétés coopératives finissent par employer des salariés. L'*Association des maçons,* qui construit la gare d'Orléans, se compose de 70 membres environ, et elle emploie au moins 200 ouvriers ou manœuvres. On continue à répéter avec complaisance que l'association détruira le salariat. Je ne le crois pas. On regarde le salariat comme une dernière forme du servage. Je le crois encore moins. Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette opinion. Je me borne à rappeler que le salaire est un contrat, que la loi sur les coalitions permet de débattre librement, contrat qui est fondé sur cet adage de bon sens : « Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. » J'ajoute que si le salaire n'existait pas, son invention paraîtrait un progrès magnifique. Supposez même qu'une compagnie d'assurances vienne dire aux ouvriers associés : « Vos bénéfices sont très inégaux et très incertains, vous courez risque de recevoir tantôt beaucoup, tantôt rien ; je vais vous assurer des bénéfices moyens, toujours les mêmes. » Oh ! je n'en doute pas, les associés accepteraient volontiers cette proposition. Qu'auraient-ils fait ? Ils auraient transformé leurs bénéfices en salaires.

Mais poursuivons la comparaison des associations de 1848 et des associations de 1863.

La coopération est exclusivement fondée sur l'initiative individuelle ; c'est le bon sens, le vrai sens, du mot *coopération*, mieux exprimé par le mot anglais *self help*, ou le

Digitized by Google

mot allemand *selbsthülfe*, en français, *aide-toi*. Aucun appel à l'intervention de l'État : aucun appel à une subvention quelconque, à un privilège quelconque. Ce scrupule va bien loin. En 1865, quelques hommes de bonne volonté, parmi lesquels figuraient M. Odilon Barrot, M. Jules Simon, M. Horn, M. Batbie, s'étaient réunis pour étudier les moyens de mettre d'accord les statuts des sociétés coopératives avec les formes légales[1]; leur initiative fut assez brusquement repoussée. En 1866, devant le Conseil d'État, presque tous les délégués de ces sociétés ont demandé le droit commun; ils ont repoussé les faveurs de l'État ou les exceptions de la loi. Il y a fort loin de cette résolution bien arrêtée aux anciennes théories de réforme par la voie autoritaire, universelle, obligatoire.

Lisez enfin les statuts des meilleures sociétés coopératives[2]. Ce sont des statuts de sociétés ordinaires, bien conçus, clairs, simples, prévoyants, sans aucun mélange d'utopie, d'innovation singulière et de prétention réformatrice. En sorte que ces sociétés commencent par l'épargne, continuent par l'ordre et l'union, prospèrent par l'habileté.

Je citerai trois exemples que je connais bien :

La *Société du crédit au travail*, société coopérative de crédit, établie à Paris en 1863, réunissait le dimanche gras de cette année, pendant que de sales plaisirs s'étalaient dans nos rues, réunissait, dis-je, dix-huit cents membres, pour les entretenir sérieusement de leurs inté-

1. *Des sociétés de coopération et de leur constitution légale.* Guillaumin, 1865.

2. Voir les statuts réunis par M. Cohadon, dans son *Guide de l'Association.*

Digitized by Google

rêts, pour leur apprendre que le capital social s'était élevé, en six ans, de 20,000 fr. à 300,000 fr., et que leur banque, grâce à la gestion très habile et très sévère d'un gérant intelligent et intègre, avait vu s'élever son mouvement d'affaires de 2,133,552 fr., en 1864, à 18,689,434 fr., en 1867.

La *Société des établissements de Saint-Gobain*, société coopérative de consommation, existe depuis deux ans. Avec un capital de 30,000 fr. environ, elle a fait, en 1867, pour 600,000 fr. d'affaires, vendu aux 5,000 personnes qui composent le personnel de l'établissement (ouvriers et familles) des vivres et des vêtements à prix réduit, et au comptant; elle a ainsi fait sortir l'ouvrier des dettes en l'habituant à consommer dans son ménage; elle a payé 6 p. 100 à ses actionnaires, bonifié 2 p. 100 de rabais supplémentaire à ses clients et produit chez tous les marchands voisins une baisse dont la contrée a largement profité.

La *Société des maçons*, société coopérative de production, a obtenu par adjudication les travaux de la gare du chemin de fer d'Orléans, s'élevant à environ 2 millions, et elle les exécute en donnant complète satisfaction.

Je cite les sociétés qui grandissent, je pourrais citer aussi les sociétés bien plus nombreuses qui périssent ou qui languissent; cela va sans dire, il se fait et se fera dans cette direction une multitude d'*écoles*. Il n'en est pas autrement parmi les grandes sociétés financières. Mais il est beau néanmoins de voir à quel degré de prospérité peuvent s'élever les sociétés coopératives, formées par des ouvriers, bien conduites par eux, et combien elles diffèrent absolument, radicalement, des

Digitized by Google

associations fondées avec les idées fausses que j'ai signalées [1].

Les socialistes ne s'y trompent point. Lorsque M. Schulze-Delitsch a commencé ses banques populaires, qui sont au nombre de mille deux cents, et qui disposent aujourd'hui de près de 500 millions de francs [2], le chef du socialisme allemand, M. Lasalle, l'a combattu avec acharnement et jusqu'à sa mort. Le dernier *Congrès ouvrier de Lausanne* engage à se défier des sociétés coopératives, et dans les deux journaux l'*Association*, puis la *Coopération*, voués avec talent, avec ardeur, à la défense et au développement de ces sociétés, on retrouve à chaque instant la trace des deux influences qui se combattent, les uns tirant les associations du côté du socialisme et de la réforme radicale de la nation par l'État, accusant la coopération d'*écrémer* les ouvriers, de transformer les meilleurs en capitalistes et en bourgeois; les autres répétant ces solides conseils : « Élevez-vous par vous-mêmes, par vos qualités morales, faites de vos sociétés des affaires honorables et solides; si vous retombez dans les anciens écueils de la politique et de la théorie, vous êtes perdus! »

1. Le crédit, la consommation, la production, ne sont pas les seuls objets de la société coopérative. Il y a ou il peut y avoir des sociétés coopératives de *prévoyance, d'assurances*. J'aime à citer l'*association pour la vente des objets d'ameublement* récemment fondée dans le faubourg Saint-Antoine, à Paris (43, rue de Lyon), afin d'aider les ouvriers ébénistes qui travaillent en famille à vendre dans un magasin commun leurs meubles, sans les porter *à la trolle* de marchand en marchand et au rabais. Il peut enfin se former des sociétés pour des objets d'un autre ordre, fondation de cercles, bibliothèques, etc.

2. Voir les documents, très précis, fournis à l'Enquête par M. Horn, etc.

Digitized by Google

IV

LES PÉRILS ET LES LIMITES DU MOUVEMENT COOPÉRATIF.

Qu'est-ce qu'une société coopérative? De tout ce qui précède sort une définition aussi claire qu'elle peut l'être : c'est une société dans laquelle ceux qui travaillent et ceux qui partagent le produit du travail sont les mêmes.

Légalement, cette forme de société ne diffère des autres formes définies par le droit qu'au début. Il était nécessaire que l'entrée ne fût pas trop difficile, que le lien ne fût pas trop serré, que les formes ne fussent pas trop compliquées.

Mais il importait que l'on ne pût pas, sous prétexte de société coopérative, constituer de vastes entreprises et les affranchir des règles imposées par l'intérêt des tiers. Il importait encore plus, comme l'a dit M. Horn, dans sa très substantielle déposition à l'Enquête de 1866, que l'on tendît à décentraliser, à favoriser surtout les petites épargnes, les débuts difficiles, les efforts des faibles, et non à condenser, à centraliser de grands capitaux (p. 112). C'est pourquoi la loi du 24 juillet 1867, dont l'initiative fait honneur au gouvernement actuel, stipule (art. 48) la mobilité du capital (art. 52), la variabilité du personnel (art. 49), la limitation à deux cent mille francs du capital social primitif.

Pratiquement, ces sociétés se conduisent comme les autres; seulement, elles exigent, dans leurs membres, des qualités très rares d'intelligence, de persévérance et de moralité.

Mais si ces sociétés aboutissent à former des sociétés

Digitized by Google

ordinaires, si les clauses spéciales qui les caractérisent peuvent être stipulées dans les statuts de toute société (art. 48 de la loi), le but de la coopération n'est donc pas la transformation de l'ordre économique et moral des nations, il n'est donc pas l'émancipation des travailleurs, l'abolition du salariat, l'avènement du règne de la justice et de l'égalité ?

Et si elles exigent des qualités exceptionnelles, elles ne s'adressent donc qu'à un personnel d'élite, elles ne seront qu'une exception, plus ou moins large, selon le degré d'avancement de l'intelligence et de la morale parmi les ouvriers, mais toujours une exception?

Vous l'avez dit. Telle est la vérité vraie.

Mais ne la rabaissez pas. N'est-ce rien que d'offrir aux meilleurs ouvriers un levier pour élever leur condition en ne demandant rien qu'à eux-mêmes, au travail, à l'épargne, à l'énergie individuelle? N'est-ce rien que de parvenir, en suivant ce droit chemin, à l'indépendance, à l'aisance, au rang de capitaliste, fils de ses œuvres, de patron, de propriétaire associé?

La société coopérative n'aura pas été seulement une échelle, très droite, très solide, très haute, sur laquelle, degré par degré, s'élève la condition de nombreux ouvriers; elle aura été une école pour les habituer à faire eux-mêmes leurs affaires, et pour leur apprendre aussi à estimer les patrons, les industriels, les commerçants, lorsqu'ils auront compris, par une rude expérience personnelle, quelle peine ces patrons tant décriés prennent chaque jour, quels risques ils courent, et de quelles sueurs sont payées leurs fortunes.

Tels seront, tels sont déjà les résultats produits par les sociétés coopératives bien conduites.

Digitized by Google

Elles sont bien nombreuses, mais elles sont nouvelles. Dans vingt ans, il en sera mort deux sur quatre peut-être, mais il en restera pourtant, je le crois, beaucoup plus qu'après 1848, parce que les conditions d'origine ont été meilleures. Elles ont un bon ange, la morale, et un mauvais ange, la politique; un bon ange, la pratique, et un mauvais ange, la théorie et l'esprit de système.

Nous sommes tous habitués à admirer les machines, la disposition de leurs organes, la docilité de leurs mouvements, et nous sommes portés à croire que lorsque nous avons écrit de beaux articles dans un long règlement d'une société nouvelle, il va marcher tout seul. Mais, dans cette machine-là, les ressorts sont des hommes, les uns bons, les autres mauvais, les uns lâches, les autres courageux, les uns intelligents, les autres stupides, et il s'agit d'ajuster ensemble des volontés, et d'obtenir qu'elles restent d'accord, sans frottement, sans arrêt, pendant des années. Tout le succès dépend évidemment des qualités intellectuelles et morales des associés; le choix des associés est bien plus important que la rédaction des statuts.

S'il m'était permis, en terminant, de m'adresser à ceux qui fondent sur l'association tant d'espérances et à ceux à qui elle inspire tant de craintes, je dirais aux premiers :

« N'exagérez pas le rôle et la portée du mouvement. Rappelez-vous que l'utopie et la politique ont perdu les premières associations. Gardez-vous de ces deux écueils vers lesquels on vous attire. Conservez, sans doute, votre idéal généreux; dites-vous qu'en travaillant pour vous-mêmes vous travaillez au bien de tous, à l'avancement social, au progrès national, cela est beau et cela est vrai. Mais

Digitized by Google

vous n'y contribuez, comme nous n'y contribuons tous, quelle que soit notre condition, que pour une petite part, dans une faible proportion, et vous ne renouvellerez pas la face de la terre ! »

Et je dirais aux esprits inquiets :

« L'expérience est la maîtresse de la vie. La pratique est la pierre de touche de toutes les nouveautés. Ne prenez pas les mots nouveaux pour des fantômes. Laissez essayer librement et loyalement. Qu'est-il arrivé depuis 1848 ? Les sociétés qui étaient nées viables ont vécu ; les sociétés qui n'étaient pas viables sont mortes. On ne met rien à la place de la vérité. C'est l'honneur, c'est le vrai service de l'économie politique, d'apprendre aux hommes que des lois simples et inflexibles président à l'ordre matériel comme à l'ordre moral ; que ces lois, sans gêner les volontés humaines, finissent toujours par les dominer, et qu'elles les inscrivent en quelque sorte dans une courbe magnifique tracée par une volonté plus haute. Nous ne croyons pas assez à la force des choses, ou pour parler un langage chrétien, à la force de Dieu présent derrière les choses. Que la liberté essaye, que la pratique décide ! »

Pour moi, je n'affirme pas que les associations coopératives ne seront pas, comme les associations de 1848, entraînées vers leur perte par ces ennemis toujours menaçants, l'utopie et la discorde ; j'affirme seulement qu'elles paraissent presque toutes se tenir bien en garde, et qu'elles ont su jusqu'ici, par un effort viril, par un travail intelligent, changer de voie sans changer de but. J'affirme aussi que si ces associations devaient mourir ou dégénérer encore, nul n'aurait le droit de triompher, tous les hommes de cœur de toutes les opinions devraient

Digitized by Google

éprouver une affliction profonde. Car la tentative est belle, la tâche est ardue, et, comme le dit très bien M. Reclus, chacun des succès ou chacun des revers aura coûté « bien des luttes, bien des sacrifices, bien des heures de tristesse et d'angoisse ».

Tous les faits accomplis depuis quelques années et que j'ai imparfaitement résumés, sont de nature à rassurer, et à inspirer, en face du *mouvement coopératif*, beaucoup d'estime et beaucoup d'espoir.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE[1]

État actuel des Caisses d'épargne

MESSIEURS,

Je crois utile d'appeler votre attention sur l'état actuel des *institutions de prévoyance* en France. Ces institutions viennent d'être, en Angleterre, l'objet de lois récentes [2], dues en grande partie à l'initiative de M. Gladstone. Le gouvernement français, je le sais, se préoccupe en ce moment des difficultés que rencontre leur développement. Il est désirable que l'opinion publique soit saisie de la question, et je dois dire qu'elle n'y paraît pas très disposée.

En France, nous aimons ce qui est nouveau et ce qui réussit. Dès que nous avons jeté une semence en terre, une idée dans le monde, nous nous soucions peu de savoir si elle germe sans obstacle. Que vient-on nous parler des caisses d'épargne, qui datent de 1818? C'est une vieille cause entendue, gagnée, jugée; passons à d'autres.

1. *Société d'Économie charitable*, séance du lundi 29 janvier 1866.
2. Lois de 1861 et 1864.

Digitized by Google

L'optimisme laudatif, qui est le style habituel de nos documents officiels, s'ajoute à notre insouciance. Est-ce que toutes les collections du *Moniteur* ne sont pas pleines de phrases convenues sur le progrès des caisses d'épargne, des sociétés de secours mutuels, des salles d'asile, etc. ? Tout cela va bien, très bien. N'y pensons plus.

L'ennui des auditeurs devient de l'impatience lorsqu'on vient leur dire que leur satisfaction est une illusion, et que tout ne va pas très bien. Voulez-vous prendre sur le fait cette double disposition de l'esprit français à aimer avant tout la nouveauté et le succès ? En voici un exemple frappant :

La faveur est en ce moment aux associations coopératives, et je m'en réjouis beaucoup. Il y a dans cette éclosion d'une nouvelle forme du bien quelque chose de solennel, comme à la naissance d'un enfant, dont on ne peut dire encore quelle sera la destinée, mais dont on admire l'apparition. Dans quelques années, si l'on prévient la famille que l'enfant fait peu de progrès, est rebelle, endormi, quelle impatience et quel ennui ! Or, Messieurs, la société coopérative, c'est en ce moment le nouveau-né. La caisse d'épargne, c'est le fils plus âgé dont les progrès sont lents et qui commence à inquiéter.

Et cependant, Messieurs, je n'ai pas à vous apprendre que la propriété collective, par association, sera toujours une exception, une tentative partielle, tandis que la propriété individuelle, telle qu'elle résulte de l'épargne, est le signe et le ressort le plus universel du progrès. Je parle à des chrétiens qui voient dans l'épargne le sacrifice, à des économistes qui la regardent comme la source de la richesse, à des hommes politiques qui savent bien que l'épargne est le gage de l'ordre et le commencement de

Digitized by Google

l'indépendance, enfin à des hommes de cœur qui ne peuvent pas penser sans émotion aux efforts des pauvres gens laborieux et honnêtes qui accumulent, à force de travail, d'intelligente prévoyance et de vertu obscure, ce petit capital sacré qui se nomme l'*épargne!*

Si j'ai réussi, Messieurs, à ramener votre attention vers ce grave sujet, le premier de tous au point de vue de l'économie charitable, je laisserai les considérations générales pour aborder les faits et les chiffres, qui prouvent malheureusement que les institutions de prévoyance, en France, sont, sinon en péril, du moins stagnantes et arrêtées dans leur développement.

I

La richesse nationale, depuis cinquante ans, a fait en France, vous le savez tous, des progrès immenses. L'épargne populaire ne paraît pas avoir suivi la même marche et le même accroissement; c'est ma première remarque.

Si vous voulez savoir quel chemin a parcouru la richesse française, depuis que la caisse d'épargne a été instituée, en 1818, par l'initiative du respectable M. Benjamin Delessert, du duc de La Rochefoucauld et de Casimir Périer, et grâce au grand talent administratif de M. Prévost, qui dirige encore parfaitement la caisse d'épargne de Paris (je le remercie d'être venu à cette séance), vous n'avez qu'à lire les observations recueillies par tous les économistes, et les chiffres puisés aux sources officielles et réunis par les statisticiens. Consultez, par exemple, les

Digitized by Google

leçons de nos collègues : MM. Wolowski et Batbie. Ce dernier, qui veut bien m'écouter, a pris la peine de comparer la situation financière avant 1789 et aujourd'hui. Il n'est pas un économiste qui n'évalue au double l'accroissement de la richesse nationale, et qui ne compte cet accroissement par plusieurs milliards [1]. Ils n'ont, pour établir cette affirmation, qu'à invoquer l'expérience de chacun, et à comparer le chiffre des impôts, le rapport de l'impôt à la fortune territoriale ou mobilière, les chiffres des importations et exportations commerciales, les opérations des institutions de crédit, la facilité des émissions de valeurs, etc. Tous ces signes sont d'accord entre eux. Non seulement la richesse nationale a augmenté, mais la portion de cette richesse distribuée aux travailleurs comme prix de la main-d'œuvre a également augmenté. La plupart des économistes affirment que dans presque toute la France, excepté dans quelques régions agricoles, cette augmentation a été jusqu'au double. Il est certain que, pour ce qui regarde les villes, cette appréciation n'est pas éloignée de la vérité [2]. J'ajoute que la fraction de la richesse nationale distribuée en salaires, qui a le plus augmenté, est celle qui est affectée à l'industrie, c'est-à-dire au salaire de la classe plus spécialement appelée à profiter des institutions de prévoyance et d'épargne.

1. Dans une récente réunion du Sénat, M. le comte de Beaumont évalue à 33 p. 100 l'accroissement du revenu foncier et à 50 milliards le développement du capital industriel en France depuis cinquante ans. (*Moniteur* du 11 février 1866.)

2. D'après les enquêtes faites par la chambre de commerce en 1851 et en 1861, le salaire moyen de l'ouvrier de Paris serait monté, dans cet intervalle de dix années seulement, de 3 fr. 80 c. à 4 fr. 54, et celui des femmes de 1 fr. 63 à 2 fr. 14.

Digitized by Google

Ainsi, immense ascension de la richesse publique en France, ascension étonnante pour laquelle le siècle suivant, qui en recueillera le bénéfice, aura beaucoup plus d'admiration que nous. Le XXe siècle sera plus juste pour le XIXe que le XIXe siècle lui-même. Certes, nous ne passerons pas pour avoir été des amants de la tradition et de l'immobilité ; peut-être s'affligera-t-on beaucoup de ce que nous avons si souvent changé la forme de notre gouvernement, mais peut-être aussi se sera-t-on aperçu que, si la société française souffre de ces changements, elle n'en meurt pas, et que de pareilles épreuves ne font que montrer la vigueur de son tempérament par de vigoureuses convalescences ; on aura constaté que tous ces changements ne changent pas le fond riche et puissant de la nation française, dont la croissance, la végétation, les progrès, la solidité, ont été, quoi qu'on en dise, merveilleux, depuis que la justice et l'égalité règnent dans les lois et les institutions.

Mais en face de cette ascension de la richesse publique, de cet accroissement évident de la part qui se distribue en salaires, et surtout de cette part spéciale afférente aux salaires industriels, quand tous ces chiffres se calculent par milliards, dans quelle proportion se font les dépôts dans les institutions de prévoyance ? Une très petite fraction seulement de ce surplus est versée dans les *caisses d'épargne*.

Il y a bientôt vingt ans que le chiffre total des dépôts aux caisses d'épargne, pour toute la France, oscille de 350 à 400 millions, et enfin 480 millions, sans pouvoir le dépasser, tandis qu'il atteint bientôt un milliard et demi en Angleterre.

Dans ce chiffre, la caisse d'épargne de Paris, qui a reçu

Digitized by Google

avant 1848 jusqu'à 112 millions, ne compte aujourd'hui que pour 50.

On est bien forcé de convenir que la somme des épargnes augmente très peu ; mais comme le nombre des livrets est plus grand, tandis que le chiffre moyen inscrit sur ces livrets est fort bas, on en conclut volontiers, peut-être un peu trop vite, que la caisse d'épargne descend de plus en plus aux classes pour lesquelles elle a été spécialement instituée. On devrait se demander si cela ne tient pas aux instances, aux bons conseils, si l'on veut, des administrateurs de la caisse d'épargne. Ils disent aux déposants qui viennent retirer leurs fonds : « Laissez donc un petit compte, une petite réserve. » De sorte qu'il serait peut-être plus juste de voir dans cette quantité de livrets, où sont inscrites de petites sommes, autre chose qu'un commencement d'épargnes importantes de la part des classes les plus pauvres. C'est bien moins le commencement de ce qu'on apporte que le reste de ce qu'on retire.

Il est donc établi trop évidemment qu'une très petite portion de l'épargne populaire se rend à la caisse d'épargne. Montre-t-on plus de goût pour la caisse de retraites?

La *Caisse de retraites pour la vieillesse*, fondée en 1850, et qui a été l'objet de nombreuses recommandations de la part de tous les ministres qui se sont succédé, est parfaitement administrée par la Caisse des dépôts et consignations. On a considérablement augmenté le maximum de pension, puisque des lois successives l'ont porté de 600 fr. à 1,500 fr. Cette caisse a reçu (et si je fais erreur, je prierai l'honorable M. Beauvisage qui a la bonté de m'écouter, de vouloir bien nous indiquer le chiffre exact

Digitized by Google

environ 100 millions déposés en 1,500,000 versements, je ne dis pas par 1,500,000 déposants. La caisse de retraite a, d'ailleurs, parfaitement rempli son but : en même temps qu'elle sert des rentes viagères, elle aide à éteindre les dettes perpétuelles de l'État. Elle rend des services à l'État et à un certain nombre de rentiers déjà en jouissance, à 25,000 environ ; elle leur donne une pension dans leur vieillesse. Mais ici, je dois vous révéler un chiffre curieux à connaître. Sur cent déposants à la Caisse de retraite, il y en a quatre-vingt-quinze qui sont *forcés*, par suite des règlements des administrations auxquelles ils appartiennent : les employés des chemins de fer, les cantonniers de l'État, les employés de diverses administrations, etc. Ainsi sur cent dépôts, *cinq* sont volontaires, spontanés, et *quatre-vingt-quinze* obligatoires. C'est assez dire que le développement de la Caisse des retraites est jusqu'ici extrêmement restreint.

Quant aux *sociétés de secours mutuels*, notre honorable président les connaît mieux que personne ; 4,500 se sont fondées depuis la loi de 1852. C'est une entreprise encore dans l'enfance, il n'y a guère par société qu'un petit capital moyen de 5 à 6,000 francs. L'État accorde une subvention considérable à ces institutions, dont la forme répond si bien aux besoins de la classe ouvrière, et qui méritent d'être propagées par tous le moyens de publicité et d'autorité dont l'État dispose.

Quant à la *caisse d'assurances* enfin, elle n'existe même pas en France.

Vous voyez donc, et j'en reviens toujours là, que les institutions de prévoyance n'ont reçu qu'une très petite part de la portion du capital national distribuée en salaires depuis cinquante années.

Digitized by Google

Où donc s'en est allé ce qui na pas été déposé dans les caisses d'épargne? Ici l'expérience de chacun me répond qu'il y a une distinction à faire ; qu'une partie des sommes distribuées en salaires a pris le mauvais chemin, le chemin du cabaret, et l'autre le bon chemin.

Je vous demanderai, Messieurs, la permission d'éliminer le cabaret, dont on abuse trop, à mon avis.

Assurément, le peuple français n'est pas un peuple sobre, comme le peuple espagnol, et il est trop vrai que la main de l'ouvrier sert avant tout sa bouche; que beaucoup de temps et d'argent se perd, dans tous les centres manufacturiers, en repas et en boisson. Mais n'abusons pas de cette observation. L'augmentation de la richesse, dans les classes supérieures, n'a pas de meilleurs résultats, à ce point de vue, et si les gros salaires mènent au cabaret, les gros revenus mènent souvent au café, au cercle, au théâtre, aux mauvais plaisirs. Tout accroissement de puissance, matérielle ou intellectuelle, est pour l'homme un instrument de bien ou de mal.

Or, quand on a dit d'une chose humaine qu'elle est susceptible de produire le bien et le mal, on a dit tout bonnement qu'elle est humaine, et il faut abandonner ces considérations à M. de La Palisse. Y a-t-il aujourd'hui plus d'ivrognes qu'il n'y en avait au commencement du siècle? je ne le pense pas. Il se consomme plus de vin, cela est vrai, mais ce ne sont pas les ivrognes seuls qui le boivent. Il y a plus de gens qui en usent, pas plus de gens qui en abusent. Laissons donc de côté la partie de la fortune nationale tombée entre les mains des riches et des pauvres, et qui a pris le mauvais chemin, et ne nous occupons que de la fraction qui a été bien employée. Où va-t-elle?

Digitized by Google

On me répond qu'une partie va à la terre. Cela est vrai. Vous savez que, dans les campagnes, la petite propriété a fait de très grands progrès. Cependant, les économistes le savent, le mouvement du morcellement est loin de s'équilibrer avec le mouvement ascensionnel des salaires. Il ne faut pas oublier qu'une partie des morcellements vient des partages, et non des accroissements, des acquisitions.

Une autre partie a passé dans les valeurs mobilières. Oui, c'est un fait immense, nouveau, particulier à notre siècle, que cette multiplication des valeurs mobilières. Je suis administrateur de chemin de fer, et je sais que, rien que pour les chemins de fer, quand les 12,000 kilomètres concédés seront exécutés, il aura été dépensé sept milliards.

Sept milliards, rien qu'en actions et obligations de chemins de fer. Et vous savez, Messieurs, que les chemins de fer ne sont pas le seul réservoir de la fortune privée, et que c'est par milliers que l'on compte les associations qui ont fait appel aux petites bourses, sans parler des emprunts de l'État et de l'étranger, qui offrent tant d'avantages, souvent plus apparents que réels. Cela peut expliquer l'emploi de cette partie de la richesse distribuée en salaires, qui ne va pas à la caisse d'épargne ni aux autres institutions de prévoyance.

Faut-il maintenant nous en tenir là, et dire : « S'il en est ainsi, c'est que l'épargne, sous la forme de caisse d'épargne ou de retraite, ne répond qu'à un besoin limité, que ce mode a fait son temps, et qu'à des phénomènes nouveaux il faut des institutions nouvelles? Si les économies des classes ouvrières ne vont plus dans ces institutions, c'est parce qu'elles trouvent ailleurs un pla-

Digitized by Google

cement plus fructueux et aussi sûr, ou du moins le défaut de sécurité est contrebalancé par un plus grand revenu annuel et par l'espoir d'une plus-value sur le capital. C'est un phénomène économique particulier à notre temps. Nous ne sommes plus en 1818. Aujourd'hui tout le monde se porte vers les grands réservoirs de la valeur mobilière. Les ouvriers n'ont fait que suivre le mouvement général. »

Cette réponse ne me satisfait pas complètement.

Quand je considère un pays voisin, notre émule en tout genre, et surtout pour ce qui concerne l'industrie, j'y vois les mêmes phénomènes, les mêmes changements, et pourtant, en Angleterre, la caisse d'épargne, au lieu de 300 millions, renferme un milliard et demi. Et l'État n'a fait qu'ouvrir trois cents ou quatre cents petits dépôts, non pour faire concurrence à l'institution, mais dans l'intérêt des populations, pour éviter des déplacements, surtout aux habitants des campagnes.

Donc, en présence du spectacle de l'Angleterre, où les mêmes phénomènes ont apparu de la même façon, où le même accroissement des profits n'a pas eu les mêmes résultats, je me demande s'il n'y a pas d'autres motifs que ceux que nous venons d'indiquer et qui ne me satisfont pas entièrement. Je n'ignore pas qu'il y a une grande différence entre l'Angleterre et la France, au point de vue de la propriété territoriale, qui est beaucoup moins accessible qu'en France ; par conséquent, la partie de l'épargne qui, en France, est si volontiers employée à acquérir de la terre, ne peut l'être de la même façon en Angleterre.

Je sais aussi que les compagnies financières n'y sont pas organisées de même ; qu'il y a moins de sociétés par

Digitized by Google

actions et plus de grandes compagnies qui ne sollicitent pas sans cesse les petites bourses. Mais, cependant, les valeurs mobilières sont immenses en Angleterre, et les ouvriers anglais entrent volontiers aussi dans les affaires industrielles, déjà plus développées chez eux que chez nous.

Donc, nous nous demandons comment il se fait que les institutions de prévoyance en Angleterre ont la faveur du peuple, tandis qu'en France elles sont ignorées ou négligées. J'ajoute que les placements mobiliers ne me rassurent pas pour les petits capitalistes ; malheureusement les ouvriers, attirés par les gros revenus, ne sont que trop poussés à porter leurs épargnes dans des paniers percés. Demandez, — cela est bien connu de tous ceux qui s'occupent des manufactures, — demandez où les ouvriers placent surtout leurs économies. C'est facile à savoir, parce que d'ordinaire ils se servent de l'intermédiaire du caissier de la compagnie. On vous dira que, jusque dans les manufactures les plus reculées, vous trouverez des valeurs espagnoles, ottomanes, mexicaines, qui sont entrées là grâce à des prospectus, à des réclames magnifiques. L'ouvrier, séduit par l'appât des gros intérêts, par le désir de préparer dans l'avenir des ressources pour sa famille, s'empresse de livrer ses petites épargnes. C'est ainsi qu'il devient la dupe et la victime de toutes les spéculations véreuses, de toutes les mauvaises suggestions.

De ces considérations je conclus que les institutions de prévoyance devraient continuer à être encouragées et à réussir chez nous, puisqu'en Angleterre, malgré les changements des phénomènes économiques, changements analogues à ceux qui ont eu lieu en France, elles

Digitized by Google

demeurent populaires, et sauvent les ouvriers des tentatives qui ruinent les nôtres.

Je n'ai pas à vous apprendre, d'ailleurs, que ces institutions ne sont pas remplacées par les placements mobiliers ; ils ne rendent pas le même genre de service. Pour arriver à ces placements, il faut déjà avoir une certaine somme, au lieu que, l'ouvrier n'eût-il que dix francs, que cinq francs, la moindre somme, la caisse d'épargne tient ses guichets ouverts ; on y accepte les moindres versements, on y tend la main au plus petit capital. De plus, la caisse d'épargne reçoit et paye à bureau ouvert ; elle reçoit aujourd'hui et paye demain. C'est une caisse de compte courant, avec intérêts.

La caisse de retraites arrive à payer aussi des rentes par des combinaisons qui ne se retrouvent pas ailleurs.

Ainsi donc, quoique les placements mobiliers détournent, dans une certaine mesure, de ces institutions, elles sont toujours des établissements *sui generis*, qui conservent leur genre d'utilité, peut-être à un moindre degré, parce qu'ils ne sont plus seuls, mais un genre incommunicable d'utilité spéciale.

J'ajoute que ce genre d'utilité subsiste, non pas seulement pour l'ouvrier, mais aussi pour l'État. L'État a besoin que tous les placements mobiliers ne se détournent pas de lui, parce qu'il exécute une grande partie des travaux publics à l'aide des ressources accumulées par l'épargne.

Toutes ces observations et comparaisons me font croire qu'il y a lieu, pour les hommes de bien qui m'écoutent, de favoriser autant que par le passé le développement des caisses d'épargne, qui sont si utiles pour détourner les ouvriers des tentations mauvaises, d'encourager, de populariser de plus en plus ces institutions.

Digitized by Google

Je ne sais si ma démonstration aura sur vos esprits la même force que sur le mien; mais je suis profondément convaincu que, loin d'avoir fait leur temps, ces institutions doivent, comme en Angleterre, continuer à se développer, mais qu'il faut chercher des moyens nouveaux d'activer ce développement et ne pas se consoler de la lenteur avec laquelle il se fait jusqu'ici.

Si vous avez cette conviction, je voudrais, Messieurs, et c'est la fin de la très imparfaite discussion à laquelle je me livre ici, je voudrais chercher avec vous quels sont les obstacles qui s'opposent à ce développement et par quels moyens on pourrait arriver à lever ces obstacles.

II

A l'égard des caisses d'épargne, il y a eu un revirement d'opinion singulier et fâcheux; il s'est passé pour la question de l'épargne populaire quelque chose d'analogue à ce qui s'est passé pour la question de la population. Je ne suis pas encore bien vieux, et je me rappelle avoir entendu des économistes qui avaient peur de voir le monde trop peuplé. A les entendre, la terre allait être un omnibus sur lequel on lirait partout : *Complet;* bientôt la place manquerait à la table, au lit, au feu, si quelque bonne guerre, quelque fléau bien conditionné ne s'opposait à ce débordement effrayant de la population. Puis, changement subit. Dans ces dernières années, les économistes s'effrayaient du lent développement de la population. Aujourd'hui, il ne naît plus assez d'enfants;

Digitized by Google

les bras manquent à l'agriculture, les ouvriers sont en nombre insuffisant dans les villes; le recrutement de l'armée, du clergé, devient très difficile. Quelle métamorphose dans l'opinion!

Un semblable revirement a eu lieu aussi pour la question de l'épargne populaire. Vous avez tous entendu les hommes les plus autorisés, les plus compétents, exprimer des craintes sur le progrès effrayant de l'épargne populaire. Aujourd'hui, au contraire, tous les gens de bien s'affligent de voir la prévoyance s'élever si lentement.

Cependant la défiance subsiste encore, surtout dans l'esprit des hommes politiques; ils répètent : « N'est-ce-pas inquiétant! 300 millions, 400 millions, qui peuvent d'un jour à l'autre être redemandés à l'État! » Cette défiance, il faut le dire, a été accrue par les événements de 1848. Mais, ce qui arrive souvent, la peur s'est prolongée bien au delà du mal. On a depuis longtemps cessé de souffrir qu'on ne cesse pas encore de trembler.

On sait ce qui est arrivé pour la caisse d'épargne en 1848. On sait aussi que la crise, en définitive, s'est terminée par un profit pour les déposants. La véritable panique ne s'est fait sentir qu'à Paris. Les dépôts ont même continué. Je ne sais si je me trompe, — M. Prévost voudra bien me rectifier, s'il y a lieu, — mais je crois que de février à juin 1848, pendant que les hommes qui gouvernaient ne pouvaient s'empêcher de trembler, les ouvriers honnêtes continuaient de porter à la caisse d'épargne le fruit de leurs économies. Sans doute, je le reconnais, il y a eu un moment où les payements ont été suspendus, mais dans ces circonstances difficiles, 100,000 fr. distri-

Digitized by Google

bués avec intelligence ont suffi pour satisfaire aux besoins les plus pressants. Peu après, tous les déposants y ont gagné à la liquidation des livrets, et des déposants nouveaux sont venus en foule. Le rapport de la caisse d'épargne de Paris constate, pour 1849, 17,000 nouveaux livrets, et pour 1850, 26,000. On devrait donc bien mettre de côté l'exemple toujours cité de 1848.

Mais, je le répète, c'est un de nos travers en France : nous ne cessons pas, quand nous nous portons bien, de suivre le régime prescrit pour la maladie ; pendant vingt ans de santé, nous conservons le régime à peine convenable pour un quart d'heure de maladie. On se figure que toujours le lendemain ressemblera à la veille ; si l'on se porte bien, on croit sa santé inaltérable, et si on est malade, on pense qu'on le sera toujours. Ainsi a-t-on fait pour les caisses d'épargne : on a continué de leur appliquer le régime de maladie, quand depuis longtemps déjà la santé leur était revenue. On a persisté à redouter les pertes, quand, en définitive, les déposants avaient eu des profits. On oublie que les craintes mises toujours en avant ne pèsent pas seulement sur la caisse d'épargne, mais sur toutes les dettes exigibles ; il en sera de la caisse comme de la Banque, et de tous les débiteurs mis en demeure de faire face à leurs obligations. Les crises, d'ailleurs, pesant sur tout le monde, il n'y a pas lieu de trembler particulièrement pour la caisse d'épargne. Il n'en est pas moins vrai que la défiance qu'on lui garde encore aujourd'hui, en 1866, est le résultat de la panique de 1848, qui n'est pas complétement dissipée dans les régions officielles, et qui, par malheur, a ses traces dans la loi.

La caisse d'épargne, depuis cette crise, est sous le coup

Digitized by Google

d'une loi qui ne permet pas d'y verser plus de 300 fr. à la fois, et d'y avoir un capital de plus de 1,000 fr. L'État ne veut pas favoriser une épargne plus élevée. Eh ! quoi, dira-t-on, la caisse d'épargne est donc une institution de l'État? Pas le moins du monde : c'est une institution particulière, une institution libre, et voilà ce qui rend sa position très singulière. Elle est administrée gratuitement, librement. Mais il faut une ordonnance pour fonder des caisses nouvelles, et l'État centralise et emploie tous les capitaux qui y sont déposés. Il a posé une limite à la prévoyance. « Vous, riches, vous pouvez placer 100,000 fr., 500,000 fr., des millions, sous ma garantie; mais toi, pauvre, tu ne le peux; ta prévoyance ne dépassera pas le chiffre de 1,000 fr, parce que, au delà tu me ferais trembler. » Il y a là, vous l'avouerez, Messieurs, un phénomène bien extraordinaire, surtout quand il s'agit d'une institution libre et populaire pour laquelle le gouvernement devrait faire des sacrifices.

Cette fixation du maximum à 1,000 fr. pour le capital, et à 300 fr. pour un versement, enferme le déposant dans des limites bien étroites. Ajoutez que l'intérêt, frais déduits, n'est à Paris que 3 1/4 p. %.

Eh bien! si l'on veut populariser cette institution, la rendre attrayante, ce n'est pas ainsi qu'il faut s'y prendre à l'avenir. A l'heure où nous sommes, un des obstacles qui s'opposent au développement de la caisse d'épargne, ce sont les craintes du législateur qui a limité beaucoup trop les versements, et aussi l'intérêt.

Il est évident que quand, à côté d'une caisse qui lui offre seulement 3 %, l'ouvrier en voit tant d'autres qui lui offrent 10 ou 15 %, qu'elles ne payent jamais, c'est vrai; — mais quand il peut avoir, du moins, 5 ou 6 % ail-

Digitized by Google

leurs, il n'hésitera guère à passer à gauche, et n'ira plus à droite.

Encore un autre obstacle. Combien de caisses d'épargne en France? Pas tout à fait 500, et presque toutes dans les grandes villes; et dans les chefs-lieux de canton, pas tout à fait 100. Mais dans les communes? combien croyez-vous qu'il y ait de caisses autorisées dans les 40,000 communes de France? Je ne dois pas dire 40,000, puisque j'en exclus les villes et les chefs-lieux d'arrondissement. Eh bien! il y en a DEUX!

Vous voyez que la caisse d'épargne n'est pas encore descendue et mise à la portée de ses clients. Partout où elle est bien établie, comme à Paris, où il y a un bureau dans chaque mairie, le peuple s'est empressé avec une telle bonne volonté que, à Paris, l'on compte un déposant sur 7 ou 8 habitants; à Lyon, c'est à peu près la même proportion; à Londres, tout à fait. Mais en province, pas de guichets ouverts. La caisse d'épargne manque de moyens suffisants d'accessibilité.

En lisant le rapport du ministre des finances, dans le dernier exposé de la situation de l'Empire, je vois qu'on a donné des facilités pour faire placer des rentes dans les départements : une loi votée en 1862 autorise les receveurs généraux à recevoir des souscriptions; d'où un immense placement de la rente dans les petites fortunes. Au lieu de cela, pour la caisse d'épargne, il n'en est guère question dans les petites villes, et pas du tout dans les campagnes. Tandis que les chemins de fer offrent des facilités de crédit extraordinaires, tandis que dans toutes les gares d'un réseau, d'un bout à l'autre, dans le Nord comme dans le Midi, on n'a qu'à se présenter au chef de gare pour souscrire des titres et tou-

Digitized by Google

cher ses revenus sur place, sans avoir à se déranger [1], les caisses de retraite et d'épargne sont cantonnées dans de grandes administrations, parfaitement inconnues en province. Il me semble qu'il y a là, à part les grands faits généraux, une raison de la lente diffusion de la caisse d'épargne d'une manière pratique. Il n'y a pas de moyens d'accessibilité convenables.

Mais immédiatement se dresse l'objection que voici : si vous atteignez votre but, si les sommes déposées à la caisse d'épargne sont décuplées, qu'en ferez-vous?

Je vois bien les deux intérêts différents. D'un côté, le peuple a besoin que la caisse d'épargne soit plus répandue ; de l'autre, l'État a peur que la dette exigible soit de plus en plus élevée. Ici je demande aux financiers la permission de les interroger, plutôt que de leur répondre : car je ne ferai qu'émettre quelques doutes, exprimer quelques vœux. Mais, à première vue, il semble singulier que l'État, qui se plaint d'avoir trop de fonds à placer, n'ait encore inventé que le moyen de les placer à son profit. Ne pourrait-il pas faire profiter les déposants des moyens de placement dont nous tous, riches, nous pouvons user à notre gré? Pourquoi cette unité de placement? Pourquoi mettre tous ces capitaux dans les dépenses publiques? Pourquoi ne pas placer une partie des 300,000,000 en bonnes valeurs garanties par l'État et donnant 4, 5, 5 1/2 p. $^0/_0$? Si l'on craint la diminution du capital, on peut prélever 1/2 ou 1 $^0/_0$ d'intérêt, comme fonds de réserve.

1. Depuis que la compagnie d'Orléans a pris cette mesure, c'est-à-dire pendant les douze mois de l'année 1865, il a été souscrit dans les gares plus de 75,000 obligations, soit 22 millions, par plus de 7,500 preneurs, petits preneurs, car la moyenne de chacun n'atteint pas dix obligations.

Digitized by Google

Il est d'expérience qu'il n'y a qu'un tiers ou un quart des dépôts qui est réclamé en temps de crise; les deux autres tiers peuvent être placés. Gardez pour vos frais ce qui convient, ce que vous prélevez déjà, et prélevez de plus de quoi former un fonds de réserve, une garantie. De cette façon, l'État n'aura rien à craindre d'une diminution inopinée du capital, et il pourra donner un plus fort intérêt. Si on arrivait à offrir 4 1/2 p. °/₀, les ouvriers préféreraient ce placement à d'autres plus avantageux, qui présentent moins de sécurité; mais quand ils n'ont en perspective que 3 p. °/₀, et cela pour un capital qui ne peut dépasser 1,000 fr., en vérité cela ne vaut pas la peine.

Ainsi, en résumé, l'État interviendrait pour recevoir et pour placer les épargnes populaires.

Le maximum de versement serait élevé à 500 fr., et le maximum de dépôts à 2,000 fr.

Les fonds seraient placés, un quart en compte courant au Trésor, et trois quarts en rentes, obligations, valeurs foncières, et autres valeurs solides.

Les déposants recevraient le bénéfice de ces placements sans que l'intérêt puisse être inférieur à 4 °/₀, frais déduits, et avec prélèvement de 1/2 p. °/₀ pour fonds de réserve.

Les caisses conserveraient d'ailleurs leur organisation locale et leur conseil de surveillance gratuit.

Mais l'État autoriserait en outre, comme en Angleterre, les bureaux de poste à recevoir les dépôts. On me demandera peut-être si l'intervention de l'État est vraiment nécessaire. J'espère que, dans l'avenir, il en sera autrement, qu'il n'y aura que des institutions complètement libres, ou mieux encore, si l'on veut, que chacun se suf-

Digitized by Google

fira à lui-même et n'aura pas besoin d'autrui. Mais cet avenir est encore éloigné; auparavant l'éducation du peuple doit être faite, les petites épargnes ont besoin de protection. L'État offrant ses rentes et obligations aux capitaux élevés, il est tout naturel qu'il offre aussi des facilités de placement aux petits; cela pendant une période de transition, si vous le voulez, mais de transition longue, à cause de la mobilité, des bouleversements de notre société moderne. Il faut que l'État intervienne tant que les petits capitaux ne seront pas capables de se protéger, de se garantir eux-mêmes. C'est rare de trouver quelqu'un qui ne meurt pas, qui ne trompe pas. Eh bien ! ce quelqu'un c'est l'Etat, et il est tout naturel qu'il intervienne pour procurer aux petits, aux pauvres, les mêmes facilités, la même sécurité que nous, plus riches, nous trouvons dans les diverses combinaisons auxquelles nous sommes associés.

Donc l'État doit être le percepteur de l'épargne. Cette tutelle doit s'exercer quelque temps encore, parce qu'il n'y a pas aujourd'hui de combinaison libre qni inspire une confiance suffisante. Il est évident que, si l'État abandonnait les sociétés de prévoyance, elles tomberaient par terre, et personne ne les relèverait quant à présent.

Nous avons, d'ailleurs, un grand exemple dans l'Angleterre. Les institutions prévoyantes (*saving bank*) y sont libres, comme en France, où elles ne dépendent de l'État que parce qu'elles versent tous leurs fonds entre ses mains, que des caisses nouvelles ne peuvent s'ouvrir sans sa permission, et qu'il pose des limites aux placements. En Angleterre, elles ont été et sont encore libres; mais qu'est-il arrivé ? Plusieurs ont fait de mauvaises af-

Digitized by Google

faires, et de pauvres gens qui avaient amassé quelques épargnes avec tant de soin, de peines, de privations peut-être, les ont vu gaspiller par des gens de mauvaise foi, et il a fallu que l'État intervînt, dans l'intérêt des pauvres gens indignement trompés. A côté des caisses libres, il a fondé des caisses de l'État. M. Gladstone, en 1861, a proposé une loi, et son prédécesseur avait demandé une indemnité pour ceux qui avaient été ainsi ruinés.

L'État pourrait intervenir de deux façons : sous une forme *centrale*, et sous une forme *universelle*. La Caisse des dépôts et consignations deviendrait le centre de l'épargne populaire, c'est-à-dire que la caisse de retraite, les sociétés de secours mutuels, auraient dans la Caisse des dépôts et consignations un excellent comptable diminuant leurs frais et les administrant avec autant d'habileté que de succès. Et il faudrait que toutes les institutions de prévoyance eussent des correspondants jusque dans les dernières communes, qu'on suivît l'exemple récemment donné par l'Angleterre. Depuis 1864, les *bureaux de poste* sont autorisés à recevoir les dépôts en vue des caisses d'épargne, de pensions viagères, et d'assurances sur la vie. Cela n'a pas encore lieu dans tous les bureaux de poste ; mais déjà on les compte par centaines, et le nombre augmente de jour en jour. Bientôt, à côté du bureau, de la boîte aux lettres, on verra partout la boîte aux épargnes. L'ouvrier n'aura que quelques pas à faire pour placer ses petites économies sous la forme qui lui conviendra le mieux.

Je crois qu'il y a dans ces trois vœux : 1° administration tutélaire par la caisse des dépôts et consignations ; 2° placement de ces fonds d'une manière plus variée, de toutes les façons qui donnent plus de sécurité à l'État et

Digitized by Google

un intérêt plus élevé aux particuliers; 3° autorisation de recevoir les dépôts, accordée aux buralistes capables et offrant des garanties suffisantes; — je crois qu'il y a dans ces vœux les moyens de rendre accessibles à tous et de populariser les institutions de prévoyance.

Messieurs, on ne saurait s'empêcher d'être frappé de la différence de puissance donnée, ici-bas, au bien et au mal. Vous ne pouvez parcourir un seul village, si petit, si retiré qu'il soit, sans y voir les tentations du mal étalées en plein jour; partout un cabaret, son enseigne qui grince au vent avec sa lanterne rouge, le soir. Pas une institution véreuse ayant le droit d'émettre en France ses actions et obligations, qui ne tapisse les murs de ses affiches rouges ou bleues, dans toutes les communes; pas une société d'assurances suspecte qui n'envoie des correspondants dans tous les villages. Le mal a toujours la main tendue, sa main cupide, honteuse, qu'il recouvre de mille attraits trompeurs. Et, à côté de cela, excepté le petit clocher et la pauvre école primaire, si vous cherchez quelque chose qui facilite le bien pour les adultes, chez les paysans, vous ne le trouvez pas. Par une négligence que déplorent ceux qui s'occupent de ces questions, et dont les vœux remplissent les cartons des ministères, on a, pour ainsi dire, oublié de rendre le bien facile. A côté du cabaret, je voudrais la caisse d'épargne; partout, à côté de l'école du mal, l'école du bien, l'école primaire de l'instruction, l'école primaire de l'économie.

On demande à l'ouvrier plus d'efforts, de pertes de temps, pour lui donner moins d'intérêts que les riches n'en touchent avec toutes les commodités possibles. Il y a là une inégalité choquante.

On demande au peuple d'économiser, et, tandis qu'il

Digitized by Google

se trouve en contact avec toutes les institutions mauvaises qui pullulent d'un bout de la France à l'autre, les institutions de la caisse d'épargne, de la caisse de retraite pour la vieillesse, sont inconnues et inaccessibles.

Je voudrais qu'elles fussent beaucoup plus répandues, et que, quand les dépôts atteignent un certain chiffre, on s'en réjouît, au lieu de s'en plaindre et de dire : « Voilà l'épargne qui monte, la vertu qui monte, ce petit capital accru par l'épargne et la vertu ; méfions-nous-en ! Prenons garde ! il va nous immoler ! » Les tentations du mal sont immenses, universellement répandues ; aux tentations du bien, il manque tous ces attraits qui, étant donnée la nature humaine, ne sont pas de trop pour porter l'homme à un effort de vertu. Je ne doute pas que mes vœux ne soient partagés par tous les membres d'une Société qui réunit dans son nom les mots d'*économie* et de *charité*. (*Applaudissements prolongés.*)

SÉANCE DU LUNDI 12 FÉVRIER 1866

Caisses de Retraites et d'Assurances sur la vie

Messieurs,

Vous venez vous occuper avec moi aujourd'hui plus particulièrement des *assurances sur la vie*, au profit des classes laborieuses, et examiner cette question : Ne serait-

Digitized by Google

il pas utile de compléter la série des institutions de prévoyance qui ont été fondées soit par le gouvernement, soit par les particuliers, dans notre pays, par un système général de petites assurances sur la vie, comme cela a eu lieu en Angleterre en 1864?

Mais avant de vous parler des assurances sur la vie, je demande à revenir sur quelques points qui ont été traités à la dernière séance relativement aux *caisses d'épargne.*

I

En relisant dans le procès-verbal les paroles que j'ai prononcées, j'ai craint de n'avoir pas suffisamment condensé les observations que j'avais à vous présenter sur les caisses d'épargne. Je regretterais beaucoup de n'avoir pas su produire dans vos esprits un intérêt assez intense sur cette question des caisses d'épargne, qui sont en ce moment dans un véritable état de crise. J'ai d'ailleurs à répondre quelques mots à quelques-unes des observations qui ont été produites. Permettez-moi donc de résumer de nouveau ce que j'ai dit des caisses d'épargne. Viendra ensuite la question des assurances.

Nous sommes en présence de l'état de choses que voici : l'épargne est devenue de plus en plus nécessaire, si l'on veut que la démocratie française conserve sa grandeur et sa moralité. Aux États-Unis on n'a pas à craindre de socialisme et de révolution, parce que tout le monde a ou peut avoir la terre. Il faut qu'on puisse dire : En France, tout le monde a l'épargne. Alors il y

Digitized by Google

aura en France moins de révolutions ou de socialisme à craindre. A mesure que la société devient plus démocratique, l'épargne, qui est plus nécessaire, devient aussi plus facile. En effet, l'accroissement du capital est énorme; depuis 50 ans, la part qui se distribue en salaires est prodigieusement accrue ; la possibilité de l'épargne est donc accrue parallèlement; et cependant, en face de ces accroissements, les caisses d'épargne sont en décroissance, elles sont en souffrance, sinon en décadence. Ainsi, l'épargne est plus facile, puisque les ressources sont accrues, et cependant les caisses d'épargne et les autres institutions de prévoyance populaire demeurent stationnaires, ou se développent avec une extrême lenteur.

En nous demandant la cause de ce contraste, nous n'avons pas eu de peine à nous dire que, à mesure que l'épargne devient plus facile, les tentations deviennent aussi plus grandes, les facilités de dépenses et les diversités de combinaisons dans les placements mobiliers deviennent plus grandes. Mais vous êtes convenus avec moi que, si les valeurs mobilières, fonds d'État ou obligations de chemins de fer, présentent plus d'avantages aux petits capitaux, à savoir un intérêt plus élevé et l'espoir d'un accroissement de capital, cependant l'épargne sous son ancienne forme n'a pas cessé d'être spécialement et extrêmement utile. Nous sommes convenus, à la dernière séance, que le genre de services que peut rendre cette institution, c'est de prendre le plus petit capital à l'état de goutte d'eau, et de le former peu à peu, de profiter de ce bon mouvement qui conduit l'ouvrier à porter au guichet de la caisse une toute petite somme, que la caisse d'épargne est seule à rendre ce

Digitized by Google

service, que ce n'est pas seulement un placement, mais un compte courant et surtout un lieu de dépôt où l'homme pauvre et laborieux peut porter avec sécurité son capital, sûr de le retrouver accru d'un petit intérêt le jour où il en aura besoin. Ainsi au point de vue matériel, la caisse d'épargne n'est pas remplacée par toutes les valeurs mobilières. Elle est le réservoir des petits capitaux, elle est l'école primaire de l'économie. Or cette éducation de l'économie n'est pas faite par les placements en valeurs mobilières qui excitent l'esprit de jeu et non l'esprit d'économie, ce qui est fort différent. Ainsi, encore au point de vue moral, la caisse d'épargne n'a pas cessé d'être utile. Pourquoi donc ne se développe-t-elle pas? et quel moyen y aurait-il à employer pour lui rendre la vie et la croissance?

La caisse d'épargne est paralysée par deux défiances réciproques : la défiance de l'État qui craint de devoir un trop gros capital exigible, et la défiance du peuple qui craint de n'être pas remboursé à jour fixe. La naissance de ces deux défiances remonte à 1848.

Je voudrais bien rappeler les faits de cette époque, parce qu'en les rappelant je dissiperai, je l'espère, ce que ces souvenirs ont d'exagéré. Je veux vous prouver deux choses : d'abord l'État avait exagéré le mal et pris peur d'une clientèle très paisible, car le public auquel s'adressent les caisses d'épargne est précisément le plus inoffensif, celui avec lequel on a le moins à craindre d'avoir à s'expliquer. En second lieu, les déposants ont gagné à la crise.

Le 7 mars 1848, parut sur tous les murs de Paris un décret où se trouvaient des phrases magnifiques, sincères assurément, disant que l'épargne du peuple est le

Digitized by Google

dépôt le plus sacré, que la loyauté de l'État ne pouvait pas être mise en doute, qu'il n'était pas juste que l'épargne des riches leur rapportât plus que l'épargne ne rapportait au peuple, et qu'à partir de ce jour l'intérêt de l'argent déposé aux caisses d'épargne serait de 5 au lieu de 4 p. °/₀ Ce décret est du 7 mars, et le 9 mars, deux jours après, on vint dire à tous les déposants déjà surexcités :

« Considérant que le gouvernement déchu a laissé à la république 355 millions à payer aux déposants des caisses d'épargne, et que pour faire face à ce remboursement il n'a laissé que 65 millions en espèces ;

« Considérant aussi que les dépôts élevés sont les dépôts des riches, et que les dépôts des petites sommes sont les dépôts des pauvres;

« Le gouvernement déclare que, au-dessous de 100 fr., on aura le droit d'être remboursé en espèces ; mais qu'au-dessus de 100 francs on sera remboursé en bons du Trésor, et encore ce ne sera que jusqu'à concurrence de moitié, et pour la seconde moitié on sera remboursé d'office en rentes sur l'État au pair. »

Cela s'appelle en bon français la panique, plus la banqueroute. On avait eu tort d'effrayer les déposants en disant qu'on avait à payer 355 millions et seulement 65 millions en caisse : chiffres inexacts, car les valeurs représentatives de ces 355 millions — M. le directeur de la Caisse des dépôts et consignations, qui veut bien m'écouter, le sait mieux que personne — existaient à la caisse ; en sorte que ce n'était pas du tout la situation d'une banque qui a à payer 355 millions et qui n'en possède que 65 ; mais c'était la situation d'une banque qui a dans son portefeuille 300 millions et qui demande à ses

Digitized by Google

créanciers un certain délai pour les réaliser et qui doit les rassurer au lieu de les effrayer.

Et puis seconde faute : on offrait à ces petits déposants de la rente au pair quand elle était à 72 et qu'elle devait bientôt descendre à 64, et des bons du Trésor, dont la réalisation était très onéreuse et très difficile. Après un tel décret, il y eut dans les caisses d'épargne une affluence énorme, surtout à Paris et à Lyon ; mais, chose remarquable, pendant que des déposants s'en allaient demander le remboursement sous le coup de la peur, et d'ailleurs sans aucun désordre, d'autres déposants apportaient dans tous les bureaux de Paris leurs dépôts. Il s'agit là des masses tranquilles, celles qui voient passer les événements sans s'en rendre bien compte, et qui continuent leurs petites habitudes une fois que ces habitudes sont nées. On a vu même pendant les journées de Juin, — excepté deux jours, — les bureaux des caisses d'épargne de Paris et de Lyon recevoir des dépôts.

Ainsi le gouvernement a créé en 1848 la panique dans la population paisible, population qui ne lui aurait pas causé d'embarras. Ce qui est bien prouvé par ce fait que les déposants qui sont venus pendant les jours les plus agités camper rue Coq-Héron et dans les rues voisines et qui ont été obligés d'attendre là leur remboursement, ont subi cette attente sans qu'aucun trouble s'en soit suivi, sans qu'aucune lanterne ait été brisée.

Ce n'est pas tout : une loi est survenue en mai 1848. Cette loi demi-réparatrice, insuffisamment réparatrice, déclara non plus que le remboursement était *facultatif*, mais qu'il était *obligatoire* pour tout le monde, et que tous les fonds déposés à la Caisse seraient transformés en

Digitized by Google

rentes. Or la rente était alors à 72 francs, et la loi déclara qu'on la prendrait à 80 francs. Encore une perte non méritée qu'on faisait supporter aux déposants! Encore une panique nouvelle. On était obligé cette fois de convenir que la caisse suspendait ses payements, et qu'il fallait se contenter d'une rente avec une perte certaine.

Au mois d'octobre un ministre des finances, — celui qui avait fait la loi du mois de mai était M. Goudchaux — au mois d'octobre un ministre des finances dont le nom est peut-être sorti de votre mémoire, M. Trouvé-Chauvel, déclara qu'on avait maltraité les déposants de la caisse d'épargne en les remboursant en rentes à 80 francs et qu'on leur donnerait des bons de compensation représentant la différence entre le cours de 71,65 et celui de 80 francs. Il résulta de cette loi tardive un sacrifice considérable pour l'État, le sacrifice d'une somme qu'on n'aurait pas dû perdre et qui se trouva perdue; mais au moins il y eut une compensation telle que les déposants — ceux qui avaient conservé leurs titres — gagnèrent à la différence, parce que la rente remonta bientôt, et que la paix publique s'étant consolidée, les déposants se trouvèrent avoir été menacés de beaucoup de mal, mais ils ne furent pas frappés; ils durent à M. Trouvé-Chauvel des titres dont ils purent se défaire avec bénéfice.

Il me semble prouvé que, dans cette occasion, dont je ne veux faire peser la responsabilité sur personne, — il y a des moments où l'on est excusable d'être inconsistant, quoique le pouvoir soit tenu à plus de solidité d'esprit qu'il n'en faut demander aux déposants, c'est-à-dire au peuple, — cependant il faut bien convenir, et

Digitized by Google

cela me semble prouvé, que si l'on avait voulu créer la panique après avoir créé dans le premier moment l'espérance, et la surexcitation des désirs, on ne s'y serait pas pris autrement; en sorte qu'il ne faut pas, en parlant de 1848, oublier de rappeler dans quelles circonstances tout le mal s'est produit. Il ne faut pas faire peser dans l'avenir sur les caisses d'épargne les souvenirs d'une époque qui, je l'espère, ne se reproduira pas; mais qui, si elle se reproduisait, trouverait l'expérience acquise et rencontrerait des hommes d'État qui ne seraient pas disposés à recommencer les fautes qui ont coûté un tel sacrifice à l'État.

La panique produite au sein des populations paisibles s'est à peu près dissipée. En effet, depuis que la caisse d'épargne a rouvert ses guichets, cette population est venue y apporter ses économies. La caisse de Paris entrait pour 112 millions dans les 355 millions dus par l'État à toutes les caisses d'épargne de France, en 1848. A l'heure qu'il est, il y a dans les caisses d'épargne 480 millions, dont 80 millions à Paris. Ainsi, depuis 1848, la confiance du peuple est revenue, mais la confiance de l'État n'est pas revenue. Chose singulière! ce sont les déposants qui ont repris confiance, et l'État est resté jusqu'ici incurablement aveuglé par cette défiance envers une institution dont il avait contribué largement à préparer le malheur.

Depuis 1848, il y a eu trois ou quatre lois sur les caisses d'épargne. Or, si vous les suivez une à une, vous verrez que toutes ont tendu à restreindre et à entraver les caisses d'épargne et à prendre des garanties contre elles. Les caisses d'épargne ont été créées en 1818 sous l'inspiration et l'influence de MM. Benjamin Delessert, La

Digitized by Google

Rochefoucauld, Casimir Périer. Il y a une première loi de 1823, loi ou ordonnance qui donne 4 p. °/₀ d'intérêt et qui permet d'élever les dépôts jusqu'à 2,000 francs; puis une loi de 1835 porte les dépôts jusqu'à 3,000 francs; une ordonnance intermédiaire avait permis d'élever l'intérêt jusqu'à 4 1/2 p. °/₀.

Après 1848, vint en 1851 une loi qui réduisit le maximum des dépôts à 1,000 francs; mais cette loi de 1851, en réduisant à 1,000 francs le maximum des dépôts, avait relevé l'intérêt à 4 1/2 p. °/₀. Il y a eu depuis un décret de 1853 qui, sans augmenter le maximum, a réduit à 4 p. °/₀ l'intérêt. Ainsi, tandis que les déposants apportent depuis 1848 aux caisses d'épargne 480 millions, le gouvernement persévère dans sa défiance, et à l'heure qu'il est il ne paye que 4 p. °/₀ et n'autorise qu'un maximum de 1,000 francs. Notez que sur ces 4 p. °/₀ on prélève les frais, lesquels, pouvant être d'un quart ou d'un demi p. °/₀, font tomber les 4 p. °/₀ à 3 3/4 p. °/₀ ou 3 1/2 (et même, à Paris, 3 1/4), en sorte que la caisse d'épargne demeure sous le coup de la défiance de la part de l'État, les déposants ne demandant pas mieux que d'augmenter leur prévoyance et l'État continuant à renfermer la caisse dans des bornes où elle peut à peine se mouvoir.

On a agi très différemment à l'égard de la caisse des retraites pour la vieillesse. Cette institution, fondée en 1850, a été encouragée par des lois successives; elle ne servait d'abord que des pensions de 600 francs; elle a été autorisée successivement à élever ces pensions à 1,000, à 1,200 et à 1,500 francs par des lois subséquentes. Il n'y a pas une de ces lois, pas un exposé de motifs, pas un rapport, qui ne soit venu dire que les chiffres de 600 fr.,

Digitized by Google

de 1,000 francs, de 1,200 francs, n'étaient plus en rapport avec ce que gagnait l'ouvrier, et qu'il y avait lieu, à cet égard, de suivre le développement de la richesse publique. Pourquoi ce qui a paru vrai pour la caisse des retraites ne le serait-il pas pour la caisse d'épargne?

Une seconde cause sur laquelle j'appelle votre attention arrête le développement des institutions qui nous occupent : il est bien prouvé par l'expérience que la caisse d'épargne, institution libre, quoique dans les mains de l'État, mais réduite pour s'étendre aux simples forces de la libre initiative, ne pouvait pas aller très loin. *Comptabilité* compliquée, *accessibilité* universelle, *responsabilité* considérable, voilà trois conditions qui dépassent les forces de l'initiative privée. A Genève, à Milan, en Hollande, à Hambourg, les caisses d'épargne sont des banques, une institution de crédit, une affaire de gain. Il n'en est pas ainsi en France : c'est une bonne œuvre. Or, pour une bonne œuvre, on ne s'impose pas une responsabilité de 500 millions. Donc les caisses d'épargne ne vont pas loin, parce que la responsabilité effraye.

Ajoutez que la *comptabilité* est compliquée bien plus que l'on ne peut le supposer. La caisse d'épargne de Paris est administrée avec des précautions qui la mettent à l'abri de tout sinistre, et son système, peut-être un peu compliqué, est certainement très bon, puisque le gouvernement l'a étendu à toutes les caisses d'épargne de France. Eh bien! dans la ville de Paris la comptabilité de la caisse est presque inextricable : il y a deux comptes pour chaque déposant; il y a de plus un compte divisionnaire par mille. On ne pourrait pas arriver à un bilan, à un contrôle, si on n'avait pas établi ces deux comptes par déposant et le compte divisionnaire par mille;

Digitized by Google

et tous ces comptes doivent à la fin s'équilibrer pour faire la balance. De plus il y a un service de rentes énorme. Depuis qu'on a forcé les déposants à se contenter de rentes, la caisse est obligée de faire le service des rentes pour 12,000 rentiers; et depuis que le ministre des finances a organisé le payement par trimestre, il faut que la Caisse d'épargne fasse par trimestre 24,000 écritures; et comme il y a quatre trimestres, cela fait 96,000 écritures rien que pour le service de ces rentes. Il en résulte que quand la Caisse de Paris veut augmenter son personnel, ses succursales, le tant pour cent qui lui est alloué ne suffit plus, et elle est arrêtée là où nous voudrions précisément qu'elle s'étendît. Il y a des circulaires de ministres qui disent à la caisse : « Ayez des succursales, multipliez-les, ayez-en trente, ayez-en quarante. » Mais la caisse ne peut pas augmenter son accessibilité sans augmenter ses frais. Avec le maximum de 2,000 francs, les sommes qu'elle avait entre les mains étaient assez considérables pour que les frais pussent se répartir sur un plus gros capital : c'étaient 112 millions pour Paris sur un chiffre total de 355 millions pour toutes les caisses de France. Maintenant c'est 80 millions pour un chiffre total de près de 500 millions. Tout le surplus est fait par les provinces. La caisse, outre le service des petits rentiers qu'elle est obligée de faire, a encore celui de la Société du prince impérial et d'autres institutions qui sont venues s'y joindre.

On dit aussi aux caisses départementales : Faites des succursales; elles ne le peuvent pas; puisque ce serait augmenter leurs frais, et ces frais sont bornés dans les limites étroites où le gouvernement leur permet de les recevoir.

Digitized by Google

Ainsi, je le répète, les Caisses d'épargne, telles que nous les avons en France, ne suffisent pas dès que la *comptabilité* la *responsabilité* et l'*accessibilité*, réclament des forces supérieures aux forces des simples particuliers; elles ne sont capables que d'un certain développement; au delà, elles s'arrêtent ou succombent.

C'est là un mal qui sort des caisses elles-mêmes, c'est-à-dire qui tient à leur organisation. On est obligé de s'adresser à quelqu'un qui ait le bras plus long et des moyens que les Caisses n'ont pas. C'est même la meilleure réponse que je puisse faire à l'observation de l'honorable M. Foucher de Careil, qui citait les caisses de Genève, de Milan, de Hollande et de Hambourg, lesquelles sont des caisses particulières et bonnes tant qu'il s'agit de 10 ou 20 millions. En France même on va jusqu-à 30 et 40 millions; les forces des particuliers y suffisent. Mais au delà, mais quand ces proportions sont dépassées, il faut que l'État intervienne; et c'est ce qui est arrivé en Angleterre. La petite ville de Rochdale, si connue par ses *pionniers*, a fait une banqueroute de 1,400,000 francs et fait perdre plus de 50 % à ses déposants.

Ainsi la responsabilité effraye les caisses d'épargne privées dès qu'un certain chiffre a été atteint, et c'est la même chose en Angleterre qu'en France.

Quant à la comptabilité, vous savez qu'en Angleterre on cherche moins qu'en France la perfection de la comptabilité; mais en Angleterre il a fallu aller devant les tribunaux, parce que la comptabilité était en désordre.

De même pour l'accessibilité : en Angleterre, il s'est formé des caisses d'épargne dans les grandes villes; mais quand on a voulu descendre jusqu'aux derniers hameaux, on s'est adressé à l'État.

Digitized by Google

S'il en est ainsi, il me semble que nous ne pouvons pas ne pas accepter que l'État s'occupe des Caisses d'épargne, qu'il tient déjà en tutelle de tous les côtés. Elles ne peuvent pas naître sans lui, elles ne peuvent pas modifier leur taux d'intérêt sans lui; elles ont tous les inconvénients de son intervention sans en avoir aucun des avantages. L'avantage d'être entre les mains de l'État, ce serait d'avoir un centre énergique et une universalité extrêmement diffuse. Elles n'ont ni l'un ni l'autre; elles sont entre les mains de l'État pour ce qui peut les gêner et non pour ce qui peut les servir. Demandez aux caisses d'épargne des départements si elles ont un centre, elles n'en ont pas. Il y a un sous-chef de bureau dans un ministère, mais il n'y a pas de centre. En même temps il n'y a pas de diffusion : 400 caisses d'épargne, dont la plupart dans les grandes villes, voilà tout ce qu'on a pu ouvrir de réservoirs à la prévoyance en France. Je respecte le principe qui veut qu'on laisse à l'initiative privée tout ce qu'on peut lui laisser. Mais ici c'est une nécessité de la situation de s'adresser à l'État pour aller plus loin.

Stuart-Mill, un économiste qu'on n'accusera pas de faire une part trop large à l'État, a reconnu ces trois principes : 1° Il faut que l'État fasse ce que les particuliers ne peuvent pas faire, et, réciproquement, il faut que les particuliers fassent ce que l'État ne peut pas faire; 2° il faut que l'État se charge de ce que les particuliers n'ont pas d'avantages à faire; enfin 3° l'État doit intervenir lorsque, au lieu de supprimer par son intervention l'initiative privée, il la provoque. Or c'est ici le cas : l'État intervient ici, pourquoi faire? pour provoquer l'initiative. Il se fait ici l'initiateur, le promoteur, de l'initiative privée; c'est une provocation à l'indé-

Digitized by Google

pendance, c'est une grande école de décentralisation individuelle, dans le bon sens du mot, qu'il vient ouvrir. Il centralise et réunit quelques employés; mais l'initiative privée, mais l'effort libre et individuel, il le provoque, et, bien loin que son intervention soit une absorption, il n'intervient ici que pour vous apprendre à se passer de lui. S'il parvient à faire des hommes économes, il y aura moins d'indigents. Or vous ne vous étonnerez pas que l'État s'occupe de l'indigence; comment donc lui refuser de s'occuper de la prévoyance! Bien loin d'être contraire à la liberté, une telle intervention ne peut que répandre en tout lieu des semences de liberté, de foi, de vertu, d'élévation morale.

Je crois qu'il était nécessaire d'ajouter ces observations à celles que vous m'aviez permis d'exposer à la dernière séance, sur l'état et les besoins des caisses d'épargne. Un mot encore sur les caisses de retraite, puis nous parlerons des assurances.

II

Je passserai vite sur la question des Caisses de retraite. Nous en avons parlé déjà; il n'y a qu'à les faire connaître; on n'imagine pas qu'elles puissent être organisées mieux qu'elles ne le sont, que le chiffre de la pension doive être augmenté, que les frais soient moins considérables. On comprend qu'elles n'attirent pas du premier coup, parce que le dialogue qui s'établit entre le déposant et le receveur n'est pas attrayant : « Nous nous don-

Digitized by Google

nons rendez-vous dans cinquante ans. » Il n'y a pas là grand attrait pour l'imagination. Maintenant la caisse des retraites n'est qu'à l'état de plantation récente en quelque sorte; elle commence à lever. Quand elle aura quelques centaines de mille pensionnaires, ils lui serviront d'enseignes. Il n'y a pour le moment qu'à la rendre plus connue : c'est ce qui aurait lieu si elle avait pour intermédiaires les bureaux de poste, comme en Angleterre. Jusqu'à présent elle sert de caisse de retraite aux grandes compagnies privées, qui n'ont pas osé se charger elles-mêmes de créer des retraites à leurs employés, trop peu nombreux pour que l'on puisse établir sur leur tête des calculs certains. La caisse des retraites de l'État est venue donner de la sécurité à ces institutions, elle a provoqué la formation de caisses de retraite particulières, et en cela elle a rendu un grand service; mais elle n'est pas encore arrivée aux particuliers. Il n'y a que cinq déposants sur cent qui soient des particuliers venant verser spontanément. Donc il y a encore une éducation à faire, il y a encore une propagande à réaliser. C'est la seule observation que je voulais présenter sur la caisse des retraites.

III

J'en viens enfin à demander s'il n'y aurait pas lieu de rajeunir un peu ces formes de la prévoyance, et de les compléter en nationalisant dans notre pays une institution qui est extrêmement développée en Angleterre et aux États-Unis : je veux parler des *assurances sur la vie*.

Digitized by Google

On est tout à fait surpris quand on étudie ces questions, de voir qu'en Angleterre les assurances atteignent un chiffre de près de 4 milliards. Je ne me rappelle pas exactement le chiffre des assurés; mais des centaines de mille personnes s'adressent aux assurances sur la vie. Cela est pratiqué depuis près de deux siècles. Aux Etats-Unis, où l'usage est plus récent, le chiffre des assurances n'atteint pas comme en Angleterre 4 milliards, mais les assurances ont pris un développement énorme pendant la dernière guerre, parce que la vie était plus exposée. Il a été versé près de deux milliards dans les caisses des assurances sur la vie. Tel est le développement rapide qu'a pris aux États-Unis cette forme ingénieuse de la prévoyance. Chez nous au contraire, si l'on consulte les directeurs des compagnies d'assurances, sur 18 compagnies existantes, le capital ne dépasse pas 150 millions. Il est donc bien évident que la France ne sait pas ce que c'est que les assurances sur la vie.

Il est tout à fait digne d'une société comme la vôtre de populariser cette institution et de la rendre plus accessible. C'est très beau d'épargner, de mettre ses économies dans son tiroir, de prévoir pour la vieillesse; cela suppose une intelligence développée, et c'est un acte de vertu très honorable. Mais enfin ce sont des calculs, je ne dis pas égoïstes, parce que quand un père de famille prévoit ainsi, il prévoit pour tous ceux qui l'entourent, mais ce sont des calculs rétrécis. Il faut prévoir au delà de son existence; il faut, et c'est ce que nous faisons tous, assurer l'avenir de sa veuve et de ses enfants; tous, nous regardons cela comme le devoir le plus sacré et le plus doux.

Si nous parvenions à le faire pour l'ouvrier, si nous

Digitized by Google

pouvions assurer à la veuve de l'ouvrier une rente, je crois que nous aurions soulagé son existence d'un poids affreux. Mon Dieu! je ne cherche pas à faire du pathétique au milieu d'hommes pratiques, au milieu des chiffres; mais il n'y a pas un de nous qui n'ait vu quelquefois, — je ne crains pas d'exagérer, — qui n'ait vu la larme couler de l'œil de l'ouvrier sur ses outils en regardant ses bras qui faiblissent. « Sans doute, se dit-il, tout va bien jusqu'à présent; mais après moi quel sera le sort de ma femme et de mes enfants? » C'est un poids affreux qni pèse sur l'existence de l'ouvrier, poids dont la caisse d'épargne et la caisse des retraites ne le soulagent pas entièrement.

Vous avez réfléchi sur la merveille de l'assurance maritime, dont l'usage a été comme une seconde invention de la boussole. Il est merveilleux qu'un seul particulier puisse exposer aux flots un patrimoine tout entier; mais mille de ses semblables garantissent le salut, la conservation de ce patrimoine; c'est une admirable institution, qu'on puisse exposer des millions, des milliards même, appartenant à deux, trois, à quelques individus, parce qu'autour d'eux il se sera formé un groupe de leurs semblables qui les assurent contre les risques possibles de la traversée. C'est une application aussi intéressante que la boussole, ou au moins qui s'ajoute à la boussole pour expliquer le grand développement de la navigation maritime qui s'est opéré depuis quelques siècles. L'assurance sur la vie n'est pas une assurance pour le patrimoine. C'est quelque chose de plus sacré : c'est une assurance contre les torts matériels causés par la mort d'un chef de famille. Une fois cettte institution bien fondée en France, comment ne s'y développerait-elle pas et n'y de-

Digitized by Google

viendrait-elle pas populaire ? Cela vaut mieux que les caisses de retraite : sans délai, aussitôt après la mort, l'assurance entre en exercice, et la famille est sauvée. Cette considération doit frapper les hommes charitables qui veulent assister les pauvres, et votre Société n'a pas d'autre but. Il n'y a pas un de vous qui ne sache que la mort est la plus grande pourvoyeuse de la misère. La vraie misère, c'est celle de la veuve et des enfants. La veuve et l'orphelin, depuis les livres sacrés jusqu'au Code civil, c'est la chose la plus sacrée que l'homme ait à considérer au point de vue charitable ; l'assurance en faveur de la veuve et de l'orphelin est la forme de la prévoyance la plus respectable et la plus digne d'être popularisée.

On est surpris que cela ne soit pas compris en France ; on est encore plus surpris que cela paraisse être défendu. Le contrat d'assurance a été réprouvé d'abord, défendu ensuite, vous le savez, et il paraît l'être encore aujourd'hui ! Vous savez les discussions qui se sont élevées naguères dans le sénat à l'occasion d'un crime épouvantable (*procès de la Pommeraye*). Un célèbre jurisconsulte, M. Dupin, a déclaré que l'assurance sur la vie était un contrat illicite. En compulsant nos lois, on voit comme une conjuration des jurisconsultes contre les assurances sur la vie. Il y a un vieux brocard, — passez-moi ce mot qui sent l'école de droit, — il y a un vieux brocard qui dit : « *Liberum corpus æstimationem non accipit :* On n'estime pas la vie d'un homme libre. » C'est une chose qui n'est pas dans le commerce. Ce vieux brocard a inspiré toutes les dispositions légales qui se sont succédé à cet égard de siècle en siècle, à partir de l'*ordonnance sur la marine* qui dit qu'on peut assurer toutes choses, même les nègres, mais pas la vie des hommes.

Digitized by Google

Cette ordonnance de la marine est de 1681. A la suite de cette ordonnance, vous voyez les jurisconsultes les plus vertueux, comme Pothier, déclarer qu'il est parfaitement illicite et immoral d'assurer la vie d'un homme. Vous voyez, au moment de la promulgation du code civil, le grave et illustre Portalis, rapporteur du titre sur les contrats aléatoires, dire qu'on a permis les rentes viagères bien qu'elles pussent donner naissance à des calculs immoraux, mais que les assurances sur la vie ne sont pas permises, parce que la vie des hommes n'est pas dans le commerce, parce qu'elle ne peut pas être l'objet d'une spéculation.

Vous lisez enfin dans le code de commerce, moins théorique que le code civil, un certain article 334 qui porte : « On ne peut assurer que les choses estimables à prix d'argent. » Ce sont les expressions mêmes de l'article. Le rédacteur qui fit l'exposé des motifs dit explicitement : « Il n'y a pas de doute sur cet article, la vie des hommes n'a pas été jugée pouvoir être l'objet d'un contrat. »

On est extrêmement surpris, à côté de ces lois persévérantes et encore en vigueur, et que les tribunaux peuvent appliquer, de voir tous les théologiens, qui devraient être plus scrupuleux que les jurisconsultes, applaudir tous aux assurances sur la vie et les déclarer très licites. Les assurances, en effet, sont depuis très longtemps en pratique à Rome, où il était même d'usage d'assurer la tête d'un évêque nouvellement nommé. Tous les théologiens nous disent d'une commune voix et avec beaucoup de bon sens : « On n'assure pas la vie d'un homme ; on répare seulement le tort, le dommage qui est causé par sa mort. »

Digitized by Google

On est encore plus surpris quand, après les théologiens, on consulte la jurisprudence des tribunaux, de les voir depuis très longtemps regarder comme licites les assurances que la loi continue à regarder comme illégales. Il y a des hommes considérables, comme M. Dupin, qui sont venus tonner contre les sociétés d'assurances, et les lois financières moins scrupuleuses, lois signées par M. Dupin lui-même quand il présidait la chambre, ont laissé passer les contrats d'assurance.

L'administration les a permis; car il a fallu aller devant le conseil d'État pour avoir l'autorisation de former une compagnie d'assurances. Depuis Louis XVI jusqu'à nous, toutes les demandes en autorisation, quand elles le méritaient, quand le rapport était favorable, ont été accordées.

Il y a donc eu, dans notre pays, un certain malentendu sur les assurances entre les jurisconsultes et la pratique. La pratique est même venue pour ainsi dire forcer la main aux jurisconsultes. A quoi cela tient-il? A ce que les assurances pouvaient être autrefois l'objet d'un contrat immoral, d'une gageure expresse. Ainsi, on raconte que le carrossier de M. Pitt s'était fait assurer une somme sur la tête de M. Pitt, qui ne payait pas ses dettes. C'était prudent, mais très immoral, parce qu'il pouvait y avoir intérêt à faire échoir plus tôt la date de l'ouverture de l'assurance.

Ces contrats étaient surtout plus dangereux, alors que les mathématiques n'étaient pas aussi avancées qu'aujourd'hui. En effet, depuis Pascal, depuis que le calcul des probabilités a pu être appliqué à la vie des hommes, on a des éléments mathématiques pour apprécier ces contrats d'assurance. Les tables de mortalité de Deparcieux et de

Digitized by Google

Devillars sont devenues d'un usage courant ; on peut s'en servir avec une grande sécurité, quand il s'agit d'un grand nombre d'individus, en sorte que les mathématiques sont venues combattre et vaincre les jurisconsultes, et que, grâce aux tables de mortalité, le contrat d'assurance est entré dans les mœurs et est devenu licite, parce qu'il repose sur des calculs certains.

Maintenant, puisque nous avons des sciences mathématiques qui permettent de fonder sur une base sérieuse le contrat d'assurance, et puisque nous avons l'exemple des États-Unis et de l'Angleterre, pourquoi ne pas l'introduire chez nous au nombre des institutions de prévoyance populaire?

Les compagnies qui s'occupent d'assurances sur la vie répondent : « C'est ce que nous faisons ; il n'y a pas besoin d'autres que nous pour populariser le contrat d'assurance en France. » Et, en effet, il y a pour cela en France des combinaisons extrêmement variées, plus ingénieuses qu'on ne pourrait le croire. Le contrat d'assurance sert particulièrement à assurer l'existence de la femme après la mort du mari. Il sert aussi, pendant la vie, à former une dot, à doter des enfants qui, sans cela, n'auraient pas de dot. On comprend très bien qu'un fonctionnaire qui a un traitement élevé, mais qui n'a pas de fortune personnelle, assure sa vie de manière à ce qu'après sa mort, sa veuve, habituée à un certain train de vie, n'ait pas à en déchoir. On comprend aussi qu'un père de famille accorde sa fille à un gendre qui est capable, mais sans fortune, lorsque celui-ci se fait assurer et apporte en dot un contrat d'assurance. Il y a mille combinaisons dans lesquelles je ne veux point entrer, qui sont aujourd'hui d'une application journalière.

Digitized by Google

Les compagnies d'assurances font donc cette réponse quand on leur parle d'assurances sur la vie, quand on propose leur diffusion; elle répondent : Nous y suffisons; l'éducation du public se fait lentement sans doute, mais elle se fait.

C'est aussi ce qui était opposé à M. Gladstone, en 1864, lorsque, ayant ouvert une enquête sur cette question, il constata que d'une part les compagnies d'assurances n'étaient pas toutes respectables, et d'autre part que les compagnies respectables ne faisaient pas les petites assurances. L'expérience vint à cet égard lui apporter un fait pratique : l'administration des postes voulant faire assurer ses facteurs, on s'adressa pour cela aux plus anciennes compagnies, celles qui existent depuis la reine Anne. Aucune n'y consentit. Elles ne voulurent pas faire ces petites assurances, n'y trouvant, déclaraient-elles, aucune espèce de profit. Il fallait autant de papiers, d'écritures, de temps, de soins, de peines, pour les petites assurances que pour les grosses. Elles refusèrent donc d'assurer les employés des postes. M. Gladstone constata aussi que sur 300 compagnies il y en avait à peu près un tiers qui avait fait de mauvaises affaires, et il constata que dans ce tiers se trouvaient surtout celles des compagnies d'assurances qui parcouraient les campagnes par leurs agents et affichaient leurs contrats sur les murs pour attirer les petits capitaux.

Il en conclut que les compagnies d'assurances n'étaient pas accessibles au peuple, et qu'il fallait que l'État intervînt pour les faire descendre dans les classes inférieures, et il ne craignit pas d'attacher son nom à une loi toute contraire aux habitudes de ce grand pays, d'entrer lui-même dans l'étude pratique des combinaisons des assurances

Digitized by Google

sur la vie, de faire une campagne en règle et dans la presse et à la tribune, de prononcer trois ou quatre discours très remarquables au Parlement pour aboutir à la loi de 1864 dont j'ai là le texte, loi qui fait l'État anglais assureur, dans tous les bureaux de poste, jusqu'à concurrence de 2,500 francs. J'ai, sur ce sujet, entre les mains une lettre que M. Gladstone m'a fait l'honneur de m'écrire, parce que je lui avais posé quelques questions, lettre où il me dit qu'après une première émotion, cette mesure est devenue très populaire, et qu'elle a été parfaitement agréée par les compagnies d'assurances elles-mêmes, parce qu'elles reconnaissaient qu'elles trouvaient dans l'État, non pas un concurrent, mais un complément, parce que l'État, en répandant la notion des assurances, leur amenait des clients ; en faisant faire de petits contrats, cela en déterminait d'autres; on en causait entre soi, on en parlait dans les familles, on se communiquait les avantages qu'on y trouvait; bref, les compagnies anglaises constatent que le gouvernement leur a ainsi rendu service.

Ainsi donc, voilà une institution de prévoyance qui n'existe point en France. Eh bien! puisque les caisses d'épargne et de retraite sont dans une espèce de crise, dans un état fâcheux; puisque le gouvernement s'en préoccupe aussi bien que les hommes de cœur qui m'écoutent, ne serait-ce pas le cas d'émettre le vœu qu'on popularisât l'épargne par cette forme nouvelle, et qu'on ajoutât les caisses d'assurances aux caisses d'épargne? A cet égard, une initiative a été prise, et par un fonctionnaire très élevé, M. Julien, qui est l'un des directeurs du ministère du commerce; il a proposé un projet d'assurances sur la vie. L'exemple est venu aussi de la caisse des re-

Digitized by Google

traites; vous savez qu'à la caisse des retraites, on peut aliéner son capital, mais on peut le réserver aussi; le dépôt avec réserve de capital est une sorte d'assurance sur la vie. L'exemple de la caisse des retraites et l'initiative de M. Julien ont fait naître un projet très curieux, que j'ai entre les mains et que je tiens à la disposition de ceux d'entre vous qui voudraient le consulter. Ce projet a été l'objet d'un rapport favorable de M. Devinck. Cette double initiative a commencé à mettre les pouvoirs publics et l'opinion sur la trace de cette institution.

Il serait vraiment digne de vous de seconder cette initiative, et d'émettre le vœu que les assurances sur la vie deviennent une forme de la prévoyance en France, et j'ajoute, d'émettre aussi le vœu que l'État fût assureur pour les petites sommes.

Je suis convaincu que dans l'avenir l'assurance pourra être l'objet de l'initiative privée, et que les compagnies qui, à l'heure qu'il est, ne descendent pas au-dessous de 5,000 francs, voudront entrer dans une voie plus large. Mais jusqu'à présent elles ne le font pas : il faut donc que l'État commence en France. Je crois qu'en allant jusqu'à 2,000 ou 2,500 francs, comme en Angleterre, il ne s'exposera pas aux objections colossales que doit entraîner cette proposition de l'*État assureur*. Il y a longtemps que cette question a été jetée dans le public. J'avoue que je suis de ceux qui ne veulent pas de l'État assureur. Je ne comprends pas l'État poursuivant les incendiaires et assureur contre l'incendie; l'État juge et partie; l'État assureur maritime, assurant des marchandises en pays étranger; l'État assurant contre les risques de guerre, quand c'est lui qui déclare la guerre. Je ne comprends pas tout cela : je ne suis donc pas suspect de

Digitized by Google

partialité en faveur de la théorie de l'assurance par l'État. Cette théorie a été réfutée avec beaucoup de force et de sagacité par un homme très compétent, l'honorable M. de Courcy, l'un des directeurs de la caisse d'assurances générales.

Je suis de l'avis de son livre, et je ne viens pas du tout vous demander que l'État soit assureur général, surtout assureur obligatoire de personne, pas même assureur facultatif. Je viens lui demander de glaner dans le champ si large des assurances, et d'être assureur des petits, puisque personne ne déclare vouloir l'être. Je n'insisterai pas davantage sur cette idée, parce que je voudrais que la discussion s'ouvrît. Permettez-moi seulement de me résumer en quelques mots, de manière à vous présenter quelques points particuliers sur lesquels vous puissiez émettre un vote :

Les institutions de prévoyance demandent à être reliées les unes aux autres. Je voudrais que ce lien existât entre les caisses d'épargne et les caisses de retraites et d'assurances, et que ce lien fût entre les mains de l'État, parce que je ne vois pas, dans la situation de nos mœurs en France, quelqu'un qui puisse s'en charger, qui veuille accepter cette responsabilité et parce que je vois d'autre part succomber ceux qui se sont chargés de ce fardeau.

Je voudrais aussi que l'État, en prenant la responsabilité de ces institutions, les soumît à une comptabilité centrale qui serait la garantie la plus complète pour les déposants, et qu'il se servît des bureaux de poste comme je l'ai expliqué à notre dernière réunion et comme cela a lieu en Angleterre. Si ce n'est pas l'État qui s'en charge, il est évident qu'on n'obtiendra pas cette diffu-

Digitized by Google

sion par les bureaux de poste. Nous ne pouvons pas espérer qu'on mette les bureaux de poste à la disposition d'une institution privée. Il faut que l'État soit le maître et qu'il ait lui-même la comptabilité centrale.

Je demanderais encore, en ce qui concerne les caisses d'épargne, que la Caisse des dépôts et consignations ne fût pas seulement, comme elle est maintenant pour elles, un canal qui conduit toutes les épargnes populaires successivement au Trésor; mais qu'elle fût autorisée à faire profiter les déposants de tous les bons placements dont nous profitons, nous, classes plus riches. Je voudrais qu'elle pût ainsi placer les deux tiers des fonds déposés. Je dis les deux tiers, parce que c'est le chiffre indiqué par l'expérience : il n'y a guère que le tiers des fonds dont on demande le remboursement même dans les moments de panique. La caisse des dépôts et consignations placerait donc en rentes, en fonds sur l'État, en valeurs garanties par l'État, obligations de chemins de fer et autres bons placements, et je voudrais qu'elle fût autorisée à opérer certains prélèvements sur l'intérêt plus élevé qu'elle recevrait sur ces valeurs, de façon à s'assurer une certaine réserve pour faire face aux exigences au moment des réalisations, des remboursements. Car si la caisse des dépôts et consignations se bornait à faire ce que fait la caisse d'épargne, on n'aurait fait que changer de rive de la Seine; la comptabilité n'aurait fait que changer de main. Je voudrais, je l'avoue, que, pour la garantie de l'État comme pour l'avantage des déposants, on coupât un peu les lisières et qu'on permît à la caisse des dépôts d'être plus libre dans ses mouvements pour le placement des sommes que lui apporterait la prévoyance populaire. Ce système a été dé-

Digitized by Google

veloppé dans un écrit d'un financier aussi honorable qu'habile, M. Bartholoni.

Je voudrais que la caisse d'épargne continuât à servir de caisse de compte courant et à rembourser à vue. Je n'admettrais pas ce qu'admet la loi belge, des échéances échelonnées pour le remboursement. La loi belge dit d'avance aux déposants : Nous vous rembourserons votre argent dans les conditions suivantes : s'il survient des crises, vous attendrez pour une certaine somme trois mois, pour une autre six mois, pour une autre une année. Cela peut éloigner les déposants, accélérer les crises, exaspérer les esprits; dans un moment de panique, on demandera avec plus d'impétuosité.

Je trouverais au contraire tout naturel — je vous soumets cette idée — qu'on offrît d'avance au déposant la possibilité d'être remboursé en rentes ou en espèces, mais avec un certain avantage. Ainsi on lui dirait : On vous remboursera soit le capital qui vous rapportait 4 francs, soit une rente, mais une rente de 5 ou 6 francs. Je voudrais qu'on lui offrît l'alternative d'être remboursé en rentes ou en espèces, mais à la condition que le chiffre en rentes fût plus élevé que celui qui est payé pour la somme inscrite.

Je voudrais encore que la Caisse des dépôts et consignations fût autorisée à recevoir dans tous les bureaux de poste de l'Empire les contrats de rentes viagères ou les contrats d'assurances, et puis je m'en rapporterais à l'État, de manière à ce que la comptabilité fût plus simple et que, les frais étant diminués, l'intérêt fût plus élevé. Il est évident que 3 1/4 p. $^0/_0$ c'est très peu de chose, et que cette question de l'élévation d'intérêt agit plus que la question de sécurité. Il est d'expérience que ce sont les gros intérêts qui attirent les petits capitaux. Ce n'est pas un trop

Digitized by Google

gros intérêt que 4 p. °/₀ ; 3 p. °/₀ c'est trop peu. J'attendrais donc de cette transformation une élévation d'intérêt ; et enfin je demanderais que le maximum des dépôts fût élevé à 2,000 francs, et je ne m'en effrayerais pas. Pourquoi ? parce que je trouve que la caisse d'épargne est dans les mêmes conditions que toutes les autres institutions analogues. La Banque de France n'est pas dans de meilleures conditions. Personne ne songe à obliger la Banque de France à rembourser dans des paniques. La Banque de France a des garanties, elle a des valeurs représentatives beaucoup moins considérables que celles de la caisse d'épargne. Elle est soumise à des remboursements de bien plus grosses sommes à la fois. Je crois donc que la panique qui n'existe pas pour la Banque de France ne doit pas exister davantage pour la caisse d'épargne.

Je crois d'ailleurs qu'il se fait une certaine éducation à cet égard dans le pays. Ainsi, quand on lit l'histoire, on voit que la guerre d'Espagne a suffi pour exercer une panique. La menace de la guerre d'Orient a produit le même effet. Mais la guerre de Crimée et la guerre d'Italie n'ont pas donné d'inquiétudes. Il se fait donc une éducation dans le public honnête : car, je le répète, c'est l'élite de la population qui dépose ainsi ; il se fait, dis-je, dans ce public honnête une éducation qui le rend moins accessible à une grande panique.

En finissant, je me borne à vous dire qu'il faut fonder les institutions de ce monde comme si l'on devait vivre toujours. C'est trop notre habitude en France, quand nous sommes malades, de nous mettre au régime pour toute notre vie. Je me rappelle ce que répondait un Anglais au directeur de la caisse d'épargne de Paris qui lui disait : « Vous devez être bien effrayé de cette diffusion des in-

Digitized by Google

stitutions de prévoyance, qui ont accumulé dans les caisses 1,300 millions. — Je n'ai pas l'habitude, répondait-il, de faire entrer dans mes prévisions le déluge universel. »

Eh bien ! quand les épargnes populaires en France seront à 1,300 millions, nous pourrons commencer à nous effrayer. On n'a pas cette peur en Angleterre.

Mais il y a une véritable contradiction à déclarer que le temps de la caisse d'épargne est fini, et à avoir peur d'elle. Si vous croyez que les épargnes vont aux valeurs mobilières, alors ne craignez pas de les voir s'accumuler au Trésor. Il ne faut pas apporter à la fois les deux affirmations : car elles se contredisent. Il ne faut pas craindre la responsabilité et les sacrifices, quand il s'agit d'amener à l'épargne toute une population. Je crois que les sacrifices qu'on vous demande pour l'instruction primaire ne vous inquiètent pas, vous les faites avec plaisir. Je vous demande la même bonne volonté, la même confiance pour le progrès si désirable de l'épargne populaire.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA MANUFACTURE

DES

GLACES DE SAINT-GOBAIN

DE 1665 A 1865[1]

Au mois d'octobre 1665, le roi Louis XIV, sur le rapport de Colbert, accorda un privilège pour l'établissement de l'industrie des glaces en France.

Au mois d'octobre 1865, la Compagnie qui tire son origine de cet acte royal en a célébré le deux-centième anniversaire.

Peu de compagnies commerciales peuvent faire remonter les annales de leurs établissements jusqu'à deux siècles en arrière. Il m'a paru intéressant de suivre, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours, dans une même industrie, longtemps privilégiée et maintenant soumise au droit

1. Archives de la Compagnie de Saint-Gobain, contenant les procès-verbaux depuis 1696, un manuscrit de M. Deslandes, directeur, de 1756 à 1789, l'acte de société de 1702, le texte des lettres patentes de 1665, 1683, 1688, 1695, 1702, 1757, 1785, et de tous les arrêts relatifs aux diverses Compagnies. — Pièces recueillies après la mort du marquis de Sainte-Fère, par M. Boutron, administrateur. — Notes diverses communiquées par MM. de Fresne, de Kersaint, Desrousseaux, administrateurs, Bivert, directeur général, Fain, secrétaire du conseil, Chatelain, archiviste, etc. — *Les grandes usines de France,* 1862, livraisons 41, 42, 43, etc.

Digitized by Google

commun, longtemps mystérieuse et maintenant publique, longtemps réservée au luxe et maintenant usuelle, la transformation des lois, des procédés, des prix, de la condition des ouvriers. Des documents authentiques, presque tous inédits, m'ont permis de rendre complète cette page très secondaire, mais curieuse, de l'histoire administrative et industrielle de la France.

I

COLBERT ET L'INDUSTRIE FRANÇAISE EN 1665

La date de 1665 rappelle un des moments les plus brillants du règne de Louis XIV.

A la gloire militaire, un moment arrêtée, ne succède pas encore, au moins dans sa plénitude, la gloire des lettres ; Descartes et Pascal sont morts, Bossuet commence à peine à devenir célèbre, Racine n'a pas achevé *Andromaque*, ni Molière le *Misanthrope*. Mais c'est l'heure du grand développement des arts, des industries, des travaux publics. Le Poussin, son œuvre achevée, meurt à Rome en cette même année ; Lebrun, Mignard, Mansard, entourent le roi ; Versailles se transforme ; Perrault travaille au Louvre ; et, depuis trois ans, Colbert est ministre.

Nul ne conteste à ce grand homme le titre de rénovateur de l'industrie française ; il en fut aussi le précepteur ; elle lui doit de nombreux établissements et des règlements plus nombreux encore ; la réglementation fut déplorable, la création fut merveilleuse. C'est seulement en

Digitized by Google

1669 que Colbert généralise ses règlements; en 1665, il crée, il invente, il anime, et à ce moment il est admirable. Je ne sais pas si la correspondance militaire de Napoléon est plus intéressante que la correspondance administrative de Colbert[1] à cette époque. Le général en chef d'une armée en campagne ne développe pas une activité plus merveilleuse à lancer ses bataillons et ses ordres que le ministre de Louis XIV n'en mit à distribuer ses plans et ses agents. Il n'apprend pas avec plus de plaisir la prise d'une redoute, l'occupation d'une place, la déroute d'un corps ennemi, que Colbert ne manifeste de joie à la nouvelle de l'arrivée d'un ouvrier étranger, de la fondation d'une fabrique, de l'invention d'un procédé nouveau. Lui-même fils d'un marchand[2], animé d'une véritable passion pour le commerce, âpre au gain, peu scrupuleux, il poursuit dans toutes les directions ce que l'on peut appeler ses campagnes industrielles. Prenant bien de la peine pour attirer en France des ouvriers étrangers que la révocation de l'édit de Nantes dispersera bientôt, il fait venir des Hollandais pour fabriquer le drap, des Suédois pour préparer le goudron, des Allemands pour battre le fer-blanc, des Flamands pour chamoiser les peaux. L'abbé de Gravel, ministre en Allemagne, négocia trois ans avant d'obtenir des ouvriers ferblantiers. C'est à un autre diplomate, François de Bonzi, évêque de Béziers, alors ambassadeur à Venise, que Colbert s'adressa, en 1664, lui demandant de dérober

1. *Correspondance administrative*, publiée par M. Depping. — *Histoire et Lettres de Colbert*, par M. Pierre Clément. de l'Institut. — *Histoire des classes ouvrières en France*, t. II, par M. Levasseur.

2. Ce point est mis hors de doute par M. Clément, *Histoire de Colbert*, p. 456.

Digitized by Google

à la puissante république les secrets et les artisans de deux industries charmantes, les glaces et les dentelles, ou comme on disait alors, les *miroirs de Venise* et les *points de Venise*.

Ce François de Bonzi appartenait à une grande famille florentine, comme les Gondi. Pendant un siècle, les membres de cette famille furent employés par les Médicis à leurs négociations matrimoniales, et par les rois de France à leurs négociations diplomatiques. Six Bonzi, d'oncle à neveu, se succédèrent sur le siège épiscopal de Béziers[1], et deux furent cardinaux. Un Bonzi avait négocié le mariage de Catherine de Médicis; un autre, le mariage de Marie de Médicis, Celui qui nous occupe venait de conduire à Florence la fille de Gaston d'Orléans, dont il avait préparé l'union avec le fils du grand-duc, lorsqu'il fut nommé ambassadeur à Venise. « Ces Bonzi, dit Saint-Simon, n'ont été heureux en mariage que pour eux-mêmes; » et, après avoir tracé le portrait si plaisant de la marquise de Castries, sœur de François de Bonzi, qui avait donné une autre de ses sœurs au marquis de Caylus, il ajoute : « C'é-

1. Deux évêques italiens, un Strozzi (1550) et un Médicis (1562), avaient occupé le siége de Béziers. Ils avaient eu tous les deux pour vicaire-général leur parent Thomas de Bonzi. Évêque à son tour (1576), il présida les états du Languedoc (1581), et se démit (1596) en faveur de son neveu, Jean, qui fut cardinal de Bonzi et envoyé aux états généraux de Paris, en 1614. Les trois neveux du cardinal, Dominique (1619), Thomas (1622), Clément (1632), devinrent évêques après lui, ainsi que son petit-neveu, François (1639), qui fût ambassadeur à Venise du 20 février 1661 au 31 janvier 1665, puis envoyé en Pologne, avec la mission de détourner le roi Jean Casimir de déposer la couronne (1667). Il mourut cardinal-archevêque de Toulouse, en 1669. C'est celui qui correspondit avec Colbert, au sujet des dentelles et des glaces. (Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*. — Sabatier, *Histoire des Évêques de Béziers*. — *Gallia Christiana*, diocèse de Béziers. — *Mémoires* de Saint-Simon.

Digitized by Google

tait un prélat supérieur à sa dignité, toujours à ses affaires, toujours prêt à obliger; beaucoup d'adresse, de finesse, de souplesse, sans friponnerie, sans mensonge et sans bassesse[1]. »

On voit que Colbert s'adressait bien. Mais la négociation n'était pas facile; elle coûta à ce ministre infatigable des correspondances avec les ambassadeurs pendant dix ans, et l'évêque de Béziers, le 8 novembre 1664, commence par lui répondre que, « pour lui envoyer des ouvriers, il court le risque d'être jeté à la mer[2]. » Il ajoute que « Venise vend à la France des miroirs pour cent mille écus au moins par an, et des dentelles pour trois ou quatre fois autant au moins ».

Qu'était-ce donc que cette industrie des glaces?

Comment était-elle cantonnée à Venise?

Comment était-il si difficile de l'en faire sortir?

Ces questions méritent de nous arrêter.

II

L'INDUSTRIE DES GLACES A VENISE

La glacerie est une branche cadette et relativement assez récente de la verrerie. L'art de fabriquer le verre et d'en former des vases est immémorial. On trouve des objets en verre dans les momies. La bouteille est très an-

1. II, chap. XLII.
2. V. à l'*Appendice*, le texte entier de la lettre : Pièce n° 1.

Digitized by Google

cienne; le livre des *Proverbes* (23-31) recommande déjà « de ne pas trop regarder le vin lorsque sa couleur brille dans le verre[1] », et l'art moderne ou celui de Venise n'ont pas dépassé la grâce élégante des fioles découvertes sous les cendres de Pompéi. Que des marchands de Sidon aient trouvé par hasard le verre, comme le raconte Pline, en se servant, pour soutenir le feu destiné à cuire leurs aliments, de blocs de *natron*[2], que le feu aurait vitrifiés; cela est peu probable, parce que ce feu n'eût pas été assez fort. On dit aussi qu'un savant allemand du XVIIIe siècle découvrit le kaolin de la porcelaine de Saxe, en le prenant pour de la poudre à poudrer, et que la femme d'un médecin de Saint-Yrieix découvrit le kaolin de la porcelaine de France, en voulant s'en servir comme de savon pour sa lessive. Quoi qu'il en soit de ces anecdotes, l'homme a su de tout temps cuire la terre au soleil d'abord, puis au feu; or, chauffez un peu plus fort, le verre est fait.

Mais si le verre est d'invention ancienne, la vitre est plus moderne, la glace l'est encore davantage. La vitre de couleur a précédé la vitre blanche; le vitrail a précédé le carreau, parce que le verre blanc exige des matériaux bien plus purs. Avant le XIVe siècle pour ne parler que de la France et de l'Angleterre, les maisons communes ne ressemblaient plus sans doute aux huttes éclairées par un trou, mais elles recevaient le jour ou par la porte ou par des ouvertures très étroites, fermées de papier huilé ou de petits morceaux de verre fort peu

1. On avait cru trouver le nom du verre dans ce texte de Job, 28, 13 : « La sagesse est plus précieuse que l'or et le verre, *aurum vel vitrum.* » Mais le texte hébreu dit : *diamant*, et non pas verre.
2. Sesquicarbonate de soude naturel.

Digitized by Google

transparents, enchâssés dans du plomb. Au milieu du XVIe siècle, le duc de Northumberland, quand il quittait son château, faisait fermer les volets et enlever les vitres pour ménager dans un lieu de sûreté une matière si précieuse[1]. Au XVIIIe siècle, en 1781, l'*Encyclopédie* parle encore de la corporation des *châssissiers*, colleurs de papier aux fenêtres. Le carreau de papier n'est pas, aujourd'hui même, inconnu dans nos villages, et l'estampe encadrée sous un verre ne remplace pas encore partout dans la demeure du paysan l'image grossière collée à la muraille.

Les glaces, soit blanches, soit étamées, sont d'un usage bien plus récent encore. On croit que le cadeau d'un miroir n'est plus une nouveauté que pour les sauvages; mais on oublie que, lorsque le roi Henri IV envoya Sully en Angleterre, en 1603, il mit au nombre des présents précieux un grand miroir de Venise[2]. Jusqu'au XVe siècle, les riches se sont contentés de ces miroirs de métal dont il est déjà question dans l'*Exode* et dans *Isaïe*[3]; les miroirs de glace étaient réservés aux rois; le pauvre se contentait de l'eau de la fontaine, et plus d'un écriteau qui annonce comme une rareté un appartement orné de glaces pend encore au-dessus de la porte des maisons de Paris.

L'usage habituel nous rend indifférents, et l'incomparable beauté des inventions du XIXe siècle nous

1. *L'art de la verrerie*, leçons par M. Péligot, de l'Institut, 1862.
2. Ms. Deslandes, p. 30.
3. *Exode*, XXXVIII, 8 : les femmes offrent leurs *miroirs d'airain* pour la construction du tabernacle. — Isaïe, IV, 23. Il attribue la ruine des Juifs au luxe des femmes et il énumère leurs ornements, leurs *miroirs*, leurs larges robes.

Digitized by Google

laisse trop insensibles aux dons des âges précédents. Nous n'admirons pas assez. Puisque l'homme était contraint par les rigueurs de la nature de s'enfermer dans des prisons de pierre et de bois, quelle invention que celle d'une vitre, mince, résistante et claire, qui laisse passer le jour en arrêtant le froid ou la chaleur, et semble ne nous garantir de l'air que par une portion de cet air lui-même, condensée et devenue solide? Et puisque l'homme était organisé de manière à tout voir sans se voir lui-même, quel présent que cette feuille de verre sur une feuille de métal, qui ne fixe pas seulement, comme la plaque du photographe, l'image humaine, immobile et grisâtre, mais la lui rend, aussi bien que celle de la nature, avec la couleur, le mouvement, la changeante expression, l'ombre, la lumière, la perspective aussi souvent qu'elle se présente? La même matière, plus nécessaire encore qu'agréable, donne à Newton le prisme; à Herschell, le télescope; à Fresnel, le miroir; à Lavoisier, l'éprouvette; au marin, le disque des phares; aux monuments, le magnifique ornement de la grande glace, qui ajoute à l'architecture une vie et une sorte de mouvement et d'étendue que l'antiquité n'a pas connue; à la plus petite mansarde, l'éclat qui la réjouit; et enfin aux voitures, aux magasins, aux habitations modernes, ces belles fenêtres dont la douce transparence semble mettre d'accord les couleurs et revêtir toutes les perspectives d'une agréable harmonie.

La littérature, la poésie surtout, donnent la mesure et conservent en quelque sorte l'histoire de l'admiration : il faut croire que le verre a paru longtemps aux hommes une chose bien remarquable, et le miroir un objet bien

Digitized by Google

étonnant; car la haute philosophie [1], la morale, la poésie, l'éloquence, depuis Salomon jusqu'au Dante, et depuis saint Paul jusqu'à Bossuet, accordent au verre et au miroir, dans le langage des métaphores, une place si large et si belle que les flots de la mer et les rayons de la lumière en ont seuls une plus importante; et l'on comprend cet enthousiasme d'un Vénitien du XVe siècle à la vue des produits de Murano : « *Humanæ deliciæ, quidquid potest mortalium oculos oblectare, et quod vix vita ausa esset sperare... suave hominis et naturæ certamen* [2]. » Cet enthousiasme paraît aujourd'hui un peu forcé. La vapeur, l'électricité, ont leur tour et sont à la mode dans la langue des métaphores, jusqu'à ce qu'elles deviennent, elles aussi, communes et banales aux yeux de l'ingrate humanité.

La théorie de la fabrication du verre et des glaces est, comme tous les secrets de la nature, à la fois simple et belle.

Le Créateur a voulu, dans sa bonté, que ce qui est très utile fût très abondant; seulement, il lui a plu, pour nous forcer au travail, de couvrir ses dons; à nous de les découvrir. Les matières qui servent à la fabrication du verre sont partout, mais à l'état impur et mêlé, comme presque toutes les matières premières.

La *silice* est l'élément principal de la composition du verre. Avec de la silice, on mêle de la potasse ou de la soude et de la chaux pour obtenir le *verre à vitre* et le *verre à glace;* ajoutez de l'oxyde de fer, vous avez le *verre*

1. *Sagesse*, VII : La sagesse est le miroir sans tache de la majesté de Dieu. — *Ép. aux Corinthiens*, XIII, 12 : *Nunc per speculum in ænigmate.* — V. aussi S. Jacques, I, 23; *Apocalypse*, XXI, 18 et 21, etc.
2. Sabellico, cité par Bussolin, p. 35.

Digitized by Google

à bouteille; substituez de l'oxyde de plomb, vous obtenez le *cristal;* remplacez par l'oxyde d'étain, vous produisez l'*émail.* Les bases fusibles, la potasse, la soude, le plomb, unies avec l'acide silicique, produisent des composés également fusibles ; les bases infusibles, la chaux, l'alumine, la magnésie, produisent des composés infusibles ; mais uni à des bases fusibles et à des bases infusibles, l'acide silicique forme des silicates multiples qui fondent très bien. Le verre à glace est précisément un de ces mélanges à trois éléments. Il se compose de silice, de soude et de chaux[1].

La silice est partout. Le cristal de roche, le grès, le sable, le caillou sont de la silice ; les cendres des plantes, les eaux des volcans, les sources minérales en contiennent. Le sucre ressemble au verre, et cette apparence ne trompe pas; fondez les cendres de la canne à sucre vous avez du verre ; car elles contiennent, avec de la silice, de la potasse et de la chaux.

Les substances calcaires composent peut-être la moitié de l'enveloppe supérieure de la terre ; la chaux est dans nos os, et elle est aussi dans les végétaux, dans la paille du blé, comme dans le squelette de l'homme et dans la matière terrestre ; elle est partout, plus répandue encore que la silice.

La soude se trouve aussi dans la nature, on l'a tirée longtemps de la combustion de certaines plantes marines;

1. A peu près dans cette proportion :

Silice.	73
Chaux	15
Soude	12
	100

(Péligot, *Art de la verrerie*, p. 58.)

Digitized by Google

elle est produite aujourd'hui très simplement par des moyens artificiels. La potasse que l'on peut employer au lieu de la soude n'est pas moins connue et commune; elle est dans toutes les cendres.

Voilà donc la vérité sur tous ces profonds mystères de Murano, de la Bohême et de Saint-Gobain! Une glace est un objet précieux tiré des matières les plus vulgaires. Que l'on me permette ce résumé qui aide la mémoire : si vous vous regardez dans la glace en vous chauffant les pieds, dites-vous qu'on peut fabriquer la glace qui décore votre cheminée à l'aide de cette cheminée; les pierres fournissent la silice, les cendres la potasse, le marbre la chaux, et le feu est le seul agent mystérieux nécessaire à la métamorphose. Le verre, disait-on jadis est le fils du feu.

Toute cette théorie qui nous paraît simple, était obscure avant notre siècle, et l'art de fabriquer le verre passait pour un secret que les Vénitiens possédaient seuls.

Comment les Vénitiens s'étaient-ils emparés de ce monopole qu'ils ont conservé pendant près de cinq cents ans? Nous pouvons raconter brièvement, ce curieux épisode des annales de l'industrie, non seulement à l'aide de l'excellente *Histoire de Venise* par le comte Daru, mais avec le secours de documents nouveaux et inédits [1]. Puisque nous avons dérobé à Venise ses miroirs, industrie qui n'existe même plus chez elle, il est juste d'en rappe-

1. Daru, *Histoire de la République de Venise*, tome III, liv. XIX. — *Les célèbres verreries de Venise et de Murano*, par Dominique Bussolin, 1847. — *Sulta Storia dell' arte vetraria muranese*, Cenni de B. Cecchetti, 1865. — Je dois ces deux derniers documents à l'obligeance de M. le comte de la Ferronnays, qui a bien voulu me communiquer en outre des lettres très intéressantes de M. Cecchetti.

Digitized by Google

ler le souvenir, et cela n'est pas inutile à notre propre instruction. Colbert prit à Venise ses procédés, mais aussi ses règlements. Or l'histoire de cette ville célèbre, qui organisa son industrie à l'image de sa politique, est une démonstration saisissante de l'utilité des obstacles que la nature donne à vaincre à l'homme, et de l'inutilité des obstacles que l'homme oppose à la nature.

Quelques Italiens fugitifs, réfugiés dans des îles stériles, mais bien placées, entre l'Orient et l'Occident, n'ayant sous les pieds que la mer, du sel et du sable, transforment la mer en moyens de transport, le sel et le sable en moyens de trafic. Obligés d'aller au loin tout chercher, même l'eau à boire, ils font sortir une ville des flots; ils deviennent marins pour vivre, commerçants parce qu'ils sont marins, riches parce qu'ils sont commerçants, manufacturiers pour alimenter leur commerce, banquiers pour le faciliter, colonisateurs pour l'étendre, soldats pour le protéger; et le goût des arts avec le génie de la politique s'étant ajouté à toutes ces causes de puissance, Venise prend sur les autres États de l'Europe une avance et un ascendant qui durèrent plusieurs siècles.

Les traces de cette influence sont partout. L'histoire nous montre Charlemagne portant un vêtement de Venise; des ouvriers de Venise posant au VIIe siècle les vitres de l'abbaye de Weremouth en Angleterre; l'architecture que Venise a fait passer de Sainte-Sophie de Constantinople à Saint-Marc arrivant en France et laissant son empreinte sur l'église de Périgueux; Louis XIV demandant des ouvriers en miroirs à Venise; le duc de Buckingham occupé, quelques années après, de la même négociation pour l'Angleterre (1670); Pierre le Grand, en 1698, faisant construire par des ouvriers vénitiens les

Digitized by Google

deux premiers vaisseaux qu'il lança sur la mer Noire. Cent ans après, la France est un instant maîtresse de Venise; on croit avoir la main sur des secrets, sur des trésors industriels; le général Berthier est chargé d'en prendre possession [1]; le Directoire envoie une commission savante dont fait partie Berthollet, pour faire une sorte d'inventaire de l'industrie vénitienne, et le rapport constate que la France en sait autant que Venise, et que l'industrie de la fière République, « précoce comme celle de la Chine, est demeurée stationnaire comme elle[2] ».

A l'heure où nous sommes, la dernière fabrique de miroirs a été fermée en 1840 [3]. Murano ne possède plus que quatre petits fours où se fabriquent de charmantes petites fioles à la manière antique, la gobletterie commune et des bouteilles pour les liqueurs de la Dalmatie. Encore ces industries sont-elles en souffrance, et elles menacent ruine [4]. De même que les constructeurs de la ville, autrefois la plus active du monde, ne lancent plus que des gondoles paresseuses, les anciens fournisseurs de miroirs de la cour de Louis XIV se trouvent heureux de fabriquer encore pour cinq millions de fausses perles destinées aux négresses de la Guinée.

Des causes nombreuses expliquent la décadence industrielle de Venise; une de ces causes mérite d'être notée. La gloire de Venise fut de tirer du néant sa richesse; la faute de Venise fut de confier son industrie à la garde de

1. Bussolin, p. 61.
2. Daru, *Hist. de la République de Venise*, etc.
3. Elle appartenait à M. Zecchin.
4. Exportation de verroteries : 2,047,440 florins en 1860; — 1,550,067 en 1854. (*Rapport de la chambre de commerce de Venise* du 31 janvier 1865.)

Digitized by Google

lois violentes et injustes. Peu à peu, les ouvriers se dérobent à un joug si cruel; les voisins jalousent une puissance si intraitable; les savants dérobent des procédés si bien cachés, et le jour vient où la vieille industrie qui croit tenir sous sa clef ses hommes, ses secrets, ses trésors, n'a emprisonné qu'elle-même. Vivant de sa réputation bien plus que de son travail, elle s'endort dans ses anciennes méthodes, ignore ou méprise les progrès des autres nations; en s'isolant, elle s'est ruinée [1].

On n'imagine point quelle était la dureté des règlements industriels de Venise. État sans territoire et sans population, prenant des ouvriers à la Turquie et à la Grèce, des soldats à la Dalmatie, des esclaves à la Guinée, des matières partout, vivant d'emprunts, elle ne voulait pas prêter. Elle devait tout à l'étranger, et elle l'excluait sévèrement; une fois résidant, l'ouvrier étranger ne pouvait plus sortir.

« Si quelque ouvrier ou artiste transporte son art en pays étranger, » disait l'article 26 des *Statuts de l'inquisition d'État* [2], « il lui sera envoyé l'ordre de revenir. S'il n'obéit pas, on mettra en prison les personnes qui lui appartiennent de plus près, afin de le déterminer à l'obéissance par l'intérêt qu'il leur porte. S'il revient, le passé lui sera pardonné, et on lui procurera un établissement à Venise. Si, malgré l'emprisonnement de ses parents, il s'obstine à vouloir demeurer chez l'étranger, on

1. M. Daru nous dit qu'au XIIe siècle le seul arsenal de Venise occupait 16,000 soldats et 4,000 ouvriers. En 1792, on fit le dénombrement des artisans. Il y avait encore 112 métiers, exercés par 33,931 personnes, dont 4,000 verriers à Murano, travaillant dans 46 établissements. Ces usines étaient réduites à 12 en 1846. (Bussolin, p. XIV.)

2. M. Daru, *Hist. de la Républ. de Ven.*, p. 90.

Digitized by Google

chargera quelque émissaire de le tuer, et, après sa mort, ses parents seront mis en liberté. »

Ces règlements farouches étaient répétés et appliqués à chaque industrie. Lorsque les Vénitiens n'avaient pas à vendre les draps, les cuirs, les soies, les dentelles, les glaces, les armes, lorsqu'ils n'avaient que du sel, ils avaient perfectionné l'art de l'extraire, ils s'étaient approprié les salines de la côte , ils avaient monopolisé le transport, et dès lors, pour tout sujet de la République, l'achat du sel étranger avait été puni comme un crime ; on rasait la maison du délinquant, et on le bannissait à perpétuité [1].

Avec la soude provenant des plantes marines, leur sable et le bois de la Dalmatie, les Vénitiens firent de bonne heure du verre, puis des glaces. S'il faut en croire le vieil historien anglais Bède, ce furent, nous l'avons dit, des ouvriers de Venise que fit venir, en 674, l'abbé Benoît pour poser les vitres du couvent de Weremouth. Cependant les plus anciens règlements connus de l'industrie verrière sont seulement du XIIIe siècle.

Ces règlements, très nombreux[2], sur les matières premières, les produits, les procédés, les heures et les époques du travail, les corporations, les pénalités, étaient transcrits sur un registre vulgairement appelé *Mariegola* (matricule), et placés sous la surveillance d'un conseil mixte et électif d'ouvriers et de patrons, appelé *il comparto*, *la répartition*, parce qu'il empêchait l'empiètement entre quatre classes distinctes d'établissements : verres et cristaux, — vitres et glaces, — *conteries* et

1. M. Daru, *loco cit.*, p. 7.
2. Ils sont parfaitement analysés dans l'écrit de M. Cecchetti, auquel nous empruntons ces détails.

Digitized by Google

émaux, — perles et *margarites*. La haute surveillance appartenait au Conseil des Dix.

Le plus ancien acte connu est un arrêt du Grand Conseil, en date du 17 octobre 1285, qui prohibe l'exportation de toutes les matières premières; il est suivi d'un autre arrêt, du 8 juin 1295, qui interdit aux ouvriers, qui commencent déjà à émigrer à Bologne, à Mantoue, de sortir de la ville sous peine d'amende, de bannissement, de mort.

C'est par une loi du 8 novembre 1291 que toute l'industrie verrière fut reléguée dans l'île de Murano, de peur d'incendie et d'insalubrité, mais sans doute aussi pour mieux emprisonner les ouvriers et les procédés secrets.

L'art de souffler, d'étamer, de biseauter, de ciseler, de graver, de colorer les miroirs (*specchi*) paraît remonter au XIVe siècle. M. Daru croit que les Vénitiens le reçurent de l'Orient. M. Cecchetti pense qu'il leur est venu d'Allemagne. Il cite un décret fort curieux, du 5 février 1317, qui autorise trois Vénitiens à s'associer avec un maître allemand, qui savait fabriquer du verre pour miroirs, *cum quodam magistro de Allemania, qui vitrum a speculis laborare sciebat* [1].

Cet art n'atteignit sa perfection qu'au XVIe siècle, à dater des privilèges accordés, en 1489, à Vincenzo Redor, en 1507, à Danzolo del Gallo. Pendant les deux siècles suivants, les miroirs et les ouvrages en verre de Venise acquièrent une réputation et un débit croissants, et les noms de Berroviero, Briati, Bertolini, Motta, sont cités comme des noms d'artistes. Les mandarins chinois por-

1. V. le texte de ce décret à l'*Appendice*, n° 2.

Digitized by Google

tent des boutons de cristal de Venise; ses perles servent de monnaies, *conteries*, sur les bords de la mer Rouge; on troque ses verroteries contre des esclaves sur les côtes de Guinée; les jeunes filles d'Ispahan apportent un miroir en dot, et Catherine de Médicis achète à grand prix le miroir qui figure au Musée des souverains [1].

Le résultat d'une telle prospérité fut de rendre les règlements vénitiens plus sévères, et en quelque sorte furieux. En 1721, toute importation de verre étranger est interdite comme chose *scandaleuse et damnable*, *scandalosa e dannatissima*, et il existe dans les papiers des inquisiteurs d'État une pièce ainsi conçue, datée du 3 août 1764, il n'y a guère plus de cent ans [2] :

« Pris la résolution d'enlever du monde, *di togliere dal mundo*, Pietro de Vetor, fugitif, qui est à Vienne, et Antonio Vistosi, qui est à Florence. En conséquence, ordre est donné à Missier de trouver deux hommes propres à ce dessein, *atte a tale effetto*, et on lui a remis deux doses de poison.

« 7 *du même mois*. Étant trouvés par Missier les deux hommes dont il s'agit, à celui qui doit aller à Florence furent donnés pour son voyage, son séjour et son retour, 80 sequins; à celui qui doit aller à Vienne, 50.

« On a promis à l'un et à l'autre 100 sequins, une fois la chose faite, *all' opera fatta*, et à chacun fut donnée la chose propre à enlever du monde, *togliere dal mundo*, lesdits hommes. »

1. *Catalogue du musée du Louvre*, par le comte de Laborde, 1853. V. le mot *miroir* dans le *Glossaire*, avec de curieuses citations de Vincent de Beauvais et de Roger Bacon, au XIIIe siècle. Le plus ancien miroir indiqué dans le catalogue est de 1372.

2. Elle est citée par M. Cecchetti.

Digitized by Google

On voit que l'ambassadeur de Venise n'exagérait pas, lorsqu'il écrivait à Colbert qu'il courait risque de se faire jeter à la mer s'il débauchait des ouvriers. Il y réussit pourtant, mais ce succès ne fut peut-être pas étranger à son prompt départ de Venise, à la fin de janvier 1665[1].

Le 7 août de la même année, l'ambassadeur vénitien Algredo écrit qu'il est arrivé à Paris trois ouvriers de Murano; un quatrième, qui passait à Rouen, a été retenu (*lettres du* 31 *juillet*). Des lettres privées, saisies par l'Inquisition et conservées dans ses archives, nomment dix-huit ouvriers vénitiens fugitifs à Paris.

Pendant que ces ouvriers arrivaient, Colbert forme une compagnie. Cela n'était pas facile. Les capitaux étaient rares, le crédit peu développé, la confiance absente. « Chacun, écrit à Colbert un de ses agents, cher-

1. Au mois d'août de la même année, Colbert fonde à Alençon la manufacture de point de France. Il autorise en même temps Pierre Chardon, qui avait habité l'Italie sous le nom de Cardoni, à établir la même fabrication à Reims avec six Vénitiennes, vingt-deux Flamandes et trente Françaises, sous la surveillance de sa propre nièce, Marie Colbert, religieuse au couvent de Sainte-Claire. Il défend la nouvelle fabrique d'Alençon contre une émeute de mille femmes, qui avaient bien quelque droit de se plaindre, et celle de Reims contre « les escoliers qui vont les soirs, proche de ladite maison, et y commettent plusieurs insolences par des chansons et sons de trompettes. » (Ord. du 14 août 1665.) Il ne négligea rien pour répandre dans toute la France cette belle industrie des dentelles et des broderies qui donne du travail aux femmes sans les enlever à leur logis.

Nous allons voir qu'il prit autant de peine pour les glaces. Travaux obscurs bien dignes d'un grand ministre! Que de victoires ne nous ont rien laissé! Le pauvre paysan qui polit des miroirs pendant que sa femme tisse le réseau léger d'une dentelle, au fond des forêts des Vosges, doit, sans s'en douter, son morceau de pain à Colbert.

La manufacture de draps, fondée à Abbeville par Van Robais, est également de 1665.

Digitized by Google

che un exemple et attend ce qu'un autre fera [1]. » Colbert avait coutume de composer le capital des Compagnies qu'il organisait par des subventions, puis en recourant à des marchands et aussi à des comptables de l'État auquel le roi accordait des décharges à condition de faire des avances. La Compagnie des glaces fut formée par un de ces comptables, Nicolas du Noyer, receveur général des tailles à Orléans, qui reçut en octobre 1665 (les lettres patentes ne mentionnent pas le jour) le privilège d'établir une *manufacture de glaces de miroir par des ouvriers de Venise*.

Ces lettres patentes, qui sont l'acte de naissance de l'industrie des glaces en France, méritent d'être analysées [2].

III

L'INDUSTRIE DES GLACES EN FRANCE. — LE PRIVILÈGE DE 1665 ET LES QUATRE PREMIÈRES COMPAGNIES (1665-1702).

ARTICLE Ier. — Le roi, après un début solennel sur les biens de la paix et la gloire des arts, accorde pour vingt ans à Nicolas du Noyer le privilège de fabriquer les *glaces à miroirs, lozanges ou carreaux transparents, servant aux châssis et fenêtres, vases, verroteries, esmaux, pièces de cheminée, services de table*, etc., *tant pour servir à l'ornement des maisons royales que pour la commodité publique*.

1. Lettre du 18 juin 1665.
2. V. le texte complet à l'*Appendice*, n° 3.

Digitized by Google

Cette énumération pompeuse et confuse prouve que le roi, son conseiller et même M. du Noyer ne savent pas bien exactement ce dont il s'agit. Cela ressemble un peu au privilège de docteur, concédé au malade imaginaire : *facultatem taillandi, secandi, coupandi*, et l'on est un peu tenté de répondre comme Marotte à Madelon, dans une autre scène de Molière :

Madelon. — Vite, venez nous tendre ici dedans le conseiller des grâces.

Marotte. — Par ma foi! je ne sais point quelle bête c'est cela. Il faut parler chrétien, si vous voulez que je vous entende.

Cathos. — Apportez-nous le miroir, ignorante que vous êtes, et gardez-vous bien d'en salir la glace par la communication de votre image [1].

Le privilège *ne parle pas chrétien*, comme dit Marotte : il confond évidemment la verrerie, la glacerie et la cristallerie. Notons ce point, parce qu'il donnera lieu à bien des procès.

Notons aussi que ce premier privilège ne parle que de miroirs *façon de Venise* et à fabriquer par des *ouvriers de Venise*.

Article II. — *Du Noyer peut prendre des associés même nobles et ecclésiastiques, sans qu'ils dérogent à la noblesse.* Cet article fait allusion aux inclinations de la noblesse du XVIIe siècle, et aux traditions de l'industrie verrière.

Tout bourgeois voulait devenir noble, et tout noble n'était pas fâché de devenir plus riche ; aussi voit-on les plus grands seigneurs s'occuper d'industrie sous Louis XIV.

1. *Précieuses ridicules*, sc. VII, 18 novembre 1659.

Digitized by Google

Le roi le permet et Colbert y pousse, quelquefois même par des moyens un peu vifs, par exemple, lorsqu'il écrit, le 3 juillet 1663, à M. de Garsault : « Je vous envoyerai une douzaine de lettres de cachet, le nom en blanc, pour distribuer aux gentilshommes sur lesquels vous trouverez qu'elles pourront faire quelque effet pour notre dessein. » Mais l'art de la verrerie, spécialement, paraît avoir été de tout temps ouvert et même réservé aux gentilshommes; cela est indiqué dans des chartes du XIVe, du XVe et du XVIe siècle en Dauphiné, en Normandie, en Lorraine, en Nivernais, et le mot de *gentilhomme verrier* est bien connu. Il en était de même dans la fière Venise, où l'on permettait aux filles des verriers de Murano d'épouser des patriciens.

« L'état est noble et les hommes qui y besongnent sont nobles, » a écrit Bernard Palissy, qui fut verrier avant d'être potier [1].

Les verriers de Normandie, sur lesquels un de leurs descendants, M. Le Vaillant de La Fieffe, va publier un travail complet, font remonter leurs privilèges au Xe siècle et peut-être encore plus haut [2]. Il est certain que, dans cette province, le titre de *gentilhomme verrier* paraît avoir été réservé dans l'origine à quatre familles seulement, Bongars, Brossard, Caqueray et Le Vaillant. Cet art du verrier a-t-il été réputé noble, parce qu'il était difficile et dangereux? Je me permets une explication plus simple, qui n'exclut pas toutes les autres :

1. *B. Palissy*, par M. Louis Audiat, p. 307. Saintes, 1864.
2. V. l'article de M. Champollion-Figeac dans le *Moyen Age*, t. V, 1851, et celui de M. l'abbé Cochet, *Revue de Rouen*, 1849, p. 454. Je dois ces indications à l'extrême obligeance de M. Le Vaillant de la Fieffe, dont le livre promet un si grand intérêt.

Digitized by Google

On ne doit pas oublier que les verreries ont été longtemps des dépendances de l'exploitation forestière, comme les petites forges. Il en est encore ainsi en Bohême, dont le verre est si estimé, à cause de la pureté des matières et de l'habileté des ouvriers, qu'on le nomme *cristal de Bohême,* bien que ce soit un verre à base de potasse, ne contenant pas de plomb, moins lourd mais plus dur que le *cristal.* Dans ce pays, une verrerie se compose de deux fours, sous un misérable hangar en bois au milieu d'une forêt. On la transporte plus loin quand le bois est brûlé. Dans les pays de bois, comme le Nivernais ou la Lorraine, on trouve partout le nom ou la trace d'une verrerie, et des familles d'origine allemande dans les lieux où existaient ces verreries. Or les forêts appartenant jadis aux gentilshommes, ils ont dû demander de bonne heure la permission de fonder des verreries sans déroger à la noblesse. Les rois, dans leurs forêts domaniales, aimaient mieux confier à des gentilshommes des établissements situés loin de toute surveillance. Puis, la faveur une fois accordée, le métier est devenu la ressource de gentilshommes ruinés, et ensuite leur prétention. Ce qui était une exception à la noblesse est devenu une prétention de la noblesse.

On retrouve la trace de ces motifs et de ces origines dans un acte curieux. C'est le privilège général pour l'établissement des verreries, glaceries et esmailleries dans tout le royaume concédé, en 1647, au duc d'Amville et par lui cédé au maréchal de Villeroy [1]. Les lettres patentes du 14 septembre déclarent que les rois, c'est-à-dire François Ier en 1525, et Charles IX en 1565, afin de

V. à l'*Appendice* le texte de ce privilège, n° 4.

Digitized by Google

rendre l'art de verrerie plus estimable, avaient permis d'y travailler sans déroger, et *même l'avaient choisi pour servir d'une retraite honorable aux gentilshommes;* puis on ajoute cette raison : « et parce qu'il ne peut être exercé que dans les forêts dont la conservation est utile à l'État et qui sont pour l'ordinaire éloignées de la vue des juges et du commerce des hommes, les rois se sont réservé le pouvoir de faire établir lesdites verreries par ceux qu'ils en jugeraient dignes... ; mais la plupart de ceux qui l'exercent aujourd'hui sont gens roturiers, lesquels ne donnent accès qu'à des personnes de leurs étoffes, et en refusent l'entrée à plusieurs de nos sujets et gentilshommes *incommodés de biens*, lesquels seraient bien aises de s'occuper dans une profession qui leur fût utile...; d'où est encore arrivé que ledit art n'estant pas exercé par des personnes de naissance, est tombé dans une grande décadence, et se trouve presque entièrement déchu de ses privilèges, dont la *manutention* est le seul moyen de le faire fleurir. »

Ainsi, encouragement d'un art utile et difficile, conservation des forêts, transmission dans une même famille, faveur royale, voilà les motifs qui paraissent avoir rendu l'art de la verrerie accessible aux nobles, et le même privilège est accordé à la glacerie ; ce sont les mêmes termes qui se trouvent dans la charte accordée en 1338 par Humbert, dauphin du Viennois, et en 1448 par Jean de Calabre, gouvernant les duchés de Bar et de Lorraine en l'absence de René d'Anjou, son père [1]. Cette noblesse était prise fort au sérieux par ceux qui la possédaient,

1. *Recherches sur l'industrie et les priviléges des verriers dans l'ancienne Lorraine*, par M. Beaupré, vice-président du tribunal de Nancy, 1847.

Digitized by Google

un peu moins par les autres nobles, comme le prouve l'épigramme connue du poète Maynard contre le poète Saint-Amand :

Votre noblesse est mince,
Car ce n'est pas d'un prince,
Daphnis, que vous sortez.
Gentilhomme de verre,
Si vous tombez à terre,
Adieu vos qualités.

Article III. — Le privilégié a le droit de prendre en tous lieux, *même judiciairement*, les matières premières nécessaires à son industrie, ou de les faire venir de l'étranger, sans être inquiété sous prétexte du traité fait pour raison des soudes et natron.

C'est le droit d'expropriation, dans le royaume, remis à un simple particulier, droit exorbitant et singulier, dont il reste quelque chose dans les droits de l'administration des ponts et chaussées pour la construction des routes, et dans la législation des mines.

Article IV. — Les produits de la manufacture seront exempts de tous droits de passage, péages, traite foraine, et ils payeront à l'exportation seulement le tiers de ce que payent les produits de Venise.

Si l'on veut se faire une idée de la multitude des droits dont l'exemption est ici prononcée, qu'on en lise l'énumération plus complète dans les lettres patentes du 24 novembre 1598, qui confirment le privilège de verrier à Balthasar de Belleville, tant pour luy que ses autres frères gentilshommes de l'art et science de verrerie en Normandie, et les déclarent exempts de tous

Digitized by Google

aydes, *subsides*, *impôts*, *coutumes*, *terrage*, *barrage*, *chaussée*, *travers*, *péage*, *coustage*, *bandage*, *robinage*, *arrondage*, *passage*, *foisonnage*, *ponts* et *rivières*.

ARTICLE V. — La contrefaçon est interdite et punie, on verra par quelles peines sévères, amende, confiscation, prison. Il reste quelque chose de ces rigueurs dans la législation des brevets.

ARTICLE VI. — Les ouvriers, après huit ans de séjour, sont réputés Français, sans payer de droits, et leurs héritiers peuvent hériter d'eux nonobstant le droit d'*aubaine;* ils sont exempts, ainsi que les commis, serviteurs, etc., de la taille et de toute contribution.

ARTICLE VII. — Tous les agents ont le droit de *committimus* aux requêtes du Palais, c'est-à-dire qu'en vertu d'un de ces privilèges qui commençaient autrefois par le mot *committimus*, ils ont le droit d'échapper à la justice régulière, et de faire renvoyer leurs procès devant les conseils du roi. Privilège exorbitant, et dont Colbert abusa souvent avec tant de violence et d'injustice!

ARTICLE VIII. — Enfin la manufacture reçoit une subvention de douze mille livres avancées sans intérêt pour quatre ans, et elle a le droit de s'appeler *manufacture royale*, de mettre sur sa porte l'écusson royal et d'avoir un portier aux armes du roi.

Nicolas du Noyer, auquel de si grands privilèges étaient accordés, était un *receveur du taillon d'Orléans* [1],

1. Le *taillon* était une petite taille imposée par Henri II pour les dépenses de l'armée et qui se percevait avec la taille.

Digitized by Google

l'un de ces agents innombrables dont Colbert se servait, sorte de courtiers chargés de monter des affaires. On ne connaît pas le nom de tous ses associés, et il ne paraît pas que la noblesse, qui fut plus tard représentée dans les conseils de la manufacture des glaces par les Montmorency, les Ségur, les Vogué, les Broglie, ait pris part à cette première organisation. Trois des agents ordinaires de Colbert y figurent. L'un est Pecquot, greffier du Conseil des finances, Parisien fort actif, qui forma la Compagnie des bas de soie, établie au château de Madrid; l'autre est Ranchin, secrétaire du conseil d'État, dont les bibliophiles connaissent le nom souvent apposé au privilège des livres imprimés à cette époque; le troisième est Poquelin, qui s'occupa aussi de la fondation des manufactures de Beauvais, de Reims, de Saint-Lô, et dans lequel il est permis de reconnaître, sans l'affirmer pourtant, un parent de Molière, qui, publiant, peu d'années avant, les *Précieuses ridicules* (1659), y dit, nous l'avons vu, un petit mot des miroirs.

On sait que le grand-père, le père et le frère de l'auteur du *Misanthrope*, étaient tapissiers du roi, qu'il porta lui-même ce titre, et qu'un autre Poquelin, leur parent, était précisément originaire de Beauvais et vint s'établir et exercer le commerce à Paris [1]. Dans la correspondance administrative de Colbert, on voit qu'une partie des glaces de Venise arrêtée à la frontière, en 1665 et 1666, était adressée à M. Poquelin, marchand à Paris. Dans les inventaires faits après décès de la mère de Molière,

1. *Recherches sur Molière et sa famille*, par Eudore Soulié, 1863, pages 15, 84, 197. Ce savant auteur a prouvé que Molière était né rue Saint-Honoré, aujourd'hui n° 96, et non dans la maison dite *Pilier des Halles*, achetée plus tard par son père.

Digitized by Google

on trouve la description de la chambre où naquit, rue Saint-Honoré, le grand poëte; elle était *tendue d'une tapisserie de Rouen et ornée d'un miroir de glace de Venise*. Même ornement dans la chambre où il mourut : *Un grand miroir de trente pouces de glace avec une bordure entièrement garnie de cuivre doré*, six-vingts livres. C'était en 1673. Or, en 1674, nous retrouvons, dans un acte de l'état civil, un Philippe Poquelin, maître de la glacerie de Tour-la-Ville, et la tradition *d'un parent de Molière ayant dirigé la glacerie* s'est conservée jusqu'à nos jours dans ce pays[1].

Comment la famille de Molière aurait-elle été mise en rapport avec du Noyer, receveur des tailles à Orléans? c'est à Orléans que M. Poquelin conduisit son fils, dit-on, pour le faire recevoir avocat.

> Mais son père ayant su que moyennant finances,
> Dans Orléans un âne obtenait sa licence,
> Il y mena le sien [2]...

N'y a-t-il pas quelque ressemblance entre ce du Noyer qui, nous allons le voir, se plaint en 1666 de ses associés et rechigne à payer sa part, et ce M. Harpin, *receveur des tailles* à Angoulême, l'un des amants de la comtesse d'Escarbagnas(1671), qui se fâche contre M. Tibaudier, et déclare que *M. le receveur ne sera pas M. le donneur?*

Quel parent de Molière était ce Poquelin de Beauvais? Ce n'était ni son père ni son jeune frère, car son père

1. M. le comte Daru l'a entendu dire par M. de Gerville, mort très âgé, et qui habitait ce pays.

2. *Les Médecins vengés*, satire contre Molière, citée par M. Taschereau dans sa *Notice*.

Digitized by Google

était mort en 1669, le frère en 1660. C'était très probablement son cousin, Poquelin de Beauvais, et cela devient plus vraisemblable, car on voit Colbert envoyer ce Poquelin à Beauvais pour une autre manufacture, et il est qualifié, dans une lettre écrite au ministre, le 18 novembre 1665 [1], de *bourgeois de Paris, natif de Beauvais.*

Le privilège [2] accordé à la Compagnie fondée par du Noyer, Pecquot et Poquelin peut paraître bien extraordinaire, car il exempte tout simplement quelques Français de la loi commune, de l'impôt général et de la justice ordinaire, Pour eux, point de propriété sacrée; ils peuvent exproprier les sables, les argiles, soudes, bois, charbons qui leur sont nécessaires. Leur propriété, au contraire, est tellement sacrée, que la contrefaçon est punie, la concurrence est interdite. Leur maison est royale, et royale est leur puissance, dans le domaine de leur industrie privilégiée.

Ce privilège n'était pas une exception : rien n'était plus fréquemment et plus légèrement concédé. Dans la même industrie, Henri II avait, en 1551, concédé un privilège à un Italien qui avait promis de fabriquer des glaces de miroir; et, en 1597, Henri IV avait accordé un privilège qui n'eut pas de suite aux nommés Sarrode et Horace Ponte (noms italiens), pour établir une manufacture de glaces et cristaux de couleur à la facon de Venise, à Melun [3]. Une autre avait été essayée par le duc de Nevers à Nevers. Des lettres patentes avaient été encore concédées par Louis XIII à M. de Grammont et d'Autho-

1. *Correspondance* de Depping, p. 760.
2. V. le texte du Privilège, à l'*Appendice*, n° 5.
3. *Histoire de Henri IV*, par M. Poirson, liv. VII, ch. v, § 4. — Anciennes lois françaises, t. XV, p. 146.

Digitized by Google

mesnil, en 1634, pour la fabrication des miroirs; et dans les lettres des ambassadeurs de Venise on trouve mentionné le nom d'un gentilhomme Lorrain, *Arezel* (probablement Hennezel), qui avait fait le même essai, et une commande pour les fenêtres du Louvre faite à un M. de Chalande, oncle de mademoiselle de la Vallière (*Sagredo*, 21 juillet 1665). Un privilège pour les glaces avait été accordé de même à ce Dufresny[1], fils d'un bâtard de Henri IV, valet de chambre de Louis XIV, auteur dramatique, inventeur, joueur, qui se fit donner un brevet pour la construction des carrosses, ainsi désignés : « *Chaises roulantes suspendues sur un ressort en fer*, » puis la place de contrôleur des jardins, et vendit ses brevets et ses pièces de théâtre pour payer ses dettes. Nous avons vu que le maréchal de Villeroy avait le privilège général des verreries; un sieur Levau obtint celui du fer-blanc, Cadeau celui des draps, Chaliou celui du chocolat, et on est tout surpris de voir le roi accorder en 1674 un privilège pour un nouveau genre de fours de pâtisseries à Françoise d'Aubigné, veuve Scarron.

Tous ces privilèges n'avaient pas la même étendue. Celui de la manufacture des glaces la mettait sur le même rang qui devait être accordé en 1667 à la *Manufacture des Gobelins*, fondée sous la direction du peintre Lebrun, non seulement pour les tapisseries, mais pour tous les meubles, dans l'hôtel de ces Gobelins qui teignaient l'écarlate au quinzième siècle, mais qui avaient voulu devenir nobles, et dont le descendant Antoine Gobelin, ayant épousé en 1651 Marguerite d'Aubrai, fille du lieutenant civil de Paris, avait le malheur de s'appeler

1. Piganiol de la Force, V. 165, *Description de Paris*.

Digitized by Google

le marquis de Brinvilliers. La manufacture de Sèvres ne date que du siècle suivant.

Ainsi fondée, dotée, défendue, privilégiée, objet de tant de peines et de tant de faveurs, que devint la manufacture des glaces de Venise?

Elle fut établie d'abord au faubourg Saint-Antoine, à Paris, où nous la verrons vivre un siècle à l'endroit même où est aujourd'hui la caserne de Reuilly. Les lettres patentes avaient été enregistrées en janvier et mars 1666, et dès le 3 juin, l'un des intéressés, Pecquot, écrit à Colbert : « *La Compagnie des glaces va son train ordinaire, c'est-à-dire toujours bien.* » Mais, au bout de quelques mois, le train ordinaire paraît fort entravé. Déjà, dans le mois même des lettres patentes, le 20 octobre 1665, l'archevêque de Lyon, que l'on est fort surpris de voir intervenir en cette affaire[1], avait écrit à Colbert : « Conformément à la lettre que vous m'avez fait l'hon-« neur de m'adresser, j'ai arrêté les trois ouvriers en glaces « de miroirs qui s'en retournaient à Moran (*Murano*), et « je les ai fait mettre à Pierre Scize, d'où ils ne bouge-« ront que par vos ordres... »

A la fin de 1666 (31 décembre), Nicolas du Noyer commence à se plaindre. Dans un long et curieux mémoire, il expose que la fabrique a coûté déjà « 180,000 livres à établir, qu'on a construit deux fournaises qui consomment chaque jour cinq voies de charbon, que les ouvriers et commis sont au nombre de plus de deux cents; mais les ouvriers vénitiens ne veulent rien enseigner aux Français » ; et quand celui qui les mène est malade, tout s'ar-

1. C'était alors, je crois, Mgr de Villeroy, mort à quatre-vingt-douze ans, dont Massillon fit, en 1698, l'oraison funèbre, et dont il loue le zèle pour l'industrie et le commerce.

Digitized by Google

rête, « en sorte, dit l'entrepreneur, que tout dépend non seulement du caprice de ces messieurs-là, mais encore de leur vie et même de leur santé. » On leur avait fait de grandes promesses; elles n'étaient point toutes tenues. On avait fait venir les *dames vénitiennes*. Un commis (M. Guymont) avait été envoyé deux fois à Venise, mais presque tous les ouvriers qu'il avait engagés et payés l'avaient quitté en route. M. du Noyer demande de nouveaux avantages pour les Vénitiens « qui aimaient mieux, dit-il, recevoir un peu qu'espérer beaucoup. »

Si l'on n'emploie pas ce moyen, M. du Noyer pense que l'on pourrait fonder un autre établissement loin de Paris, « dans un lieu où le bois coûte peu et la rivière soit à commandement, » pour essayer de contrefaire à l'insu des Vénitiens leurs procédés de fabrication. Afin de les mieux tromper, on n'y travaillerait d'abord qu'en verre et cristal; on y recevrait tous ceux qui prétendent savoir faire des glaces, et du Noyer ne désespère pas de leur apprendre les procédés vénitiens qu'il commence à pénétrer. Cependant il craint que les Vénitiens ne se doutent de la chose et ne ruinent l'établissement de Paris, avant que la fabrique projetée ne soit en état de le remplacer; puis il recule devant une nouvelle dépense. Il finit en se plaignant de n'être pas bien secondé par ses associés et en demandant à être dispensé de payer sa part et remboursé de sa charge[1].

Le second moyen proposé avec hésitation par M. du Noyer fut celui qui réussit et qui rendit enfin nationale l'industrie des glaces.

M. de Chamillart parla à Colbert d'un certain Richard

1. V. le texte du mémoire à l'*Appendice*, n° 6.

Digitized by Google

Lucas, sieur de Nehou, qui dirigeait une verrerie établie en 1653 à Tour-la-Ville[1], et dont les essais laborieux pour fabriquer du verre blanc et des glaces de miroirs paraissaient couronnés de succès. Il avait fourni, en 1656, les verres blancs du Val-de-Grâce[2]. Quant aux glaces, s'il faut en croire les histoires de Cherbourg[3], des jeunes gens de ce pays étaient allés à Venise étudier l'art de la verrerie pour le rapporter dans leur pays, et Richard Lucas de Nehou avait parfaitement utilisé leurs indications. De plus, pendant que les Vénitiens s'enfermaient pour souffler les glaces, des ouvriers parisiens étaient montés sur le toit, et, par des trous, ils avaient regardé les opérations. Colbert engagea la Compagnie royale à entrer en rapport avec ce gentilhomme verrier de Normandie, et l'engagea lui-même à se mettre au service de la Compagnie.

Telle paraît avoir été l'origine de la succursale de Tour-la-Ville, établie en 1666 dans la paroisse de ce nom, près de Cherbourg, au bord de la petite rivière de Trotebec, dans la vallée encore appelée la Glacerie, sur la lisière de la forêt de Brix. C'est là que les premières glaces bien réussies furent fabriquées par un Français.

Dès 1670, Colbert faisait accorder par le roi à cette

1. Cette verrerie de Tour-la-Ville était ancienne. Elle avait appartenu à la famille de Caqueray, puis était passée à la famille de Nehou. Sur les registres de la paroisse, on lit le 21 août 1652 : « A été inhumé Antoine de Caqueray, sieur des Friches, entrepreneur de la verrerie de ce lieu. »

2. Cela résulte d'une pièce, où il est fait mention aussi des glaces, publiée dans la *Collection des pièces rares* de Leber, t. XVI.

3. *Histoire de Cherbourg*, par Voisin de la Hougue, p. 109. — *Cherbourg et ses environs*, par G. Fleury et H. Vallée, 1839. Je dois ces indications à M. le comte Daru et à M. de Pontaumont.

Digitized by Google

succursale douze arpents dans la forêt de Brix (*lettres patentes de décembre* 1670), et, la même année, le 13 juin, il pouvait écrire à M. de Saint-André[1], ambassadeur à Venise, qui lui propose des ouvriers : « La manufacture est assez bien établie dans le royaume pour n'avoir pas besoin d'un plus grand nombre d'ouvriers. » Il lui recommande seulement, comme il l'avait déjà fait par deux autres lettres du 16 août et du 15 novembre 1669, de veiller sur les exportations de Venise, et, le 16 septembre 1672, un arrêt du conseil prohibe expressément l'entrée en France des glaces, prohibition qui n'était pas écrite dans les lettres patentes de 1665.

Colbert n'en vint pas, en effet, du premier coup au système probibitif, et on le voit, dans les lettres de cette époque, réclamer à Rome, en Espagne, à Londres, ce qu'il appelle en propres termes *la liberté du commerce.* Mais la prohibition était alors le régime général de l'Europe. Nous avons vu ses rigueurs à Venise, et il ne faut pas oublier que le fameux acte de navigation est de 1661. Colbert suivit ces exemples plutôt qu'il ne les donna. La protection, sinon la prohibition, était vraiment utile alors pour ressusciter ou créer l'industrie nationale.

Un de ses agents, M. de Benoist, lui écrit, le 6 juin 1666, qu'il est entré en 1665, par les bureaux des cinq grosses fermes, deux cent seize caisses de glaces de Venise, pesant 62,020 livres pour le compte des marchands de Paris, Poquelin, Pajot, etc., et soixante deux caisses dans les six premiers mois de 1666, lesquelles ont

1. Nicolas Prunier, marquis de Saint-André, ambassadeur à Venise de 1668 à 1671, puis premier président du parlement de Grenoble.

Digitized by Google

payé les droits d'entrée à raison de 6 francs le cent pesant brut[1].

Le 29 mars 1670, M. de Saint-André lui envoie la note secrète des marchands de France qui achètent à Venise des glaces et des dentelles.

Colbert attendit que l'industrie fût bien installée en France pour exclure les produits étrangers.

De même, on avait en 1599 interdit l'entrée des étoffes de soie, quand la manufacture de Paris avait été bien fondée[2].

Le 29 juillet 1672, Colbert avait été prévenu par un nouvel ambassadeur à Venise, le comte d'Avaux[3], qu'un marchand italien offrait de fabriquer de plus grandes glaces et de les polir, et, après avoir consulté les intéressés, il avait refusé ses offres, écrivant à ce diplomate, le 6 janvier 1673 : *Nos glaces sont maintenant plus parfaites que celles de Venise*[4].

Après avoir décidé ce succès, Richard Lucas de Nehou mourut en 1675. Son acte de décès figure dans les registre de la paroisse de Tour-la-Ville à la date du 26 décembre 1675, et il fut inhumé dans la chappelle du Saint-Rosaire de l'église[5].

Il ne laissa que des neveux, Guillaume Lucas, sieur de Bonval, qui lui succéda comme directeur de la glacerie

1. *Correspondance*, Depping, p. 399.
2. Delamarre, *Traité de la Police*, v° *Manufacture*.
3. Jean-Antoine de Mesmes, comte d'Avaux. C'est celui qui scandalisait si fort Saint-Simon, en portant à la cour l'habit et l'épée, au lieu du rabat et de la robe, quoiqu'il appartînt seulement à une famille de magistrature.
4. *Lettres de Colbert*, publiées par M. Clément, tome II.
5. Les mêmes registres, à la date du 6 juin 1660, indiquent, dans un acte de baptême, Richard Lucas, escuyer, sieur de Nehou, *prêtre*. Je suppose que ce n'est pas la même personne.

Digitized by Google

de Tour-la-Ville[1], et Louis Lucas de Nehou, qui vint diriger l'établissement de Paris et que nous retrouverons dans la suite de cette histoire.

Il faut croire que la Compagnie envoya vers cette époque à Tour-la-Ville plusieurs des intéressés, car on trouve dans un acte du 11 octobre 1674 le nom de *Philippe Poclin* ou *Poquelin*, *maître de la glacerie royale de ce lieu*, parrain d'une petite-nièce de Lucas avec une dame Nehou, et dans un acte de baptême de 1676, le nom de *Claude du Noyer*, parrain d'un fils de Lucas de Bonval.

Il nous a paru juste et utile de tirer de l'oubli ce Français, trop méconnu, et dont la famille et les services furent, comme nous allons le voir, plus d'une fois sacrifiés après sa mort[2].

La manufacture des glaces eut à ce moment grâce à du Noyer, à Richard de Nehou, un premier moment de grande vogue.

Il est probable qu'elle offrit au ministre « ce *grand miroir de Venise, de* 46 *pouces sur* 26, *avec une bordure d'argent pesant* 252 *marcs* 2 *onces, estimé* 8,016 *livres* 10 *sols*, qui figure dans « l'inventaire fait après le décès de Mgr Colbert[3] », à côté d'un tableau de Raphaël estimé 3,000 livres seulement.

Lorsque le roi partit, en 1672, pour la campagne de

1. Acte de baptême du 12 septembre 1681, et autre acte du 25 avril 1695.

2. M. le comte Daru, qui habite les environs de Cherbourg, et auquel appartient ce qui reste de la forêt de Brix, presque entièrement défrichée, a eu la bonté et la patience de compulser les registres, de consulter les traditions, et de m'aider à rendre justice à cet enfant de la Normandie, qui contribua plus que personne à doter la France d'une industrie nouvelle.

3. P. Clément, *Vie de Colbert*, p. 501.

Digitized by Google

Hollande, suivi de Turenne et de Condé, son carrosse était garni de glaces de France. Voltaire [1] affirme que dès 1666 la fabrication était active. Les principales commandes furent faites pour Versailles et pour Meudon. Un manuscrit en vers, écrit en 1674, que possède la Bibliothèque impériale, énumère parmi les somptueux ornements de Versailles :

Les glaces, les miroirs, le jaspe et le porphyre
Et tout ce qu'a de beau le plus puissant empire.

M. Vatout [2] a publié le devis des ouvrages pour les bâtiments du roi, où figurent :

Glaces de la Manufacture de Paris, hauteur

De 14 pouces.	10 liv.	le pied.
De 28 pouces.	60	—
De 37 pouces.	230	—
De 40 pouces.	425	—

Enfin, on sait que la grande Galerie des fêtes, avec dix-sept fenêtres sur le jardin, construite un peu plus tard par Mansard, décorée par Lebrun, de 1679 à 1686, fut revêtue de glaces et prit le nom qu'elle porte encore de Galerie des Glaces. Cette galerie, élevée sur la terrasse qui séparait, sous Louis XIII, les deux appartements du roi et de la reine, fut commencée en 1678 et terminée en 1683 : elle coûta 654,600 livres. Le prix des glaces, dans les registres des bâtiments du roi, se trouve confondu avec celui de la dépense générale ; mais il est bien positivement mentionné que ces glaces étaient de *manufacture fran-*

1. *Siècle de Louis XIV*, ch. XXIX, pages 166, 201.
2. Vatout, *le Palais de Versailles*, p. 32, 35.

Digitized by Google

çaise, *façon de Venise*, et *fournies par Briot*, et *Guimont*, *directeur de la manufacture* [1]. La plupart des personnages dont les portraits, postérieurs à cette époque, figurent à Versailles, ont imprimé sur ces glaces leur vivante et passagère image. Éclairées par quatre mille bougies, elles illuminèrent les fêtes données, en 1697, pour le mariage du duc de Bourgogne avec Adélaïde de Savoie, et trois quarts de siècle après, pour l'arrivée de Marie-Antoinette d'Autriche.

C'est à une époque un peu antérieure que se rapporte la plaisante histoire racontée par Saint-Simon (ch. LXX), de cette singulière comtesse de Fiesque [2], l'un de ces *maréchaux de camp* de mademoiselle de Montpensier, qui entrèrent avec elle par la brèche à Orléans, faisant, disait l'avocat Patru, *tomber les murailles au son des violons*. « Elle n'avait presque rien, parce qu'elle avait tout fricassé.... *Tout au commencement de ces magnifiques glaces, alors fort rares et fort chères*, elle en acheta un parfaitement beau miroir. — Hé! comtesse, lui dirent ses amis, où avez-vous pris cela? — J'avais, dit-elle, une méchante terre et qui ne me rapportait que du blé; je l'ai vendue et j'en ai eu ce miroir. Est-ce que je n'ai pas fait merveille? »

La mort de Richard Lucas de Nehou, celle de du Noyer, celle de Colbert surtout, mirent la nouvelle fondation en péril; il fallut réorganiser la Compagnie. Les nouvelles lettres patentes, accordées par le roi en 1683, l'année

1. Renseignements fournis par M. Leroy, bibliothécaire de Versailles.

2. Anne Leveneur, comtesse de Fiesque. L'autre *maréchal de camp* était Anne Phélypeaux, comtesse de Frontenac, dont la mère appartenait à la famille Gobelin.

Digitized by Google

même de la mort de Colbert, nous apprennent « que ces ouvrages qui sont d'une dépense et d'une application extraordinaires pourraient manquer s'il n'y était promptement pourvu. » Ces lettres patentes transmettent le privilège à Pierre de Bagneux, lui accordant les mêmes droits; elles ajoutent qu'il a la faculté de *porter ces mêmes ouvrages à miroirs, s'il est possible, à une plus grande perfection*, et qu'il est défendu à toutes sortes de personnes d'entreprendre sans son consentement la fabrication desdites glaces à miroirs *de quelque grandeur et volume que ce soit*. Le privilège est accordé pour trente ans à partir du 1er janvier 1684, sur le rapport de Louvois, qui déclare la proposition de Pierre de Bagneux *utile à l'État et propre pour la décoration des maisons royales*[1].

On est assez surpris de voir le même Louvois, moins fidèle que Colbert aux privilèges accordés, conclure un traité par lequel il permet à partir de la même date, 1er janvier 1684, aux intéressés de la verrerie de Ponthieu, en Normandie, Benjamin, Robert Ferret et Paul de la Hante, de faire apporter aux Invalides *du verre brut propre à faire des glaces*, pour y être douci et poli par les vieux soldats dans les galeries et magasins que ces associés feront construire à leur frais dans la basse-cour de l'hôtel. On est encore surpris en apprenant que le même Louvois s'était fait accorder à lui-même un privilège pour les glaces. Sur sa demande et dans ses bois, la Compagnie Bagneux établit, en 1683, une glacerie à Lessigne, près de Tonnerre, dans un emplacement si mal choisi qu'il fallut la laisser tomber en 1695. Lorsque son fils, le mar-

1. Pierre de Bagneux était un capitaine de vaisseau qui servait de prête-nom à Gabriel Pecquot, sieur de Saint-Maurice, associé survivant de du Noyer.

Digitized by Google

quis de Courtenvaux (il tenait ce titre de sa mère, dernière héritière de la maison de Souvré), acquit Montmirail par son mariage avec mademoiselle d'Estrées, l'ancienne verrerie de Rougefossé, dépendante de Montmirail, fut aussi transformée en glacerie; un privilège fut obtenu en 1687, et la Compagnie de Saint-Gobain fut obligée de le racheter à M. de Courtenvaux en 1704 [1].

En 1688, un certain Perreau, verrier à Orléans, est encore breveté par le duc d'Orléans, frère du roi, pour le *coulage des cristaux à tables creuses avec figures* [2].

Et voici qu'à la fin de la même année, 1688, un bourgeois de Paris, nommé Abraham Thévart, représente au roi qu'il a découvert le secret de fabriquer des glaces d'une grandeur extraordinaire, que, *par le moyen des machines qu'il a inventées*, il peut fabriquer des glaces de 60 à 80 pouces de hauteur et au-dessus, de 35 à 40 pouces et plus de largeur; et sur le rapport du même Lou-

1. C'est cette verrerie de Montmirail, où l'on fabriquait des bouteilles, que Regnard a citée :

A Montmirail, il faut boire,
Car on y fait
Ce vase qui fait la gloire
De maint buffet,
Et qui rubis forme en son sein.
Vive du Vaulx et du bon vin !

2. Le privilège de *Perreau* ou *Perrot* est du 25 septembre 1668 et celui de Thévart du 14 décembre seulement, et ce Perrot avait communiqué son procédé à l'Académie des sciences le 2 avril 1687. Il en est fait mention dans le *Mercure galant* de mars 1687 et dans la *République des lettres* de juin 1688. Ces dates, réunies par un savant archéologue d'Orléans, M. l'abbé Desnoyers, lui ont permis d'indiquer Perrot comme l'inventeur du *coulage des glaces*. Mais le privilège ne parle que de *cristaux*. Que sont devenus Perrot, son établissement et son secret? N'était-il pas l'un des ouvriers de du Noyer, venu aussi d'Orléans? Nous l'ignorons.

Digitized by Google

vois, le roi accorde pour trente ans, par des lettres patentes du 14 décembre 1688, à Abraham Thévart le privilège de la fabrication des *grandes* glaces au-dessus de 60 pouces sur 40, laissant à Pierre de Bagneux le privilège de fabriquer les *petites* glaces au-dessous de ces dimensions, et leur concédant à l'un et à l'autre, avec la plupart des droits exorbitants contenus dans l'acte de 1665, la faculté de visiter leurs usines respectives, avec défense de se servir des mêmes machines, ouvriers et *matières*. Il était prévu que Thévart voudrait se servir des morceaux de grandes glaces brisées, et on le lui défendait. En résumé, on leur accordait le privilège de se faire la guerre.

Thévart, qui se dit ici l'inventeur d'un nouveau procédé, paraît n'avoir été que le prête-nom d'associés qui voulaient faire concurrence à la Compagnie de Bagneux. Son nom figure uniquement dans les actes de procédure. Il s'attribue un mérite qu'il est juste, comme nous le verrons, de restituer à Lucas de Nehou; et s'il en fallait une preuve, il la fournit lui-même en appelant Louis Lucas de Nehou, qui quitta la Compagnie de Bagneux et parvint à fabriquer, par le procédé du coulage, des glaces si grandes et si belles que le roi voulut les voir. Les quatre premières glaces coulées furent présentées à Louis XIV, en 1691 [1].

L'habile verrier persuada aux associés de chercher hors de Paris quelque lieu où les choses fussent moins chères, et ils achetèrent du domaine royal l'ancien château de Saint-Gobain, près la Fère, tout en ruines, assez

1. Archives de Rouen. Procès-verbal de la séance du parlement en 1711. Déclaration de Louis Lucas de Nehou. Cette pièce m'a été communiquée par M. Potier, archiviste.

Digitized by Google

bien disposé néanmoins à *cause de la proximité des bois et de la rivière d'Oise descendant à Paris;* ils y élevèrent plusieurs bâtiments *tant pour la fabrication que pour le logement des gentilshommes, commis et ouvriers.* De nouvelles lettres patentes de février 1693 renouvellent à Abraham Thévart le droit de prendre en tous lieux du royaume les matières nécessaires à sa fabrication, l'exemption de tous droits pour le transport de ses produits, de tous impôts pour son personnel, et la faveur de mettre aux portes de l'établissement un portier à la livrée royale, les armes de France et le titre de *Manufacture royale des grandes glaces* [1].

Cette date, 1693, est celle de l'installation de la manufacture dans les ruines de ce vieux château dont le nom est désormais inséparable de l'industrie des glaces. Avant elle, il avait une histoire et des traditions.

Au VIIe siècle, la contrée fut évangélisée par un religieux irlandais, de race royale, nommé Gobain, que le roi Clotaire vint vénérer, et qui mourut martyr vers 660, pieux et austère religieux qui ne se doutait guère que son patronage serait donné à des miroirs de femmes; dans le monde commercial, son nom est attaché à une belle industrie; dans ce petit village, au milieu de ces forêts, si, depuis douze cents ans, la foi fit germer quelques vertus, on les lui doit [2].

Au Xe siècle, le château appartenait à l'évêque de Laon; au XIe, à la batailleuse maison de Coucy, dont le nom rappelle des traditions militaires et poétiques. Les évêques et les seigneurs se le disputent alors à coup d'excommunication et d'arquebuse. Il reste aux Coucy, qui le forti-

1. *Appendice*, nº 9.
2. Je dois ces renseignements à M. le curé de Saint-Gobain.

Digitized by Google

fient, l'environnent de tours et de fossés. Rendu en 1440 au duc d'Orléans, Saint-Gobain passe aux Bourbons, reçoit François Ier, puis Henri IV, est engagé en 1652 par Louis XIV au cardinal Mazarin, puis loué le 1er juillet 1692 *pour vingt-quatre livres par an* par le comte de Longueval, gouverneur de la Fère, à la Compagnie des glaces représentée par MM. de la Pommeraye et de Nehou, et enfin acheté par cette Compagnie pour 3,000 livres, le 11 juillet 1698. Le procès-verbal de prise de possession est dressé au nom de M. Bossuet, intendant de Soissons [1].

Aussitôt que les associés de Thévart eurent loué Saint-Gobain, Lucas de Nehou fit avec eux un traité, par lequel ils lui abandonnèrent la fabrication, à condition qu'il fournirait des glaces à un prix convenu, ce qui fut exécuté pendant trois ans [2]. C'est à ce moment et dans ce nouvel établissement que Louis-Lucas de Nehou installa et pratiqua plus en grand la méthode de couler les glaces, qui fut pratiquée ensuite sans lui. Lorsque le roi demanda, en 1697, aux intendants des mémoires sur l'agriculture et le commerce pour l'instruction de M. le duc de Bourgogne, l'intendant de Soissons, dans son mémoire, décrivit la fabrication des glaces par ces mots : « Elles se coulent sur une table de métal comme on verserait du plomb fondu [3]. »

Il est donc bien certain que l'on *coulait* des glaces

1. Ms. Deslandes, p. 118.

2. *Archives de la manufacture.* Mémoire au roi de Lucas de Nehou, 1702.

3. Le comte de Boulainvilliers qui a résumé, dans *l'État de la France*, ces mémoires des intendants, qu'il appelle tous des hommes *inappliqués* ou *inapplicables*, adresse des éloges au travail de M. Bossuet, et il cite tout ce qui est relatif à la manufacture, *une des plus singulières du royaume*, dit-il. I, 112.

Digitized by Google

à Saint-Gobain, avant 1695; on en coulait à Paris avant 1691.

Pendant ce temps, la Compagnie des petites glaces était écrasée par la Compagnie des grandes glaces, et la guerre entre les deux allait devenir funeste lorsque M. de Pontchartrain en négocia la réunion. Par arrêt du conseil du 1er mai 1695, M. de la Reynie fut chargé d'opérer la fusion, et elle fut consacrée par lettres patentes de ce jour sous le nom de François Plastrier, qui était tout simplement le concierge. Le privilège est accordé pour *couler*, *souffler* et *fabriquer* des glaces; il durera trente ans. On défend aux verriers la contrefaçon, aux miroitiers la contrebande, aux fermiers généraux l'importation [1].

Mais la Compagnie des *petites* glaces fut pleine de rancune et la Compagnie des *grandes* pleine d'ingratitude; sous prétexte que les anciens traités étaient résolus par la nouvelle organisation, le malheureux Lucas de Nehou fut peu de temps après sacrifié; on lui avait demandé des mémoires, on l'avait entouré d'espions, on crut tenir ses secrets et on se débarrassa de sa personne. Au moins est-ce la version qu'il soutint dans ses Mémoires. On peut croire aussi qu'il voulut utiliser pour lui-même ses procédés, et on le retrouve en effet associé bientôt à un verrier de Normandie, et réclamant devant le parlement de Rouen.

Les deux Compagnies rivales réunies, l'époque du triomphe semble arrivée, lorsqu'une émeute générale éclate et se déchaîne.

Les maîtres *miroitiers*, *lunetiers* de Paris présentent

1. *Appendice*, nº 10.

Digitized by Google

leurs statuts de 1581, par lesquels ils furent unis aux *bimbelotiers*, et réclament le privilège de fabriquer et d'étamer les glaces. Les maîtres verriers de Ponthieu font valoir le traité passé avec Louvois, et un autre privilège accordé à l'un d'eux, Benjamin, en 1692. Perreau, le verrier d'Orléans, invoque son brevet de 1668, qu'il a eu soin de faire renouveler en 1671 par M. le duc d'Orléans, dont il habite le duché. Les six corps de marchands de Paris prétendent qu'ils ont le droit de se pourvoir partout où il leur plaît. Lucas de Nehou, qui s'est associé à Benjamin, réclame en outre des dommages-intérêts parce qu'on lui a enlevé sa direction.

Deux arrêts du conseil, du 15 octobre 1695 et du 10 mars 1696, tranchent, comme ils peuvent, tous ces différends. Les miroitiers étameront seuls pour le public, et la manufacture pour les maisons royales, mais ils devront acheter à la manufacture leurs glaces et ne pas débaucher ses ouvriers. Les verriers reprendront les vitres, bouteilles, cristaux. Lucas de Nehou portera ses plaintes ailleurs, et Perreau sera dispensé de l'amende. Mais le privilège sera maintenu à ces associés qui ont dépensé plus d'un million pour un art qui n'avait pas encore été trouvé, celui de faire des glaces de plus de 80 pouces.

C'est encore la victoire et la paix, mais quelle paix !

MM. les fermiers généraux veulent bien confisquer les glaces de contrebande, mais à leur profit. Il faut un arrêt du 25 février 1698 pour faire rendre deux caisses saisies au sieur Audibert, commis des intéressés à Marseille.

Un traité a été fait en 1696 avec un certain Radix pour la vente des glaces ; il faudra plaider avec lui jusqu'en 1726.

Digitized by Google

L'exportation des sables se fait au mépris des droits de la manufacture; arrêt du 30 janvier 1700 qui l'interdit, comme si cette interdiction pouvait s'exécuter.

Les ouvriers s'en vont, et ils débauchent leurs camarades : arrêté du conseil du 23 mars 1694 et du 12 avril 1701, qui défend aux ouvriers de quitter la manufacture, sans congé écrit, avant un séjour de deux ans, permet de leur faire contracter des engagements plus longs, interdit aux verriers de les recevoir, et ordonne, si on les a reçus, de les restituer, sous peine de 2,000 livres d'amende. Ne croit-on pas lire la loi américaine des esclaves fugitifs?

D'autres ouvriers passent la frontière et vont porter leur art à l'étranger. En 1697, un certain Nesme ou Esmet, ouvrier de la manufacture de Paris, s'associe avec un nommé Longueville, de Seissel, et les sieurs Fassio et Carely, Génevois et Italien fort riches, pour établir une manufacture à Basly, en Savoie, près de la frontière, et déjà le duc de Savoie a envoyé un de ses intendants pour l'encourager. Le secrétaire d'État, M. de Pontchartrain, écrit aux fermiers généraux, le 17 janvier 1698, pour arrêter l'entrée de leurs produits. Un des intéressés, M. de la Pommeraye, est envoyé avec le commandant du fort l'Écluse, M. de Louze; ils se déguisent, vont visiter la manufacture et chacun fait son rapport. M. de la Pommeraye demande que l'on arrête Nesme et Longueville, que l'on interdise aux habitants de la frontière française de leur vendre du bois, et que si de nouveaux ouvriers désertent, *on les condamne aux galères*. Le commandant du fort l'Écluse réclame les mêmes mesures, sauf les galères; on ne pense pas à tout. Le ministre de la guerre, M. de Barbezieux, lui répond, le 23 février :

Digitized by Google

« Le roi approuve que vous fassiez arrêter le nommé Nesme, lorsqu'il viendra sur les terres de Sa Majesté, et le fassiez garder dans une sûre prison *jusqu'à nouvel ordre d'elle* [1]. »

Or ce même M. de la Pommeraye, ancien intendant des galères, et qui voulait y envoyer les ouvriers fugitifs, s'en va fonder en 1700 une manufacture clandestine à Beauregard dans la principauté de Dombes, appartenant à M. le duc du Maine, qui lui octroie un privilège. La manufacture réclame, le roi faiblit, et laisse vivre la fondation de son fils que l'arrêt qualifie de fils légitime.

Les dernières années de ce siècle furent marquées par des désastres bien connus. Une industrie de luxe, ne vivant que par le roi et les grands, devait souffrir à l'époque de la paix de Ryswick et de la guerre de Succession.

La régie de François Plastrier fut malheureuse. La Compagnie avait pour caissier général M. Geoffrin, qui devint, en 1733, le mari de la célèbre amie de d'Alembert et du roi de Pologne. Ce M. Geoffrin n'était pas bien habile ; c'est lui qui lisait, dans sa vieillesse, les deux colonnes de l'*Encyclopédie* sans les séparer et qui disait : « Cela est très-intéressant, mais cela ne se suit pas toujours très bien. » Il fut pourtant, en cette affaire, habile à se ménager et à s'enrichir. Ses comptes prouvèrent, en 1702, que la Compagnie devait près de deux millions. Les créanciers pratiquèrent des saisies, le roi ordonna un sursis auquel ils s'opposèrent ; les fourneaux furent éteints à Saint-Gobain et à Tour-la-Ville, la plupart des ouvriers furent renvoyés, et on fit en vain un appel de fonds aux

1. Archives de la Compagnie.

Digitized by Google

intéressés entre lesquels se partageait le capital. A ce moment même, les pays voisins recueillent les ouvriers français, des concurrences s'établissent en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, et l'industrie donnée à la France par Colbert paraît perdue pour notre pays, après trente-cinq ans d'efforts laborieux.

IV

LA CINQUIÈME COMPAGNIE (1702-1793)

L'affaire semblait détruite, lorsqu'une nouvelle Compagnie parvint à se former, grâce à la protection du roi et à l'habileté du magistrat chargé de la liquidation, qui était d'Aguesseau [1]. Composée de banquiers parisiens et génevois, réunis avec quelques-uns des anciens associés, sous le nom d'Antoine Dagincourt, bourgeois de Paris, cette compagnie offrit de payer 1,300,000 livres aux créanciers, 660,000 livres à raison de 30, 000 livres par sou aux intéressés et elle fut autorisée à acheter à ce prix tous les établissements des anciennes Compagnies Thévart et Plastrier. Un nouveau privilège fut accordé pour trente ans par lettres patentes du 23 octobre 1702.

Des arrêts de 1703, 1704 et 1705 tranchèrent un nombre considérable de contestations, et la nouvelle compa-

1. M. Amelot avait été désigné d'abord, mais, nommé ambassadeur en Espagne, il fut remplacé par M. d'Aguesseau. (*Archives de la manufacture*, arrêt du 14 avril 1705.)

Digitized by Google

gnie, mise en possession de tous les établissements, succéda à tous les droits, mais aussi à tous les tracas des Compagnies du dix-septième siècle.

Le roi avait nommé pour gérer la nouvelle compagnie : MM. Étienne de Meuves, Jacques Buisson, Pierre du Molin et Pierre Pioger,

Ils s'associèrent MM. Michel Begon, Hervé Guymont, Charles de Courcelles, Pecquot de Saint-Maurice, Pean du Rouvre, Pinsonneau d'Hauterive, Henri Giraud, Claude Merlat de la Freta et Pierre Jallot. L'acte de société, on pourrait dire l'acte de famille, passé devant Geoffroy et Savallette, notaires à Paris, le 1er février 1703, fut signé entre ces douze personnes chez M. de Meuves, cul-de-sac des Bourdonnais ; il est fort curieux. Le capital fut évalué à 2,040,000 livres, partagées en 24 sols de 85,000 livres, se subdivisant en 12 deniers chacun, soit 288 deniers, appellation que les portions d'intérêt ont conservée jusqu'en 1830. Les associés liés solidairement, s'engagèrent à ne pas emprunter, et à subvenir aux besoins de l'entreprise par des appels de fonds proportionnés à leur mise, et à laisser toujours au moins un million dans la caisse comme fonds de roulement. Ils avaient droit à un intérêt de dix pour cent de leur argent, à un honoraire fixe de 1000 livres par sol et à un jeton de deux écus par séance. Ils se réunissaient au faubourg Saint-Antoine, le mardi et le samedi à 3 heures. Le conseil, ou, comme on disait alors, le bureau, composé des plus forts intéressés, nommait tout le personnel, et aucun cessionnaire, aucun héritier même, ne pouvait faire partie de la société, sans l'agrément des associés. Cependant la veuve et les héritiers d'un intéressé pouvaient présenter l'un d'entre eux. Toutes les

Digitized by Google

difficultés devaient être tranchées par arbitres, et les délibérations étaient secrètes.

La première de toutes eut pour objet d'allouer à un duc et pair, maréchal de France alors très influent, 50,000 livres, d'après le désir du roi, en considération du privilège. Cette somme fut payée en l'hôtel de M. le premier président à madame la maréchale, qui refusa d'en donner quittance, dit le registre de la Compagnie.

Ici encore, un méchant mot de Saint-Simon nous aide à comprendre cette intervention : « Le comte de *** et sa femme, qui étaient mal dans leurs affaires, étaient continuellement à l'affût d'en faire, et les contrôleurs généraux avaient ordre de ne leur en refuser aucune possible, ni à la maréchale de ***. Il est incroyable ce qu'ils en firent. » (Ch. CXIII.)

Un article du règlement (24) était ainsi conçu : « Afin qu'il plaise à Dieu de bénir la présente Société, un escu par semaine sera donné aux religieux de la Charité de Charenton, et un escu par mois aux religieux de Picpus du faubourg Saint-Antoine. »

Une délibération de décembre 1703 porte que, tout nouveau venu dans la Société, « pour conserver une sorte de bienséance ne pourra prendre séance au bureau qu'en donnant, à chacun des intéressés une bourse de 60 jetons d'argent et 20 livres de bougie. »

Nous signalons ces menus détails parce qu'ils révèlent l'esprit de cette nouvelle société qui fut assez forte pour durer plus de cent cinquante ans, sans changement très notable dans son organisation intérieure.

Une étroite solidarité entre les membres, le respect des droits de famille, l'autorité remise sans partage aux intéressés eux-mêmes dirigés par un conseil très assidu

Digitized by Google

qui entre dans tous les détails, la recherche constante de la perfection des produits, la résolution de fuir comme deux pestes les emprunts et les procès, et de s'en tirer entre soi sans recourir au public, l'art de s'appuyer sur des patronages importants, l'habitude de ne pas s'oublier soi-même sans oublier Dieu et les pauvres, un mélange d'habile politique commerciale et de sincère esprit chrétien, tels furent les caractères de cette société, la plus ancienne des sociétés industrielles qui aient traversé sans périr deux siècles et plusieurs révolutions, ayant le talent de contenter à la fois ses intéressés, ses agents et ses clients.

Ce qu'elle fit d'essentiel pour le progrès de la fabrication, à Tour-la-Ville, à Saint-Gobain et à l'établissement fondé dès cette époque à Chauny, ce qu'elle fit aussi pour la baisse des prix, la condition de ses ouvriers, nous le mentionnerons après avoir achevé l'histoire de l'administration.

La compagnie des glaces dut sans doute quelque chose encore aux privilèges dont Colbert l'avait entourée, mais nous verrons qu'ils furent pour elle la source de mille difficultés. Les privilèges furent son côté faible, et son côté fort, ce fut son organisation intérieure, et le choix de deux habiles directeurs, précédés ou suivis de plusieurs fort mauvais.

On avait cru pouvoir se contenter d'un ouvrier, formé par M. de Nehou, et qui s'appelait Pinet, surnommé des Fourneaux à cause de son métier, mais il fallut le révoquer pour désordre, coupes dans les forêts, etc., et la Compagnie revint de nouveau, en 1711, à ce Louis Lucas de Nehou, qui après avoir perfectionné la fabrication, construit de nouveaux bâtiments, formé des ou-

Digitized by Google

vriers habiles, mourut à Saint-Gobain en 1728. Homme d'un caractère faible que nous avons vu passer d'un établissement à l'autre, d'une compagnie à l'autre, puis à un rival; toujours sacrifié, toujours mécontent, toujours nécessaire, ayant donné toute sa vie et toute son habileté à créer une si difficile industrie, il joue dans cette histoire le rôle des inventeurs méconnus; c'est le Palissy des glaces [1].

Un autre homme, à la même époque, fut presque aussi utile que Lucas de Nehou à l'industrie des glaces; ce fut l'architecte de Cotte, directeur des bâtiments royaux, en 1708, qui introduisit l'usage d'abaisser les cheminées des appartements et de placer sur ces cheminées des glaces, embellissements heureux dont la mode se répandit très vite.

Les directeurs qui succédèrent à Lucas de Nehou paraissent avoir été choisis sous l'influence de M. Geoffrin, et mal choisis. M. Geoffrin avait aussi passé d'une compagnie à l'autre, caissier de la Société Plastrier, puis, en 1703, caissier de la Compagnie nouvelle, dont il acheta successivement plusieurs parts, de manière à devenir administrateur en 1712, plusieurs années avant son mariage avec la spirituelle mademoiselle Rodet. Il fit nommer un de ses neveux caissier à sa place, et l'autre directeur de Tour-la-Ville. Après un spéculateur médiocrement honnête, qui occupa quatre ans la direction, ce

1. C'est l'année de sa mort, et probablement d'après les données de son expérience, que fut rédigé par le conseil un curieux règlement, qui énumère les attributions du directeur, auquel l'article 3 recommande *de ne pas donner dans des idées creuses*, le rôle du caissier, du contrôleur, et aussi celui du portier, personnage très important, chargé d'empêcher l'entrée et la sortie des personnes, et de contrôler l'entrée et la sortie des choses.

Digitized by Google

Geoffrin neveu fut appelé et installé en 1733 par M. Saladin comme directeur de Saint-Gobain. Il y demeura treize ans, s'occupant d'alchimie plus que de fabrication ; il fallut le destituer, et on le remplaça successivement par un ouvrier élevé par M. Geoffrin, que l'on dut arrêter comme braconnier, par un intrigant suspect, puis par un charlatan présomptueux; nous tairons les noms de ces quatre directeurs. Placée en de telles mains pendant près de trente années, volée par plusieurs caissiers, désertée et trahie par ses agents, qui la quittaient pour fonder des concurrences, la manufacture était dans le plus pitoyable état. Un des associés, M. Combaut, alla voir un jour d'hiver madame Geoffrin, et lui dit en poussant de gros soupirs : Tout est perdu! Elle alla à sa fenêtre, l'ouvrit toute grande, et répondit : « Eh! bien, monsieur, si tout est perdu, jetons-nous par la fenêtre. » Comme M. Combaut ne se décidait pas, elle repartit : « Renvoyez les charlatans, et jouez avec le jeu que vous avez; prenez le plus capable de vos agents, qui est M. Deslandes [1]. »

La manufacture dut ainsi à madame Geoffrin un immense service. Entré à 26 ans, en 1752, comme agent subalterne, directeur en 1758, M. Deslandes demeura en fonctions jusqu'en 1789, et il fut l'auteur principal et l'exécuteur intelligent de tous les progrès accomplis pendant ces trente années. Madame Geoffrin le visita souvent. Elle vint à Saint-Gobain avec Soufflot, qui dessina la porte d'entrée. Elle y reçut d'Alembert et peut-être le savant accadémicien, qui avait passé son enfance chez un vitrier, vint-il à cette glacerie faire les expériences

1. M. Deslandes.

Digitized by Google

qui servirent à son célèbre travail sur les courbures sphériques des verres achromatiques. Plusieurs fois à la fin de sa vie, elle recommanda la manufacture à M. Necker, et elle rendit un nouveau service en vendant ses parts à des intéressés qui honorèrent et protégèrent la Compagnie. En 1752, M. le baron de Montmorency ajouta aux deniers qu'il tenait de mademoiselle de Ville, sa femme quelques-uns des deniers de Madame Geoffrin et de sa fille, mariée à un d'Estampes, marquis de la Ferté-Imbault, pauvre femme si maltraitée par d'Alembert dans les lettres touchantes qu'il consacra à la mémoire de madame Geoffrin. C'est encore de cette succession que provenaient une partie des deniers passés par la famille du chancelier de Machault dans la famille de Vogué, membre actuel du conseil extraordinaire, et quelques-uns des deniers acquis par M. le marquis de Sainte-Fère, qui longtemps présida le conseil d'administration, présidé depuis par son fils. Il acheta quatre deniers et demi, pour 112,500 livres. Cela porte à 300, 000 livres le *sol*, qui était cinquante ans avant de 85,000 liv.

Ce chiffre contraste un peu, convenons-en, avec les doléances continues des intéressés, consignées dans les mémoires inédits, auxquels donna lieu la longue et curieuse suite de leur procès et que nous allons résumer. Pendant cent ans, la justice et le pouvoir royal furent persévéramment du côté de la Compagnie. Mais elle compta autant de procès qu'elle avait reçu de faveurs.

Nous avons vu que les contestations des intéressés avec les anciennes Compagnies durèrent jusqu'en 1707. Dès 1710, un financier, nommé Charles, traitant du double péage, qui avait de bonnes lettres patentes de 1708 assujettissant à cette taxe les marchandises *exemptes* ou non

Digitized by Google

exemptes, réclame de la Compagnie un droit de péage sur les matières qu'elle transporte. La compagnie répond et prouve que depuis 1665 elle n'a jamais payé les droits de péage, passage, pontenage. Arrêt qui l'en dispense (10 février 1710)

La ville de Rouen réclame un droit d'octroi sur les soudes que la Compagnie fait venir de Hollande. Arrêt e 1711 qui fait rendre le droit perçu.

Un peu plus tard, M. le président de Maisons, qui avait un petit droit de péage particulier à Poissy, soutient subtilement que la Compagnie n'était exempte que des droits publics. C'était le second président de Maisons (il y en eut trois), le fils de celui qui construisit le château, et qui, en quittant la place de surintendant des finances, disait plaisamment : « Ils ont eu tort de me congédier; j'avais fait mes affaires; j'allais commencer à faire les leurs. » Un arrêt le débouta de sa prétention.

MM. les agents du domaine, les préposés au barrage de Paris, et les officiers de police réclament d'autres petites taxes. Cette fois, on a affaire à forte partie, et on juge plus prudent de transiger (1729).

Mais voici des instances plus curieuses :

Ce même M. de la Pommeraye, qui avait été directeur en 1695, déserteur en 1700, fondateur de fabriques dans les Dombes, puis en Espagne, puis en Portugal, était revenu en France; il avait réussi à détourner un ouvrier habile de Saint-Gobain, nommé Claude Saaz, et ils s'étaient associés vers 1713 avec un M. Mathieu, sieur de Vauchaux, maître de la verrerie de la Boue en Nivernais[1],

1. La Boue est aujourd'hui un domaine voisin d'un autre domaine nommé encore la Verrerie, près de Cercy, dans l'arrondissement de Château-Chinon (Nièvre).

Digitized by Google

pour fonder une glacerie clandestine. La Compagnie fait mettre le mari, la femme, l'associé à la Bastille, l'ouvrier au For-l'Évêque, où il subit, dit sa requête, *une dure et longue détention*. Le roi délègue trois conseillers d'État, MM. Amelot, de Nointel et d'Argenson, et six maîtres des requêtes, MM. d'Ernothon, d'Herbigny, le Mérat, de Machault, de Breteuil, de Pomereu, pour juger l'affaire. Le procès dure deux ans. L'arrêt du 27 mars 1716 condamne les la Pommeraye à 3.000 livres de dommages-intérêts et à 300 livres d'amende, Vauchaux à 100 livres, Claude Saaz à 1,000 livres de dommages et 100 livres d'amende, et il répète qu'il est interdit aux ouvriers de quitter la manufacture avant la fin de leur engagement *et même de s'en éloigner d'une lieue*, sans congé écrit, sous peine d'amende, d'emprisonnement, *même de punition corporelle* et qu'il est défendu de les recevoir, ordonné de les rendre sous peine de 3,000 livres d'amende *et même d'une procédure extraordinaire.*

Les transports de la Compagnie se faisaient par eau Les glaces brutes arrivaient de Tour-la-Ville par Rouen et la Seine, de Saint-Gobain par l'Oise et la Seine; on les débarquait à la porte de la Conférence et au port Saint-Nicolas du Louvre, et la Compagnie les faisait charger par ses gens sur ses voitures pour les transporter à la manufacture de la rue de Reuilly, où ces glaces brutes étaient polies et doucies. De même, les matières arrivant par la Seine avec les glaces s'arrêtaient à un magasin que la compagnie avait au port de Conflans-Sainte-Honorine, et de là, sur d'autres bateaux, remontaient l'Oise jusqu'à Saint-Gobain. Tous ces transbordements exigeaient beaucoup de soin. Or il y avait sur les ports, à Paris, et même à Conflans, des gens *sans carac-*

Digitized by Google

tère, qui, se qualifiant de *gagne-deniers*, *forts*, *petits-forts*, réclamaient le privilège du déchargement. Puis MM. les soldats des gardes-françaises survenaient, battaient les ouvriers, prenaient les glaces, les brisaient, et rançonnaient la Compagnie. Il faut que les prévôts des marchands, en 1724, le marquis de Châteauneuf, en 1731, Turgot, rendent des ordonnances pour interdire cette immixtion bruyante.

Le droit le plus exorbitant, mais le plus commode, accordé à la compagnie, était celui de se faire délivrer dans tout le royaume, les matières propres à la fabrication; elle les expropriait et elle les séquestrait. Elle exerçait ce droit depuis longtemps pour la terre réfractaire dans le comté de Gournay, en Normandie; on extrayait d'un endroit nommé la Bellière *l'unique terre*, dit le mémoire, qui puisse soutenir le degré de chaleur des fours de la manufature. Plusieurs traités avaient été passés avec les seigneurs du comté de Gournay dont la dame était alors Marie-Sophie Colbert de Seignelay, mariée depuis au duc de Luxembourg. Un pauvre potier, nommé Clément, avait un demi-acre de terre attenant au territoire de Gournay, et il pouvait bien avoir un peu dépassé la limite; il vendit sa terre à un verrier de Rouen. La Compagnie commence un procès en 1711. Il n'était pas fini en 1721. Elle fait emprisonner les ouvriers de Clément, qui transige. Mais il recommence en 1730 et il veut faire juger la cause par la justice ordinaire. La Compagnie use du privilège *de committimus*, et j'ai lu son mémoire, imprimé chez l'imprimeur de Voltaire en 1731. J'ignore quel fut l'arrêt rendu sur ce procès qui dura vingt ans.

Il est probable que Clément fut ruiné, et que la Com-

Digitized by Google

pagnie fut victorieuse, car elle venait de prouver sa puissance, en faisant, dès 1727, renouveler pour trente années, à partir du 28 octobre 1732, son privilège avec tous les anciens droits et exemptions. Pendant cette seconde période, la seule contestation digne d'être mentionnée, à cause des renseignements qu'elle fournit, fut soulevée en 1557 par le fermier général Boquillon, qui réclamait le paiement d'un droit à l'entrée du *charbon de terre*.

On se rappelle que la Compagnie avait éteint ses fours du faubourg Saint-Antoine, pour le service desquels du Noyer, en 1668, avait obtenu le droit de faire entrer gratis deux mille voies de bois par an, parce que cette quantité était insuffisante, et que le transport était trop coûteux. On s'était placé à Tour-la-Ville et à Saint Gobain auprès des forêts. Or, vers 1751, les bois, dit le mémoire, *commençant à devenir rares dans tout le royaume*, on fit venir à Tour-la-Ville du charbon de terre de Newcastle. Il coûtait 10 sous le quintal, mais il était perçu à l'entrée un droit de 13 sous, établi en 1741 pour favoriser la mine de Litry près de Caen. On exploitait d'autres charbons en France, notamment ceux d'Ingrandes et du Forez; mais, dit le même mémoire, tous ces charbons sont trop loin, ne fournissent pas assez, leurs fumées empêchent la transparence des glaces, leur flamme trop courte ne produit pas sur les pots un feu de reflet. Bref pour ces raisons bonnes ou mauvaises, la Compagnie préférait le charbon anglais et entendait ne pas payer le droit d'entrée.

La question fut tranchée dans les nouvelles lettres patentes accordées le 22 octobre 1757, grâce à M. de Montmorency, et qui prorogèrent encore pour trente ans le privilège, de 1762 à 1792, mais à condition :

Digitized by Google

1° de réduire les prix conformément à un tarif annexé, à partir de 1758 [1] ;

2° De payer 15 pour 100 du prix d'achat à l'entrée du charbon de terre ;

3° de payer 10 pour 100 à la sortie des glaces brutes.

Aucun droit pour la sortie des glaces finies. Prohibition absolue des produits étrangers. Continuation de tous les anciens privilèges, sous le nom de Louis Renard, qui avait succédé à Dagincourt mort en 1739 [2].

De ce moment gronde et commence à éclater le murmure des partisans plus ou moins intéressés de la liberté du commerce, contre un monopole si prolongé. Déjà le fermier général Boquillon avait écrit dans ses requêtes : « Il y a assez longtemps que la Compagnie de Saint-Gobain jouit d'exemptions exorbitantes. » Tous les vaincus et tous les envieux prirent pour organe un verrier de Nantes, nommé Leclerc, qui s'opposa à l'enregistrement des lettres patentes de 1757. Le parlement fut saisi de l'opposition et la Compagnie eut à se défendre.

Elle le fit par quelques bonnes et par beaucoup de mauvaises raisons.

Elle rappela ses sacrifices et ses années malheureuses, l'insuccès des Compagnies précédentes, la fondation de manufactures en Angleterre, en Allemagne et en Espagne, avec interdiction des produits français, la supériorité

1. 25 pour 100 sur les glaces de numéro.
5 pour 100 de 150 livres et au-dessous.
2 pour 100 de 620 livres et au-dessous.

2. Il fut remplacé lui-même par Nicolas Giverne, à la fin de 1760, puis par un second Renard, quelques années après.

Digitized by Google

de ses produits, la difficulté des procédés, la longueur des apprentissages, l'importancee des capitaux engagés, les dangers d'une industrie de luxe, exposée la première à toutes les crises, et que l'on force à réduire ses prix, bien qu'elle soit limitée dans son débit, car il est inévitable, dit le mémoire, que *bientôt tout ce qui est susceptible de glaces n'en soit rempli, et que le peu qui s'en casse ne suffise pas à maintenir le travail.*

La compagnie ajoutait et elle avait le droit d'ajouter, qu'elle en avait très bien usé. Ses glaces étaient les plus grandes, les plus belles et les moins chères de l'Europe. Ce qui coûtait 1,000 livres à Venise, Londres, Vienne, Berlin, Saint-Ildephonse en Espagne, ne coûtait plus à Paris que 250 livres. Encore y avait-il un tarif spécial pour les maisons royales. Toutes les fabriques réunies ne produisaient pas autant que la Compagnie française, et elles ne travaillaient que sur commande, tandis que, toujours prête à fournir, la Compagnie employait constamment deux mille ouvriers.

« L'art de faire des glaces, disait Leclerc, n'est plus un secret. » Ce propos, répondait dédaigneusement la Compagnie, fait connaître que le sieur Leclerc ne possède pas cet art. Nous ne relèverons pas ses erreurs, parce que ce serait divulguer nos secrets. Dans sa fabrique de bouteilles et de verres blancs, le panier de vitres qui se donnait à quinze francs, il y a quarante ans, se vend trente-cinq livres, tandis que la Compagnie n'a pas une seule fois élevé ses prix et qu'elle va les baisser.

Si l'on en croyait le sieur Leclerc, on ne verrait plus que de minces fabriques de petits ouvrages, bons à orner, il y a quatre-vingts ans, les bras de cheminée et les secrétaires, tels que les glaces de Venise. Quel dédain

Digitized by Google

pour cette fière Venise, mère de l'industrie, et tant enviée un siècle avant par Colbert!

Le *mémoire* contenait enfin des exagérations superbes et une théorie du monopole. Le roi Louis XIV avait, en 1702, déclaré que les privilèges de la manufacture étaient accordés *plutôt pour le bien de son État que pour la fortune des intéressés*, et qu'il voulait les confier à des personnes *accréditées et expérimentées*; on en concluait que le roi avait entendu qu'il ne devait y avoir en France qu'une *seule et unique manufacture de glaces.* On appelait le privilège un caractère *distinctif, efficace et nécessaire* de la manufacture; on déclarait que ce genre d'industrie était entièrement différent des autres, exigeant un approvisionnement considérable, un apprentissage de huit ou dix ans, et ne comportant qu'un débit limité, dans les temps d'abondance seulement. On comparait la fabrication des glaces au service des postes, qui ne pourrait être livré à la concurrence sans tomber dans la confusion; on en faisait une institution publique, presqu'une gloire nationale, et, monté jusqu'à ces hauteurs, le rédacteur pompeux du mémoire déclarait que les écrits de Leclerc étaient des *écrits romanesques*, des *libelles injurieux, téméraires, indécents, dignes d'une animadversion exemplaire.*

Ce Leclerc agissait évidemment par intérêt, mais ses raisons n'étaient pas toutes mauvaises; il développait les avantages de l'émulation, les droits de la concurrence, les intérêts, du consommateur, puis, perdant pied lui-même dans sa déclamation, et devançant le langage de la révolution à venir, il se présentait comme *porteur des vœux de la nation.*

Est-ce à Versailles que l'on s'intéressa aux beaux miroirs? Est-ce madame Geoffrin qui obtint le silence des

Digitized by Google

philosophes et des économistes? Ou plutôt le parlement n'était-il pas dominé, d'un côté par les services réels rendus par la première manufacture de glaces de l'Europe, de l'autre par les idées d'alors qui portaient le roi Louis XV à acheter Sèvres en 1760, et la reine, Monsieur, M. le comte d'Artois, M. le duc d'Angoulême, à faire, encore en 1787, privilégier leurs manufactures de porcelaine? Le nom des principaux associés, qui étaient alors le baron de Montmorency[1], le vicomte de Ségur, M. de la Vieuville, MM. de Sellon et Saladin, de Genève, etc., exerça-t-il quelque influence? Quoi qu'il en soit, le parlement (10 mai 1758) donne tort à Leclerc, et les lettres patentes furent enregistrées en 1759.

Une concurrence plus sérieuse et qui devait être durable, fut celle de la verrerie établie à Saint-Quirin. Cette verrerie avait été fondée en 1737, par les religieux bénédictins de Marmoutiers, dans leurs forêts du prieuré de Saint-Quirin, entre Cirey et Sarrebourg, puis cédés par eux, à bail emphytéotique, en 1741, à M. Hugues Drolenvaux, entrepreneur des ponts et chaussées d'Alsace.

1. Une délibération du 5 juillet 1763 contient les remercîments du Conseil au baron de Montmorency, pour ses bons offices à l'occasion du renouvellement du privilège. Anne-Léon, baron de Montmorency, marquis de Fosseux, avait épousé Anne-Marie-Barbe de Ville, fille unique d'Arnold baron de Ville, inventeur de la machine de Marly, l'un des intéressés de la manufacture, qui possédait neuf deniers, venant de M. de Courcelles. Il était administrateur depuis 1739, et nous avons vu qu'il avait ensuite acquis plusieurs parts de madame Geoffrin.

Après sa mort, en 1784, son fils Anne-Léon, qui devint duc de Montmorency par son mariage, lui succéda. Il mourut de misère à Munster en 1799; son fils Anne-Charles-François était administrateur en 1830; il était le père du dernier duc, Anne-Raoul, mort en 1862. (*Renseignements fournis par le comte Armand de Gontaut-Biron.*)

Digitized by Google

M. Drolenvaux avait fait venir de Bohême de bons ouvriers, et ce fut lui qui introduisit en France le *soufflage des verres en cylindre* [1]. Autorisé, en 1753, à donner à son établissement le nom de *Manufacture royale de cristaux et de verres en tables*, il avait de la peine à réussir, lorsqu'il eut le bonheur de s'associer, de 1760 à 1764, des hommes riches et honorables, MM. Pierre et Louis Ména, et leurs parents MM. Antoine et Georges de Guaita. Ainsi composée, la Société acheta, en 1766, la verrerie de Monthermé, dans les Ardennes, fondée en 1749 par Gilles Amaury, et qui appartenait alors à M. Husson. Ainsi agrandie et en réputation, la Compagnie de Saint-Quirin, en 1771, déclara qu'elle avait le droit de polir son verre et elle se mit à l'œuvre. Le gendre de M. de Guaita, qui fut depuis le comte Rœderer, vint de Metz à Paris en 1784, et il a raconté dans ses Mémoires la peine qu'il eut à aborder M. de Calonne [2].

Il attendit cinq mois avant d'être reçu, malgré la protection du comte de Caraman; enfin il fut admis à une audience publique : « Il y avait, dit-il, flux et reflux autour du ministre comme au parterre de l'Opéra; une vague m'a porté en face de lui. Je le touchais, il avait même les yeux arrêtés sur moi, chétif, comme pour me dire qu'il m'écoutait, lorsque deux personnes, l'une à sa droite, l'autre à sa gauche, lui disputèrent ses oreilles, de manière qu'il fut obligé de se tourner vers l'un des deux,

1. *Encyclopédie*, art du Vitrier, 1791.

2. Je dois ces renseignements à mes honorables collègues, M. Desrousseaux, petit-fils de M. Louis Ména, M. le baron Mercier, gendre de M. Rœderer, et M. Chevandier de Valdrôme, petit-fils de M. de Guaita. La Compagnie de Saint-Quirin, comme celle de Saint-Gobain, était, pour ainsi dire, héréditaire. V. à l'*Appendice*, nº 13, note sur Saint-Quirin et Cirey.

Digitized by Google

et qu'ensuite je fus rejeté si loin qu'il me fallut prendre mon parti et m'en aller. »

Il finit par obtenir un arrêt favorable du 18 janvier 1785. Mémoires sur mémoires furent échangés. Saint-Quirin prétendit que le verre n'était pas la glace. Saint-Gobain répondit que la glace n'était que du verre poli. On consulta les miroitiers et les avocats. Arrêt fut rendu pour, arrêt fut rendu contre, et la guerre n'était pas terminée quand la Révolution faillit mettre les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre.

Avant cette époque, la manufacture avait été moins inquiétée par la concurrence intérieure que par la contrebande étrangère et par les efforts tentés pour débaucher son personnel.

Elle fut défendue contre la concurrence étrangère par de nombreux arrêts, et notamment par l'arrêt du conseil du 8 mai 1781, dont les termes sont remarquables. Le parlement déclare que « l'exclusion de toute contrefaçon et de toute contrebande est *naturellement due* à la manufacture royale, parce qu'elle surpasse réellement toutes celles de l'Europe, et parce qu'elle n'a atteint et ne conserve cette supériorité que par les frais immenses qu'elle consacre pour que ses glaces n'aient nulle part d'égales en beauté. »

Les mêmes motifs portent le roi Louis XVI à proroger encore le privilège pour trente années, de 1792 à 1822, par des lettres patentes de février 1785, qui rappellent celles de 1665, et énumèrent, pour les trancher en faveur de la Compagnie, toutes les questions soulevées depuis cent vingt ans, renouvelant toutes les exemptions, et ajoutant même le droit de fabriquer les cristaux, les vitres et tous les ouvrages de grosse et petite verrerie. Au

Digitized by Google

mois d'avril 1785, le roi, sur le rapport de M. de Calonne, renouvelle aussi les peines portées contre les ouvriers qui quittent la manufacture [1].

M. Deslandes nous raconte que, quelques années avant, en 1775, ayant appris que des ouvriers de Tour-la-Ville avaient été débauchés par la verrerie de Fère en Tardenois, il alla trouver l'intendant M. Pelletier, « *qui les fit mettre dans les prisons de Soissons, où ils restèrent longtemps.* » M. Turgot, alors contrôleur général, désapprouva cet enlèvement, mais l'intendant eut le dessus. « *Ce M. Turgot*, dit M. Deslandes, avec qui j'étais assez lié, m'en parla aussi. Je lui répondis par un mémoire où je démontrais qu'un gouvernement qui tolérerait de tels désordres serait détestable. » Un an après, M. Turgot, disgracié, demanda l'hospitalité à M. Deslandes, et il demeura dix jours à Saint-Gobain, dans le bâtiment alors à peine achevé de la direction qu'il inaugura par sa présence. Madame Geoffrin mourut l'année suivante.

C'est vers la même époque (1774) que M. Deslandes, qui fut honoré du titre de membre correspondant de l'Académie des sciences, fit fabriquer des glaces que la compagnie offrit gratuitement à M. Lavoisier pour ses expériences [2]. On aime à voir cette compagnie ancienne

1. *Appendice*, n° 14.

2. « Premier essai du grand verre ardent de M. de Trudaine, « établi au jardin de l'Infante au commencement du mois d'oc- « tobre 1774. Par MM. Trudaine de Montigny, Marquer, Cadet, « Lavoisier et Brisson. Lu à la rentrée publique, le 12 novembre « 1774.

« Loupe formée par deux glaces de 52 pouces de diamètre cha- « cune, coulées à la manufacture de Saint-Gobain.

« M. Bernières, contrôleur des ponts et chaussées, avait déjà « fait quelques tentatives heureuses en ce genre; son mérite et « ses talents connus de l'Académie inspirèrent la plus grande

Digitized by Google

honorer la disgrâce de Turgot, seconder la science de Lavoisier, et se servir si noblement du privilège auquel tous ses membres tenaient tant.

Ce privilège, renouvelé en 1785, devait recommencer en 1792 et continuer avec toutes ses exceptions jusqu'en 1822, en plein dix-neuvième siècle; mais, avant cette époque, Mathieu de Montmorency, l'illustre parent du président de la Compagnie, avait, dans la nuit du 4 août 1789, fait abolir tous les privilèges, et la Compagnie royale se trouvait aux prises avec la première révolution. Elle avait à redouter à la fois les haines que cent trente ans de monopole avaient excitées, le désordre des ouvriers, les embarras d'un acte de société irrégulier, la détresse financière, le blocus qui empêchait d'entrer les matières nécessaires à la fabrication, la proscription de ses administrateurs, l'infidélité de ses employés, les exigences de ses intéressés. Tous ces périls furent conjurés.

« confiance, mais il n'avait jamais courbé ni travaillé d'aussi « grandes glaces; il a fallu même faire couler à Saint-Gobain « celles qui y ont été employées; *Messieurs de Saint-Gobain ont « eu l'honnêteté de faire présent de ces glaces.* Il a fallu construire « de nouveaux fours à Paris, et prendre des précautions pour « donner à ces glaces courbées une épaisseur partout égale et une « courbure exactement sphérique. Ces conditions ont été remplies, « et la nouvelle lentille a été exécutée par M. Bernières sans acci- « dent, avec toute la perfection dont elle est susceptible. »

Extrait du troisième volume des Œuvres de Lavoisier, imprimées à l'Imprimerie impériale, in-4°, communiqué par mon savant collègue, M. Boutron.

Digitized by Google

V

LA COMPAGNIE PENDANT LA RÉVOLUTION (1789-1800)

Le conseil, on l'a vu, était composé d'une manière originale et heureuse [1].

Les plus grands seigneurs y siégeaient à côté de bourgeois de Paris et de banquiers de Genève ; le premier baron chrétien coudoyait le marchand et l'encyclopédiste. Ce mélange excellent de tradition et de nouveauté se révélait dans les plus petits détails. MM. les administrateurs dînaient avant le conseil, voyageaient à quatre

1. Il est curieux de suivre la transmission des parts primitives qui passèrent comme des fauteuils à l'Académie ou des patrimoines à un petit nombre de personnes.

Les quatre organisateurs de la Compagnie de 1702, on s'en souvient, étaient MM. de Meuves, Buisson, du Molin, et M. Pioger, qui se retira promptement. Ils s'étaient associé MM. Guymont, Bégon, qui remontaient à la Compagnie de 1665, ainsi que M. du Rouvre, gendre de M. Poquelin; MM. de Courcelles et d'Hauterive, associés de la Compagnie de 1688, et quelques autres capitalistes, MM. Giraud, Jallot, etc.

M. Buisson était un banquier de Paris, ayant des relations avec Genève, et c'est à lui que remontent tous les Genevois, Saladin, Sellon, Cromelin, Turettin, Naville, etc., qui furent si utiles à la Compagnie.

Presque tous ces noms sont ceux d'Italiens réfugiés à Genève et qui avaient conservé avec l'Italie des relations commerciales. C'est, en effet, par Genève, qu'entrait en France une partie des glaces de Venise. Faut-il rapprocher du nom de M. de Courcelles le nom de cette spirituelle et légère marquise de Courcelles, dont parle

Digitized by Google

chevaux ; on tirait des boîtes à leur arrivée, et ils donnaient volontiers aux ouvriers, qui les aimaient beaucoup, beaucoup, de l'argent et des fêtes. L'esprit paternel et digne de l'ancienne aristocratie présidait à l'ensemble et à l'extérieur de l'affaire, la correction genevoise réglait les comptes, la finesse et l'honnêteté parisiennes dirigeaient les ventes; l'amalgame était heureux. On donnait aux pauvres, on avait une chapelle, on entretenait un aumônier, mais on refusait de donner des noms de saints aux halles. M. Deslandes portait épée, perruque, tricorne, quand il assistait à la coulée; il se faisait accor-

Mme de Sévigné, et qui se réfugia à Genève, à cette époque, au milieu de ses procès conjugaux?

Les Genevois sont maintenant représentés dans le conseil par M. le prince Albert de Broglie.

Par M. de Meuves, entrèrent au nombre des intéressés les Ségur et les Jaucourt; par M. Jallot, les la Vieuville et la Luzerne; par M. Giraud, son petit-fils le marquis de Sainte-Fère, et son arrière-petit-fils, qui présidèrent successivement le conseil.

La part de M. Guymont passa à M. Geoffrin, et après lui à sa femme et à sa fille, Mme la marquise de la Ferté-Imbaut, qui vendirent leurs deniers à tout le monde et fort cher.

La part de M. de Courcelles fut transmise à son gendre, le baron Arnold de Ville, qui inventa la machine de Marly, puis à Mlle de Ville, qui épousa le baron Anne-Léon de Montmorency. Après lui, les intéressés eurent l'honneur de compter parmi eux Anne Léon duc de Montmorency, Anne-Charles-François, puis Anne-Joseph-Thibaut, puis Anne-Raoul, ducs de Montmorency, aujourd'hui représentés par Mmes de Biencourt et de la Châtre, MM. de Mortemart, de Gontaut, de Bauffremont.

Enfin les deniers de M. Poquelin passent à sa fille, Mme Péan du Rouvre, à la fille de celle-ci, Mme Courtin de Lafemas, à M. Courtin de Saint-Vincent, à M. Cannet, qui rendit tant de services à la Compagnie pendant la Révolution. Les noms de Courtin et de Courcelles se retrouvent dans plusieurs actes relatifs à Molière et à sa femme, Mlle Béjard. (*Recherches*, de M. E. Soulié, p. 32, 73, 147.)

Les parts de M. du Molin se divisent. M. du Molin était un ar-

Digitized by Google

der des lettres de noblesse et il reconstruisait la chapelle, mais il rétablissait le travail du dimanche et en exposait les raisons en allant dîner chez M. le cardinal de Rochechouart, évêque de Laon, qui ne disait rien. L'encyclopédie avait fini par empiéter peu à peu sur l'Évangile. En continuant à payer deux écus aux religieux de Saint-Antoine, on donnait à dîner à M. d'Alembert. La Compagnie s'était bien trouvée d'avoir des amis à la cour,

mateur; il avait épousé une demoiselle de Santilly qui avait deux sœurs et un frère. Une des sœurs était Mme Combaut, dont le fils, avocat au parlement, figure parmi les intéressés à partir de 1750, est remplacé en 1772 par M. Combaut de Dampont, remplacé lui-même par le comte de Kersaint, administrateur pendant trente ans, auquel a succédé son fils, en 1864. L'autre sœur était Mme Presle de l'Écluse, belle-mère de Louis Racine. Enfin, M. du Molin eut pour gendre M. Fieubet de Beauregard, conseiller au parlement. Tous ces noms figurent parmi ceux des intéressés, jusqu'au jour où les héritiers du Molin sont (en 1773) représentés par M. d'Hariague, et où la famille directe de l'auteur d'*Athalie* entre dans la Compagnie. Racine avait eu sept enfants. M. Jacobé de Naurois, directeur de la manufacture de Paris, en 1773, avait épousé Mlle de Morambert, dont la mère était la fille aînée de Racine. M. d'Hariague, administrateur à la même époque, avait épousé la seconde fille de Louis Racine, et sa sœur aînée, Madame de Trémault, est la grand'mère de M. de Rostaing, membre actuel du conseil extraordinaire.

Si les Poquelin se rattachent à Molière, les du Molin à Racine, on peut rapprocher encore du côté de Molière les Courtin, et les Fieubet du côté de Racine, et se souvenir de l'histoire comique racontée par Saint-Simon (ch. CXXVII) de l'intendant Courbin et du conseiller Fieubet, allant ensemble au conseil à Saint-Germain, et dévalisés par des voleurs dans la forêt.

Il y a plaisir à retrouver dans l'histoire d'une même affaire les noms de Montmorency, Ségur, Colbert, ceux de Racine et de Molière, celui de Mme Geoffrin, la plus haute noblesse de France, la meilleure bourgeoisie de Paris, les anciens financiers de Genève, la future école de l'Encyclopédie.

Au XIXe siècle, ce mélange heureux s'est continué avec les noms de Broglie, Mounier, Hély d'Oissel, Brochant, Péan de Saint-Gilles, de Fresne, Gérard, etc.

Digitized by Google

elle ne se trouva pas mal d'en compter dans le mouvement, mieux encore de s'en être fait parmi les ouvriers et ses agents.

Quelques administrateurs émigrèrent, et le caissier, M. Guérin, suspect de correspondre avec eux, fut guillotiné. Leurs parts furent confisquées, et la nation, devenue propriétaire, se fit représenter au conseil. Mais un administrateur, M. Gravier, obtint de Ramel, ministre des finances, que l'on ne vendrait pas les parts, qui purent être ainsi recouvrées plus tard. Un autre administrateur, M. Cannet, intervint auprès du député de Bernay, Robert Lindet, et, sur la demande de ce dernier, Robespierre mit en réquisition deux nobles parmi les administrateurs, pour diriger la manufacture. Un inspecteur courageux, M. Cauthion, qui demeura quarante ans en fonctions, un caissier M. Colombeau, qui tint les comptes pendant la même durée, le directeur de Paris, M. Jacobé de Naurois, petit-fils de Racine, qui resta en fonctions pendant cinquante-trois ans, usèrent de leur ascendant pour maintenir les ouvriers du faubourg Saint-Antoine, au milieu desquels le marquis de Sainte-Fère passait souvent la journée, en blouse et en sabots. Tour-la-Ville fut éteint en 1792; Saint-Gobain, où M. Dupuis avait en 1789 remplacé M. Deslandes, s'arrêta en 1792, mais les ouvriers, un instant ameutés et qui firent en 1814 le coup de fusil contre les alliés, ne furent pas dispersés. Le conseil fit reprendre promptement les travaux; il ne craignit pas d'acheter en 1796 de nouveaux bâtiments à Chauny; il n'interrompit les distributions de bénéfices que de 1794 à 1797; les administrateurs genevois, M. Saladin de Crans surtout, maintinrent le crédit. Grâce à tous ces efforts, l'industrie des glaces, après avoir failli périr à la fin du

Digitized by Google

dix-huitième siècle, comme à la fin du dix-septième siècle, reprit au commencement du dix-neuvième toute son activité. La composition et l'énergie du conseil, la fidélité et l'ancienneté du personnel sauvèrent les établissements, la confiance des actionnaires sauva la société.

VI

DE 1800 A 1861.

L'histoire de la compagnie, depuis 1800, repose sur des documents beaucoup plus nombreux, mais moins curieux, et elle peut-être brièvement ramenée à deux ou trois événements principaux. On est d'ailleurs surpris, en parcourant ces documents, de ne plus rencontrer de procès considérables pendant soixante ans. En rentrant dans le droit commun, la Compagnie a trouvé, au lieu de la mort, la paix. Pour mieux dire, le combat est déplacé ; il faut lutter contre la concurrence devenue libre et ce n'est plus à la faveur ou aux tribunaux qu'il est nécessaire de recourir ; les armes du nouveau combat sont l'habileté de l'administration et la supériorité de la fabrication. Heureusement, dans une industrie qui exige d'excellents ouvriers, des matières rares, et des outils coûteux, un siècle d'avance est un inappréciable avantage, et les adversaires ne peuvent pas être promptement armés. Aussi la Compagnie eut-elle le temps de régulariser et de fortifier sa position.

Digitized by Google

De 1800 à 1830, le conseil met l'acte de société en harmonie avec le Code de commerce et il liquide tout le passé.

Les statuts de 1703 n'étaient pas plus compatibles avec le Code de commerce que les privilèges de 1665 avec le Code civil. Les partages avaient d'ailleurs porté à cent quarante le nombre des représentants des *vingt-quatre sous* de l'origine, et il était impossible de les considérer comme solidaires. Mais comment liquider une société qui n'avait jamais rendu de comptes, et comment espérer, pour une transformation, une adhésion unanime des intéressés? Elle fut cependant sollicitée et obtenue en 1829 par les administrateurs; la société anonyme fut approuvée par une ordonnance du 17 février 1830, et dans la première assemblée générale tenue le 30 avril 1831 [1], les comptes, qui n'avaient jamais été ni présentés ni demandés depuis cent vingt-sept ans, furent approuvés sans aucun obstacle. Une telle union, même en famille, est bien rare.

En 1819, le conseil achète les forêts qui entourent Saint-Gobain, afin d'être sûr de ses provisions de combustible. En 1816, il avait fondé une soudière dans l'ancienne verrerie de Charlesfontaine, située au milieu de ces forêts, afin de se procurer la soude artificielle et de n'être plus tributaire des soudes d'Espagne. En 1822, une soudière plus importante est installée à Chauny [2], grâce aux conseils de MM. Gay-Lussac et Clément Désormes, conseils aujourd'hui continués par

1. V. le texte à l'*Appendice*, n° 15.

2. L'ordonnance qui autorise l'établissement d'une soudière à Chauny est du 20 mars 1822. Cette grande usine mériterait une histoire à part.

Digitized by Google

le savant M. Pelouze. Cette usine est devenue la première fabrique de produits chimiques de France. La plus grande part de ce rapide succès est due à l'habile et regrettable M. Lacroix, ouvrier devenu directeur, dont l'énergie et l'intelligence ont rendu des services inappréciables.

La seule compagnie dont la concurrence fût sérieuse était l'ancienne Compagnie de Saint-Quirin. Cette société, très fortement organisée et très habilement conduite, avait eu de la peine à traverser les mauvais jours de la révolution de 1794. En 1786, M. Pierre Ména était mort, et il avait été remplacé, comme directeur, par M. Georges de Guaita. M. Louis Ména s'était retiré en 1789, laissant la direction de Monthermé à M. Auguste Desrousseaux, son gendre. Pendant la Terreur, MM. de Guaita, comme étrangers, avaient dû se retirer à Francfort, leur pays natal, M. Rœderer était proscrit, et un employé infidèle avait fait mettre Saint-Quirin sous séquestre. M. Desrousseanx, à force de courage et d'habileté, parvint à sauver l'établissement qu'un incendie faillit consumer en 1800. Cependant la Compagnie ne perdit pas courage; elle profita de l'abolition des privilèges pour monter, en 1804, le coulage des glaces. Saint-Gobain eut bientôt des rivaux redoutables. Monthermé fut placé sous la direction de M. Louis Desrousseaux, qui suppléa son père en 1808 et apporte encore en 1865 au conseil l'appui de sa grande expérience, et Saint-Quirin fut soumis, la même année, à l'inspection du gendre de M. de Guaita, M. Auguste Chevandier, dont la longue, honorable et utile carrière vient de se terminer en octobre 1865 [1].

1. M. Malherbe avait fondé en 1806, et M. Jeannequin avait développé les verreries de Cirey, établies dans les bâtiments d'une ancienne forge appartenant à la famille de Marmier, et louées en

Digitized by Google

En 1830, les deux Compagnies rivales conviennent de vendre leurs glaces dans un entrepôt commun.

Un agent supérieur de Saint-Gobain avait, en 1824, porté les procédés de la fabrication à un établissement fondé à Commentry. Les deux Compagnies s'entendent pour le racheter. De 1830 à 1860 tous les efforts ont pour but de désarmer la concurrence intérieure, et de concentrer ses forces. En 1833, la rue de Reuilly, où du Noyer avait amené les Vénitiens en 1665, était vendue au ministre de la guerre, et la Compagnie transportait son service central rue Saint-Denis. Tour-la-Ville, la vieille usine de Lucas de Nehou, peu active déjà avant 1789 par la difficulté de se procurer des matières assez pures et un combustible assez abondant, puis éteinte pendant les troubles, reprise pour la fabrication des vitres, est enfin arrêtée et vendue pour 108,350 fr. [1].

Une autre glacerie, fondée par M. de Violaine dans les bâtiments de l'antique abbaye de Prémontré en 1834, est rachetée en 1843 et supprimée. Mais l'illusion de demeurer seuls ne pouvait être conservée bien longtemps. Sainte-Marie-d'Oignies fut établie en Belgique, en 1838, Montluçon en 1846, Aniche en 1848, Floreffe, Aix-la-Chapelle en 1853, Jeumont, Recquignies, en 1859, et la Compagnie de Saint-Gobain ne songea plus à supprimer ses rivaux, mais à les surpasser.

En 1855, le Conseil décida la création d'un chemin de fer de Saint-Gobain à Chauny. La même année, grâce

1817 à la Compagnie de Saint-Quirin. On y fabriqua des glaces coulées depuis 1822, sous l'habile direction de MM. de Guaita et Chevandier, aidés par un excellent mécanicien, M. Renvez.

1. V. une note de Tour-la-Ville, à l'*Appendice*, nº 14.

Digitized by Google

aux efforts intelligents de son président, M. Hély d'Oissel, il négocia la fusion de la Compagnie, propriétaire des trois établissements de Chauny et de Saint-Gobain, avec celle de Saint-Quirin, qui apportait les usines de Cirey et un établissement nouvellement fondé à Manheim[1]. Deux ans après, la Compagnie fusionnée, sous le nom de *Compagnie des glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey*, louait à la Compagnie d'Aix-la-Chapelle la manufacture de Stolberg, et finissait par l'acquérir en 1864.

La concurrence intérieure était jusqu'en 1860 seule à craindre, car les glaces étaient protégées à la frontière par un droit qui variait, selon la surface, de 15 à 60 francs par mètre (16 fr. 50 à 66 fr. pour les glaces étamées). Un traité spécial avec la Belgique avait abaissé le droit entre les deux pays, mais il était encore de 11 franc 50 à 51 francs 50 (12 fr. 50 à 56 fr. 50, étamées)[2]. Les difficultés, les dépenses supportées par les établissements français, les rivalités sur le marché intérieur, la supériorité de situation des usines belges et anglaises, rendaient ce droit protecteur bien juste et bien nécessaire, au moins pour quelques années encore.

D'après les dépositions faites devant la Commission d'enquête, en 1860, la production des glaces était, à cette

1. Monthermé avait été éteint, et vendu, en 1846, à M. Desrousseaux, qui l'habite.

2. Jusqu'à 50 décimètres : 15 fr,
50 à 1 mètre, 22 fr. 50.
1 à 2 — 28 fr.
2 à 3 — 40 fr.
3 à 5 — 50 fr.
5 et au-dessus 60 fr.

Digitized by Google

époque, approximativement représentée par les quantités suivantes :

France. — Cinq fabriques :	Saint-Gobain et Cirey..	200,000	m. sup.
	Montluçon.....	50,000	—
	Jeumont et Recquignies	55,000	—
Angleterre. — Cinq fabriques.....		350,000	—
Belgique. — Deux fabriques.....		110,000	—
Zollverein. — Manheim.....		70,000	—
		835,000	

Le traité de commerce avec l'Angleterre, en 1860, a réduit le droit à 1 franc 50 pour les glaces brutes, 4 francs par mètre carré de verre poli ou étamé. Ces nouvelles conditions ont jeté une vive inquiétude et, pendant quelques années, un embarras sérieux dans une industrie déjà fort éprouvée.

Heureusement la Compagnie de Saint-Gobain avait pris des précautions, en passant soixante années à se fortifier avec la prudence et l'économie la plus circonspecte.

Tout le secret de son crédit a été l'épargne ; et, à bien considérer les choses commerciales, le crédit n'a pas d'autres secrets. Fidèle aux traditions de 1702, le Conseil a toujours repoussé les emprunts et augmenté les réserves. Rien de plus curieux, dans les annales des sociétés industrielles, que les mœurs de cette Compagnie, vieille de deux siècles, qui n'a jamais contracté un emprunt, jamais vendu ses actions à la Bourse, jamais interrompu, sauf en 1794 et 1795, ses répartitions de bénéfices, préférant toujours distribuer des revenus petits mais continus, presque aussi invariables que des revenus fonciers. La somme distribuée de 1802 à 1814 a été exactement la même chaque année, sauf 1810 et 1815, puis la même de 1816 à 1822, et encore la même de 1822 à 1830. Depuis cette époque, et surtout depuis 1840, il a bien fallu subir les

Digitized by Google

variations et les orages auxquels le monde commercial tout entier a été exposé. Mais le Conseil, honoré et fortifié par des accessions nouvelles, ne s'est pas départi des vieilles règles de prudence, non plus que des vieux usages de générosité, que lui avaient légués les grands seigneurs, les bourgeois de Paris et les banquiers de Genève qui reprirent en 1702, sous le ministère de M. Chamillart, l'œuvre compromise de Colbert.

Grâce à cette solide et prévoyante administration, le capital de la Compagnie qui était, en 1702, de 1,992,000 livres, divisé en 24 sols de 12 deniers chacun (soit 83,000 fr. pour le sol et 6,750 fr. pour chacun des 288 deniers), avait été arrêté, le 30 juin 1789, comme présentant un actif de 10,595,123 franc., ce qui portait le prix de chaque denier de 6,750 fr. à 36,622 fr.

Mais en 1798, un denier ne valait plus que 12,000 fr. ; jusqu'en 1810, le revenu des deniers était extrêmement minime. Il a fallu beaucoup de temps, de sacrifices et d'efforts pour remonter aux anciens chiffres.

Les développements heureux de la consommation depuis quelques années ont permis peu à peu à la concurrence intérieure ou étrangère de se partager le marché, non sans de grands sacrifices.

L'Angleterre avait fondé, en 1773, cette glacerie de Ravenhead, près Saint-Helens, dans le Lancashire, copiée, dit-on, sur Saint-Gobain, grâce à la désertion d'un ouvrier originaire de cette manufacture, comme l'indique son épitaphe, et aussi, dit-on, aux descriptions imprudentes de l'*Encyclopédie*. C'est pour cette usine que Watt et Bolton contruisirent, en 1788, leur seconde machine à vapeur. On compte maintenant dans ce pays six fabriques de glaces coulées; deux en Belgique, très habilement

Digitized by Google

dirigées, cinq en France, deux en Allemagne, appartenant aux compagnies françaises. La reine Marie-Thèrèse avait accordé un privilège à la fin du dix-huitième siècle, et à cette époque Murano possédait encore quatre fabriques [1]. En 1788, une glacerie avait été fondée à Neustadt par le gouvernement prussien, mais elle ne réussit pas.

En 1801, une autre manufacture (*Güssspiegelfabrik*) avait été établie en Autriche à Schlegelmühl, près de Reichenau. Mais cette manufacture et la dernière de Murano ont cessé d'exister en 1840. En Bohême et en Carinthie, où l'art de souffler et d'orner le verre s'est conservé et s'est même, depuis 1855, très perfectionné, dans les usines du comte Bucquoy, du comte Harrach, de la famille Ziegler, etc., qui occupent cinq à six mille ouvriers, on souffle encore de petites glaces, dites miroirs de Fürth ou de Nuremberg, mais surtout on polit et on achève les glaces brutes achetées aux Compagnies françaises. Le nom même des opérations, *douciren*, *poliren*, *facettiren*, prouve que les procédés ont été pris en France, de même que les vieux noms donnés aux outils par les anciens ouvriers de Saint-Gobain, et répétés par l'*Encyclopédie* : *réveillée*, *sergent*, *procureur*, *dent de loup*, *moïse*, prouvent que les Français n'avaient rien emprunté aux ouvriers de Venise [2].

La conquête de Colbert est donc demeurée une possession française. Les établissements qui présentèrent leurs produits, en 1691, au roi Louis XIV, et furent visités en 1744 par Louis XV, en 1805 par Pie VII, en 1822 par madame la duchesse de Berry, et vers la même époque

1. Bussolin, p. 78.
2. *Industrie Statistik der Oesterreichen Monarchie*, 1857, 1er cahier, pages 45 et suivantes. — *Die Fürther Spiegelmanufaktur*, par le docteur Beeg, 1857.

Digitized by Google

par M. le duc d'Orléans, qui fut depuis le roi Louis Philippe, enfin, le 26 novembre 1858, par LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, sont encore les premiers du monde, et la France a conservé, dans cette belle industrie, une supériorité que les médailles d'or et d'honneur de toutes les Expositions depuis 1806 ont rendue incontestable.

Mais la bonne administration n'explique pas seule ce succès prolongé. Elle eut seulement le mérite de conserver les capitaux qui permettent de ne refuser aucune des dépenses que la science demande, aucune des générosités que l'humanité commande, aucun des sacrifices que le public exige.

Il nous reste à exposer ce qui a été fait par la Compagnie des glaces, depuis 200 ans, pour la transformation des procédés, l'abaissement des prix, la condition des ouvriers.

VII

LES PROGRÈS ET L'ÉTAT ACTUEL DE LA FABRICATION DES GLACES (1865)

A vrai dire, une seule invention considérable a été faite pendant les cent cinquante premières années de la fabrication des glaces, je veux parler de l'invention du *coulage*. Tous les autres progrès datent des cinquante dernières années.

Dans toutes les industries, l'atelier a précédé le laboratoire, les procédés traditionnels ont devancé les for-

Digitized by Google

mules scientifiques, et il n'est pas de grande fabrication qui n'existât en Europe, ou en Chine, avant les grandes découvertes modernes de la mécanique ou de la chimie. Toutefois, si les industries ne doivent pas à la science leur origine, elles lui doivent toutes leurs progrès, qui se résument en un seul mot : *simplification* Nous avons vu comment une industrie mystérieuse et empirique devient méthodique et claire.

Où en était la chimie du temps de Colbert, au moment où il fondait en France la Compagnie royale des glaces? C'est précisément au même moment, en 1666, qu'il établissait l'*Académie des sciences*, où « les savants des différentes espèces, dit Fontenelle, étant assis les uns près des autres, les conversations particulières n'étaient pas à craindre parce qu'ils ne parlent pas la même langue. » En ce qui concerne la chimie, il faut lire le spirituel éloge que le même écrivain a consacré à M. Lemery, chimiste aujourd'hui oublié, alors appelé le *grand Lemery*, et « dont le *Cours de chimie*, imprimé en 1675, traduit en latin, en allemand, en anglais, en espagnol, » écrit Fontenelle, « se vendit comme un ouvrage de galanterie [1]. » Il donna des leçons aux plus jeunes enfants de Colbert. « La chimie, selon ses propres expressions, avait été jusque-là une science où un peu de vrai était tellement dissous dans une grande quantité de faux, qu'il en était devenu invisible, et tous deux presque inséparables. » M. Lemery fut le premier qui abolit les termes barbares, méritant ce bel éloge : « Il n'y a pas seulement de la droiture d'esprit, il y a une sorte de grandeur d'âme à dépouiller ainsi d'une fausse dignité la science que l'on pro-

1. *Éloges*, p. 368. Édition de 1766.

Digitized by Google

fesse. » Et pourtant, pour faire de la chimie, M. Lemery avait pris un brevet d'apothicaire, et il faissait aller toute sa maison en exploitant le secret du *blanc d'Espagne*, ou, comme on disait alors du *magistère de bismuth*.

Soixante ans après, le neveu de Madame Geoffrin, directeur de Saint-Gobain, y travaillait encore assidûment à découvrir la pierre philosophale et l'élixir de longue vie, et il mourut persuadé qu'il eût réussi sans la maladresse d'un ouvrier qui renversa ses creusets [1].

Il faut lire dans les beaux mémoires de M. Chevreul [2] comment se développa lentement, à travers tous les obstacles des préjugés ignorants et des recherches téméraires, cet art admirable qui consiste à examiner les changements, soit passagers, soit permanents, des molécules invisibles des corps, à régler les métiers qui opèrent ces changements et à leur donner une forme scientifique. En morale la recherche de principes nouveaux ne conduit à rien, parce que tous les principes sont connus; mais l'analyse délicate des passions, la poursuite de nouvelles harmonies, l'étude du cœur, sont une source inépuisable d'émotions et de vérités. De même, en chimie, tant que les empiriques ont demandé de nouveaux corps au hasard et au feu de leur creuset, il n'ont rien inventé ; et pendant de longs siècles, c'est à peine si deux ou trois génies bizarres et deux ou trois découvertes fortuites laissent une trace dans l'histoire de la chimie, mal distinguée de la magie et de la pharmacie. Mais lorsque de vrais savants, au lieu de *corps*, ont cherché des *lois*, des harmonies, des combinaisons, des rapports, lorsque Lavoisier prend en main la balance, au lieu de se servir du four-

1. Manuscrit Deslandes, p. 198.
2. *Journal des savants*.

Digitized by Google

neau, il semble que le Créateur se plaise à dévoiler son œuvre et à en laisser pénétrer les beautés et les merveilles. De cette méthode datent les progrès de la chimie, la dernière, il y a un siècle, et aujourd'hui la première des sciences. Mais nous n'avons pas à raconter cette histoire, nous avons seulement à noter par deux ou trois faits saillants les principaux progrès de l'art de fabriquer des glaces.

La fabrication des glaces, dont nous parlons spécialement, se compose de deux opérations, l'une *chimique*, l'autre *mécanique*. L'opération chimique, produit le verre *brut*, l'opération mécanique dégrossit, égalise, doucit, polit et finit la *glace*. Une troisième opération, à la fois chimique et mécanique, l'*étame* et la change en miroir. Une autre opération mécanique antérieure, mais qui n'est pas particulière à l'art du verrier, a consisté à fabriquer le vase en terre réfractaire et à construire le four.

Le procédé chimique n'a pas changé et ne pouvait pas changer. Sans remonter aux récits de Pline, que l'on consulte le curieux essai du moine Théophile au onzième siècle [1], le chapitre du célèbre chimiste Agricola [2]. qui avait passé deux ans à Venise, au seizième siècle, les Traités de Neri et de Künckel au dix-septième siècle, les descriptions de l'*Encyclopédie*, au dix-huitième

1. *Theophili presbyteri et monachi*, libri III, *seu diversarum artium schedula*. Un regrettable savant, M. Charles de Lescalopier, a donné, en 1843, une savante édition de ce curieux traité, dont un des livres est entièrement consacré à la fabrication du verre.

2. Georges Bauer, ou en latin Agricola, *de Re metallica*, liv. XII, p. 477, édition de Bâle, 1546.

Agricola était né en Saxe, à Chemnitz, en 1494. De même que son contemporain Palissy ne voulut pas se faire catholique, Agricola ne voulut pas se faire protestant. Il passa sa vie à fuir et à

Digitized by Google

siècle [1], et les savantes leçons de M. Péligot [2], de M. Pelouze ou de M. Dumas, au dix-neuvième siècle, c'est toujours la même chose. Il s'agit toujours de vitrifier des *matières vitrifiables* en les renfermant dans des *matières réfractaires* et en les soumettant à des *matières combustibles*.

Voilà qui est bientôt dit: mais que de difficultés pratiques! La silice n'est jamais pure; si elle est ferrugineuse, la glace sera verte; il faut trouver des sables extrêmement purs. Toutes les cendres ne produisent pas une potasse également bonne; Théophile recommandait la cendre de hêtre; les règlements de Venise imposaient la cendre d'orme; Agricola préférait la cendre de chêne. La soude a été demandée à la Syrie, puis à l'Égypte, puis à l'Espagne. Longtemps, on a cru devoir mêler aux matières indispensables le cobalt, le manganèse, l'arsenic, d'après des formules confuses assez semblables aux recettes de bonne femme. Quelles devaient être les proportions du mélange? Quelle devait être la durée de la combustion? on l'ignorait. Or le verre est bien obéissant;

travailler. Il avait séjourné deux ans à Venise, où il avait étudié la fabrication du verre, dont il a donné la description avec des planches curieuses. Voici ce qu'il dit des usines de Venise à cette époque.

« Vitrarii diversas res efficiunt : etenim scyphos, phyalas, urceos, « ampulas, lances, patinas, *specularia*, animantes, arbores, naves. « Qualia opera multo præclara et admiranda, cum quondam bien- « nio agerem Venetiis, contemplatus sum, imprimis vero anniver- « sariis diebus festis Ascensionis Dominicæ, cum renalia essent « apportata Morano, ubi vitrariæ officinæ omnium celeberrimæ « sunt. »

1. La description, avec planches, est longue, complète et curieuse; elle avait été fournie par la Compagnie de Saint-Gobain aux amis de Mme Geoffrin.

2. Douze leçons sur l'art de la verrerie, par M. Péligot, 1862.

Digitized by Google

cette matière dure, cassante, froide, transparente, inattaquable, on peut la souffler, la laminer, la mouler, la filer, la tailler, la graver. Mais le verre est aussi fort capricieux. Si on le chauffe trop fort, on le *dévitrifie*, il devient opaque. Si on le refroidit trop vite, si on ne le *recuit* pas, il casse. Si le silicate soluble est en excès, le verre *ressue* à l'humidité. Si le verre contient des globules d'air, il est taché. Que de soins délicats doit apporter l'ouvrier dans sa *composition*, dans sa cuisson?

Quelle terre, quelle brique pourront supporter sans se briser une chaleur d'au moins deux mille degrés pendant plusieurs heures. Comment, après qu'on a trouvé cette terre très rare, la pétrir et fabriquer un vase très grand et pourtant facile à remuer? Comment disposer le four, de manière à ce que le combustible soit économisé, le feu activé, la matière préservée?

Les anciens verriers ont trouvé et pratiqué l'art de vaincre toutes ces difficultés; seulement ils le faisaient en tâtonnant, avec beaucoup de temps, de pertes, et comme au hasard. Quand le mélange ne fondait pas, on y jetait du fondant; quand le feu n'opérait pas, on y jetait du combustible; quand l'opération tardait, on ajoutait des heures et des journées; quand le produit n'était pas bien venu, on recommençait.

Ce verre une fois fondu, on n'avait d'autre moyen de lui donner une forme que le *soufflage*. Venise n'a jamais connu, et la Bohême ne connaît pas encore d'autre procédé, les verriers n'en emploient pas d'autre. Un ouvrier s'approche de la fournaise avec une canne creuse; il *cueille* dans un creuset un peu de verre fondu, le retire brusquement, le balance, et, portant rapidement le tube à sa bouche, il souffle de l'air dans cette substance déli-

Digitized by Google

cate; l'air, en s'échauffant se dilate, le verre se gonfle, et l'ouvrier, en imprimant un balancement rapide à ce globe brûlant, l'allonge et le transforme en un manchon d'une surface mince et transparente; puis il le sépare de la canne, le coupe, à peine refroidi, avec un fer rouge, et un autre ouvrier le porte dans un second four, doucement chauffé, où le manchon s'ouvre, s'étend, s'étale et s'aplatit; la vitre est faite. Ce procédé hardi, qui tient l'ouvrier en face et comme au milieu du feu, n'ayant d'autre machine que ses poumons et ses bras, le fatigue promptement, et ne permet pas de produire une grande surface. Cependant à l'exposition de Vienne de 1845, une usine de Bohême avait présenté une glace soufflée de 2m 16 de hauteur sur 1m 10 de largeur, qui avait dû exiger le maniement d'une masse de plus de cent kilogrammes. Mais ce tour de force et d'adresse ne pourrait être répété tous les jours. Sans l'invention du coulage, on en serait demeuré aux petits miroirs.

Les bras étaient aussi jadis le seul instrument pour dégrossir et polir les glaces, comme le seul levier pour les remuer, et les charrettes le seul moyen pour les transporter. Aussi le *dégrossissage* d'une glace durait-il des semaines entières, et M. Deslandes nous apprend que sur 72 glaces envoyées de Saint-Gobain, il en arrivait à peu près 12 non brisées à Paris. C'est pourquoi on les transportait brutes, et on les achevait au faubourg Saint-Antoine, pour diminuer la perte, en envoyant un produit qui n'avait pas encore supporté toute sa main-d'œuvre.

Il n'est pas une des opérations chimiques ou mécaniques que nous venons d'énumérer qui n'ait été améliorée depuis l'origine de la fabrication des glaces.

Digitized by Google

Nous mentionnerons seulement cinq progrès décisifs :

1° Coulage et laminage des glaces;

2° Emploi du sulfate de soude;

3° Emploi de la houille, puis du gaz, pour chauffer les fours;

4° Transformation des opérations mécaniques;

5° Argent substitué au mercure dans l'étamage.

I. — Nous l'avons dit, le premier progrès, ce fut l'invention du *coulage*. Je ne crois pas qu'il existe dans l'ensemble merveilleux de tous les procédés industriels une opération plus étonnante, un mélange de force, d'adresse, de courage et de rapidité, plus surprenant.

Quand on entre pour la première fois la nuit dans une des vastes halles de Saint-Gobain, les fours sont fermés, et le bruit sourd d'un feu violent, mais captif, interrompt seul le silence. De temps en temps un verrier ouvre le *pigeonnier* du four pour regarder dans la fournaise l'état du mélange; de longues flammes bleuâtres éclairent alors les murailles des *carcaises*, les charpentes noircies, les lourdes tables à laminer, et les matelas sur lesquels des ouvriers demi-nus dorment tranquillement.

Tout à coup l'heure sonne, on bat la générale sur les dalles de fonte qui entourent le four, le sifflet du chef de halle se fait entendre, et trente hommes vigoureux se lèvent. La manœuvre commence avec l'activité et la précision d'une manœuvre d'artillerie. Les fourneaux sont ouverts, les vases incandescents sont saisis, tirés, élevés en l'air, à l'aide de moyens mécaniques; ils marchent comme un globe de feu suspendu, le long de la charpente, s'arrêtent et descendent au-dessus de la vaste table de fonte placée avec son rouleau devant la gueule

Digitized by Google

béante de la *carcaise*. Le signal donné, le vase s'incline brusquement, la belle liqueur d'opale, brillante, transparente et onctueuse, tombe, s'étend, comme une cire ductile, et, à un second signal, le rouleau passe sur le verre rouge ; le regardeur, les yeux fixés sur la substance en feu, écrème d'une main agile et hardie les défauts apparents; puis le rouleau tombe ou s'enlève, et vingt ouvriers munis de longues pelles poussent vivement la glace dans la *carcaise*, où elle va se recuire et se refroidir lentement. On retourne, on recommence, sans désordre, sans bruit, sans repos; la coulée dure une heure; les vases à peine remplacés sont regarnis; les fours sont refermés, les ténèbres retombent, et l'on n'entend plus que le bruit continu du feu qui prépare de nouveaux travaux.

Longtemps, on a continué le soufflage à côté du coulage. On coulait les grandes glaces, on soufflait les petites. Croirait-on qu'il a fallu cent ans pour que l'on comprît qu'en coupant les grandes glaces, on obtenait des petites? cent cinquante ans pour que l'on renonçât à *trejeter*, c'est-à-dire à faire passer le verre en fusion d'un vase dans un autre avant de couler? C'est M. Deslandes qui a supprimé le soufflage en 1763. C'était, nous l'avons dit, Lucas de Nehou qui avait inventé le coulage en 1688.

Nous voudrions qu'il ne restât sur ce point aucun doute.

Le doute naît : 1° des termes du privilège de 1688, qui représente Thévart comme ayant inventé le *secret* et les *machines* propres à *fabriquer* des *grandes glaces*. Le mot de *coulage* n'est pas prononcé ; 2° un mémoire soumis par la Compagnie au parlement en 1758 dit positivement que Thévart est l'*inventeur* de la méthode de couler.

Digitized by Google

Mais ce Thévart ne figure dans aucune pièce publique ou privée comme mêlé à la fabrication. Il a été le prête-nom de la Compagnie de 1688 devant la justice, comme Dagincourt pour la Compagnie de 1702. Il ne figure pas même au nombre des intéressés.

Trois preuves démontrent les titres de Lucas de Nehou; ce sont les pièces écrites, les dates, la tradition.

1° Dans un mémoire au roi de 1702, Louis-Lucas de Nehou déclare que son oncle Richard est l'*inventeur du verre blanc et des glaces*; qu'il a lui-même établi et fait réussir les manufactures de glaces *coulées;* que Colbert lui avait promis un privilège; que Thévart n'a pas plus de connaissance technique que Plastrier, etc. Dans un autre mémoire, produit au parlement de Rouen le 2 juillet 1711, Louis-Lucas de Nehou répète que son oncle Richard avait, en inventant le verre blanc et les glaces à miroir, entièrement détruit le commerce de Venise, et que lui-même a fait réussir la manufacture de *grandes glaces coulées, et a présenté au roi en* 1691 *les quatre premières épreuves qu'il en fit, en présence des intéressés qui déclarèrent qu'on avait l'entière obligation aux exposants de ce succès* [1].

2° Rappelons-nous que Richard-Lucas de Nehou a sauvé l'industrie compromise par la désertion des Vénitiens, en établissant Tour-la-Ville, qu'il a dirigé de 1666 à 1675 [2]; — que son neveu Guillaume l'a remplacé; —

1. Le savant conservateur des Archives de Rouen, M. Potier, a bien voulu me donner copie de cette pièce; voy. *Appendice*, n° 8.

2. Grâce aux recherches que M. le comte Daru a bien voulu faire dans les communes de Cherbourg, de Valognes, de Tour-la-Ville et de Nehou, je puis fixer, par quelques dates, la filiation de ces Lucas.

Extrait des registres de la paroisse de Tour-la-Ville. — 26 dé-

Digitized by Google

que son neveu Louis est passé en 1688 de la compagnie Bagneux à la compagnie Thévart, — qu'il a fait acheter Saint-Gobain en 1693, et y a seul installé et dirigé la fabrication jusqu'en 1696, époque de la fusion des Compagnies; — que, rappelé en 1711, il a construit presque tous les bâtiments avant d'y mourir en 1728; en sorte que l'oncle ou les neveux ont dirigé les établissements pendant plus de quarante ans. Or, d'après le mémoire de l'intendant de Soissons, on coulait à Saint-Gobain avant 1697; on ne coulait pas à Tour-la-Ville.

cembre 1675. *Richard-Lucas*, escuyer, *sieur de Nehou*, décédé d'hier, a été inhumé dans la chapelle du Saint-Rosaire, en présence de *Guillaume-Lucas, escuyer, sieur de Bonval.*

12 septembre 1681. Acte de baptême où figure comme parrain Guillaume-Lucas, sieur de Bonval, *directeur de la glacerie de Tour-la-Ville.*

25 avril 1695. Acte de baptême où figure le même Guillaume-Lucas de Bonval, avec le titre de *directeur général de la glacerie de Tour-la-Ville.*

Ce Guillaume était le neveu de Richard, et, en outre, il avait épousé Mlle Duprey, fille du premier lit de la femme de Richard de Nehou, *demoiselle Renée Simon*, qui figure comme marraine dans un acte du 11 octobre 1674, avec *Philippe Pocquelin, maître de la glacerie royale de Tour-la-Ville.*

Elle était veuve, dès 1658, en premières noces, de Jean Duprey, sieur de Sennecey, et en deuxièmes noces de *Richard-Lucas, escuyer, sieur de Nehou*, comme cela résulte d'un acte de cautionnement du 7 septembre 1688, et d'un autre acte de même nature du 15 août 1680, envers les créanciers de Richard-Lucas de Nehou, qui paraît n'avoir laissé que des dettes.

Du mariage de sa fille avec Guillaume-Lucas de Bonval était né *Richard-Henry-Lucas*, escuyer, sieur de Saint-Germain, lequel donne procuration à M. Leclerc, par acte du 29 janvier 1729, pour se faire payer de M. de Nerville, *directeur de la glacerie de Saint-Gobain, en Picardie, la somme de* 705 *l.* 8 *sols, provenant de la succession de feu le sieur de Nehou.*

Il est donc héritier de son oncle Louis, précédemment mort à Saint-Gobain, en 1728. Il était venu lui-même à Saint-Gobain avec

Digitized by Google

3° M. Geoffrin, installé en 1733, appelle son prédécesseur le *grand* Nehou, et M. Deslandes, venu à la fabrique en 1752, y a vu des ouvriers de l'origine, et il affirme positivement, sur leur témoignage, que M. de Nehou a *inventé le coulage.* « Il est enterré, dit-il, dans l'église, dans le passage pour aller au chœur, et toutes les fois que j'ai été à cette église, je me suis toujours détourné par respect, et je n'ai jamais marché sur sa tombe [1]. »

Je tiens donc Louis-Lucas de Nehou pour l'inventeur de la méthode de couler les glaces, pendant la durée de la Compagnie qui portait le nom de Thévart. Nous devons aux Anglais le cristal, aux Allemands le verre, aux Vénitiens les miroirs soufflés. L'invention des glaces coulées est une invention française. Elle a sauvé la vie de milliers d'ouvriers, produit des millions et renversé l'industrie de Venise.

II. — Le second progrès notable opéré dans la fabrication des glaces est très récent, et il est l'œuvre de la chimie.

Longtemps, on a demandé à l'Espagne une soude extrêmement chère, et pendant la guerre ce précieux pro-

ce M. Leclerc, son cousin; mais nous voyons, dans une délibération du 30 septembre 1727, que le Conseil avait dû donner ordre de mettre à la porte, dans les vingt-quatre heures, MM. Lucas de Couville et Leclerc, neveux de M. de Nehou.

Ce Richard-Henry meurt à Cherbourg en 1744, et sa succession est déclarée vacante par inventaire du 20 juillet 1744.

Le grand-oncle, les deux neveux, le petit-neveu, meurent sans fortune; et après ce dernier, on n'entend plus parler de cette famille. M. le maire actuel de Nehou déclare qu'il n'existe plus, depuis au moins un siècle, aucune famille du nom de Lucas dans cette commune. Un parent, portant le même nom, est encore vivant et pensionné à Chauny.

1. Ms. 36, p. 151. — Procès-verbal de l'installation de M. Geoffrin par M. Saladin, *Archives de la Compagnie.*

Digitized by Google

duit ne pouvait plus entrer en France. En 1793, à l'appel du Comité de salut public, un chirurgien français nommé Leblanc, inventa de produire la soude (carbonate de soude) artificielle, en mêlant sous l'action du feu le sulfate de soude, le charbon et le carbonate de chaux; le soufre et la chaux troquent leurs éléments, et il se forme du sulfate de chaux et du carbonate de soude. Ce procédé, à peine modifié depuis soixante ans, a été l'origine de l'usine fondée au commencement de ce siècle par le comte Chaptal, et de la manufacture de Chauny, développée sous la main de MM. Gay-Lussac et Lacroix. Mais le carbonate de soude est plus cher que le sulfate, produit lui-même directement et simplement par l'action de l'acide sulfurique sur le sel marin. C'est M. Pelouze qui, en 1850, a introduit le sulfate purifié dans la composition des glaces, et ce progrès a été un immense pas vers l'abaissement des prix.

Le même savant, aidé par l'habile chimiste de Saint-Gobain, M. Pelletier, vient de démontrer que le verre exempt de soufre, n'est coloré ni par le charbon ni par les autres métalloïdes; que le soufre, rendu au verre, le rend immédiatement colorable, et que cette propriété d'être ou de n'être pas colorable tient ainsi à la présence ou à la production d'un sulfure [1]. Cette expérience curieuse peut avoir une grande importance pour la fabrication des verres de couleur, produit utile et charmant.

III. — Le troisième progrès a été la substitution de la houille au bois et du gaz à la houille, par le changement des fours.

1. *Mémoires de l'Académie des sciences*, 15 mai 1865.

Digitized by Google

Depuis 1752, à Tour-la-Ville, depuis 1763, à Saint-Gobain, nous avons vu que l'on avait essayé de substituer la houille au bois, mais ces essais ne paraissent pas avoir été suivis de succès; et le bois paraissait si indispensable que la Compagnie de Saint-Gobain acheta, en 1819, comme nous l'avons dit, de vastes forêts, et la Compagnie de Saint-Quirin avait pris la même précaution.

De même, dans l'industrie métallurgique, on a longtemps reconnu la supériorité du *fer au bois* sur le fer *à la houille*. Mais peu à peu, le charbon est devenu le maître, pendant que la vapeur devenait la maîtresse de l'industrie, et l'on a vu les petites forges comme les petites verreries quitter les forêts, abandonner les vieilles roues en bois dans le ruisseau délaissé, déserter les hameaux et se grouper en grosses usines aux cheminées fumeuses, tout près de la houille, des chemins de fer, ou des grandes villes. En Lorraine comme en Normandie, en Bohême comme en France, ce déplacement s'est fait, se fait ou se fera.

En 1829, on a commencé à fondre le verre à la houille, à Saint-Gobain, mais on l'affinait au bois, après *trejetage*, c'est-à-dire transvasement rapide [1]. Deux fours travaillaient ensemble dans chaque halle. L'un fondait dans des pots fixes; on tirait de l'autre pour le couler le verre affiné et trejeté.

1. Aujourd'hui on *enfourne*, on *fond*, on *affine* dans le même pot. Autrefois, à côté du *pot* où la matière fondait, se trouvait, dans le même four, une *cuvette;* le *trejetage* consistait à prendre au moyen d'une *poche* en cuivre, la matière dans le pot et à la verser dans la cuvette pour l'affiner, et cette opération était dangereuse. Plus tard, on installa deux fours dans la même halle; les pots étaient dans l'un, les cuvettes dans l'autre; trois hommes *trejetaient* d'un four à l'autre.

Digitized by Google

En 1850, le trejetage, qui faisait perdre du temps et du verre, avait été supprimé ; la fonte et l'affinage avaient lieu dans le même four, mais au bois. C'est à cette époque que M. Louis Gay-Lussac, ayant fait venir des fondeurs belges, substitua d'un seul coup la houille au bois ; la fabrication en souffrit quelque temps, mais le fait resta acquis, et, en 1852, M. Biver parvint, non sans peine, à rétablir la bonne fabrication sans revenir au bois.

La consommation du charbon était encore très chère, car on brûlait une quantité considérable de charbon par mètre de glace fabriqué. Le *four à gaz et à chaleur régénérée*, inventé par deux ingénieurs allemands, MM. Siemens, a permis de réduire cette consommation très notablement.

Toute la théorie du four à gaz repose sur ce fait élémentaire que la chaleur peut être fournie, non seulement par l'action du feu, mais encore par le contact de corps antérieurement chauffés et par l'action chimique de corps qui se mélangent ; puis sur cet autre fait élémentaire que les gaz perdent en s'échauffant une partie de leur pesanteur et la reprennent en se refroidissant. Cela étant donné, MM. Siemens ont réuni les trois manières précédentes d'obtenir la chaleur : action directe du feu, action indirecte d'un corps déjà chaud, action chimique d'un mélange entre deux corps.

Leur combustible gazeux est produit en dehors du four par l'action réciproque du charbon et de l'eau ; il se charge encore de chaleur en traversant un *régénérateur* ou chambre garnie de briques précédemment échauffées et atteint la plus haute température dans le four lui-même, où l'on a amené l'air avec lequel il se combine et brûle.

Les gaz chauds qui ont servi repassent par des généra-

Digitized by Google

teurs froids et ils y déposent leur chaleur, avant de disparaître par la cheminée, tandis que le gaz et l'air traversent les générateurs chauds et y prennent cette chaleur en les refroidissant, avant d'entrer dans le four. Entrant par en haut, les gaz chauds, se refroidissant, descendent; entrant par en bas, les gaz moins chauds, s'échauffant, montent. Il y a quatre générateurs et on renverse de temps en temps des uns aux autres le sens des courants, au moyen de valves disposées à cet effet; le mouvement résulte de la seule différence des températures, et la température de la succession des opérations.

Cette combinaison ingénieuse, dont ce qui précède donne une idée très imparfaite, permet d'économiser e combustible, d'élever la température, d'obtenir une flamme pure qui ne salit pas le verre, de diminuer l'espace occupé dans les ateliers, enfin de supprimer à peu près les fumées. Moins utile dans les usines où l'on se sert des flammes et vapeurs perdues, elle a été promptement adoptée dans les grandes verreries d'Angleterre et de France, puis dans la manufacture de glaces de Montluçon, et la Compagnie de Saint-Gobain a suivi cet exemple. Le four Siemens est maintenant adopté dans la plupart de ses établissements.

Les trois progrès qui précèdent se rapportent à la fabrication du verre brut : ceux qui suivent ont amélioré les procédés mécaniques destinés à achever ce verre en lui donnant la *planimétrie*, le *douci* et le *poli*.

IV. — Lorsque la glace a été enfermée dans la *carcaise*, grand four à réchauffer, qui a été lui-même notablement modifié, elle y reste environ trois jours.

Le défournement est moins dramatique que la coulée.

Digitized by Google

Rien de plus saisissant toutefois que la tranquillité mesurée avec laquelle dix à douze ouvriers, sans autre secours que des courroies, tirent, dressent et portent cette grande glace mince et fragile, en marchant au pas, comme des soldats, depuis la carcaise jusqu'au pupitre, placé sur des roues et des rails, qui va la porter, encore brute, à l'atelier d'*équarissage*, où elle sera examinée, classée, coupée et mise en route pour les ateliers chargés de la rendre parfaite.

Déjà ce verre est beau, mais opaque; il faut qu'il devienne transparent, poli, et parfaitement plan. Chargé de réfléchir ou de transmettre la lumière, il ne doit, par aucun défaut, arrêter, disperser ou obscurcir ses puissants et délicats rayons. On va donc porter cette glace fragile, la *dégrossir* sous une ferrasse avec du sable, la reprendre, la sceller, la doucir à l'émeri contre une autre glace qui est fixe, la retourner pour doucir l'autre face, la reporter, la *savonner* à la main, puis la reprendre encore et la *polir* en la frottant avec des feutres garnis de *potée* (peroxyde de fer rouge), le tout à l'aide d'instruments compliqués, mis en mouvement par la vapeur et par l'eau, la lever, l'examiner, la réparer, la revoir encore, et la diriger enfin, quand elle est parfaite, vers le magasin où elle sera classée, puis étamée, ou coupée, et livrée au public. Les machines les plus ingénieuses aident à tous ces travaux; améliorées, transformées sans cesse, elles reçoivent en ce moment même de nouvelles et importantes simplifications.

Le perfectionnement des opérations mécaniques que l'on pourra bientôt considérer comme un fait accompli, et comme un quatrième progrès décisif, sera le prix des efforts de M. Biver.

Digitized by Google

A son habile direction, la manufacture doit déjà des améliorations notables et nombreuses, depuis 1851.

Les potiers travaillent comme autrefois; ils n'emploient pour fabriquer un pot parfaitement symétrique et de 1^{m} de hauteur environ sur 0^{m}, 90 de largeur, que les trois outils que tout homme porte sur soi, les pieds, les mains, les yeux. On *marche* la terre pour la préparer, on la moule, et on la mesure sans autre instrument que le coup de pouce et le coup d'œil. Mais, autrefois, la terre était mal choisie et à la merci des potiers. Elle est maintenant bien choisie, on s'assure par des essais qu'elle est autant que possible exempte de fer et de chaux, et on la mesure exactement.

Cette belle loi des *proportions définies*, partout employée par le Créateur dans ses œuvres et indispensable à celles de l'homme, on l'ignorait et on la méprisait autrefois. Les matières vitrifiables dont les proportions variaient, il y a peu d'années encore, dans une mesure assez étendue, sont maintenant dosées avec un soin extrême et leur rapport est invariable.

La houille est substituée au bois pour le chauffage des carcaises. Tous les mouvements dans les halles se font sur des rails.

Le verre pour les phares, le verre pour les toitures, se coule *à la poche* avec autant de perfection que de facilité.

Tous ces progrès se traduisent en bas prix et bon produit.

Rien de plus frappant que de comparer la durée des opérations à cent ans de distance, et de constater l'abréviation produite par le changement des procédés, sous une habile direction.

Digitized by Google

		VERS 1765.			EN 1865.	
Mélange et enfournement .		3	heures.		3	heures.
Fonte et coulage.		18	—		14	—
Séjour dans la carcaise. . . .		96	—		84	—
Équarrissage.		6	—		6	—
Doucissage (des deux côtés d'une glace d'un mètre) . .	à bras	36	—	machine	28	—
Savonnage.	—	5	—	à bras	5	—
Polissage.	—	72	—	machine	24	—
Total. . . .		246	heures.		174	heures.

Ainsi plus de dix jours ont été ramenés à sept jours, et cette durée paraît devoir être encore prochainement abrégée lorsque toutes les améliorations dues à M. Biver seront réalisées.

V. — Reste l'*étamage*. Avec les procédés actuels, il exige encore au moins huit jours; ce temps serait réduit à dix heures, si l'on adopte enfin, au lieu de l'étamage par le mercure, le procédé de l'*argenture*, dont il nous reste à parler.

Ce cinquième progrès ne serait plus l'œuvre de la mécanique, mais de la chimie.

On ne sait pas quand ni par qui a été inventé l'*étamage*, procédé qui a dû pourtant paraître la merveille des merveilles. Il est probable que cette invention est sortie peu à peu du tâtonnement, probablement à Venise. On avait le miroir de métal; quand on a obtenu la feuille de verre blanc, il était tout naturel de placer l'une sur l'autre pour en voir l'effet, et on a dû essayer successivement tous les métaux brillants. L'heureux inventeur qui a essayé l'effet du mercure a dû être charmé, car, avec ce singulier métal placé derrière le verre, la réfraction est presque complète. Mais comment le fixer au verre? C'est

Digitized by Google

encore un inconnu qui imagina de l'emprisonner sous une feuille d'étain.

Le procédé est bien simple, et d'une exécution très facile. Sa Majesté l'Impératrice, en visitant la manufacture, a réussi à étamer un miroir qui y est conservé. Sur une table inclinée et entourée de rigoles on étale la feuille d'étain bien nettoyée, sur laquelle on verse le mercure. Sous une main légère et rapide, la glace poussée bien droit chasse elle-même l'excès de métal, et le mercure, pris entre deux, s'étend, adhère et s'amalgame en quelques minutes. Mais, pendant près de huit jours, il faut que la glace sèche, sous des poids lourds, qui achèvent de fixer le tain, et cette perte de temps est un inconvénient.

Une autre difficulté est le haut prix du mercure qu'il faut payer cher à l'Espagne, et la préparation de l'étain, qui vient de Batavia, et qu'il est nécessaire de fondre, de laminer et de battre sans le déchirer. Le laminage est, depuis peu de temps, très simplifié par un procédé ingénieux.

Mais le plus grand inconvénient, c'est que le mercure est souvent contraire à la santé des ouvriers, malgré les changements de vêtement, les bains, les précautions multipliées.

En 1835, M. Liebig observa que lorsqu'on chauffe de l'aldéhyde [1] avec de l'oxyde d'argent, le métal revivifié recouvre le verre d'une couche métallique brillante ; on a depuis essayé d'autres matières réductives moins chères, notamment l'acide tartrique mis en présence du nitrate d'argent et de l'ammoniaque. Ce procédé, inventé par M. Petitjean en 1855, est charmant à voir pratiquer ; deux

1. *Aldéhyde*, alcool déshydrogéné.

Digitized by Google

liquides incolores comme de l'eau sont versés sur une glace, et, au bout de quelques instants, l'argent paraît et s'étend uniformément sur le verre. Jusqu'ici les glaces argentées avaient l'inconvénient de se couvrir de taches, mais de nouveaux essais permettent d'espérer qu'elles seront aussi belles que les glaces au tain et entreront bientôt largement dans l'usage. Un miroir est dangereux, dit-on, pour celle qui s'y contemple ; cela est malheureusement encore plus vrai pour celui qui l'étame, et l'*argenture* méritera les éloges de l'industrie et ceux de l'humanité.

Qand on argentera les glaces, elles pourront être entièrement fabriquées et livrées au bout de six jours et demi, au lieu dix-huit jours un quart.

Diminuer le temps, c'était diminuer le prix. Comme l'écrivait à Colbert un de ses correspondants qui demandait un *coche* par terre entre Lyon et Paris [1] : « *Les moments donnent aux choses leur prix.* » On va voir quel prodigieux abaissement de prix a été obtenu depuis deux siècles, malgré l'augmentation de plusieurs des éléments de fabrication.

VIII

LES PRIX

Tous les économistes savent combien il est difficile de comparer des prix à différentes époques. Non seulement la valeur de l'argent n'est pas tout à fait la même, à un

1. Lettre de Charrier, prévôt des marchands de Lyon, en 1669.

Digitized by Google

ou deux siècles de distance, mais les éléments multiples dont se compose le prix d'un objet ne jouent pas de la même manière ; il faudrait comparer les quantités de matière première, et rien n'était plus arbitraire autrefois que le dosage des matières employées à une fabrication ; puis la durée des heures de travail, le degré de température des fours, etc., détails que l'on ne peut mettre en présence avec précision.

Quoi qu'il en soit, on peut dire d'une manière générale que, depuis cent ans, sans remonter au delà, dans la fabrication des glaces, les homme coûtent plus cher, les terrains, les constructions et les appareils valent plus cher, les matières réfractaires et combustibles plus cher, les matières vitrifiables moins cher, les transports moins cher.

1° Les hommes coûtent plus cher. Cela est vrai des traitements, cela est vrai des salaires.

En 1703, M. Geoffrin recevait 2,000 livres, comme caissier, et, en 1756, M. Deslandes avait un traitement fixe de 3,000 livres. Il est évidemment de toute justice qu'un directeur ne se contente plus de cet honoraire, et le traitement de tout le personnel des buraux a augmenté à l'avenant ; le moindre employé touche la moitié de ce que recevait il y a cent trente ans le directeur.

Avant 1800, les *paraisonniers* ou souffleurs gagnaient par semaine 9 et 10 francs à Saint-Gobain, et à Tour-la-Ville, 8 francs ; les postes inférieurs au soufflage, 7 fr. à Saint-Gobain, et à Tour-la-Ville, 4 francs ; les verseurs et rouleurs, 8 francs ; les maçons et charpentiers, 20 à 25 sous par jour ; les manœuvres, 12 sous, et les femmes, 6 sous.

Ils étaient en outre chauffés et logés.

De 1750 à 1800, des primes furent ajoutées par M. Deslandes, mais les salaires furent à peine augmentés.

Digitized by Google

En 1865, les ouvriers des halles, verseurs, rouleurs, chauffeurs, etc., presque tous logés et chauffés, gagnent de 80 à 100 francs par mois, soit de 20 à 25 francs, par semaine, au lieu de 7 à 10 francs [1].

Les potiers, mélangeurs, équarrisseurs, gagnent de 70 à 90 et 100 francs par mois.

Les maçons, charpentiers, forgerons, de 2 fr. 75 à 3 fr. 25 c. par jour, au lieu de 1 franc à 1 fr. 25 c.

Les manœuvres, 1 fr. 40 c. à 1 fr. 75 c., au lieu de 0 fr. 60 c.

2° Nous n'avons pas à entrer dans le détail du prix des terrains, constructions et appareils. L'augmentation de prix est certaine.

3° Il est plus curieux de comparer les prix des matières combustibles, réfractaires et vitrifiables.

En 1699, le bois de charbonnage valait à peu près 20 sous le stère.

En 1865, il vaut au moins 6 francs en forêt.

En 1779, le charbon anglais revenait à Tour-la-Ville à environ 10 liv. 4 sous la tonne.

En 1865, il coûte à Saint-Gobain, 17 fr. 50 c., 14 francs à Chauny.

En 1741, la *corbeillée* de terre (probablement 100 kil.) valait à peu près 1 fr. 10 à Gournay.

En 1865, elle vaut de 1 fr. 25 c. à 1 fr. 60 c. les 100 kil., à Audenne, près de Namur.

En 1706, on paye le sable de Beaumont 6 francs la tonne; il vaut aujourd'hui 11 fr. 50 la tonne.

On n'achète plus ni manganèse ni azur.

1. 78 à 85 francs fixes, plus une prime selon la superficie des glaces coulées dans le mois.

Digitized by Google

En 1697, la soude valait 21 fr. 10 c. les 100 livres.
En 1775 — — 14 francs.
En 1783 — — 26 fr. 75. c.
En 1865, le sulfate de soude revient à 13 fr. 30 les 100 kilogrammes.

4° Les prix de transport ont extrêmement diminué, en même temps que la durée et les dangers des voyages, par la construction des routes, des canaux, des chemins de fer; cela est encore trop connu pour que les chiffres soient nécessaires.

Les glaces se transportaient de Chauny à Paris en paniers, par bateaux, au prix de 2 fr. 50 c. le panier, dont j'ignore le poids. Il en arrivait, sur 72 environ, 12 non brisées, et le trajet durait huit jours, au lieu de 4 heures.

La transformation des prix qui précèdent ne pourrait pas expliquer l'énorme abaissement des prix de vente rendu nécessaire par la concurrence, rendu possible par les belles inventions que nous avons cherché à mettre en lumière. Cet abaissement est tel qu'aucune autre industrie, je le crois, n'en a opéré de semblable, et il a été réalisé entièrement depuis cinquante ans. Car en 1802, après la Révolution, en 1805 surtout, pendant le blocus continental, les prix étaient plus élevés qu'un siècle auparavant :

En 1702, 1 mètre de glace coûtait	165	francs.
En 1802, 1 mètre de glace coûtait	205	—
En 1862, 1 mètre de glace se vendait	45	—

et le prix s'est encore abaissé depuis.

L'écart est encore bien plus considérable, lorsqu'il s'agit de grands volumes.

Digitized by Google

En 1702,	une glace de 7 mètres	valait	2,750	francs.
En 1802,	— —	—	3,644	—
En 1862,	— —	se vend	262	—[1]

A cet abaissement extraordinaire des prix a correspondu naturellement un développement considérable dans la consommation.

Colbert écrivait, le 2 juin 1673, au comte d'Avaux, qui lui transmettait de Venise les offres d'un Italien qui proposait de fabriquer des grandes glaces : « Cela pourrait faire tort aux intéressés et, d'ailleurs il n'y aurait absolument aucun débit des grandes glaces dans le royaume ; il n'y a que le roi qui puisse en avoir besoin. »

Deux cents ans après, le ménage le plus modeste se fait à lui-même le cadeau d'un miroir que le roi Henri IV adressait au roi d'Angleterre ; une médiocre maison d'épicerie, dans nos grandes villes, se donne pour sa devanture le luxe réservé aux maisons royales, et sans dépenser autant que Louis XIV à Versailles, en 1679, pour la Galerie des Glaces, les propriétaires du Grand-Hôtel,

1. TABLEAU DES PRIX DU MÈTRE DE GLACE DE 1702 A 1862

DIMENSIONS		1702	1758	1791	1798	1802	1805	1835	1856	1862
POUCES	CENTIM.	fr.	fr. c.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr. c.
(1m) 37/37	100/100	165	161 50	171	193	205	226	127	61	47 75
(2m) 74/37	200/100	540	529	329	810	859	945	377	143	107
(3m) 74/56	200/151	1,000	1,000	1,399	1,554	1,648	1,813	757	248	186
(4m) 110/50	297/135	2,750	2,750	2,785	3,437	3,644	4,008	1,245	349	262

On ne doit pas oublier que le *franc* de 1702 valait bien plus que le *franc* de 1802.

Digitized by Google

construit en 1863 sur les boulevards de Paris, y ont employé cinq mille mètres de grandes glaces.

Il ne faut pas croire, d'ailleurs, que la France ait pris une part exclusive à ce développement ; sa consommation a doublé à peu près depuis vingt ans, mais celles de l'Angleterre, des États-Unis, du Zollverein, de l'Italie, sans atteindre les mêmes chiffres, ont relativement augmenté d'un pas plus rapide encore. Pendant que la production totale, en vingt ans, devenait trois fois plus grande, le prix devenait trois fois plus petit ; l'échelle ascendante des ventes et l'échelle descendante des prix se suivent très exactement.

Sans doute, si l'on comparait les prix de vente aux prix de revient, on reconnaîtrait qu'il existe une autre échelle descendante, qui est celle des bénéfices. La consommation a des bornes, l'amélioration des procédés a des bornes. Si la concurrence n'en avait pas, le jour arriverait très vite où cette belle fabrication produirait sans gagner, sinon à perte.

C'est pour cette industrie, comme pour toutes les autres, la question de l'avenir, remise à la sagesse des producteurs eux-mêmes et à l'équité du gouvernement.

En nous plaçant à l'heure présente, il est permis de redire avec une certaine fierté que l'industrie des glaces a surmonté jusqu'ici toutes les vicissitudes politiques et économiques par la persévérance et la rapidité de ses progrès autant que par la prévoyance de son administration. Imprimant à ses produits, s'il n'est pas trop ambitieux de le dire, la marche suivie par toutes les institutions du pays, elle était une industrie de luxe, elle est devenue une industrie d'usage universel, elle est sortie du palais des rois pour entrer dans la maison de tout le monde.

Digitized by Google

IX

LA CONDITION DES OUVRIERS

La condition générale des ouvriers à la fin du dix-neuvième siècle est bien meilleure qu'elle ne l'était à la fin du dix-septième et du dix-huitième siècle, cela est incontestable. Ils sont certainement plus heureux, plus instruits, plus moraux.

Le prévôt des marchands de Lyon écrit à Colbert, le 10 novembre 1665 : « Toutes vos mesures n'auront aucun effet si les voleries et les friponneries des ouvriers demeurent impunies, c'est-à-dire s'il faut toujours essuyer des appellations pour les peines de fustigation, application au pilori, bannissement à temps. » Nous n'en sommes plus là, Dieu merci !

Avec le bien-être est venu le désir de jouir, avec l'instruction le désir de raisonner, avec l'éducation le désir de s'élever, et on prétend tristement que les ouvriers sont moins sobres, moins pacifiques, moins soumis ! Si cela est, comment s'en étonner ? Les mêmes causes produisent les mêmes effets chez tous les hommes.

Mais encore un progrès de plus dans l'aisance conduit au goût de la propriété et à l'amour du travail, un progrès de plus dans l'instruction élève aux jouissances intellectuelles et aux idées justes, un progrès de plus dans l'éducation développe les sentiments délicats et les affections du cœur. La morale, un instant déconcertée, et, on

Digitized by Google

le croirait, bannie par les premiers effets de la prospérité, revient plus forte et triomphe, lorsqu'au lieu de reculer la société avance, poursuit son œuvre et élève encore les hommes d'un degré de plus.

L'industrie moderne, brusquement développée, a eu le malheur de placer quelquefois les ouvriers en dehors des conditions de la famille et de les exposer ainsi presque inévitablement au vice et à la misère. Mais à mesure que le régime industriel se régularise, il n'est pas un patron éclairé qui ne sente le devoir et qui ne reconnaisse la nécessité d'attacher les ouvriers à leur travail, en les rendant plus heureux, plus habiles et plus moraux. D'autre part, à mesure que les mauvaises doctrines, ruinées par leurs résultats déplorables, font place à des inspirations meilleures, il n'est pas un ouvrier éclairé qui ne sente que tout, dans sa destinée, travail, salaire, famille, avenir, bonheur, vieillesse, tout dépend exclusivement de sa moralité et de son habileté. Contre le bon patron, pas de grève ; pour le bon ouvrier, pas de chômage, surtout lorsqu'il a la sagesse de demeurer attaché toute sa vie à un même établissement qui devient peu à peu sa maison et celle de ses enfants.

L'honneur de l'administration et du personnel de l'industrie qui nous occupe est d'avoir, depuis deux siècles, compris et pratiqué ces vérités salutaires. En 1752, M. Deslandes trouva à Saint-Gobain des ouvriers qui avaient travaillé sous la première direction de M. de Nehou, en 1695 [1]. En 1865, il y a encore à la manufacture des ouvriers dont les pères ont connu M. Deslandes.

1. M. Quevast, maire actuel de Saint-Gobain, et octogénaire, est le petit-fils d'un *souffleur* amené de Normandie à cette époque.

Digitized by Google

En 1789, les troubles furent évités à la manufacture de Paris située dans le faubourg le plus turbulent, grâce à l'ascendant d'agents qui étaient restés en fonction pendant quarante ou cinquante ans.

Pendant ces deux siècles, les administrateurs firent des efforts louables pour le bien-être des ouvriers, en même temps qu'ils s'en faisaient aimer personnellement par de fréquentes visites et d'excellents rapports.

Dès la fondation de la manufacture, on construisit des logements pour les *gentilshommes*, *agents et ouvriers* [1]. On en construisit de nouveaux en 1716, en 1757. Ces logements, placés dans l'intérieur même de la manufacture, gênaient et étaient incommodes. Le grand bâtiment actuel, avec les maisons connues dans la ville sous le nom de *la Terrière*, fut construit de 1775 à 1782. Un ouvrier logé est bien vite un ouvrier fixé, marié, heureux.

La chapelle [2] fut bâtie en 1799, à l'ouest de l'établissement. « Les criailleries et les persiflages de nos philosophes, écrit, vers 1789, l'ami de d'Alembert, M. Deslandes, ne détruiront pas le grand principe qu'il faut aux hommes une religion », et il ne savait pas si bien dire. Les riches et les heureux de ce monde viennent à la religion quand ils ont besoin de se résigner; les travailleurs et les pauvres y adhèrent pour se réjouir; elle contraint les premiers dans leur vie molle à la règle et à la soumission; et dans l'existence monotone des seconds, elle fait entrer l'espérance, la joie, du repos et des fêtes. C'est en 1787 que fut construite la nouvelle chapelle, au-

1. Deslandes, p. 82, 252.
2. *Ibid.*, p. 217.

Digitized by Google

dessous de la tour de l'horloge, tour qui portait autrefois l'aile du moulin à vent pour piler la soude.

Toutes les fois que le pain fut cher, les registres de la Compagnie prouvent que l'on envoya du blé, et, dès l'origine, un four commun avait été construit [1].

Afin que les ouvriers normands qui venaient de Tour-la-Ville pussent boire du cidre, on planta beaucoup de pommiers. Dans la construction des halles, on eut soin de donner beaucoup d'air, de peur que la chaleur n'incommodât les verriers [2]. Des jeux divers, notamment le battoir, alors *jeu favori des Picards*, avaient été établis dès 1735. Enfin des fêtes, des distributions, des secours, des gratifications marquaient le passage et les fréquents séjours des administrateurs.

Mais il serait inexact de transformer ce passé en un âge d'or. Sans parler des ouvriers vénitiens, qui causèrent au début tant d'ennuis par leur mutinerie et leurs prétentions, M. Deslandes rapporte que le plus beau titre de Saint-Gobain est une charte de Henri IV, qui appelle les habitants « *gens de mauvaise volonté et peu affectionnés* [3] », et il raconte qu'il a vu des ouvriers des anciennes compagnies, « *bons vieillards qui parlaient avec enthousiasme de leur vieux temps* ». « Or, dit-il, ils étaient ivrognes au suprême degré, et chasseurs déterminés. Leur grande partie de plaisir autrefois était d'attaquer à coups de fusil les gardes de la forêt, et de se battre avec les soldats qui venaient piller. »

1. Deslandes, p. 230.
2. *Ibid.*, p. 230, 169, 201.
3. Il appelait aussi *repaires de brigands* les affreuses carrières qui servaient de demeures aux habitants pauvres : la commune, aidée par la Compagnie, achève de racheter et d'interdire ces souterrains insalubres.

Digitized by Google

On suppose aisément ce que durent devenir les ouvriers sous la conduite des directeurs incapables et des caissiers infidèles qui se succédèrent de 1728 à 1758. Quand on envoya une lettre de cachet au directeur Lahaye en 1752, il était à la chasse avec 60 ouvriers. Quelques années après, c'étaient de continuelles jalousies entre les ouvriers de Saint-Gobain et ceux de Paris. Enfin, en 1791, les premiers se révoltèrent, quand tout le monde s'insurgea. Ces faits disent assez qu'il ne convient pas de louer, sans de fortes réserves, ce bon esprit d'autrefois, objet de tant de regrets.

L'inégalité la plus absurde régnait entre les ouvriers. L'*officier* de fabrique portait seul l'épée. Le souffleur ou *paraisonnier*, qui faisait la *paraison* du verre, était roturier; il passait la canne au *verrier*, qui était noble, et coupait le verre. Si le noble était à la chasse, le verre attendait, et il arriva qu'un gentilhomme cassa la tête à un roturier qui avait, en son absence, cru devoir achever l'ouvrage. Plus tard les *couleurs* furent regardés comme très inférieurs à MM. les *souffleurs*, et M. Deslandes dut faire l'honneur à la coulée de venir la voir, le tricorne sur sa perruque et l'épée au côté.

On a vu que la liberté était encore moins respectée que l'égalité [1]. Par une série d'arrêts qui se suivent de 1694 à 1785, les ouvriers sont pour ainsi dire gardés à vue, empêchés de sortir sans permission, d'aller au delà d'une lieue sans congé, de changer de manufacture avant deux ans; on arrête, on emprisonne, on met à l'amende les fugitifs, on est obligé de les prendre, comme des esclaves du nouveau monde, et peu s'en faut qu'on ne les envoie

1. Deslandes, p. 42.

Digitized by Google

aux galères. Enfin le repos du dimanche ayant été supprimé en 1793, on peut dire que ces ouvriers étaient enfermés dans la manufacture comme les matelots dans un vaisseau de ligne, et l'on n'est pas surpris de voir les ouvriers réclamer et obtenir, en 1796, comme une liberté précieuse, le rétablissement du repos du dimanche [1].

Le salaire qu'ils recevaient était, nous l'avons vu, peu élevé. S'il faut en croire les considérants de l'arrêt du Conseil d'État, rendu le 12 avril 1701 contre trois ouvriers qui avaient déserté avant la fin d'une *réveillée*, c'est-à-dire de la durée d'un four depuis sa mise en feu, « *les gages auraient été considérables*, *beaucoup plus forts que partout ailleurs*, et la Compagnie aurait dépensé *plus de six mille livres* pour former un *paraisonnier*, *à cause de la quantité de matières perdues pendant l'apprentissage.* »

M. Deslandes nous dit [2] qu'il donna aux *trejeteurs*, ouvriers qui versaient le verre en fusion d'un vase dans l'autre, *un franc* de plus par semaine, soit 7 francs au lieu de six francs. Mais les *bas ouvriers*, comme on disait alors, ne gagnaient que 3 à 4 livres par semaine. De plus il accorda des primes. « Les maîtres *tiseurs* qui avaient conduit un bon affinage, le *verseur* qui avait bien répandu son verre, le *rouleur* qui avait poussé uniformément son rouleau, le *regardeur aux larmes*, les *équarrisseurs* qui avaient empêché la casse, le *charretier* qui avait conduit cent glaces sans accident, recevaient des récompenses. » Il indique aussi que les femmes occupées à éplucher et piler la soude gagnaient six sous par jour.

Il y avait également à Tour-la-Ville une chapelle, des

1. Délibération du Conseil, du 13 avril 1796.
2. P. 259.

Digitized by Google

logements, et les ouvriers, logés et chauffés gagnaient aussi environ un franc par jour ; à la tâche, ce gain pouvait doubler. Un vieil ouvrier qui vit encore, et que M. Daru a interrogé, se rappelle qu'au commencement de ce siècle il y avait quatre-vingt-dix maisons, et le salaire moyen était de 375 francs par an.

Depuis 1800, l'esprit paternel n'a pas cessé de régner dans les établissements. Les logements ont été améliorés et des jardins accordés. L'école, fondée en 1819 dans la manufacture, a été remplacée, en 1852, par une grande école de frères, établie dans le village, aux frais de la commune et de la Compagnie. En 1837 a été formée une caisse d'économie. En 1852, la caisse de retraite a été établie. Plusieurs fois la Compagnie a réduit le prix du pain. Dans presque tous ses établissements, elle a élevé des chapelles, ouvert des écoles, construit des logements, fondé des retraites, et elle favorise en ce moment une tentative d'association pour la vie à bon marché et des essais heureux de sociétés musicales et de tir à l'arquebuse. Enfin, les salaires dépassent en moyenne 3 francs par jour à Chauny et à Saint-Gobain, non compris les primes, les logements, les jardins.

Le service médical est partout organisé par la Compagnie, et il s'étend au service des ouvriers. Lorsque le choléra sévit à Saint-Gobain, trois administrateurs [1] partirent immédiatement pour aller visiter et encourager les malades.

Les sommes consacrées au bien-être, à l'instruction, à la moralisation du personnel des établissements dépassent chaque année 200,000 francs, et de toutes les mesures

1. MM. Hély d'Oissel, de Kersaint, de Fresne.

Digitized by Google

soumises par le conseil aux actionnaires, dans leurs assemblées générales, aucune n'est assurée d'une plus grande approbation.

Aussi l'affection retient ceux que la grille retenait autrefois, et les enfants succèdent aux pères dans les ateliers comme dans les bureaux. Je suppose que les vieillards, comme leurs prédécesseurs, parlent à leur tour du *bon vieux temps;* leurs fils, s'ils sont justes, n'ont pas à le regretter.

X

CONCLUSION

Si les pages qui précèdent offrent quelque intérêt à l'historien, à l'économiste, à l'administrateur, au fabricant, à l'ouvrier (je ne parle pas du savant qui n'a rien à y apprendre), c'est parce qu'elles permettent de suivre nettement, quoique sur un terrain limité, la trace d'un véritable progrès, opéré en France depuis deux cents ans, dans le régime de l'industrie, dans l'art des procédés, dans la condition des hommes.

Il est curieux de comparer les procédés de 1865 avec les procédés de 1665; mais il est encore bien plus frappant de relire, avec les idées de 1865, les articles des lettres patentes qui conférèrent aux premiers associés le privilège de 1665. Reprenons ces articles un à un :

Il n'est plus question de privilège et de monopole royal. Le travail est libre.

Digitized by Google

Il n'est plus question de nobles et de roturiers. Le travail est noble.

Il n'est plus question d'expropriation arbitraire accordée à des particuliers. La propriété est sacrée.

Il n'est plus question d'impôts inégaux et d'exemptions particulières. Les contributions sont égales et générales.

Il n'est plus question de droit d'aubaine, de prison arbitraire, de privilège de *committimus*, de recherche et d'arrestation d'ouvriers. Les étrangers jouissent des droits civils, la même justice et les mêmes tribunaux s'étendent à toute la France, les ouvriers ont le droit de porter leur travail où bon leur semble.

De l'acte de 1665 il ne reste plus rien que le portier avec sa hallebarde et sa livrée ; mais la porte est ouverte.

La science est entrée par cette porte, elle a transformé le travail pendant que la justice transformait les institutions.

Gardons-nous toutefois de juger une époque avec les règles d'une autre époque, et sachons honorer hautement le passé, que nous ne regrettons pas. Sous l'empire de ces lois que nous trouvons maintenant surannées, avec l'embarras de ces procédés que nous regardons comme défectueux, sans le secours de la science et du crédit qui nous paraissent indispensables, nos prédécesseurs ont su prendre à l'étranger une industrie difficile, la donner à la France, et la rendre sans égale. Pendant un siècle et demi, ils ont traversé des procès sans aucun dissentiment entre eux, des révolutions sans désordre parmi leur ouvriers, des crises de toute espèce sans défaillance et sans crainte. Une compagnie, dont le passé fut si plein d'honneur et de succès, doit être fière de son berceau, et elle a bien fait de ne pas sacrifier, quoique mal placé sur

Digitized by Google

une montagne, ce vieux château de Saint-Gobain, demeure des Coucy et des Luxembourg, qui porte le nom d'un antique apôtre de la France, et où fut installée, en 1692, la manufacture de glaces, établie en 1666 à Tour-la-Ville, en 1665 à Paris.

Les souvenirs se pressent en foule, lorsqu'on arrive au seuil de cette grande porte dessinée par Soufflot, et que, salué par le concierge avec sa culotte rouge et sa hallebarde, on embrasse d'un coup d'œil ces vastes bâtiments animés par un feu continu et par un travail actif, ces cours où le chemin de fer apporte le sable, le sel, la chaux, le charbon, la terre de Belgique, le mercure d'Almaden, l'émeri de Naxos, l'étain de Batavia, et d'où il emporte sans les briser d'immenses glaces transparentes, qui vont à New-York, à Madrid, à Alexandrie. Si l'on va s'asseoir sur la terrasse d'ou la vue découvre une perspective magnifique, la mémoire, semblable à un de ces instruments de physique dus encore à l'industrie des glaces, devient comme une chambre noire dont le miroir renverrait sur un écran tous les souvenirs de deux siècles. On voit l'infatigable Colbert demander à Venise des ouvriers, à Paris des capitaux, à Versailles des faveurs, et donner à la France une industrie nouvelle, M. Bossuet louer à M. de Nehou le vieux château de Saint-Gobain, M. d'Aguesseau tirer d'un chaos judiciaire les affaires de la Compagnie, M. le baron de Montmorency arriver dans sa voiture à quatre chevaux avec quelque parent de Molière ou de Racine, M. Deslandes, l'épée au côté, conduire madame Geoffrin ou M. Turgot à la coulée des glaces qui serviront à Lavoisier, et M. d'Alembert entrer au laboratoire où viendra M. Gay-Lussac.

Les administrateurs actuels de la Compagnie ont eu rai-

Digitized by Google

son de tenir à cette histoire, de rendre hommage, après deux cents ans écoulés, à Colbert, qui fonda la première Compagnie des glaces, et de tirer de l'oubli Lucas de Nehou, sans l'habileté duquel cette indutrie, alors étrangère, aujourd'hui nationale, ne se serait pas développée. Ils ont bien fait de rapprocher, malgré la distance qui les sépare, le nom de ce grand ministre, auteur du premier privilège, ancêtre de tous les administrateurs des diverses compagnies, et le nom de cet obscur gentilhomme verrier, auteur des principaux procédés, ancêtre de tous les directeurs et de tous les ouvriers.

1. Voir à l'*Appendice* le texte du discours prononcé, lors de la fête de 1865, par M. le prince de Broglie, présidant le Conseil en l'absence de M. Hély d'Oissel.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

CORRESPONDANCES DE COLBERT, RELATIVES A L'INDUSTRIE DES GLACES.

F. de Bonzi, évêque de Béziers et ambassadeur de France à Venise, à Colbert.

A Venise, le 8 novembre 1664.

Il y a quelque temps qu'il me vint dans la pensée de vous proposer, pour l'avantage du commerce du royaume, la manufacture de glaces de miroirs, sur une nouvelle que je vis que quelques ouvriers avaient assez bien réussi en France aux essais qu'ils en avaient faits... A Moran, qui est une petite ville dans ces lagunes, où l'on travaille les cristaux, il n'y a que deux boutiques où l'on fasse de grandes glaces, les ouvriers qui en sont capables étant en petit nombre, on n'y reçoit aucun étranger pour travailler. Ils sont exempts de tout impôt, et ont les mêmes privilèges que les citadins vénitiens. Ils sont tous de Moran, et s'ils allaient travailler ailleurs, tous leurs biens seraient confisqués, et non seulement ils sont bannis de l'État de la République, mais même toute leur famille encourt la même peine, de sorte que qui leur proposerait d'aller en France courrait risque d'être jeté dans la mer. Ce sont des gens nés dans la bourbe, qui gagnent chacun trois ou quatre écus par jour, et qui croient qu'il n'y

Digitized by Google

a au monde que leur patrie. On ne polit pas les glaces à Moran : on les polit à Venise, et ceux de cette profession encourent les mêmes peines que ceux de Moran, s'ils allaient ailleurs. Toutes ces difficultés m'empêchèrent d'y songer davantage. J'emploierai à présent tout le zèle que j'ai pour le service du roi, et toute l'adresse qu'il me sera possible, et qui est nécessaire pour ne pas fâcher inutilement la République, afin que le dessein que vous me communiquez dans votre lettre ait le succès que mérite l'application si glorieuse que vous inspirez à Sa Majesté pour le bien de son royaume, et je ne manquerai pas de redoubler mes soins pour surmonter tous les obstacles qui me sont figurés. J'ai su de ceux qui font ce trafic en France, qu'ils y envoient bien tous les ans pour cent mille écus ; il en sort du royaume trois ou quatre fois autant en points de Venise tous les ans, et tous les couvents de religieuses, et la plupart des pauvres familles vivent ici de ce travail.

DU MÊME.

Le 20 décembre.

J'ai reçu la lettre dont il vous a plu de m'honorer, par laquelle je vois que vous seriez bien aise d'établir dans le royaume la manufacture des points de Venise; ce qui se pourrait faire en envoyant d'ici quelques filles des meilleures ouvrières qui pussent instruire celles de France avec le temps. Je n'omets pas cependant mes soins pour avoir quelque ouvrier des glaces.

L'archevêque de Lyon à Colbert.

20 octobre 1665.

Conformément à celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'ai arrêté les trois ouvriers en glaces de miroirs

Digitized by Google

qui s'en retournaient à Moran, et je les ai fait mettre à Pierre-Scize, dont ils ne bougeront que par vos ordres ; ils avaient un passeport de l'ambassadeur de Venise, daté du 6 de ce mois, et une lettre de change de 12 pistoles sur un de nos marchands.

Colbert à de Saint-André, ministre de France à Venise.

Le 15 novembre 1669.

J'apprends, par la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, que nos manufactures des glaces et des points de fil qui ont été établies dans le royaume peuvent encore recevoir beaucoup de retardement par la continuation de ce travail qui se fait à Venise, et par le débit et consommation qui s'en fait aux marchands français. Et comme vous connaissez parfaitement combien il importe aux sujets du roi et à la satisfaction de Sa Majesté d'employer tous moyens possibles pour augmenter et perfectionner ces manufactures dans le royaume, et pour cet effet d'empêcher que les marchands ses sujets n'en prennent plus à Venise, Sa Majesté désire que vous fassiez soigneusement observer et découvrir les marchands français qui y continuent leurs correspondances, afin que l'on puisse travailler de deçà à les en dégoûter.

Le 3 janvier 1670.

J'ai été très aise d'apprendre que vous ayez commis le soin à quelques personnes habiles de découvrir les Français qui entretiennent des correspondances à Venise pour en tirer des points et des glaces. Comme cet éclaircissement est très important pour le service du roi, et pour l'augmentation des mêmes manufactures qui ont été établies dans le royaume, je vous conjure de pénétrer tout ce qui se passera sur cette

Digitized by Google

matière, et de me faire savoir de temps en temps ce qui en viendra à votre connaissance.

Le 13 juin.

Vous m'avez donné part de la proposition qui vous a été faite par les sieurs Rivotta, Barbin et Craurano, ouvriers en glace, de s'engager au service du roi ; sur quoi je vous dirai qu'ils ont donné tant de peine pendant qu'ils ont travaillé à la manufacture de Paris et fait paraître tant de malignité dans leurs esprits que je ne crois pas qu'il fût avantageux de les y appeler une seconde fois, outre que cette manufacture est assez bien établie dans le royaume pour n'avoir pas besoin d'un plus grand nombre d'ouvriers[1]. Cependant, je vous remercie de la continuation des soins que vous prenez à tout ce qui peut importer à nos manufactures, et vous me ferez plaisir de m'informer de l'état auquel se trouvera celle de Muran.

Le 30 janvier 1671.

J'ai reçu le mémoire contenant la nouvelle information que vous avez prise du débit des points de Venise en France. J'espère toujours que par le moyen des lumières et des connaissances que vous continuez de me donner de ceux qui peuvent entretenir quelque correspondance en cette ville-là, le roi parviendra à abolir ce commerce qui est si préjudiciable à l'augmentation des mêmes manufactures qui ont été établies dans le royaume, et à l'utilité que ses sujets en peuvent retirer. Je vous prie donc d'avoir toujours l'œil ouvert

1. Le 23 septembre 1672, Colbert écrivit à D'Avaux, successeur de Saint-André dans l'ambassade de Venise : « Le roi a permis à quelques particuliers de faire des glaces façon de Venise, depuis 10 jusqu'à 40 pouces, et leur a fait expédier un privilège à l'exclusion de tous les autres. En cas que le marchand, qui veut s'établir en France, se soumette à ne faire des glaces qu'au delà desdits 40 pouces, Sa Majesté lui accordera sans difficultés la permission qu'il demande, et non autrement. »

Digitized by Google

sur tout ce qui se passera sur ce sujet, et de m'en donner avis.

Nous ajoutons la note suivante, en date du 27 octobre 1677, qui se trouve dans les papiers de Colbert à la Bibliothèque impériale, volume coté *Mélanges de Colbert*, n° 175, fol. 388.

« Monseigneur le marquis de Seignelay est suplié d'ordonner à M. l'intendant de la marine au Havre de donner ses ordres aux commandans les frégates légères de convoys de S. M. dans la Manche, et escortans ordinairement les marchands d'Issigny, au lieu et place de MM. de Moraçon et Albert, commandants cy devant les dites frégates, de partir incessamment et à la première marée pour aller prendre deux bastiments à Cherbourg, appartenant à la compagnie de la manufacture des glaces établie au dit Cherbourg, pour ceux convoyer jusques à l'embouchure de la rivière de Seyne, et de vouloir continuer les dits convoys des dits vaisseaux appartenant à la dite compagnie, lorsque leurs commis establis au dit Cherbourg leur donneront advis de leur charge. »

Décret vénitien du 5 *février* 1317, *extrait de l'écrit de M. B. Cecchetti, intitulé :* Sulla storia dell' arte vetraria muranese, 1865.

Cum Nicolaus Cauco, Mutius de Murano, et Franciscus, olim cultrarius Sancti Bartholomei, se concordassent hoc anno cum *quodam magistro de Alemania, qui vitrum a speculis laborare sciebat*, et fecerunt ipsum dictam artem laborare in Venetiis, pro quo magnas expensas fecerunt in multis necessariis dictæ artis, quæ ars multum fuisset utilis, et fructuosa istæ civitati, si dictus magister eis fidem servasset, sed ipse se de Venetiis absentavit in eorum damnum non modicum, pro quibus expensis prædicti remanserunt onere debitorum

Digitized by Google

gravati, et eis remanserit certa quantitas *aluminis gatini compositi cum fuligine*, de quo non possunt ullum habere denarium, quia nullus audet vitrum facere cum fuligine sub certa pœna, et de ipso alumine et fuligine solverint magnam partem suorum debitorum, si ipsum laboratum in vitrum possent extra Venetias destinare :

Capta fuit pars quod fiat eis gratia, quod de dicta confectione fuliginis possit fieri vitrum in Venetiis, et laboratum exire de Venetiis, sicut exit aliud vitrum laboratum, ut inde possint suis creditoribus satisfacere.

Il résulte de ce texte :

1° Qu'en 1317, les Vénitiens ne savaient pas fabriquer des miroirs ;

2° Qu'à la même époque, les Allemands possédaient cet art ;

3° Que trois Vénitiens ayant fait les frais, un Allemand vint fabriquer alors des miroirs, et que l'on considéra cet art comme pouvant être fort utile à la ville ;

4° Que cet Allemand disparut, laissant ses commanditaires fort embarassés et obligés de demander la permission d'exporter les matières premières, pour payer leurs dettes.

PRIVILÈGE

Pour l'établissement de la Manufacture des grandes Glaces, en faveur du Sieur Abraham Thevart. — Du 14 *décembre* 1688.

Louis, par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre : A tous ceux qui ces présentes Lettres verront ; Salut. Notre cher et bien amé Abraham Thevart, Bourgeois de notre bonne Ville de Paris, Nous a représenté que depuis plusieurs années il se seroit appliqué à rechercher les secrets

Digitized by Google

et moyens de faire des Glaces d'une beauté et grandeur extraordinaire, Bandes, Bordures de Miroirs, Corniches, Chambranles, Moulures de profil composées, figurées et unies, et autres Ornemens de relief; et qu'après plusieurs épreuves il en auroit enfin découvert le secret, en sorte que par le moyen des machines qu'il a inventées il pourroit faire fabriquer des Glaces de soixante à quatre-vingt pouces de hauteur et au-dessus, sur trente-cinq à quarante et plus de largeur ; comme aussi toutes sortes de Corniches, Chambranles, Moulures de profil composées de plusieurs membres d'Architecture, Figures et autres Ornements de relief, et donner lesdits ouvrages au Public, et les fournir pour l'embellisement et Décoration de nos Maisons Royales, si Nous voulions lui accorder pendant trente années le Privilege de faire seul, à l'exclusion de tous autres, ces sortes d'ouvrages, avec le pouvoir d'associer audit Privilege telles personnes capables qu'il jugera à propos, sans pour ce déroger à Noblesse, et qu'il plût conformément aux Arrests de notre Conseil du six Septembre mil six cens soixante-douze, et autres donnez en consequence d'icelui, défendre l'apport, entrées et débit en notre Royaume de pareils ouvrages de Venise et Pays étrangers, et à toutes personnes de quelque condition qu'elles soient, même au sieur de Cagneux auquel Nous avons accordé le Privilege de faire des Glaces à l'ordinaire, de contrefaire ni d'entreprendre de fabriquer de semblables Glaces en quelque Verrerie que ce soit, sans le consentement par écrit dudit sieur Thevart, à peine de trois mille livres d'amende ; et sans aussi que sous quelque prétexte que ce puisse être, ledit Thevart et ses ayans cause puissent être dépossedez dudit Privilege, qu'au préalable ils n'ayent été remboursez des Glaces, matières, Bâtimens, et autres fonds qui pourroient composer le fond de cette Manufacture : Ouï sur ce le rapport de notre amé et feal Conseiller en nos Conseils, Secretaire d'Etat et de nos Commandements, Sur-Intendant et Ordonnateur general de nos Bâtiments,

Digitized by Google

Arts et Manufactures de notre Royaume, le Sieur Marquis de Louvois, lequel a soigneusement examiné cette proposition et l'utilité qui en pourroit revenir. A ces Causes, et autres à ce Nous mouvans : Nous de notre grace spéciale, pleine puissance et autorité Royale, avons accordé et octroyé ; et par ces Presentes signées de notre main, accordons et octroyons audit sieur Thevart, ses heritiers et ayans cause, le Privilege de faire seul, à l'exclusion de tous autres, même dudit sieur de Bagneux ou ayans cause, de fabriquer où bon leur semblera, des Glaces de soixante pouces de haut, sur quarante pouces de large, et de toutes autres hauteurs et largeurs au-dessus, sans qu'ils en puissent faire au-dessous desdits volumes, ni employer en œuvre, vendre ni débiter, sous prétexte de rupture desdites Glaces, ou quelque autre prétexte que ce soit, à peine de trois milles d'amende. Leur permettons aussi de faire polir et doucir, par qui bon leur semblera, lesdits ouvrages, excepté par les Ouvriers dudit Bagneux, et pour cet effet se servir seulement des machines que ledit Thevart a inventées, dont il sera tenu de donner audit Sieur Marquis de Louvois un inventaire des pieces principales qui les composent dans trois mois ; faisons défenses à toutes personnes, même audit de Bagneux ou ses ayans cause, de se servir desdites machines, matieres, instrumens et Ouvriers dudit Thevart, à peine de trois mille livres d'amende, dépens, dommages et interests : Permettons aussi audit Thevart de donner moins de quarante pouces de largeur aux Glaces qui auront soixante-dix pouces de hauteur ou au-dessus, sans néanmoins pouvoir donner moins de vingt-cinq pouces de largeur, à celles de quatre-vingt pouces de long, moins de trente pouces à celles de soixante-dix pouces, ni moins de quarante pouces à celles de soixante pouces; comme aussi de faire des bandes de Glaces de huit pouces de large et au-dessous, et au moins de soixante pouces de long, sans pouvoir en employer en ouvrages ni exposer en vente qui ayent moins de soixante pouces de longueur, et plus de huit pou-

Digitized by Google

ces de largeur, sous prétexte de rupture, ou tel autre que ce soit, à peine de trois mille livres d'amende : Permettons en outre audit Thevart de faire seul, à l'exclusion de tous autres, toutes sortes de Corniches, Chambranles, Moulures de profil composées de plusieurs membres d'Architecture. figures et autres ornemens de relief, sans néanmoins empêcher personne, même ledit Bagneux et ses ayans cause, de faire comme on a fait jusqu'à présent toutes sortes de Bordures, Moulures simples ou gaudronnées, Ornemens composez de Glaces plattes coupées par bandes ou par morceaux, figurez et taillez à facettes ou à bizeaux, avec des baguettes unies ou tortillées, Colonnes torses, Frontons et Couronnemens chantournez ; de toutes sortes de Figures sur fonds, colorez ou autrement, Armoiries, Chiffres, Couronnes, Fleurs, Fleurons, et autres pièces et Ornemens plats, découpez et de rapport, attachez avec des visses les uns sur les autres, pour former tels reliefs qu'ils voudront, pourvû que lesdits Ornemens ayent moins de soixante pouces de longueur, et ce pendant trente années consecutives à compter du jour de la datte des Presentes, pendant lequel tems Nous faisons très-expresses inhibitions et défenses à toutes sortes de personnes, même audit de Bagneux et ses ayans cause, d'entreprendre sans le consentement dudit Thevart, le travail et fabrication des ouvrages mentionnez au present Privilege, et de servir de ses machines, matieres, instrumens et Ouvriers, comme aussi Nous faisons très expresses inhibitions et défenses audit Thevart et ses ayans causes, de se servir des malheurs, matières, instrumens et Ouvriers dont se servent actuellement ledit Bagneux et ses ayans cause, pour fabriquer leurs ouvrages, à peine de trois mille livres d'amende, et de tous dépens, dommages et interests, et des démolitions de Verreries et Fourneaux où les Glaces pourroient avoir été fabriquées, au préjudice desdits Thevart et de Bagneux, auxquels il sera permis reciproquement de faire la visite de leurs Fourneaux et Ouvriers, toutefois et

Digitized by Google

quantes qu'ils le désireront pour la conservation de leurs Droits et Privileges; défendons pareillement à tous Marchands, Miroitiers et autres, d'en faire venir de Venise ou autres Pays étrangers; et aux Fermiers et Commis des cinq grosses Fermes d'en permettre l'entrée par leurs Bureaux en notre Royaume, sous quelque prétexte et occasion que ce soit, à peine contre chacun des Contrevenans de trois mille livres d'amende, et de confiscation desdites Glaces qui se trouveront de soixante pouces et au-dessus seulement, au profit dudit Thevart et ses ayans cause, la confiscation des Glaces qui seront au-dessous dudit volume de soixante pouces, étant acquise audit de Bagneux et ses ayans cause en vertu de son Privilege : Voulons et entendons qu'icelui Thevart ou ayans cause, ne puissent estre dépossedez du present Privilege sans être préalablement et actuellement remboursez des bâtiments, matieres, Glaces et autres Ustanciles qui pourront composer le fonds de ladite Manufacture; Pourra ledit Thevart associer avec lui telles personnes nobles et privilegiées qu'il avisera, sans que pour ce faire on leur puisse imputer d'avoir dérogé à noblesse ni à leurs Privileges : Si donnons en mandement à nos amez et feaux Conseillers les Gens tenant nôtre Cour de Parlement, Chambre de nos Comptes et Cour des Aydes à Paris, Baillifs, Sénéchaux, Prevôts, et autres nos Officiers et Justiciers qu'il appartiendra, que ces Presentes ils ayent à faire enregistrer, et du contenu en icelles joüir et user ledit Thevart et ses ayans cause, pleinement et paisiblement durant ledit temps de trente années consecutives, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens au contraire; Car tel est nôtre plaisir. En témoin de quoi Nous avons fait mettre notre Scel à cesdites Presentes. Donné à Versailles le quatorzième jour de Decembre, l'an de grace mil six cens quatre-vingt-huit, et de nôtre Regne le quarantesixième. Signé, Louis : *et plus bas*, Phelypeaux.

Digitized by Google

A l'occasion du privilège accordé à Abraham Thevart, en 1688, nous devons noter que, dans les *Observations de la communauté des miroitiers* contre la Manufacture, publiées en 1762, il est dit (*page* 55 *du manuscrit Joly de Fleury)* :

« Que *Pierre Perreau, miroitier de Paris*, se trouvant dans « une verrerie d'Orléans, se serait aperçu qu'une matière « vitrée, étant tombée sur une barre de fer, en avait pris la « forme, et que ce hasard lui aurait donné l'idée du *coulage* « *des glaces*, dont il aurait demandé le privilége *sous le nom* « *d'Abraham Thevart*, et qu'il aurait appliqué son procédé « d'abord à Montmirel, puis à Saint-Gobain. »

Mais ce document de 1762 contient des inexactitudes suffisamment réfutées, si nous ne nous trompons, dans la première partie, à l'aide de documents plus anciens et plus précis. Le nom de Perreau ne figure dans aucun des actes de la Compagnie Thevart.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ A SAINT-GOBAIN, LE 22 OCTOBRE 1865

PAR

M. LE PRINCE DE BROGLIE

Vice-Président du Conseil d'Administration

AU BANQUET OFFERT A L'OCCASION DU DEUX CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA MANUFACTURE DES GLACES.

Messieurs,

1665-1865 : ces deux dates, dans leur rapprochement éloquent, renferment toute la destinée de notre chère Compagnie. Deux cents années, dont cent quatre-vingts ici même, sur le sol que nous foulons aux pieds, en face de ce vieux château, sur cette colline qui nous a donné son nom, au sein de cette honnête et laborieuse population qui a incarné son existence dans la nôtre. Deux cents années! quelle période immémoriale pour des Français, qui ont la réputation d'avoir la mémoire aussi courte que leur imagination est vive. Deux cents années! et quelles années! les plus fécondes de notre histoire en vicissitudes de toutes sortes dans les institutions, dans les mœurs, dans les idées, dans les croyances et, pour ne parler que de ce qui nous regarde, dans les conditions de la science, de l'industrie et du travail. Deux cents années! quelle merveille de se retrouver, après ce long laps de temps,

Digitized by Google

sur le même point du sol, quand, autour de nous, tous les objets et tous les événements ont décrit une révolution complète! quelle merveille plus grande encore d'avoir traversé cette série d'années dans une suite d'épreuves toujours suivies de succès, dans une suite de transformations toujours suivies de progrès, dans un mouvement constant sur une ligne qui n'a jamais dévié! Quelle merveille, enfin, plus grande que toutes les autres, de les avoir passées dans une intégrité sans tache, dans une probité sans écarts, dans un honneur qui n'a jamais failli!

Je ne sais, messieurs, quelle impression vous fait éprouver ce coup d'œil rétrospectif jeté sur le passé de notre Compagnie. Mais, pour moi, après un premier moment donné à un orgueil bien légitime, une curiosité irrésistible prend naissance dans mon esprit, et il faut que je vous en fasse confidence. Je voudrais me représenter ce que penseraient les uns des autres, s'ils étaient mis en présence, les aïeux et les descendants : les glaciers de 1665 et les glaciers de 1865 ; quelle langue commune ils pourraient parler, sur quels points ils s'entendraient, sur quels autres ils seraient séparés par des barrières infranchissables ou des malentendus qu'ils auraient peine à résoudre. Qu'est-ce qui subsiste aujourd'hui, me demandè-je, de l'ancienne Compagnie? et qu'est-ce qui en a disparu? En quoi se ressemblent-elles? en quoi diffèrent-elles? qu'est-ce qui l'emporte, des inévitables différences amenées par le progrès du temps, ou de la force de la tradition, de la communauté de l'héritage et, si on ose ainsi parler, de la voix du sang?

Pour répondre à cette question, qui me revient sans cesse et me tourmente depuis le commencement de cette journée, je fais mille suppositions singulières. Il en est une en particulier dans la quelle je me complais, et dont vous excuserez la singularité. Je suppose qu'un des anciens directeurs de cet établissement, — un des contemporains de sa fondation, — par exemple celui même dont, tout à l'heure, nous allons

Digitized by Google

renouveler le souvenir en gravant son nom sur une pierre commémorative, — je suppose que le sieur Lucas de Néhou, gentilhomme normand, écuyer, directeur de Saint-Gobain en 1700, soit rappelé tout à coup à la surface du Saint-Gobain d'aujourd'hui. Supposition d'autant plus simple que, comme sa dépouille mortelle, autrefois déposée dans l'église voisine, en a été exhumée dans de mauvais jours, un poète pourrait s'imaginer que son ombre est errante quelque part autour de nous. Je suppose donc qu'il pénètre dans Saint-Gobain, non pas dans un jour comme celui-ci, dans un jour de divertissement et de fête, mais dans un de ces jours sévères où le travail seul règne en maître dans nos halles. Pour achever ma fiction poétique, je pourrais aussi bien supposer qu'il se glisse la nuit dans nos murs; car, vous le savez, pour un revenant la nuit est plus favorable, et pour Saint-Gobain la nuit est comme le jour, aussi laborieuse et aussi lumineuse que le jour.

Il entre donc. Je ne m'arrête pas à décrire quelle sera sa surprise en mesurant l'immense étendue que renferme l'enceinte de nos murailles, la magnificence et la multiplicité des bâtiments qui s'y élèvent. En parcourant ce dédale de rues où il aurait peine à se retrouver, cette cité construite par l'industrie, il ferait sans doute un retour, peu agréable pour son amour-propre, sur les modestes fours abrités d'un hangar, qui, de son vivant, suffisaient à la production des glaces de toute la France. Mais il serait promptement consolé par la joie paternelle de voir son enfant si grandi. J'imagine pourtant que ce luxe extérieur ne l'arrêterait pas longtemps; car vous savez, ou vous ne savez pas, qu'avant tout Lucas de Néhou était un excellent fabricant. C'est lui, la tradition le dit et les documents l'attestent, qui, pour étendre le verre, inventa le premier d'employer la table et le rouleau, au lieu de l'instrument faible et promptement épuisé de la poitrine humaine. Il fut l'inventeur de la glace coulée, c'est-à-dire de la glace proprement dite. Jugez donc la curiosité qu'il éprou-

Digitized by Google

verait d'aller voir ce qu'on a fait de son invention! Il arrêterait le premier passant, pour lui demander le chemin des halles.

Ah! c'est là, si toutefois on consentait à recevoir dans les halles un inconnu d'un costume étrange et d'une physionomie suspecte, c'est là que sa surprise ne connaîtrait plus de bornes. Car c'est là que se révéleraient d'un seul coup à ses yeux tous ces prodiges de la science et de l'industrie perfectionnée, toute cette domination, toute cette pénétration de la matière par l'intelligence et le génie de l'homme, qui a mis plus d'un siècle à s'accomplir et dont le grand inventeur de 1700 n'avait pas même vu l'aurore. Quel désappointement, quelle humiliation pour l'inventeur du coulage de ne plus reconnaître un seul des détails de sa découverte! Car il n'y a pas à dire, il n'y reconnaîtrait rien, ni la matière en fusion dans le four, ni la forme et la dimension du four lui-même, ni le combustible qui l'échauffe, ni la couleur et la nature de la flamme qui s'en échappe, ni l'opération qui en fait sortir la glace fondue; rien ne lui offrirait ni une image familière, ni une idée compréhensible. A chaque moment, il lui échapperait des questions qui feraient sourire un apprenti. Il faudrait lui apprendre d'abord qu'on ne fait plus la glace avec une soude impure, tirée d'une fougère cueillie sur les rives d'une mer lointaine [1]; puis, chose plus difficile à croire, qu'on ne fait plus du feu avec du bois, mais avec de la terre et de l'eau. Il faudrait lui expliquer qu'en approchant un liquide échauffé d'une motte de poussière noire dont le nom même lui était inconnu, on en dégage une vapeur brûlante qui, circulant ensuite dans des canaux où la chaleur se thésaurise et se multiplie par elle-même, s'échappant par une soupape tour à tour ouverte ou fermée, dirigée à droite ou à

1. L'invention de la soude artificielle faite par le chimiste Leblanc date du commencement de ce siècle; auparavant la soude était extraite du varech cueilli sur les côtes d'Espagne.

Digitized by Google

gauche par un habile ouvrier, vient enfin faire serpenter autour du four des langues de feu légères et bleuâtres que n'incommode plus le triste cortège ni de la cendre ni de la fumée [1]. Enfin il faudrait lui apprendre que l'on ne transvase plus le verre en fusion d'une grande cuve dans une petite, sous prétexte de l'affiner et au risque de le refroidir; mais que le flot de lave est versé d'un jet sur la table, dans un état d'incandescence qui n'altère pas sa limpidité [2].

Voilà les explications que le plus ignorant (s'il y a des ignorants dans les halles, ce que je ne crois pas, à Dieu ne plaise!) aurait à donner au fabricant de 1700, et encore, pour les comprendre, celui-ci aurait-il besoin de retourner quelque temps à l'école.

Des halles maintenant, le revenant désappointé voudrait-il suivre nos produits dans les magasins qui les reçoivent? Là nouvel étonnement. Je crois l'entendre nous demander à quels palais de géants nous destinons ces glaces monstrueuses, qui embrassent dans leur envergure cinq à six fois les grandes glaces que le grand roi faisait admirer à ses courtisans dans la grande galerie de Versailles; puis si nous avons promesse de bâtir une ville de verre pour entasser ainsi, jour après jour, et millier sur millier, des piles de ces énormes volumes; lui qui pensait (c'était du moins ce que de son temps la Compagnie laissait imprimer en son nom) que quand on aurait fourni de glaces les palais royaux et quelques maisons riches de la capitale, tout serait dit, l'affaire serait faite, et la manufacture n'aurait plus qu'à éteindre ses feux et à finir ses combats faute de combattants! Ici, il y aurait vraiment charité à ménager son incrédulité.

1. Le four à gaz inventé par M. Siemens a été appliqué depuis deux ans à Saint-Gobain par le directeur actuel, M. Biver.

2. Jusqu'à une date encore assez récente, le verre en fusion était transvasé dans plusieurs cuves avant d'être placé dans la carcaise pour être refroidi. Actuellement la coulée se fait en une fois, et les opérations intermédiaires ont disparu.

Digitized by Google

Le moyen de lui faire croire en effet qu'un marchand de Paris ou de La Fère ne voudrait pas se mirer dans la glace qui refléta les traits de la belle la Vallière ou du grand Condé, et qu'avec ses cinq fours toujours en feu, Saint-Gobain est si loin de suffire à la consommation qui le presse, qu'il lui faut s'appuyer sur des filles ou des sœurs cadettes répandues en France ou hors de France, et qu'il voit grandir sans jalousie : véritables essaims sortis de la ruche qui en emportent les habitudes laborieuses avec le miel de la science [1].

Voilà pourtant, messieurs, ce qu'ont fait les années pour la science, et la science aidant, voilà ce que Saint-Gobain a fait pour l'industrie : voilà le résultat des spéculations savantes ou ingénieuses des Lavoisier, des Leblanc, et plus près de nous, de deux hommes qui sont nous-mêmes, les Gay-Lussac et les Pelouze ; voilà le résultat de la pratique intelligente des Deslandes, des Lacroix et des Biver!

Mais je reviens à mon revenant. Un peu triste de se trouver partout novice là où il pensait être maître, je le vois qui se détourne avec dépit de la fabrication qu'il ne comprend plus. Au moins l'administration de la Compagnie va-t-elle offrir à sa vieille expérience une meilleure occasion de s'exercer. Des halles il se dirige vers nos bureaux, et, en entrant, la première chose qu'il demande, c'est de voir les privilèges de la Compagnie, pour s'assurer qu'on a soin de les faire renouveler toutes les fois qu'ils expirent, et de les faire exécuter à la rigueur contre les contrevenants. Ici la scène change : c'était lui tout à l'heure qui ne nous comprenait pas ; c'est nous, à notre tour maintenant, qui ne le comprendrions plus. — Des privilèges! quels privilèges? — Mais les privilèges accordés par le roi Louis XIV par *patentes* et *lettres royaux*, concédant à la Compagnie de Saint-Gobain le droit exclusif de faire en

1. La Compagnie de Saint-Gobain, Chauny et Cirey compte aujourd'hui, outre Saint-Gobain, trois manufactures de glaces coulées, à Cirey, dans le département de la Meurthe; à Aix-la-Chapelle et à Mannheim, en Allemagne.

Digitized by Google

France des glaces coulées; interdisant à tout autre de s'ingérer dans ladite fabrication; concédant de plus à ladite Compagnie le droit de s'emparer, par expropriation, de tous les matériaux à elle nécessaires pour exercer son industrie, enfin la prérogative, si elle a procès avec quelque partie, d'échapper à la justice ordinaire et d'évoquer son affaire en conseil du roi, suivant la procédure de *committimus*, etc., etc. A cette énumération savante des termes gothiques, je crois que nous serions tentés de répondre comme la servante de Molière :

... J'ai, monsieur, à vous dire
Que je ne connais pas ces gens-là.

Quoi! la Compagnie n'est donc plus seule à faire des glaces en France, et chacun peut en faire en concurrence avec elle? — Oui, chacun peut faire des glaces, s'il a de l'habileté à y déployer ou de l'argent à y perdre. — Et la concurrence ne ruine pas la Compagnie? — A cette question un peu délicate, nous répondrions en baissant la voix (car enfin on ne peut pas dire toute chose tout haut, même en 1865) que, peut-être, loin d'avoir à se plaindre de la concurrence, nous avons eu parfois à nous en louer; que l'épreuve à laquelle elle nous a soumis a stimulé notre activité, et que *nécessité, cette mère de l'industrie*, comme dit le vieux proverbe, a fait sortir du cerveau de Saint-Gobain toutes les inventions ingénieuses qui probablement n'auraient jamais troublé le sommeil du monopole. Puis nous ajouterions, cette fois tout haut, et pour être entendus de tous, qu'une fois surtout nous avons remercié et béni la concurrence. C'est dans une circonstance récente et solennelle, quand, après une guerre loyalement faite, suivie d'une trêve loyalement exécutée, le jour d'une paix définitive a lui entre une Compagnie rivale et la nôtre, et quand cette Compagnie, venant se fondre dans notre sein, nous a apporté avec le concours de ses lumières un esprit

Digitized by Google

de fraternité qui ne nous permet plus de la distinguer de nous-mêmes [1].

Mais, au moins, ajouterait l'interlocuteur de plus en plus surpris, si vous n'avez plus de privilèges à faire valoir contre vos concurrents, vous avez encore des droits à exercer sur vos employés et vos ouvriers? Vous avez toujours le droit de les retenir de force, s'ils veulent vous quitter, de les appréhender au corps quand ils s'échappent, et de les empêcher d'aller porter à d'autres les fruits de l'éducation qu'ils ont reçue de vous? C'est toujours comme de mon temps, quand l'archevêque de Lyon écrivait à Colbert : « J'ai fait arrêter trois ouvriers de miroir qui voulaient quitter la France, et je les ai fait mettre à Pierre-Scize, d'où ils ne bougeront que par vos ordres. » — Non, dirions-nous encore, et, cette fois, avec une énergie indignée, moins encore ce privilège-là qu'un autre. Aucun gendarme ne veille à la porte de Saint-Gobain. — Et vos employés, vos ouvriers, pouvant vous quitter, ne vous quittent pas? — Non, ils peuvent nous quitter, et ils restent. La porte est ouverte, et personne ne sort!... Et, si Lucas de Néhou doutait de ce nouveau prodige, nous lui montrerions ces vétérans du travail, ces serviteurs à cheveux blancs de la Compagnie de Saint-Gobain, que Saint-Gobain a vus naître, et dont il abrite la vieillesse, et parmi eux il reconnaîtrait des noms déjà inscrits de son temps sur les registres de la Compagnie, et, qui sait? peut-être le sien propre [2].

Enfin, pourtant, il y a un privilège auquel sûrement vous n'avez pas renoncé; c'était le privilège par excellence et la

1. La Compagnie de Saint-Gobain s'est fondue, en 1855, avec la Compagnie de Cirey, et c'est depuis cette époque qu'elle a pris le nom de Compagnie de Saint-Gobain, Chauny et Cirey. MM. Mercier et Henri Desrousseaux, administrateurs de Cirey, assistaient au banquet.

2. Parmi les assistants au banquet figurait M. de Néhou, ancien magasinier à Saint-Gobain, et descendant en ligne collatérale de Lucas de Néhou.

Digitized by Google

qualité distinctive de Saint-Gobain, celui qui lui faisait une place à part et au-dessus de tout ce qui maniait l'industrie de mon temps : c'est la faculté de ne pas *déroger de noblesse*, de recevoir dans son sein les gentilshommes et même de grands seigneurs, sans que leur écusson en fût atteint. La Compagnie de Saint-Gobain est toujours noble et non roturière? Le directeur de Saint-Gobain a toujours le droit d'assister à la coulée, un tricorne sur l'oreille et l'épée au côté? — Oui, dirions-nous cette fois, cette prérogative de noblesse existe toujours, et Saint-Gobain se vante d'être toujours noble; mais il n'y a qu'un malheur, c'est que cette noblesse n'est plus un privilège, c'est le travail tout entier qui est noble en France : noble de cette noblesse que les lettres royales ne confèrent pas, que les hommes n'ont pas faite et qu'ils ont souvent méconnue, de la noblesse du devoir accompli devant Dieu, et du service rendu à la société!

Après cette dernière surprise, je commence à penser que Lucas de Néhou renoncerait décidément à rien reconnaître à Saint-Gobain; rien, je me trompe : une chose peut-être lui paraîtrait reconnaissable, ce serait le costume de notre concierge. Ce bon serviteur porte en effet encore les couleurs dont une ordonnance royale autorise à se vêtir le concierge de 1694, François Plâtrier, qui servit de prête-nom aux intéressés d'alors, dans une de leurs transformations sociales. Mais encore un directeur un peu rigoureux sur l'étiquette pourrait-il trouver que le successeur de François Plâtrier y a fait une dérogation grave, en troquant la culotte classique contre un pantalon manifestement révolutionnaire.

Lucas de Néhou aurait-il pourtant raison, messieurs, de trouver que tout est changé dans la Compagnie, et qu'il ne subsiste plus rien de la Compagnie d'autrefois? Est-ce vrai? Ne ressemblons-nous plus en rien à nos pères? J'ose dire qu'en regardant de plus près et plus au fond, c'est tout le contraire qui existe; ce qui est changé, c'est l'apparence, c'est l'extérieur; l'essentiel, l'important demeure. Non, parce que

Digitized by Google

les conditions générales de la science et de l'économie sociale se sont modifiées autour de nous, changements dont je ne conteste ni le bienfait ni l'importance; non, parce que la houille a été substituée au bois, et la liberté au privilège, Saint-Gobain n'a point disparu tout entier. Sa forme a changé, son esprit demeure.

Quel est donc cet esprit de Saint-Gobain qui persiste sous le changement de sa surface? Vous l'avez nommé avant moi, et d'un nom cher et sacré qui va au cœur de tous. L'esprit de Saint-Gobain, c'est l'esprit de famille. Saint-Gobain n'est pas seulement une association d'intérêts matériels, ou une réunion de forces productives, Saint-Gobain est plus et mieux que cela : Saint-Gobain est une famille, une grande famille qui comprend les actionnaires, les administrateurs, les directeurs, les contre-maîtres, les ouvriers, et les réunit dans un même sentiment d'affection. C'est l'esprit de famille qui a fondé Saint-Gobain : c'est l'esprit de famille qui le maintient.

Voulez-vous des preuves de cet esprit de famille qui a toujours animé Saint-Gobain et qui, Dieu merci, n'est point mort en lui; elles abondent, et je n'ai que le choix. Un des sentiments, par exemple, les plus naturels à la famille, à une famille bien réglée s'entend, c'est la confiance et l'estime réciproques des membres les uns pour les autres. Vous savez, en famille, point de soupçons légèrement conçus, point de dissentiments aigrement poursuivis. Une affection et un intérêt communs planent sur les intérêts privés, préviennent les conflits, apaisent les débats. On a confiance, on s'estime, et on s'en remet volontiers les uns sur les autres ; on se croit sur parole, on se pardonne même de légers torts. Rien n'est fait ni traité à la rigueur. Cette confiance et cette estime ont toujours été le régime de Saint-Gobain. Confiance et estime à tous les degrés : des intéressés envers leurs gérants, des administrateurs envers leurs directeurs, des inférieurs envers leurs supérieurs, des supérieurs envers les inférieurs. Assurément, je ne dis pas que pendant cent quatre-

Digitized by Google

vingts ans ces sentiments aient dû régner sans partage, et surtout sans déception : je ne dis pas qu'il n'y ait jamais eu à Saint-Gobain ni agent infidèle, ni directeur malhabile, ni administrateur suspect. La perfection humaine n'atteint pas un tel degré, mais il y a une chose que j'affirme, l'histoire de la Compagnie à la main, c'est que depuis sa dernière reconstitution pas un des dissentiments qui ont pu s'élever dans son sein n'a été porté devant un tribunal ; tout a été réglé, jugé, décidé en famille.

Et cette confiance réciproque, qui est le propre de la famille, allait souvent même à des degrés qu'on se refuse à croire de nos jours. Qui croirait, par exemple, que dans l'administration ancienne c'étaient les plus forts intéressés qui administraient, se recrutaient eux-mêmes, et ne rendaient jamais de compte? Voilà assurément une irrécusable preuve de confiance. Je prie MM. les délégués des actionnaires, que je vois avec tant de plaisir au milieu de nous, de croire que l'administration actuelle ne sollicite, ne rêve et ne regrette de leur part aucune preuve de confiance de ce genre-là. Elle est plus persuadée que personne que les bons comptes font les bons amis. Mais il est difficile pourtant de ne pas concevoir une sorte de respect pour les vertus que supposent, et chez ceux qui l'éprouvent et chez ceux qui l'inspirent, une confiance et une estime pareilles, une confiance et une estime qui, pendant cent quatre-vingts ans, n'ont été ni ébranlées, ni trompées. L'administration actuelle s'incline devant ce témoignage rendu à la capacité et à la moralité de ses prédécesseurs. Mais après s'être inclinée, elle se relève. Si elle avait aujourd'hui à sa tête le cher et excellent président que tout le monde regrette de ne pas voir ici, le père qui manque à notre fête de famille, M. Hély-d'Oissel, elle dirait fièrement que cette estime est toujours méritée. Même présidée comme elle l'est en ce moment, elle ose espérer que cette confiance existe encore.

Un autre trait caractéristique de l'esprit de famille, vous le connaissez aussi, c'est l'esprit de sacrifice et de prudence. Un

Digitized by Google

père de famille (ceux qui sont pères ici ne me contrediront pas) a toujours une préoccupation qui le domine, c'est le soin d'assurer la fortune et l'avenir de ses enfants. Une pensée d'avenir est ainsi toujours présente à son esprit, et il y sacrifie sans peine, par l'économie et la prudence dans les spéculations, ses jouissances et son éclat personnel dans le présent. Eh bien! cette préoccupation de l'avenir et ce sacrifice du présent en vue du lendemain, c'est encore un des traits constants de l'administration de Saint-Gobain. Saint-Gobain a toujours sacrifié le présent à l'avenir; jamais, non jamais Saint-Gobain n'a escompté l'avenir des générations à naître au profit des jouissances de ses possesseurs actuels. Je vous disais tout à l'heure, et vous admiriez avec moi ce fait singulier, que pas un procès ne s'est élevé dans Saint-Gobain pendant un siècle et demi. Il est un autre fait qu'on n'y signalerait pas davantage : c'est une fortune scandaleuse faite avec les deniers de Saint-Gobain, au moyen du mirage d'un crédit fallacieux ou du charlatanisme de l'agiotage. Aucun de ces artifices, plus à la mode de nos jours qu'autrefois, mais dont la découverte n'est pourtant pas si nouvelle qu'elle en a l'air, n'a jamais eu accès dans Saint-Gobain. Point de dividende fictif, grossi aux dépens du capital pour faire naître et mettre à profit une bouffée de faveur publique. Point de hausse factice, montant comme une marée d'équinoxe, et laissant ensuite à sec, dans son reflux, les étourdis et les niais qui s'y sont laissé prendre. Tout est sincère et sérieux. Oui, Saint-Gobain est toujours une famille; car Saint-Gobain est toujours géré comme un patrimoine!

Enfin, un des caractères les plus touchants et les plus marqués de la famille, vous le connaissez aussi, c'est celui-ci : c'est que, dans une famille, le plus jeune et le plus faible des membres est toujours celui que l'on préfère. S'il y a dans la famille un être souffrant, ou un frère et un fils mineur, c'est celui-là qu'on entoure d'affections et de soins : c'est l'enfant gâté de la famille. Eh bien! voilà ce qu'on retrouve

Digitized by Google

et ce qu'on retrouvera toujours à Saint-Gobain. Ces membres jeunes, faibles, et pour cela même préférés de la famille, ce sont ceux qui souffrent, ceux qui luttent contre l'indigence, l'orphelin privé du secours paternel, le vieillard à qui une mort prématurée a ravi le fils qui devait lui fermer les yeux, l'infirme, le malade : voilà les enfants de la famille, ceux qui doivent être et ceux qui sont les plus aimés. Et nos ouvriers! ceux-là mêmes qui sont justement fiers d'assurer par leur propre travail leur destinée et celle de ceux qui leur sont chers, ceux qui ne demandent de nous que justice et affection ; qu'ils nous laissent, ces braves hommes, les appeler aussi les enfants de la famille. Ils n'ont qu'un seul des traits de l'enfance, c'est le désir, l'espoir et le droit de grandir tous les jours en indépendance, en bien-être et en lumières. Mais cela suffit pour qu'ils aient un droit tout particulier à notre affection et à nos soins. Oui, c'est en ce moment surtout que je voudrais que ma voix pût dépasser les bornes de cette étroite enceinte, pour être entendue, quand je dis : Qui que vous soyez dans ces murs, qui souffrez et qui avez besoin de secours, vous êtes les enfants de la famille, et tout entière elle est prête à vous prêter appui. Et qui que vous soyez qui désirez élever les conditions morales et matérielles de votre existence, vous êtes aussi les enfants de la famille, et, tout entière, elle est prête à vous offrir, sous la forme de l'éducation et des lumières, tous les moyens de satisfaire une si légitime ambition!

Vous le voyez, messieurs, je n'ai rien exagéré en disant que si toutes les conditions du travail et de l'administration ont changé à Saint-Gobain, son esprit subsiste dans toute sa vigueur. C'est la même famille seulement vêtue à la mode d'aujourd'hui. Tel est le sens de cette fête : son but est de nous retremper plus que jamais dans cet esprit qui nous a fait vivre et que nous ne voulons pas laisser périr. Que ce soit là notre excuse pour ces longs détails auprès de l'hôte vénérable qui, après nous avoir comblés hier de ses bénédictions, nous fait aujourd'hui la faveur inappréciable et

Digitized by Google

inespérée de sa présence[1]. La fête, au sein de laquelle nous sommes si heureux de le recevoir n'est pas un banquet solennel, c'est un repas de famille où l'on s'entretient à son aise, peut-être un peu longuement de ses affaires. Tel est aussi le sens de la cérémonie à laquelle nous allons procéder en sortant d'ici. En gravant sur la pierre les noms des fondateurs ou des bienfaiteurs de notre Compagnie, nous faisons l'acte d'une famille qui s'honore elle-même en respectant ses aïeux. Remarquez : je dis respecter, je ne dis pas imiter servilement, comme si les générations en se succédant n'avaient qu'à se copier les unes les autres; je ne dis pas se vanter puérilement de leur gloire, comme ces héritiers dégénérés de grandes maisons qui ne peuvent plus rien ajouter à l'éclat de leur généalogie; je dis respecter filialement, c'est-à-dire garder mémoire de leurs services, se piquer d'honneur pour suivre l'exemple de leur courage, pour égaler leurs talents.

Des deux noms que nous allons inscrire au fronton de notre chapelle, l'un est celui d'un grand ministre dont la renommée a rempli la France, l'autre, celui d'un humble industriel dont le nom avait presque péri, même à Saint-Gobain. Quel rapprochement! Rendons à tous deux un hommage égal. Honneur au grand ministre qui, investi pour un jour de la plénitude alors illimitée de la puissance royale, en a fait usage pour doter la France des industries dont se glorifiaient les nations rivales et dont l'avaient privée ses longs troubles civils. En poursuivant cette noble entreprise, il a pu errer sur quelques moyens, mais il ne s'était point trompé dans le but; et, en définitive, j'en atteste le spectacle qui est sous nos yeux, il n'a point failli dans le résultat. Ces moyens eux-mêmes, pour les bien juger, il faut les prendre à leur date et à leur heure. A ce point de vue, bien des choses qui nous étonnent,

1. Monseigneur l'évêque de Soissons et de Laon présent au banquet.

Digitized by Google

s'expliquent et se justifient. Ces privilèges, par exemple, dont notre société était investie et qui nous ont fait sourire, savez-vous ce que c'était? Tout simplement un moyen d'égaler le travail à tout ce qu'il y avait de grand et d'élevé dans la société d'alors. Quand la noblesse seule jouissait de la plénitude du droit civique, ennoblir le travail, c'était un moyen de l'émanciper; quand la société était fondée sur le privilège, Colbert lui faisait ouvrir ses rangs étroits et dédaigneux, pour y faire asseoir un nouveau venu, le travail. Si cet intrus a su se faire depuis lors une place assez grande pour déposséder presque tous ses voisins, ce n'est pas une raison pour qu'il oublie la reconnaissance envers celui qui le premier lui a tendu la main.

Quant au digne fabricant de 1700, que sa mémoire m'excuse si j'ai pu un instant me servir de son nom pour égayer cet entretien; un tout autre sentiment remplit mon cœur, quand ma pensée se reporte vers lui. Il sera partagé, j'en suis sûr, par le savant illustre, par les fabricants éminents que je vois assis à cette table. Ils savent, les uns et les autres, l'estime et l'amitié que nous leur portons tous. Mais ils me permettront de leur rappeler dans quelle facilité, dans quelle liberté et dans quelle lumière s'est écoulée leur vie scientifique et industrielle. Rien ne leur a manqué, ni écoles pour former leur jeunesse, ni académies pour récompenser les travaux de leur maturité, ni publicité, ni rémunération légitime pour leurs découvertes, ni vaste théâtre pour leurs expériences, ni secours de toutes les inventions venues du dehors. Quand le pauvre gentilhomme de Tour-la-Ville imaginait, dans une bourgade obscure de Normandie, le procédé du coulage et l'importait dans la fabrique naissante de Saint-Gobain, il était loin de voir luire sur sa tête un tel soleil. C'était tout seul, sans éducation première, par une suite de tâtonnements et d'expériences, qu'il devait faire sortir de son cerveau cette belle découverte qui nous a faits ce que nous sommes; et encore, cette découverte, disputée, mal rémunérée pendant sa vie, lui a-t-elle été con-

Digitized by Google

testée après sa mort. Qu'au moins la postérité lui rende la justice qui lui a souvent manqué de son vivant.

Allons donc, messieurs, inscrire ces deux noms sur l'écusson de Saint-Gobain, et nous pourrions ajouter en exergue cette double devise : *Tradition dans le progrès et hérédité dans l'honneur.*

FIN

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Notice, par M. le duc de Broglie. 1
De la Condition des ouvriers français. 15
La Réforme sociale en France 91
Conférence sur les Sociétés coopératives. 183
Rapport sur les Institutions de prévoyance. 213
La Manufacture des glaces de Saint-Gobain, de 1665 à 1865. 265
Pièces justificatives 379

FIN DE LA TABLE.

Sceaux. — Imp. Charaire et fils.

Digitized by Google

Digitized by Google

MADE IN FRANCE
MADE IN
Digitized by Google

Publications de la Librairie académique DIDIER et Cie

AUG. COCHIN

Conférences et Lectures. 3e édition. 1 vol. . . . . 3 fr. 50

FALLOUX (Cte DE)

Augustin Cochin. 3e édition. 1 vol. avec portrait. . . . . 3 fr. 50
L'Évêque d'Orléans. 2e édition. 1 vol. . . . . 2 fr. 50
Madame Swetchine. *Sa vie et ses œuvres.* Nouvelle édition. 2 vol. ornés d'un portrait. . . . . 8 fr. »

LE P. DIDON

L'Homme d'après la science et la foi. 2e éd. Conférences. 1 vol. 3 fr. »
La Science sans Dieu. 2e édition. 1 vol. . . . . 3 fr. 50

A. DE BROGLIE (DUC)

Nouvelles Études de littérature et de morale. 2e édit. 1 vol. 3 fr. 50
L'Église et l'Empire romain au IVe siècle. 6 vol. . . . . 21 fr. »

FRANCISQUE BOUILLIER

Le Principe vital et l'âme pensante. 2e édition revue et augmentée. 1 fort volume. . . . . 4 fr. »
Morale et progrès. 2e édition. 1 vol. . . . . 3 fr. 50

LE P. LESCŒUR

La Science du bonheur. 1 vol. . . . . 3 fr. 50

ALBERT DESJARDINS

Les Moralistes français au XVIe siècle. (*Ouvrage couronné par l'Institut.*) 2e édition. 1 fort volume. . . . . 4 fr. »

BABEAU (ALB.)

Le Village sous l'ancien régime. 2e édit. rev. et augm. 1 vol. 3 fr. 50

ALLARD

Les Esclaves chrétiens 2e édition. 1 vol. . . . . 4 fr. »
L'Art païen sous les Empereurs romains. 1 vol. . . . . 3 fr. »

RONDELET (ANT.)

Mon Voyage au pays des chimères. 1 vol. . . . . 3 fr. 50
La Morale de la richesse. 1 vol. . . . . 3 fr. 50
Du Spiritualisme en économie politique. (*Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales.*) 2e édition. 1 vol. . . . . 3 fr. 50

4591 8

Sceaux. — Imprimerie Charaire et fils.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

JAN 3 '67 H

BOT 003

Digitized by Google

Soc 1450.60
Etudes sociales et economiques,
Widener Library 004429172
3 2044 088 897 830

Digitized by Google